



HAL
open science

La filière équine française à l'horizon 2030 : rapport du groupe de travail de la prospective équine

Christine Jez, Bernard Coudurier, Marion Cressent, Florence Méa, Philippe Perrier-Cornet, Emmanuel Rossier

► To cite this version:

Christine Jez, Bernard Coudurier, Marion Cressent, Florence Méa, Philippe Perrier-Cornet, et al.. La filière équine française à l'horizon 2030 : rapport du groupe de travail de la prospective équine. [0] Institut National de la Recherche Agronomique (INRA). 2012, 97 p. hal-02805331

HAL Id: hal-02805331

<https://hal.inrae.fr/hal-02805331v1>

Submitted on 6 Jun 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

2012
2012

La filière équine française à l'horizon 2030



Rapport du groupe de travail Prospective équine

Octobre 2012

ECOLE NATIONALE D'EQUITATION
Le Cadre Noir de Saumur

 les Haras
nationaux

Institut français du cheval et de l'équitation

 INRA

LA FILIERE EQUINE FRANÇAISE A L'HORIZON 2030

Rapport du groupe de travail Prospective équine
Octobre 2012

*Christine Jez (Coordination),
Bernard Coudurier, Marion Cressent, Florence Méa,
Philippe Perrier-Cornet, Emmanuel Rossier*

A l'issue du travail de prospective sur la filière équine à l'horizon 2030, l'Inra et l'Ifce remercient cordialement les membres du groupe de travail. Ce groupe a permis, par sa motivation, sa curiosité, son engagement généreux, et sa disponibilité, de mener à bien ce projet, dans une ambiance respectueuse, agréable et constructive.

Ils remercient également les personnalités qui ont accepté d'offrir un peu de leur temps pour réfléchir à l'avenir de la filière équine, dans le cadre d'auditions individuelles mais aussi tous ceux qui se sont mobilisés dans le cadre des ateliers de réflexion régionaux, et en particulier les directions territoriales de l'Ifce et les Conseils régionaux des équidés.

L'équipe projet tient à remercier, pour leur appui, Marion Barbier, Diane de Sainte Foy et Diane Le Mestre, ainsi que Philippe Chemineau, Anaïs Tibi, Catherine Donnars, Olivier Mora, Isabelle Savini, Claire Sabbagh, Marc-Antoine Caillaud et Sylvie Collet-Gourvenec pour leurs relectures. Elle remercie tout particulièrement Pascale Heydemann et Xavier Dornier de l'observatoire économique et social du cheval pour leur aide apportée dans la constitution des bases de données chiffrées.

Le dispositif de la prospective

Le comité de pilotage

Le comité de pilotage du projet est composé d'un représentant de chaque institution. Son rôle principal est de s'assurer de la conformité des travaux par rapport aux objectifs poursuivis.

En outre, il valide la composition du groupe de travail et définit la politique générale de diffusion des résultats.

L'équipe projet et le groupe de travail

L'exercice s'appuie sur une équipe projet mixte Inra-Ifce, qui anime et alimente les réflexions d'un groupe de travail pluridisciplinaire chargé de construire les scénarios d'avenir. Les membres du groupe de travail sont invités à participer aux travaux intuitu personae, ils ne représentent en aucun cas une institution ou un employeur.

L'approche collective et participative réduit les risques d'incohérence et offre l'occasion précieuse de partager une expérience et des références communes.

Le groupe de travail s'est réuni onze fois sur une période de 18 mois pour construire des images possibles du futur grâce à la méthode des scénarios.

Comité de Pilotage

Françoise CLEMENT, Directrice des connaissances et de l'innovation, Institut français du cheval et de l'équitation (Ifce)

Patrick HERPIN, Directeur de recherche, Institut national de la recherche agronomique (Inra)

Equipe projet

- ◇ **Christine JEZ**, Chef de projet, Délégation à l'expertise, à la prospective et aux études, Inra
- ◇ **Bernard COUDURIER**, Chargé de mission, Direction Scientifique Agriculture, Inra
- ◇ **Marion CRESSANT**, Adjointe au responsable du service recherche et innovation, Ifce
- ◇ **Florence MEA**, Directrice territoriale Ile de France, Centre et Normandie, Ifce

Groupe de travail

Président : Philippe PERRIER-CORNET

Vice-Président : Emmanuel ROSSIER

- ◇ **Jean-Louis ANDREANI**,
- ◇ **Emmanuelle BOUR-POITRINAL**,
- ◇ **Jean-Louis BOURDY-DUBOIS**,
- ◇ **Frédéric CHAUVEL**,
- ◇ **Inès FERTE**,
- ◇ **Jean-Yves GAUCHOT**,
- ◇ **François HAUSHERR**,
- ◇ **Edith HEURGON**,
- ◇ **Pierre JULIENNE**,
- ◇ **Léa LANSADE**,
- ◇ **Pierre LEKEUX (B)**,
- ◇ **Gaëtan MAHON**,
- ◇ **William MARTIN-ROSSET**,
- ◇ **Bernard MORHAIN**.

Le dispositif de la prospective

Les experts auditionnés

Le travail de groupe a été largement complété par des auditions ciblées d'acteurs de la filière équine : soixante-deux personnes ont été auditionnées parmi lesquelles vingt-cinq acteurs économiques de la filière, vingt et un représentants d'organismes socioprofessionnels, huit professionnels de l'enseignement ou de la recherche et huit experts des ministères et de l'Ifce. Cette approche permet de compléter les sources bibliographiques sur lesquelles l'équipe projet s'appuie pour alimenter les réflexions du groupe de travail.

Personnalités auditionnées

- ◇ **Jean-Pierre AUBERT**, Délégué à l'évolution des métiers et de l'emploi, SNCF
- ◇ **Yves BERGER**, Directeur général, Interbev
- ◇ **Jean-Marie BERNACHOT**, Président, Association nationale des anglo-arabes (ANAA)
- ◇ **Pascal BIOULAC**, Président, Groupement hippique national (GHN)
- ◇ **Frédéric BOUIX**, Directeur, Comité national de tourisme équestre
- ◇ **Dominique BURGER (CH)**, Directeur de recherche, Haras national d'Avenches
- ◇ **Jean-Philippe CAMBOULIVES**, Responsable national équitation, UCPA
- ◇ **Jean-Yves CAMENEN**, Directeur, Union nationale interprofessionnelle du cheval (UNIC)
- ◇ **Charles de CERTAINES**, Chef du bureau du cheval et des activités équestres, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)
- ◇ **Jean-François CHARY**, membre du conseil d'administration, Compagnie nationale des experts équins (CNEE)
- ◇ **Vérène CHEVALIER**, Sociologue et maître de conférences, Université Paris 12
- ◇ **Benoît CORNU**, Directeur de la communication, PMU
- ◇ **Christèle COUZY**, Sociologue, Institut de l'Élevage
- ◇ **Fabrice CRESPEL**, Responsable commercial du département équitation, Hermès
- ◇ **Hélène DAL CORSO**, Secrétaire générale, Fédération des courses de France
- ◇ **Marc DAMIANS**, Président, Société hippique française (SHF)
- ◇ **Alain DASSONVILLE**, Président, Fonds Eperon
- ◇ **Patrick DEHAUMONT**, Directeur général de l'alimentation, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)
- ◇ **Thierry DELEGUE**, Secrétaire général, Fonds Eperon
- ◇ **Martine DELLA-ROCCA**, Coordinatrice, Groupe des Entreprises du Secteur Cheval en Agriculture (GESCA)
- ◇ **Jean-Marie DENOIX**, Directeur, Centre d'Imagerie et de Recherche sur les Affections Locomotrices Equines (CIRALE)
- ◇ **Jean-Pierre DEROUBAIX**, Directeur, The French Bloodstock Agency
- ◇ **Jean d'INDY**, Vice-président, France Galop
- ◇ **Arnaud EVAIN**, Président, Groupe France Elevage
- ◇ **Guillaume FALLOURD**, Cabinet d'Avocat Guillaume Fallourd, Consultant du GESCA
- ◇ **Emmanuel FELTESSE**, Directeur, Centre équestre de Jardy ; Commission pédagogie, FFE
- ◇ **Philippe FRAIOLI**, Chargé de mission, Ifce
- ◇ **Philippe GERMONT**, Président Directeur Général, PMU
- ◇ **Jacinthe GISCARD d'ESTAING**, Présidente, Triple Galop ; propriétaire de 3 poney-clubs
- ◇ **Jean-Louis GOURAUD**, Editeur et écrivain, Edition du Rocher
- ◇ **Xavier GUIBERT**, Responsable Direction des relations Nationale et Internationale, Ifce
- ◇ **Albert HARDY**, Directeur, Elevage du Theil
- ◇ **Allain HOUARD**, Directeur, Ateliers du Val de Selle
- ◇ **Xavier HURSTEL**, Directeur Général Délégué, PMU
- ◇ **Véronique JULLIAND**, Professeur, Université de Dijon
- ◇ **Anne KERBEC**, Responsable des projets de communication, Hermès
- ◇ **Vincent LASSERET**, Cheval Magazine, Rédacteur en chef
- ◇ **Jean-Marc LASSUS**, Consultant
- ◇ **Olivier LAUTIER**, Président, Conseil Régional des Chevaux Languedoc Roussillon
- ◇ **Serge LECOMTE**, Président, Fédération Française d'Equitation (FFE)
- ◇ **Jérôme LENFANT**, Directeur de la rédaction, Equidia
- ◇ **Xavier LIBBRECHT**, Rédacteur en chef, l'EPERON, éditeur ACTES SUD
- ◇ **Hassan MAKAREMI**, Consultant, Ifce
- ◇ **Pascal MARRY**, Chargé de mission « Jeux équestres mondiaux », Secrétariat général pour les affaires régionales du Calvados
- ◇ **Philippe MARTIN**, Président, Fédération Nationale des Associations Régionales d'Éleveurs de Chevaux et poneys de Sport (FENECSO)
- ◇ **Laurence MEUNIER**, Présidente, Pôle de compétitivité filière équine
- ◇ **François MOREAU**, Chef du service de la forêt, de la ruralité et du cheval, DGPAAT, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF)
- ◇ **Eric NEGRE**, Gérant, Barbizon Courtage
- ◇ **Eric PALMER**, PDG et fondateur, Cryozootech
- ◇ **Anne-Laure PANDOLFI**, Directrice de la communication, Hermès
- ◇ **Serge PARAN**, président (2002-2010), Union nationale des coopératives agricoles d'Élevage et d'insémination animale (UNCEIA)
- ◇ **Pierre PASDERMADJAN**, Président, France Trait
- ◇ **Célia PASQUETTI**, Responsable de la section équine, Interbev
- ◇ **Jean-Luc POULAIN**, Président, Chambre d'Agriculture de l'Oise et membre du bureau de la FNSEA
- ◇ **Anne RICARD**, Chercheur, Ifce, Inra-Station d'amélioration génétique des animaux
- ◇ **Tim RICHARDSON**, Directeur, Haras de Fresnay le Buffard
- ◇ **Sylvie RIZO**, Déléguée Nationale loisir, Ifce
- ◇ **Jean-Claude SAVOURNIN**, Président, Comité Régional d'Equitation Provence
- ◇ **Luc TAVERNIER**, Directeur, Centre d'Enseignement Zootechnique (CEZ)-Section Hippique
- ◇ **Caroline THAON d'ARNOLDI**, Consultante, Cabinet Adminext
- ◇ **Philippe THIEBAUT**, Directeur Technique National, Fédération Française de Motocyclisme (FFM)
- ◇ **Catherine TOURRE-MALEN**, Anthropologue, Université Paris 12

Le dispositif de la prospective

Les ateliers régionaux

L'analyse des scénarios a été complétée par une déclinaison de leurs impacts à l'échelle de trois régions de physionomies contrastées : la Basse-Normandie, l'Île-de-France et le Languedoc-Roussillon.

Grâce à l'appui des directions territoriales de l'Ifce et celui des Conseils des chevaux et des équidés régionaux, des ateliers de travail ont été mis en place dans chacune de ces régions. Des représentants professionnels, des acteurs économiques et territoriaux ont été invités à imaginer les déclinaisons des scénarios à l'échelle de leur région dans le cadre d'une demi-journée d'échange. Ces rencontres, enrichies par des éléments de bibliographie, ont permis de décrire des déclinaisons régionales spécifiques des scénarios qui restituent la diversité de la filière. Elles ont par ailleurs consolidé les scénarios en confirmant leur cohérence, leur vraisemblance et leur pertinence.

Participants à l'atelier Basse-Normandie du 17 février 2012

- ◇ **Guillaume BLANC**, Direction des connaissances, Ifce
- ◇ **Nicolas BOURGAULT**, Directeur, Conseil des chevaux Basse-Normandie
- ◇ **Claire CAILLAREC**, Responsable de l'antenne régionale Normandie, Ifce
- ◇ **Régis CHEVALIER**, représente Frédéric Busnel, conseiller équin, Chambre régionale d'agriculture pour les chambres d'agriculture de Normandie (service mutualisé).
- ◇ **Dr Gwenhael COLLIN**, Vétérinaire, Clinique vétérinaire de la Madeleine
- ◇ **Claire CORDILHAC**, Responsable de l'observatoire des métiers, Equiressources
- ◇ **Yves DUBOST**, Eleveur
- ◇ **Françoise GOMORD**, Chargée de mission filière équine, Conseil Général de l'Orne
- ◇ **Pierre JULIENNE**, Eleveur, et président du GAET
- ◇ **Philippe MADELINE**, Responsable du pôle Sociétés et espaces ruraux, Université de Caen Basse Normandie
- ◇ **Elsa MARTIN**, Chargée de mission, représente le Président Gérard Naudin, Comité régional d'équitation de Normandie
- ◇ **Philippe MARTIN**, Eleveur, et président de l'association des éleveurs de chevaux de sport de la circonscription du Pin
- ◇ **Catherine POIRIER**, Eleveur, Organisation Normandie poney (ONP)
- ◇ **Tim RICHARDSON**, Directeur, Haras de Fresnay le Buffard
- ◇ **Antoine SINNIGER**, Directeur, Pôle International du Cheval de Deauville
- ◇ **Jean Baptiste THIEBOT**, Eleveur, membre du conseil d'administration de l'ANSF, membre de la commission élevage de la SHF
- ◇ **Camille VALETTE**, Haras de Fresnay le Buffard

Participants à l'atelier Ile de France du 9 février 2012

- ◇ **Frank ABOAB**, Directeur général, Haras de la Cense
- ◇ **Marie-Pierre ATTARD**, Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports Ile de France
- ◇ **Marie-Pierre BATAILLE**, Chargée de projets, Haras des Bréviaires
- ◇ **Jean-Maurice COLETTE**, Directeur, Centre équestre UCPA La Courneuve
- ◇ **Edith COLOT**, Exploitante d'un centre équestre dans le Val d'Oise
- ◇ **Richard CREPON**, Président, Association des entraîneurs de Galop
- ◇ **Maud DUPUY D'UBY**, Directrice, Haras des Bréviaires
- ◇ **Clarisse GUILLET**, Chargée de projet, dirige la mission cheval du département, Conseil général des Yvelines
- ◇ **Edith HEURGON**, Directrice, Centre culturel de Cerisy (membre du groupe de travail de la prospective)
- ◇ **Natacha HIMELFARB**, Responsable des projets innovants dans le secteur équestre, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)
- ◇ **Michèle LENGLET**, Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Île-de-France (DRIAAF IDF)
- ◇ **Claude LERNOULD**, Chargé de mission, Comité Régional d'Equitation IDF
- ◇ **François LUCAS**, Président, Conseil du cheval d'IDF
- ◇ **Emmanuel ROSSIER**, Directeur adjoint, Ifce (Vice-président du groupe de travail de la prospective)
- ◇ **Jean-Paul TEYSSANDIER**, Bergerie Nationale de Rambouillet

Participants à l'atelier Languedoc Roussillon du 19 janvier 2012

- ◇ **François ATGER**, Administrateur, Association des Chevaux Arabes
- ◇ **Rémi AUREJAC**, Chargé de mission, Conseil des Equidés Languedoc Roussillon
- ◇ **Hugues CALVIN**, Président, Conseil des Equidés Languedoc Roussillon et Groupement des éleveurs de chevaux endurance
- ◇ **Céline VIAL**, Ingénieur de Recherche, Ifce
- ◇ **Rosy COTAINA**, Présidente, Filière cheval des Pyrénées orientales et Comité Départemental d'Equitation des Pyrénées orientales
- ◇ **Anne Marie DUTEL**, Directrice Territoriale Languedoc Roussillon PACA Corse, Ifce
- ◇ **Beatrice GAUFFRETEAU**, Présidente, Syndicat des Eleveurs de Chevaux de selle et de poneys du Midi Méditerranéen pour la région Languedoc Roussillon
- ◇ **Olivier LAUTIER**, Président, Conseil interrégional des chevaux
- ◇ **Christian MEMBRIVES**, Comité Régional d'Equitation
- ◇ **Simon MIQUEL**, DRAAF Languedoc Roussillon
- ◇ **Philippe PERRIER CORNET**, Directeur de Recherches, Inra Montpellier
- ◇ **Yves RICHARDIER**, Président, Syndicat des Eleveurs du Berceau d'Endurance Equestre Causses Cévennes-Persik'Land
- ◇ **Patrick VIALA**, Eleveur, Association des Éleveurs de Chevaux de Race Camargue

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION	7
II. LA DEMARCHE PROSPECTIVE.....	8
1. UNE EXPLORATION DES FUTURS POSSIBLES POUR ECLAIRER LA DECISION	8
2. UNE PROSPECTIVE DE LA FILIERE EQUINE FRANÇAISE A L'HORIZON 2030.....	8
3. LE DISPOSITIF ET LA METHODE.....	9
III. ETAT DES LIEUX DE LA FILIERE.....	11
1. CHIFFRES CLES ET IMPORTANCE DE LA FILIERE EQUINE EN FRANCE.....	11
2. DYNAMIQUE DES DIFFERENTES UTILISATIONS DU CHEVAL.....	14
3. PRODUCTION, VALORISATION ET COMMERCE DES CHEVAUX	17
4. ORGANISATION DE LA FILIERE.....	19
5. LA RECHERCHE EQUINE FRANÇAISE	21
6. PREOCCUPATIONS DES ACTEURS DE LA FILIERE	22
IV. LES DETERMINANTS DE L'EVOLUTION DE LA FILIERE EQUINE FRANÇAISE A L'HORIZON 2030	25
1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIETAL.....	25
2. LES ATTENTES DES USAGERS ET DE LA SOCIETE VIS-A-VIS DU CHEVAL ET DES ACTIVITES EQUESTRES ET HIPPIQUES	29
3. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES REGLEMENTATIONS	38
4. L'OFFRE EQUESTRE ET HIPPIQUE	51
5. ORGANISATION ET STRATEGIE DES PRODUCTEURS DE CHEVAUX.....	63
V. LES SCENARIOS	75
1. SCENARIO 1 – TOUS A CHEVAL.....	76
2. SCENARIO 2 – LE CHEVAL DES ELITES	79
3. SCENARIO 3 – LE CHEVAL CITOYEN.....	82
4. SCENARIO 4 – LE CHEVAL COMPAGNON	85
VI. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES SCENARIOS	88
1. QUESTIONS SPECIFIQUES ET TRANSVERSES AUX SCENARIOS SOULEVEES PAR LA PROSPECTIVE.....	88
2. PERSPECTIVES OUVERTES POUR L'ACTION PUBLIQUE, LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT	92

I. INTRODUCTION

Françoise Clément, Patrick Herpin

Alors que monter à cheval n'est plus une nécessité, l'équitation de loisir connaît un engouement croissant et le secteur des courses bénéficie d'un fort intérêt de la population pour les paris hippiques. Dans ce contexte dynamique, l'ouverture des paris en ligne, le relèvement de la TVA, la diminution des subventions de l'Etat, le développement de la concurrence européenne, voire internationale, sur les marchés du cheval de sport mais aussi le fait que ces activités reposent majoritairement sur des micro-entreprises économiquement fragiles ou des amateurs, font peser des incertitudes sur l'avenir et sur la poursuite des tendances actuelles. Ces interrogations s'ajoutent aux nombreux enjeux auxquels la filière française est déjà confrontée tels que la pérennisation des emplois, l'intégration de nouvelles technologies comme la génomique ou Internet, la production de chevaux en adéquation avec la demande, le maintien de la diversité des races et de leur présence dans certains territoires, la préservation du bien-être animal, la pérennité de la contribution du cheval au maintien de l'agriculture et du tissu social et culturel...

Depuis plusieurs années l'Inra et l'Ifce partagent une réflexion et une programmation commune en matière de recherche équine, en lien avec les préoccupations de la filière. Mais une certaine résistance à l'innovation scientifique et technologique de l'ensemble de la filière est aussi perceptible. En effet, si les techniques nouvelles de reproduction ont été massivement adoptées par certains éleveurs, d'autres avancées technologiques de ces dernières années ont été critiquées comme par exemple les indices génétiques. Pour autant, la filière doit s'attendre à de fortes ruptures, liées à l'apparition des avancées techniques et aux évolutions sociétales, qu'il est préférable d'anticiper plutôt que subir : émergence des nouvelles technologies de l'information dans la traçabilité sanitaire, développement d'un suivi médicalisé de l'entraînement, apparition de la génomique et de ses conséquences sur la caractérisation objective des équidés, sélection, aide à la commercialisation et à l'utilisation, prise en compte du comportement et du bien-être des chevaux, transparence en matière d'information économique, etc.

Afin d'aider les professionnels de la filière à anticiper les évolutions à venir, au-delà-même des éléments conjoncturels qui les mobilisent aujourd'hui, mais aussi pour améliorer l'offre de services et programmer les besoins de connaissances et d'innovations de demain, l'Inra et l'Ifce se sont donc associés pour s'interroger sur les perspectives d'évolution de la filière équine à moyen terme. Le travail prospectif engagé a permis de définir des scénarios d'avenir contrastés pour la filière équine française à l'horizon 2030 et, à travers cette exploration, d'imaginer les ruptures possibles, de souligner les enjeux émergents, et d'initier le débat sur les leviers disponibles ou à mettre en œuvre pour contribuer au maintien du dynamisme de la filière. Cette étude permet en effet de fournir une aide à la décision (i) pour la définition de stratégies d'encadrement et d'appui à la filière, (ii) pour l'orientation des politiques publiques et de la recherche, ou encore (iii) pour une amélioration des partenariats possibles avec les autres secteurs d'activités économiques (environnement, éducation, insertion, sport, culture et tourisme, etc.).

L'ensemble des résultats de ce travail participatif qui a mobilisé, au-delà de son groupe de travail, une centaine d'acteurs économiques et institutionnels de la filière au travers d'auditions individuelles et d'ateliers de travail régionaux, est présenté dans ce rapport. Après la description de la démarche prospective et de l'état des lieux des mondes du cheval, les principaux éléments déterminants pour l'avenir de la filière sont abordés ; les scénarios d'évolution possibles sont ensuite exposés et permettent de tirer les premiers enseignements de l'étude et de proposer des leviers pour l'action publique et la recherche.

II. LA DEMARCHE PROSPECTIVE

Christine Jez

1. UNE EXPLORATION DES FUTURS POSSIBLES POUR ECLAIRER LA DECISION

La prospective est un exercice qui n'a ni la prétention de donner une image chiffrée et datée de ce que sera la filière équine dans quelques années, ni de dicter scientifiquement aux décideurs les options à prendre pour l'avenir. C'est une démarche exploratoire qui a pour but d'éclairer l'action présente à la lumière de futurs possibles¹. La réflexion sur des scénarios d'évolutions possibles a pour objectif de permettre aux décideurs et chercheurs d'acquérir une connaissance utile pour agir sur le futur, en fonction de leurs intentions et exigences. Elle cherche à sensibiliser les acteurs économiques et institutionnels aux possibles évolutions à venir et donc à les aider à se préparer au changement. En ce sens, la prospective peut être un outil d'aide à la décision pertinent pour l'orientation de la recherche et la définition de stratégies pour la filière.

En identifiant les tendances lourdes, les zones d'incertitudes majeures et les principaux risques ou opportunités de ruptures, l'exercice de prospective offre un large éventail d'images du futur à partir duquel se dégagent des marges de manœuvre et des espaces de choix à promouvoir ou à éviter. Ainsi les scénarios décrivent des histoires qui peuvent, d'une part faire apparaître des visions nouvelles et originales, et d'autre part suggérer des réflexions stratégiques grâce à la projection dans le réel.

Ces décisions peuvent être réactives par rapport à une situation anticipée « si ce scénario venait à se dérouler, que faudrait-il faire pour s'y préparer au mieux ? » ou proactives s'il s'agit de favoriser la réalisation d'un scénario souhaitable et d'éviter la survenue d'un scénario considéré comme redoutable.

2. UNE PROSPECTIVE DE LA FILIERE EQUINE FRANÇAISE A L'HORIZON 2030

La filière équine est constituée d'activités très diversifiées, regroupées au sein de sous-filières ou de « segments », et de nombreux acteurs n'ayant pas nécessairement d'intérêts communs ni de relations. Toutefois, il existe une certaine « porosité » entre les segments de par les échanges d'animaux². En effet, chaque cheval a une « carrière » individualisée et peut changer de segment au cours de sa vie ; un trotteur peut par exemple débiter son parcours dans les courses, puis être reformé pour l'équitation de club avant d'être orienté vers la boucherie. Compte tenu des flux d'animaux entre segments, il a été décidé collectivement de n'écarter aucune activité de la filière équine du cadre de référence de la prospective qui inclut donc les différentes activités ou utilisations du cheval, considérant avec un regard privilégié celles qui constituent les principaux débouchés actuels des chevaux et poneys, c'est-à-dire les segments courses, sport, loisir, tourisme, travail et viande.

La « filière » se définit comme l'ensemble des acteurs directement impliqués dans les activités équestres et hippiques, des éleveurs avec ou sans statut professionnel (agriculteur, société,...) aux utilisateurs finaux qu'ils soient cavaliers, parieurs, consommateurs de viande de cheval ou simples citoyens, en passant par le cavalier propriétaire, pour qui produire un poulain peut être une activité secondaire et par tous les acteurs de l'offre hippique et équestre. La filière inclut tous les flux générés par ces activités.

L'échelle géographique sur laquelle sont étudiés les scénarios est la France, territoire sur lequel les acteurs ont la capacité de se projeter et d'élaborer des projets collectifs. Cependant, pour prendre en compte la diversité de cet espace, l'exercice s'appuie sur des illustrations régionales. La réflexion se situe, quant à elle, sur un terrain beaucoup plus large, ouvert aux évolutions des enjeux européens et mondiaux susceptibles d'impacter l'évolution de la filière.

L'horizon 2030 choisi amène les experts à se projeter dans vingt ans. C'est un horizon qui peut paraître court pour envisager des ruptures compte tenu de la lenteur des évolutions passées, mais qui témoigne de l'accélération du changement qui touche la filière, notamment du fait des évolutions politiques et réglementaires en cours, mais aussi de celle des technologies. Il est pertinent pour l'action dans la mesure où il représente l'échelle de temps sur laquelle

¹ Godet M., 1991. De l'anticipation à l'action-Manuel de prospective et de stratégie. Dunod, Paris.

² Rossier E., 2004. La filière hippique en France : quelques repères et chiffres clés. Bulletin de l'Académie Vétérinaire 157, pp. 15-22.

les incertitudes actuelles sur l'évolution de certains éléments moteurs peuvent se révéler. C'est un horizon qui permet donc d'explorer des tendances en cours et des germes de changement qui pourraient devenir des sources de ruptures, tout en restant abordable pour le décideur.

3. LE DISPOSITIF ET LA METHODE

3.1. Une dynamique collective et interdisciplinaire

La réflexion s'est appuyée sur une équipe projet mixte Inra-Ifce, qui a animé et alimenté les réflexions d'un groupe de travail pluridisciplinaire, chargé de construire les scénarios d'avenir. Pour disposer d'un large éventail de connaissances et d'opinions, les personnalités invitées par le comité de pilotage du projet à participer au groupe de travail sont issues d'horizons et de disciplines variés : chercheurs, représentants et acteurs économiques des différents segments de la filière. Elles se sont réunies onze fois sur une période de 18 mois pour construire des images possibles du futur grâce à la méthode des scénarios. L'approche collective et participative privilégiée dans le cadre de cet exercice a offert aux participants l'occasion de partager une expérience et des références communes et de construire une réflexion nécessairement interdisciplinaire.

Cependant, compte tenu de la difficulté à associer diversité d'activités et diversité sectorielle, le travail de groupe a été largement complété par des auditions ciblées d'acteurs de la filière équine : 62 personnes ont été auditionnées parmi lesquelles 25 acteurs économiques, 21 représentants d'organismes socio-professionnels, 8 professionnels de l'enseignement ou de la recherche et 8 experts des ministères et de l'Ifce. Cette approche permet de compléter les sources bibliographiques sur lesquelles l'équipe projet s'appuie pour alimenter les réflexions du groupe de travail.

3.2. La méthode des scénarios pour explorer les futurs possibles

La démarche prospective s'appuie sur une méthode dite « d'analyse morphologique »³ qui permet d'explorer les futurs possibles à partir de combinaisons d'hypothèses d'évolution des éléments déterminants pour l'avenir du système étudié. La méthode ne permet pas de décrire l'avenir mais propose des moyens simples pour agencer les connaissances et organiser une réflexion, à l'origine complexe du fait de la multiplicité des facteurs qui entrent en jeu et des incertitudes sur leurs évolutions à venir.

La première étape de la construction de scénarios consiste à identifier les « facteurs » de toute nature qui exercent ou sont susceptibles d'exercer une influence sur la filière équine française à l'horizon 2030 et de les regrouper par grands thèmes. Ensuite, les évolutions passées et en cours sont analysées afin de définir des tendances lourdes ou émergentes et des ruptures possibles. Le groupe de travail construit alors des hypothèses d'évolution vraisemblables pour chaque facteur à l'horizon 2030. Combinées entre elles par thème, ces hypothèses constituent des « microscénarios », qui, combinés à leur tour entre eux aboutissent aux « scénarios »⁴.

Parmi les multiples combinaisons possibles, le choix de scénarios exploratoires contrastés s'est fondé sur les critères suivants :

- ils sont pertinents pour l'action, en ce qu'ils soulignent bien les enjeux, les incertitudes, les risques et les opportunités que la réflexion stratégique doit considérer,
- ils sont cohérents, c'est-à-dire qu'ils proposent des combinaisons logiques d'hypothèses pour donner une représentation cohérente de l'ensemble du système,
- ils sont vraisemblables,
- ils sont transparents, c'est-à-dire lisibles et justifiés,
- ils sont suffisamment contrastés pour offrir une large vision des futurs possibles.

3.3. Des ateliers régionaux pour illustrer la diversité

Les membres du groupe de travail ont, dès le démarrage du projet, attiré l'attention de l'équipe projet sur la diversité des filières équines et sur la nécessité de compléter l'approche globale par une démarche plus territoriale permettant

³ Jouvenel H.d., 1999. La démarche prospective, un bref guide méthodologique. Futuribles N°247, p. 24.

⁴ La méthode des scénarios, outil d'une démarche prospective. 2004. Commissariat général du plan, p. 16.

de nuancer les scénarios par rapport aux réalités locales. L'analyse des scénarios a donc été complétée par une illustration de leurs impacts à l'échelle de trois régions de physionomies très contrastées :

- La Basse-Normandie, première région équine par le nombre de chevaux présents, région d'élevage, d'entraînement de chevaux de courses, et d'équitation,
- L'Île de France, première région équestre par le nombre de licenciés et première région hippique par le nombre de courses organisées chaque année,
- Le Languedoc-Roussillon, région touristique présentant un fort attachement culturel au cheval et un lien fort entre le cheval et le territoire.

Grâce à l'appui des directions territoriales de l'Ifce et celui des Conseils des chevaux et des équidés régionaux, le projet a mis en place des ateliers de travail dans chacune de ces régions. Des représentants professionnels et des acteurs économiques et territoriaux ont été invités à imaginer les impacts des scénarios à l'échelle de leur région dans le cadre d'une demi-journée d'échanges. A partir d'un état des lieux de la filière régionale et d'une présentation de l'exercice de prospective et des scénarios, les participants ont réfléchi et échangé sur les conséquences des scénarios en termes économiques, sociaux, environnementaux et sanitaires. Ces rencontres, enrichies par des éléments de bibliographie, ont permis à l'équipe projet de construire des illustrations régionales spécifiques des scénarios qui restituent la diversité de la filière équine en France. Elles ont par ailleurs consolidé les scénarios en confirmant leur cohérence, leur vraisemblance et leur pertinence.

III. ÉTAT DES LIEUX DE LA FILIERE

Marion Cressent

1. CHIFFRES CLES ET IMPORTANCE DE LA FILIERE EQUINE EN FRANCE

Le cheptel d'équidés français est estimé à 950 000 fin 2010, un effectif à peine inférieur à ceux de l'Allemagne et du Royaume-Uni (un million⁵ chacun en 2009)⁶. Ces trois pays totalisent plus de la moitié du cheptel équin européen⁶, mais les utilisations des chevaux sont plus variées en France que dans ces deux autres pays⁷.

1.1. Des entreprises de petite taille génératrices d'emplois

La filière équine présente une grande variété d'entreprises du fait de la diversité des segments au sein de la filière (courses, sports et loisirs, travail, production de viande,...) et de celle des métiers au sein de chaque segment.

(1) Une diversité d'entreprises présentant des résultats économiques contrastés

Deux grands types d'entreprises⁸ coexistent : les entreprises directement liées au cheval, qui le produisent, le valorisent ou l'utilisent, et les entreprises connexes qui sont prestataires des précédentes et des particuliers. En 2009, la France comptait 53 300 entreprises⁹, parmi lesquelles 64 % de structures d'élevage et 15 % d'entreprises connexes (Figure 1). Pour beaucoup de ces dernières, le cheval est une opportunité de diversification de leur offre, qui n'est pas exclusivement équine. Pour les agriculteurs, le cheval est aussi une opportunité de diversification par le biais de pensions et services aux propriétaires.

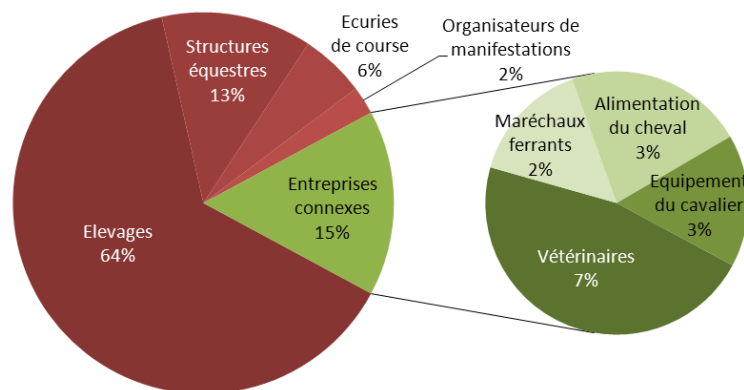


Figure 1 : Répartition des différentes entreprises de la filière équine (d'après REFErences⁷)

L'ensemble de ces structures génère un chiffre d'affaires estimé en 2008 à 12,3 milliards d'euros, dont 1,5 milliard provient des activités agricoles. La prise de paris hippiques représente 9,5 milliards (77 %), dont un peu plus de 7 milliards sont redistribués sous forme de gains aux parieurs⁷. Les structures du segment courses génèrent un chiffre d'affaires globalement plus important que celui des autres segments, tandis que les structures d'élevage présentent un chiffre d'affaires en moyenne inférieur à celui des entreprises liées à l'utilisation du cheval (Figure 2). Ces moyennes masquent néanmoins des écarts importants : le chiffre d'affaires des établissements équestres varie, en réalité de

⁵ Le cheptel Britannique a néanmoins connu une forte diminution ces dernières années, après avoir atteint les 1,3 millions en 2006 (BETA, 2012).

⁶ Liljenstolpe, C., 2009. Horses in Europe, EU equus 2009, 32p.

⁷ Heydemann P., Boyer S., Couzy C., Dornier X., Madeline L., Morhain B., Ragot N., 2011. Panorama économique de la filière équine. Les Haras Nationaux, Le Pin-au-haras. p. 241.

⁸ Les structures d'élevage, bien que n'ayant pas toujours un statut d'entreprise, sont comptabilisées.

⁹ Les Haras nationaux, Fédération des Conseils des Chevaux et/ou des Equidés de France, 2009. Caractéristiques socio-économiques des entreprises de la filière équine : Les Observatoires Economiques Régionaux, 16p.

12 000 à 450 000 € selon le dimensionnement de l'établissement, tandis que la moitié des élevages n'en dégagent aucun⁷.

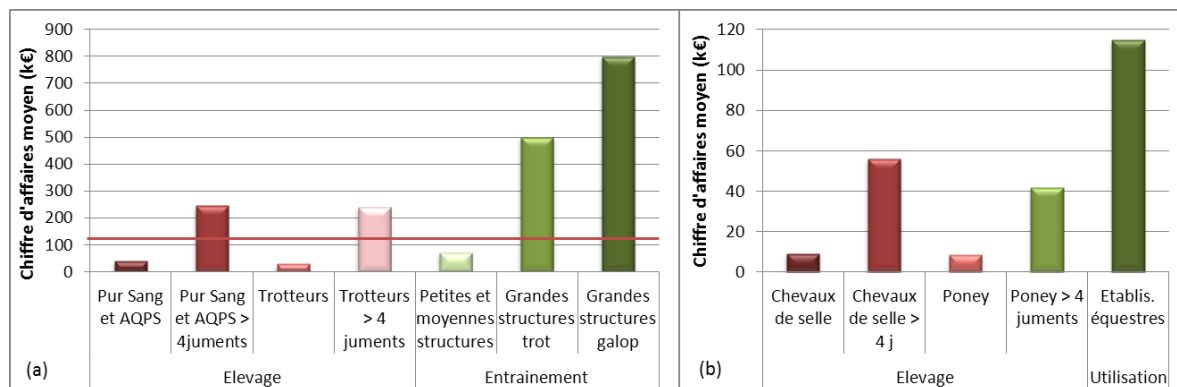


Figure 2 : chiffres d'affaires moyens de structures d'élevage et d'utilisation dans les segments courses (a) et sport et loisir (b) (d'après REFferences⁷) (AQPS : Autre Que Pur-Sang)

Une entreprise sur trois se situe dans les régions Basse-Normandie, Pays de la Loire et Rhône-Alpes. Plus précisément, les activités d'élevage sont particulièrement développées dans le nord-ouest, tandis que le sud-est est plutôt une région d'utilisation.

(2) Des emplois à fort turn-over, en cours de féminisation

Beaucoup de structures de la filière équine sont de petite taille et familiales : moins de la moitié d'entre-elles emploient plus d'un salarié et moins de 10 % ont plus de cinq salariés¹⁰. Néanmoins, environ 39 000 salariés agricoles et 32 800 équivalents temps plein (ETP) non agricoles sont employés dans la filière^{7,10}. Les structures d'élevage, qui dégagent peu de chiffre d'affaires, ont peu d'employés : elles ne regroupent que 12 % du total des emplois et ETP de la filière alors qu'elles représentent 64 % des entreprises (Figure 3). Les emplois agricoles apparaissent donc concentrés dans les écuries de courses et établissements équestres, structures plus importantes dégagant plus de chiffre d'affaires.

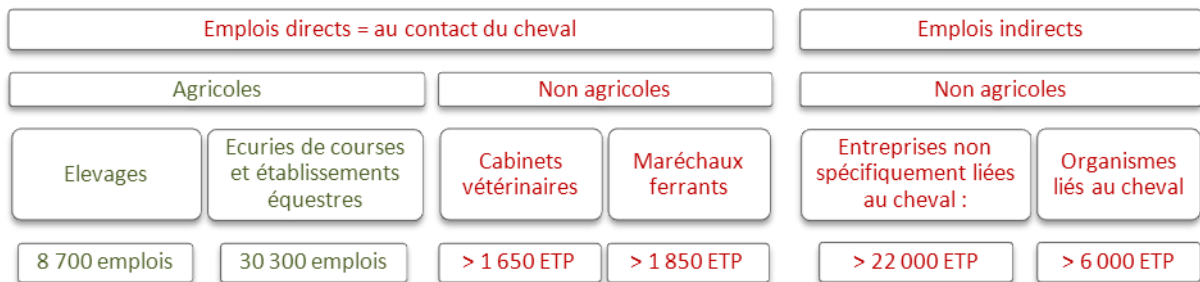


Figure 3 : Classification et répartition des emplois de la filière équine (d'après REFferences^{7,10})

Les salariés agricoles sont plutôt jeunes, 30 ans en moyenne, mais se caractérisent par un fort turn-over, 1/3 étant renouvelé chaque année. Si la parité est globalement respectée, les femmes sont surreprésentées dans les établissements équestres, mais sous-représentées chez les cavaliers professionnels, entraîneur-coach, etc.¹¹. Dans les courses, elles sont peu présentes dans les postes centrés sur la réalisation de la performance (jockey, driver, coach). De manière générale, elles occupent, à diplôme et compétences égaux, des postes et fonctions moins valorisés et reconnus socialement¹². La croissance des effectifs salariés étant essentiellement due à l'embauche de femmes dans tous les secteurs, la féminisation est en cours⁷. De plus, la part du bénévolat, bien que non quantifiée, est très importante et nombre de manifestations hippiques comme équestres ne pourraient avoir lieu sans cette mobilisation.

Les entreprises de la filière sont donc petites, nombreuses, diversifiées et créent une grande variété d'emplois.

¹⁰ Réseau REFferences, 2011. Annuaire écus 2011, Tableau économique, statistique et graphique du cheval en France, données 2010/2011, Institut Français du cheval et de l'équitation, 63p.

¹¹ Le Mancq, F., 2007. « Des carrières semées d'obstacles : l'exemple des cavalier-e-s de haut-niveau ». Sociétés Contemporaines, n°66, p.127-150.

¹² V. Chevalier, données non publiées.

1.2. Une balance commerciale difficile à estimer

Les données disponibles ne permettent malheureusement pas d'évaluer précisément la balance commerciale mais apportent cependant quelques repères sur les échanges.

La France se place au 4^e rang mondial des exportations de chevaux¹³ avec 4 963 chevaux vivants déclarés exportés aux douanes françaises en 2011¹⁴. D'après ces données, la balance commerciale des échanges d'équidés vivants s'élevait en 2011 à +57,4 millions d'euros et semble en hausse¹⁵. Néanmoins, les enregistrements de la base SIRE comptabilisent environ 7 000 chevaux de selle importés en 2011, chiffre supérieur à celui des douanes et en nette hausse depuis quelques années. Concernant les exportations, seules celles de chevaux de course sont chiffrées (2 750 animaux en 2011¹⁶), mais les acteurs de la filière s'entendent pour dire qu'elles seraient inférieures aux importations, entraînant une balance commerciale négative.

Concernant la viande chevaline, deux filières coexistent : une filière d'importation de viande rouge ou d'équidés adultes (89,8 millions d'euros en 2010), et une filière d'exportation de viande rosée ou de poulains (49,9 millions d'euros en 2010). Les pays fournisseurs de viande rouge sont principalement américains tandis que les exportations se font principalement vers l'Italie pour le vif et la Belgique pour la viande¹⁰. En valeur comme en volume, ces échanges diminuent depuis plusieurs années. Néanmoins, la baisse du montant des importations (viande et équidés vivants) en 2010 étant deux fois supérieure à celle du montant des exportations, le solde a été divisé par deux mais reste négatif de -39,9 millions d'euros¹⁰.

Si la France est actuellement bien placée sur le marché international, la concurrence est importante et semble augmenter au vu du nombre de chevaux importés.

1.3. Le cheval, un acteur de l'aménagement du territoire

Les chevaux sont capables d'occuper des milieux très variés, dont des milieux difficiles peu productifs ou délaissés par l'agriculture et en particulier l'élevage de ruminants. Ils contribuent ainsi à l'entretien des espaces et à la préservation des paysages, en particulier dans un contexte de régression des effectifs des autres herbivores. En effet, alors que les cheptels des autres herbivores régressent depuis dix ans, celui des équidés est resté stable entre 2000 et 2010¹⁰. Cela permet le maintien d'animaux dans des zones où l'élevage est en train de disparaître. Ainsi, les chevaux valorisent environ 5 % des surfaces toujours en herbe, soit 0,5 million d'hectares sous forme de pâturage direct¹⁷. Indirectement, ils valorisent des surfaces agricoles produisant fourrages et céréales qui portent à deux millions d'hectares la surface totale valorisée par les équidés⁹. Une partie de cette surface est entretenue par des équidés détenus par des particuliers, souvent sur des petites parcelles. Selon les régions, 30 à 90 % des équidés, appartiennent à des particuliers indépendants, et sont gérés directement par leur propriétaire¹⁸. L'utilisation de ces surfaces, bien que concurrente à la fois de l'agriculture et de l'urbanisation d'un point de vue foncier, leur est complémentaire d'un point de vue organisation des espaces. Ainsi, les équidés des zones périurbaines utilisent des parcelles « en transition » qui ne sont plus agricoles et pas encore urbanisées. Au-delà de l'occupation de l'espace, le développement d'activités telles que celles liées au tourisme équestre contribue au dynamisme des territoires, tant par l'aménagement de chemins que la création d'emplois¹⁷.

1.4. Le cheval, vecteur d'insertion dans la société

L'aspect social inhérent à la plupart des pratiques équestres est reconnu, mais le cheval peut aussi aider certaines personnes à mieux s'insérer dans la société. Cette dimension est peu quantifiée mais de nombreuses initiatives existent. En voici quelques exemples.

La « médiation équine » est utilisée depuis plus de 20 ans dans de nombreux établissements de soins et est principalement utilisée pour des jeunes enfants souffrant d'autisme et troubles apparentés, de psychoses et de troubles du comportement ou de l'attachement. Le cheval permet une rééducation efficace de la communication et de

¹³ Lebrun, J., 2010. Les enjeux et les perspectives de la filière équine en France, avis et rapports du conseil économique, social et environnemental, 55p.

¹⁴ Les chiffres des douanes ne semblent pas représentatifs des échanges véritables, d'une part car le libre-échange ne permet pas de quantifier les équidés circulant entre les pays membres de l'UE, d'autre part car les catégories proposées sont floues. Ils sont néanmoins présentés à titre indicatif.

¹⁵ www.lekiosque.finances.gouv.fr

¹⁶ Base SIRE, données 2012.

¹⁷ Vial C., Perrier-Cornet P. et Soulard C., 2011, Le développement des équidés de loisir en France : quels impacts sur les espaces ruraux et périurbains ? Fourrages, 207, 165-172.

¹⁸ Vial C., et Aubert M., 2011. Quand les équidés de particuliers indépendants gagnent du terrain... Focus sur les déterminants d'une nouvelle utilisation des territoires, communication aux 5^{èmes} Journées de recherches en sciences sociales Inra – SFER – CIRAD à AgroSup Dijon, les 8 et 9 décembre 2011.

la socialisation en permettant des acquisitions cognitives, sensorielles et motrices¹⁹. La médiation équine est également utilisée avec succès pour la rééducation de polyhandicapés¹⁹. Le cheval peut aussi être un médiateur pour les personnes en difficulté. Par exemple, en Aveyron, des chevaux aident des jeunes à apprendre un métier et plus de 95 % des jeunes pris en charge, pour la plupart qualifiés de « cas sociaux », ont obtenu un CAPA de soigneur d'équidés¹⁹. En prison, le cheval bouscule les rapports de dominance dans le groupe, il peut aider les détenus à réapprendre la communication avec les autres, à préparer leur réinsertion ou tout simplement leur apporter un peu de réconfort¹⁹. Le « médiateur cheval » n'est pas utile qu'aux personnes handicapées ou en difficulté. Dans les entreprises, il devient auxiliaire de coaching : il agit comme un facilitateur, un révélateur des forces et faiblesses de chacun, ainsi que du type de relation aux autres²⁰. Le principal intérêt de ce travail est qu'il n'y a pas de jugement de valeur puisque les remarques qui en découlent « proviennent du cheval »¹⁹.

Ces quelques exemples illustrent la diversité des rôles sociaux possibles du cheval et laissent entrevoir un potentiel extraordinaire de nouveaux usages à mettre en place.

Ainsi, la filière équine existe essentiellement à travers des petites entreprises, voire des particuliers, mais est une filière dynamique qui crée non seulement de la valeur et des emplois, mais possède également des atouts indéniables d'un point de vue social et environnemental.

2. DYNAMIQUE DES DIFFÉRENTES UTILISATIONS DU CHEVAL

Le terme de « filière équine » dissimule une très grande diversité, principalement liée à la grande variété des utilisations possibles des équidés.

2.1. Développement des usages du cheval

Les usages des chevaux ont profondément changé au cours du temps. A la fin du XIX^e siècle, le cheval de trait est omniprésent, à la fois dans les champs pour les travaux agricoles et en ville pour la traction hippomobile, tandis que le cheval de selle est essentiellement militaire²¹. Au XX^e siècle, le développement des engins motorisés rend le cheval inutile et en 1970 le cheptel français a été divisé par six (Figure 4). Malgré l'encouragement à la consommation de viande chevaline et la réorientation des races de trait pour cette production, le cheptel de ces dernières continue de diminuer jusqu'à la fin du XX^e siècle²¹. De même la réorientation de l'équitation militaire vers l'équitation civile dès le début du XX^e siècle ne permettra pas d'enrayer la diminution du cheptel de chevaux de selle. Ce n'est qu'avec le développement de l'équitation de loisir, en particulier à poney, depuis une vingtaine d'années que le cheptel a progressivement ré-augmenté, dépassant même les effectifs supérieurs du XIX^e siècle pour les chevaux de selle. Le développement du loisir profite également aux races de trait, tout comme le renouveau de leur utilisation pour des missions de traction et de service public⁷.

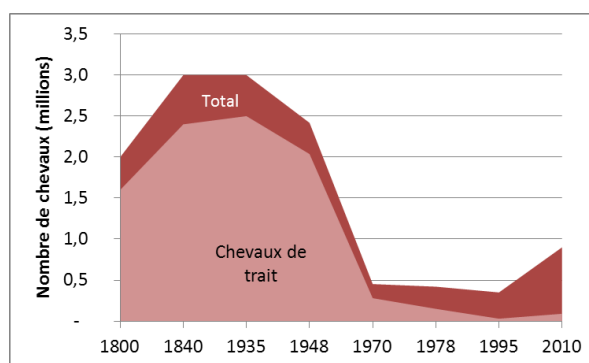


Figure 4 : Evolution du nombre de chevaux en France (D'après Digard, 2004²¹)

Ce développement du loisir s'accompagne d'une forte diversification des pratiques, elle-même accompagnée d'une très forte féminisation : quasi absentes au début du XX^e siècle, les cavalières représentent plus de 75 % des licenciés en 2010. Au-delà de la multiplication des disciplines, des pratiques où le cheval n'est pas forcément monté se développent également : travail à pied, méthodes « éthologiques ».

¹⁹ A&P Sommer, 2010. Un cheval pour vivre, dossier éditée par la fondation A&P Sommer à l'occasion du colloque « Un cheval pour vivre », 18 juin 2010.

²⁰ www.kanyoconsulting.com

²¹ Digard J.-P., 2004. Une histoire du cheval. Art, techniques, société. Actes Sud, Arles. p. 232.

Les courses ont eu une évolution très différente. Les premières courses se pratiquaient dans le cadre des fêtes de village et sont difficiles à dater. On sait par contre que les courses de galop ont été importées d'outre-manche par l'aristocratie française au XVIII^e siècle et que les premières courses de trot officielles ont eu lieu en septembre 1836 à Cherbourg²². La création du PMU, en 1930, suivie de celle du tiercé en 1954 ont permis l'essor de ces pratiques⁷.

Les pratiques équestres ont radicalement changé au cours des siècles et se sont adaptées à l'évolution des besoins et attentes de la société : le cheval instrument de travail est devenu source de loisir.

2.2. Une variété d'usages et d'offres équestres et hippiques

De multiples acteurs proposent des produits variés allant du cours d'équitation à la course hippique en passant par l'organisation de compétitions sportives ou de randonnées.

(1) L'équitation, 3^e fédération sportive et une pratique indépendante répandue

Avec plus de 700 000 licenciés en 2011, la Fédération française d'équitation (FFE) est la 3^{ème} fédération sportive française derrière le football et le tennis (respectivement plus de deux millions et plus d'un million de licenciés), mais c'est la première fédération sportive féminine²³. Cinquième fédération en 2000, la FFE a vu ses effectifs augmenter de plus de 64 % en dix ans et, alors que la part de licenciés des cinq fédérations sportives les plus importantes n'a cessé de diminuer, celle des licences d'équitation augmente (Figure 5)²³. L'équitation est ainsi pratiquée dans près de 7 800 groupements adhérents à la FFE, dont 5 000 centres équestres et 1 800 fermes équestres ou écuries de propriétaires⁷. Plus de 80 000 épreuves de compétitions sont organisées, la majorité en saut d'obstacles, dont 52 000 sur le circuit club, comprenant une vingtaine de disciplines, 23 000 sur les circuits amateur et professionnel et plus de 7 800 pour le circuit jeunes chevaux⁷. La compétition ne concerne néanmoins qu'un cavalier sur cinq⁷ et de nombreuses autres offres existent : cours d'équitation ; organisation de promenades, randonnées ou autres activités en lien avec le cheval. Par ailleurs, beaucoup de cavaliers, propriétaires de leur monture, pratiquent l'équitation en dehors de toute structure. Ainsi, le nombre total de pratiquants réguliers de l'équitation est évalué à plus de 1,5 million²⁴, soit deux fois plus que le nombre de licenciés.

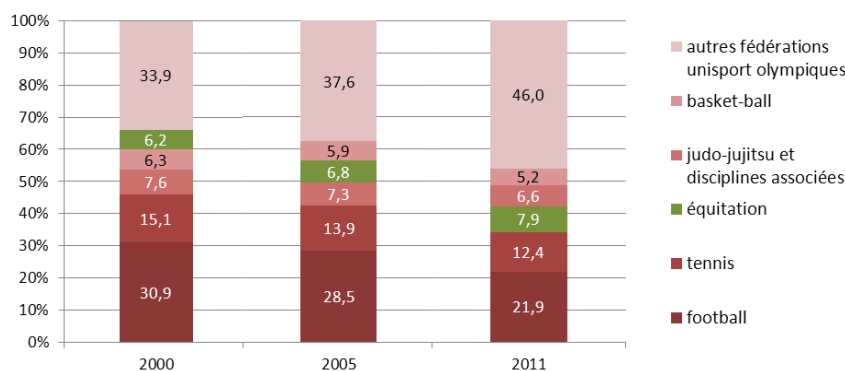


Figure 5 : Evolution de la part relative (nombre de licences) des différentes fédérations unisport olympiques de 2000 à 2011 (données ministère des sports, 2012²³)

(2) Les courses et le pari hippique, une popularité qui traverse les époques

Les jeux d'argent sont de plus en plus prisés en France, comme le montre le chiffre d'affaires de la Française des jeux en très forte augmentation ces dernières années : + 76,2 % entre 2000 et 2011²⁵. De la même façon, les paris hippiques sont populaires et la France se situe au 4^e rang mondial pour le montant des enjeux hippiques misés par sa population⁷. Chaque année, environ deux milliards de paris, soit 10,075 milliards d'euros en 2011, sont enregistrés²⁶. Ce chiffre est en hausse constante et a augmenté de 60 % entre 2000 et 2010. En 2011, deuxième année d'ouverture des jeux à la concurrence, seuls 1,6 % du montant total de ces enjeux étaient enregistrés en ligne par les neuf opérateurs agréés hors PMU²⁶. Pour satisfaire ces parieurs, environ 18 000 courses ont lieu en France annuellement, dont 8 000 sont effectivement supports de paris PMU. Toutes ces courses concernent environ 30 000 chevaux et 10 000

²² www.cheval-francais.eu

²³ www.sports.gouv.fr/index/communication/statistiques

²⁴ Réseau REFerences, 2011, Filière équine, chiffres clés 2011, Institut français du cheval et de l'équitation.

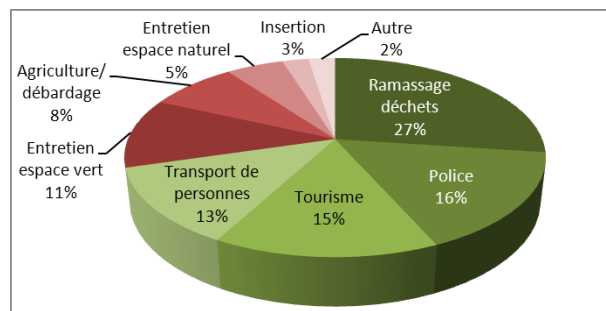
²⁵ http://fr.wikipedia.org/wiki/Française_des_jeux

²⁶ IFCE-OESC, d'après ARJEL, PMU.

propriétaires et se répartissent en 62 % de courses de trot, 26 % de courses de plat et 12 % de courses d'obstacles⁷. En amont, l'entraînement des chevaux est réalisé par environ 2 800 personnes, détentrices de la licence d'entraînement⁷. En parallèle, de nouvelles entreprises se développent et proposent des prestations de débouillage ou pré-entraînement⁷.

(3) Retour de l'utilisation de l'énergie animale

Les chevaux de traits français retrouvent progressivement un usage dans le quotidien de notre société, grâce aux nouveaux besoins de traction animale, tant en zone urbaine que rurale ou périurbaine. Ainsi, dans les milieux sensibles et fragiles, en complément d'engins motorisés, la traction animale s'avère très performante, car beaucoup moins agressive pour les sols et les écosystèmes que la seule utilisation des engins motorisés²⁷. Dans des endroits très isolés, les chevaux peuvent servir au portage de matériels ou matériaux. Leur utilisation a également un intérêt pour certaines petites structures maraîchères, viticoles ou forestières dans un contexte de développement de l'agriculture biologique, de recherche de nouvelles pratiques culturales moins intrusives ou de développement d'une image spécifique. Quel que soit l'usage, ces pratiques peuvent se développer par l'achat d'un cheval en propre ou la mise en place de travail à façon. En milieu urbain, le cheval retrouve également une place en contribuant au tourisme urbain²⁸ ou en accomplissant des missions de service public. La commission nationale des chevaux territoriaux recensait ainsi, en juillet 2012, 212 communes utilisant des équidés²⁹ pour des tâches très variées (Figure 6). Dans 18 % de ces communes, des équidés sont utilisés pour au moins deux tâches différentes.



Calculs sur 247 utilisations dont 23 en cours d'étude ou en test

Figure 6 : Différents types d'utilisation des chevaux par les communes françaises (données de la commission nationale des chevaux territoriaux²⁹)

(4) Une consommation de viande en perte de vitesse

La consommation de viande chevaline ne cesse de diminuer en France depuis les années 80 (Figure 7) et en 2009, environ 20 000 tonnes de viande chevaline ont été consommées. La production française est néanmoins très inférieure à la consommation et est également en baisse régulière depuis les années 70. Cette diminution résulte de mouvements anti-hippophagie mais aussi et surtout de l'administration de médicaments, qui, pour certains, rendent la viande de ces animaux impropre à la consommation.

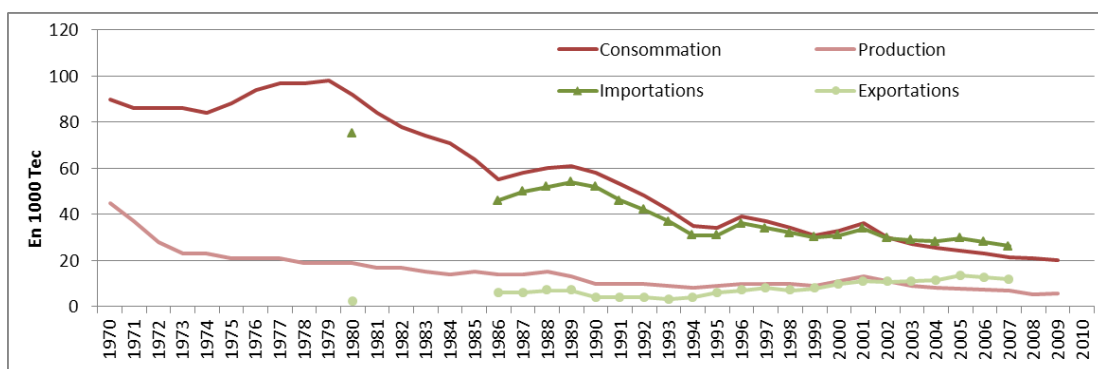


Figure 7 : Les marchés de la viande chevaline en France, en milliers de Tonnes équivalent Carcasse (TEC) (données FranceAgriMer)

²⁷ Ayache S., 2010. Energie animale et gestion des espaces naturels, les cahiers techniques, ONF.

²⁸ Rossier E., 2004. La filière hippique en France : quelques repères et chiffres clés. Bulletin de l'Académie Vétérinaire 157, pp. 15-22.

²⁹ <http://chevauxterritoriaux.wordpress.com/la-commission/>

Les utilisations proposées ci-dessus, ne sont pas exhaustives mais représentent les principaux usages actuels, pour lesquels des données sont disponibles. Ces usages doivent, entre autres, être complétés par les usages sociaux et environnementaux abordés dans les paragraphes III.1.1.3 « Le cheval, un acteur de l'aménagement du territoire » et III.1.1.4 « Le cheval, vecteur d'insertion dans la société ».

3. PRODUCTION, VALORISATION ET COMMERCE DES CHEVAUX

La multitude d'usages possibles du cheval nécessite de disposer d'une grande diversité de chevaux, à laquelle vont correspondre des modes d'élevage, de valorisation et de commercialisation différents.

3.1. Un élevage atomisé

En 2010, 63 races différentes, parmi lesquelles 23 races de chevaux de sang, 10 de chevaux de trait, 11 de poney et 7 d'ânes sont reconnues et gérées en France. Seules 26 d'entre elles sont d'origine française¹⁰. A ces différentes races s'ajoutent les productions hors stud-book (origine constatée ou origine non constatée) présentes dans 20 % des élevages. Dans le cas des chevaux de trait, la production en berceau de race se distingue de la production en « bassins de production », essentiellement dans le sud-ouest, où les animaux valorisent des zones de montagne, souvent en semi-liberté. Cette production est plus orientée vers la viande et représente plus de 40 % des poulinières de type trait⁷. Toutes races confondues, l'élevage des équidés repose sur environ 42 700 éleveurs répartis dans 35 000 structures d'élevage qui produisent, pour les 2/3 d'entre eux, des chevaux de selle et de trait (Figure 8). Néanmoins, 80 % des élevages ne détiennent qu'une à deux juments¹⁰ et 85 % des éleveurs ne sont pas spécialisés dans cette activité. Ainsi, 40 % des éleveurs non spécialisés exercent une autre activité, généralement ni agricole, ni liée aux équidés⁷. La production en races étrangères ne représente que 9 % de l'effectif mais est en constante augmentation¹⁰, ce qui montre un engouement pour ces races dont certaines sont plus spécifiquement orientées vers le loisir.

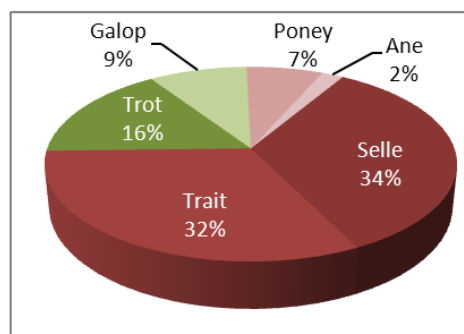


Figure 8 : Orientation de la production des élevages d'équidés Français, données 2009 (d'après REFFerences⁷)

En 2012, la reproduction des équidés repose à la fois sur l'utilisation d'étalons privés, disponibles dans les élevages ou gérés par des étalonniers spécialisés, ou d'étalons publics dont le service est encore assuré par l'intermédiaire de France-Haras dans l'attente d'être progressivement transféré vers les étalonniers privés. Le dénombrement des étalonniers reste difficile mais les structures de collecte ou saillie d'étalons étaient estimées en 2011 à 376 pour les selles français et 145 pour les trotteurs français³⁰. Si la reproduction des Pur-Sang ne peut se faire que par saillie naturelle, les trotteurs français peuvent avoir recours à l'insémination artificielle de semence non transportée, tandis que l'insémination artificielle à partir de semence transportée ou même congelée est possible pour les autres équidés. En 2009, 60 % des saillies de chevaux de selle ont ainsi été réalisées par insémination artificielle⁷. Le transfert d'embryon est encore peu développé chez les équidés et ne représentait, en 2009, que 2 % des gestations. Il est principalement utilisé chez les juments de sport encore en compétition⁷. Le clonage est actuellement une pratique exceptionnelle.

3.2. Préparation et formation des chevaux

Avant d'être utilisé, le cheval doit être préparé, éduqué aux fonctions auxquelles on le destine. Cette étape permet, d'une part, d'évaluer les performances de l'animal, d'autre part de proposer à la vente un cheval « prêt à l'emploi ».

³⁰ données France-Haras non publiées.

Les jeunes chevaux de sport de quatre à six ans disposent d'un circuit spécifique mis en place par la société hippique française (SHF) et qui comptait en 2010 près de 7 900 épreuves réparties en six disciplines : saut d'obstacles, concours complet, dressage, attelage, endurance et hunter¹⁰, près de 130 000 partants, dont 85 % en saut d'obstacles, et environ 16 000 chevaux et poneys¹⁰. Au-delà de la seule performance, une note de modèles et allures, attribuée lors des finales des disciplines principales, est intégrée dans la sélection. En saut d'obstacle, concours complet et dressage, ces épreuves sont organisées en deux circuits parallèles : le cycle classique, destiné aux cavaliers professionnels et le cycle libre, adapté aux amateurs³¹.

Dans le segment courses, les trotteurs ne peuvent participer à des courses qu'après avoir réussi une épreuve de qualification sur 2 000 m, dont le temps maximum exigé dépend de l'âge de l'animal et de la discipline (monté ou attelé). Ces qualifications ont surtout lieu à deux ans et en moyenne 40 % de chaque génération se qualifie¹⁰. Les trotteurs non qualifiés rejoignent le marché des chevaux de boucherie ou de selle où ils entrent en concurrence avec la production spécifique de chevaux de sports et loisirs²⁸. Ce système de qualification n'existe pas dans les courses de galop, ce qui n'exclut néanmoins pas la réforme de chevaux non performants sur le marché de sports et loisirs.

En amont de ces entraînements spécifiques, des entreprises de débouillage se développent mais cette activité étant rarement la seule activité de l'entreprise, son ampleur est difficilement quantifiable.

3.3. Le commerce des chevaux

(1) Les ventes de chevaux de course : structurées par les enchères

Le marché des chevaux de course est globalement structuré par les ventes aux enchères. En effet 10 à 20 % (respectivement pour les trotteurs et les galopeurs) de chaque génération, soit environ 3 000 trotteurs et autant de galopeurs de tous âges y sont présentés chaque année, mais seuls 65 à 75 % d'entre eux y sont effectivement vendus⁷. Ces ventes sont majoritairement organisées par une agence nationale : ARQANA, ainsi que des agences régionales⁷. Il existe également des courses dites « à réclamer », où les chevaux peuvent être achetés à l'issue de la course par un système d'enchère spécifique à bulletin secret⁷. En 2009, le montant annuel d'enchères était d'environ 75 millions d'euros en galop contre 25 millions en trot⁷. Les prix de vente varient énormément selon le type de produit et de vente (Figure 9) et cachent une très forte variabilité. Ainsi, le top price 2011 des ventes ARQANA de Pur-Sang a atteint 1,7 million d'euros pour un yearling vendu à Deauville.

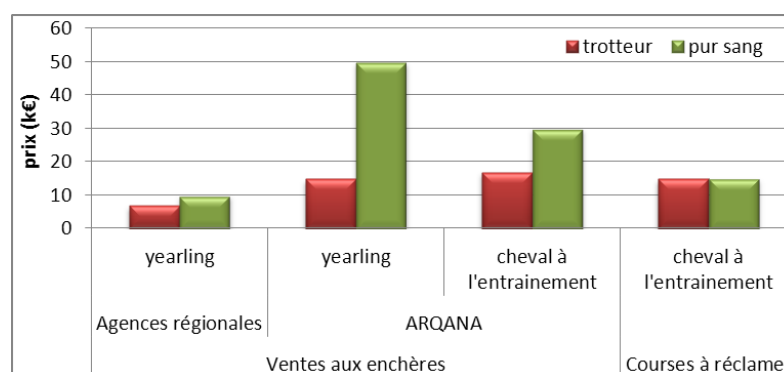


Figure 9 : Prix moyen des chevaux de courses par race et type de vente, données 2009 (d'après REFErences⁷)

(2) Le marché du cheval de selle, caractérisé par une inadéquation entre offre et demande

Le marché du cheval de selle représente un flux financier annuel d'environ 200 millions d'euros pour 50 000 chevaux et poneys échangés, dont 10 % issus d'importations³². Soixante pour cent des éleveurs cherchent à produire des chevaux pour le niveau professionnel avec l'espoir de les vendre à prix élevé. En réalité, 70 % des équidés sont acquis pour le loisir et l'instruction, 25 % pour la compétition amateur et seulement 5 % pour la compétition professionnelle³³. En dehors de ces derniers, les prix d'achats constatés (Figure 10) sont en moyenne inférieurs au coût de production : 5 000 € minimum à trois ans³².

³¹ www.shf.eu/

³² Couzy, C. et Godet, J. 2010. Le marché du cheval de selle : d'inévitables tensions, équ'idée, 72, pp20-22

³³ Heydemann P., 2006. le marché du cheval de selle en France, enquête FIVAL, les Haras nationaux 2005.

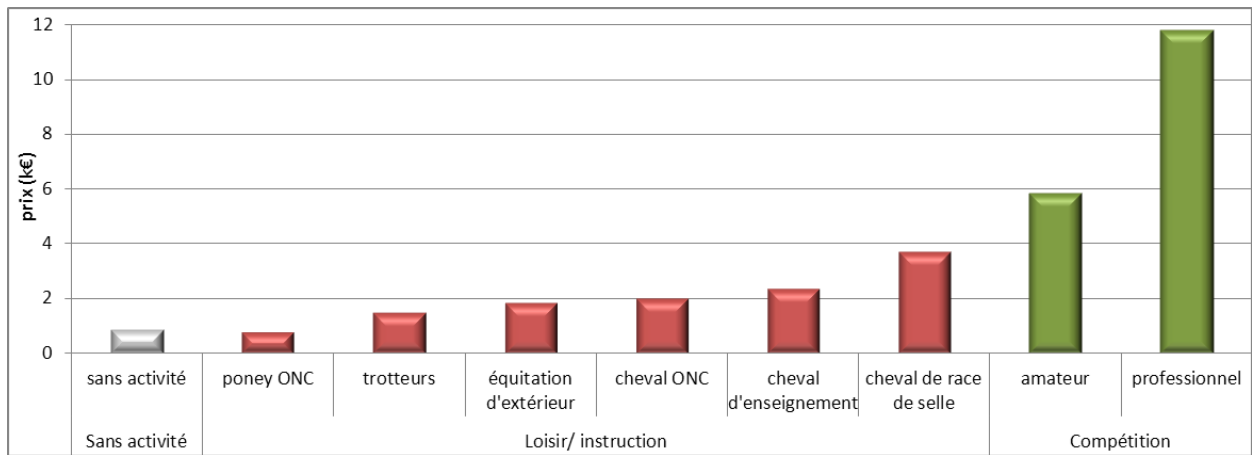


Figure 10 : prix moyen des chevaux et poneys de selle selon le type de cheval et son utilisation prévisionnelle (d'après Heydemann³³)

En caricaturant, on peut considérer que trois grands types de chevaux sont disponibles sur le marché : (1) des chevaux d'élite, relativement chers et produits pour la compétition, (2) des chevaux sans origines ou réformés des courses, très peu chers mais généralement peu recherchés, (3) des chevaux de sport non retenus pour le sport de haut niveau, déclassés et vendus à perte³. Ces chevaux ne sont généralement pas adaptés à l'utilisation de loisir. A ces trois grands types de chevaux s'ajoutent des chevaux de particuliers, de tous âges et de tous niveaux, travaillés ou non, à des prix très variables, parfois très inférieurs au prix du marché, ce qui crée une concurrence importante vis à vis des éleveurs et tire les prix vers le bas. Cette inadéquation entre l'offre des producteurs et les besoins des utilisateurs est caractéristique du secteur.

(3) Une pression de plus en plus forte de la concurrence internationale

En 2010, 10 328 chevaux ont été importés, dont presque la moitié de chevaux de selle, 35 % de chevaux de course et 15 % de poneys²⁴. En dix ans ces chiffres ont été multipliés par cinq pour les chevaux de selle et dix pour les poneys, mais uniquement par 1,4 pour les chevaux de course¹⁰. Les équidés de selle importés appartiennent à plus de 25 races différentes : le Pure race espagnole arrivant en tête, suivi du KWPN puis du poney shetland¹⁰. Si les chevaux achetés pour les compétitions de dressage semblent être en moyenne meilleurs que les chevaux français, les chevaux importés pour le saut d'obstacles ne le sont pas forcément. En revanche, ceux importés pour le loisir, bien que généralement plus chers que les chevaux français, appartiennent à des races spécifiquement orientées loisirs ou présentant des caractéristiques physiques spécifiques. Si l'importation de chevaux de dressage et de loisir peut s'expliquer par une faible production française de ces chevaux, l'importation de chevaux de saut d'obstacles met en évidence la forte concurrence internationale et une meilleure organisation des circuits de commercialisation étrangers³⁴.

Un certain nombre de cavaliers de loisir et de compétition sont donc prêts à acheter à l'étranger un cheval correspondant aux caractéristiques qu'ils recherchent et qu'ils ne trouvent pas sur le marché français.

4. ORGANISATION DE LA FILIERE

La différenciation historique entre les segments a abouti à une structuration spécifique de chacun d'entre eux. Néanmoins, au-delà de l'organisme public unique de tutelle, l'Ifce, quelques organisations transversales existent :

- Les conseils des chevaux, instances régionales collectives, représentent l'ensemble de la filière auprès des collectivités locales. Au niveau national et européen, la filière est représentée par la fédération nationale des conseils des chevaux.
- Le GESCA (groupement des entreprises du secteur cheval en agriculture) développe et coordonne les relations et actions de tous les segments, en particulier dans le cadre de propositions de réformes et d'adaptation du droit.
- La Fédération nationale du cheval (FNC) est la section spécialisée « cheval » de la FNSEA (Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles).

³⁴ Heydemann, P., 2012. Les chevaux importés : comment, pour quoi faire et à quel prix ? Communication à la 5^{ème} Journée du réseau économique de la filière équine, 24 janvier 2012.

4.1. Le segment courses

Ce segment est historiquement très structuré (Figure 11). Il est organisé autour de deux sociétés mères : France Galop, créé en 1995 par la fusion de 3 sociétés existantes, et le cheval français (SECF) créé en 1864 pour les courses de trot. Ces sociétés ont pour objectif d'encourager et d'améliorer l'élevage de chevaux de courses et d'assurer le développement des courses. Elles assurent des fonctions juridictionnelles, disciplinaires et financières, mais également organisationnelle en mettant à disposition des centres d'entraînement et en gérant directement dix hippodromes⁷. Ces deux sociétés mères sont regroupées dans une fédération nationale unique qui a également en charge la gestion du laboratoire des courses hippiques (LCH), chargé du contrôle anti-dopage, et le fonds « EPERON » (cf. III.4.4 « Financement de la filière »). L'organisation en région dépend de fédérations régionales et de leurs comités, chargés de la bonne organisation des réunions, de la définition du calendrier de courses, etc.⁷.

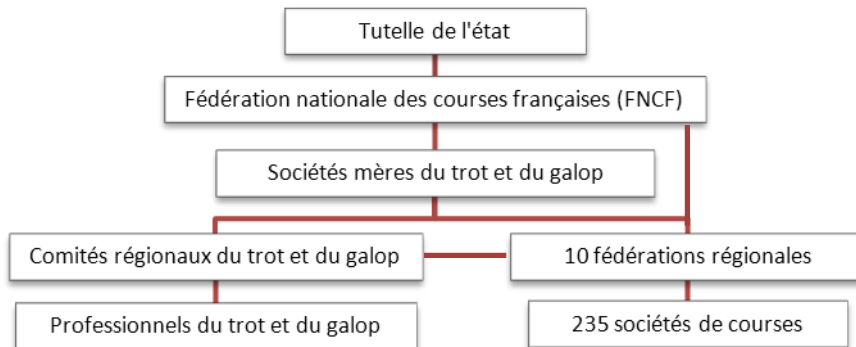


Figure 11 : Les organismes du segment courses (d'après REFErences⁷)

Des structures transversales s'ajoutent à cette organisation pour la gestion des paris (PMU, PMH et autres opérateurs agréés), l'organisation des courses parisiennes (GTHP), la formation (AFASEC) et la retraite des personnels (ORPESC). De même des structures collectives existent dans le trot et le galop à tous les niveaux : éleveurs, étalonniers, entraîneurs, jockeys et drivers, propriétaires, amateurs et courtiers⁷.

4.2. Le segment viande chevaline

Le segment viande chevaline est structuré autour de la section équine de l'interprofession du bétail et des viandes, Interbev équin, créée en 2002³⁵. Interbev équin fédère des représentants des différents maillons du segment tels que producteurs, commerçants, coopératives, industriels, bouchers chevalins, distributeurs et restauration hors domicile⁷. En amont, les 9 races de chevaux de traits sont regroupées au sein de l'association France Trait, interlocuteur unique des décideurs pour les chevaux de traits. En aval, 19 organisations de producteurs reconnues ont pour principale mission de commercialiser les produits. Néanmoins, elles participent également à la mise en place de marques régionales, à l'appui technique et à l'information auprès des éleveurs, à la gestion des aides financières⁷. De manière moins spécifique, le CIV (centre d'information des viandes), association créée en 1987, contribue, auprès des publics professionnels et des relais d'information, à une meilleure connaissance des viandes, de l'élevage et des filières bovine, ovine, chevaline et porcine, sur les thèmes sociétaux tels que la nutrition, la sécurité sanitaire, l'environnement, la santé et le bien-être des animaux³⁶.

4.3. Le segment sport-loisir-travail

La première interprofession officiellement reconnue par les pouvoirs publics était la FIVAL (Fédération interprofessionnelle du cheval de sport). Créée en 1997, elle rassemblait les acteurs de l'amont (étalonniers, éleveurs) et de l'aval (exploitants de centres équestres, marchands) mais ne répondait pas aux besoins des différentes professions et n'est plus active depuis 2008⁷. Depuis, les acteurs de la filière sport se sont fédérés et la société Hippique française (SHF), créée en 1865, est devenue en 2011 la société mère du cheval et du poney de sport et rassemble les acteurs de la production, la valorisation et la commercialisation des jeunes équidés de sport³¹. La fédération française d'équitation, créée en 1987 par le regroupement de trois délégations nationales a en charge

³⁵ www.interbev.fr

³⁶ www.CIV-viande.org

l'organisation des utilisations des chevaux et le développement de la compétition de haut niveau. Plus récemment, la Société française des équidés de travail, créée en 2012 par France Trait, la fédération des chevaux de territoire et France ânes et mulets se positionne comme la maison mère des équidés de travail. Elle a pour objectif d'encourager l'élevage, la formation, la valorisation et la commercialisation des chevaux de trait, ânes, mulets et équidés de territoire et d'en favoriser l'utilisation. Outre ces principales structures collectives, de nombreuses organisations professionnelles existent dans tous les domaines : élevage, utilisation, commercialisation.

4.4. Financement de la filière

Les prélèvements effectués sur les enjeux des courses contribuent au financement de l'ensemble de la filière (Figure 12) : du segment courses, par le fonds commun des courses (équipement et organisation des courses) et les encouragements ; aux autres segments par le fonds EPERON (fonds d'encouragement aux projets équestres régionaux ou nationaux). Au-delà de ce financement direct, des subventions publiques, bien que non directement liées aux prélèvements sur les enjeux hippiques, sont versées aux segments sport, loisirs, travail par l'intermédiaire de l'Ifce ou de soutiens à des projets nationaux et régionaux.

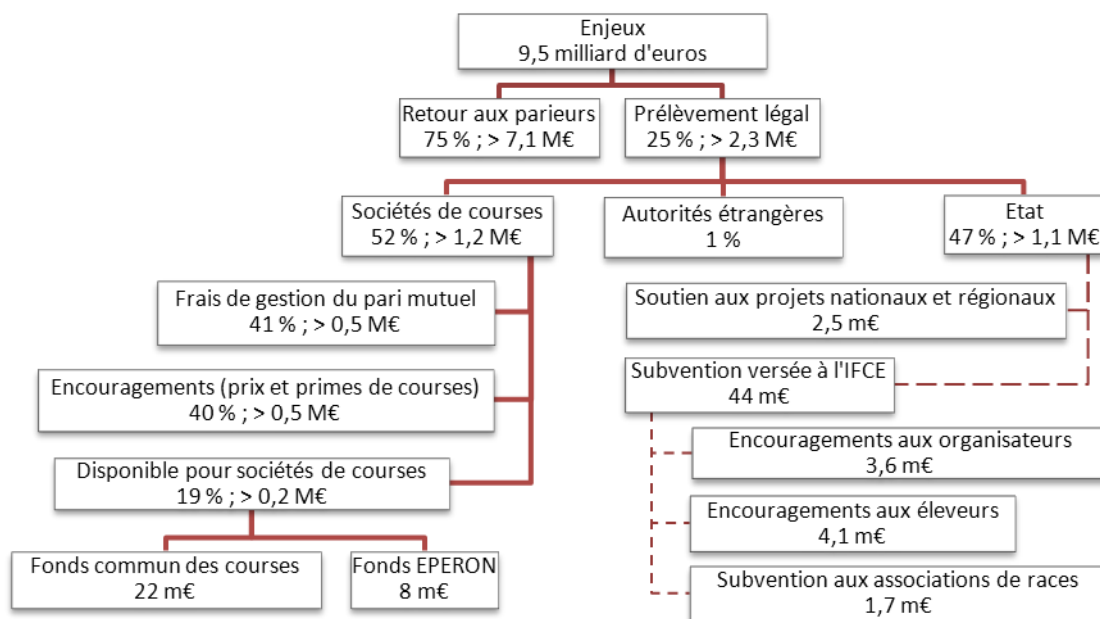


Figure 12 : Contribution des enjeux hippiques au financement de la filière (M = milliards, m = millions)
(chiffres 2009, d'après REFERENCES⁷)

Chacun des segments courses, viande, sport, loisir et travail possède son organisation et ses organismes propres mais le fonctionnement des différents segments est intimement lié par les modalités de financement de chacun d'entre eux.

5. LA RECHERCHE EQUINE FRANÇAISE

De nombreux organismes publics sont concernés par la recherche équine en France, notamment l'Inra, l'Ifce, l'ANSES, le CNRS et les écoles vétérinaires. Néanmoins, le cheval est, la plupart du temps, traité comme une espèce parmi d'autres dans des laboratoires thématiques multi espèces, ce qui permet de bénéficier des avancées réalisées sur les autres espèces mais peut nuire à la visibilité de la recherche équine en France comme au niveau international. Tous établissements confondus, la recherche dispose de financements évalués à sept millions d'euros, de ressources humaines évaluées à 47 équivalents temps plein, de trois troupes expérimentaux (Chamberet et le Pin à l'Ifce ; Nouzilly à l'Inra) et de crédits de soutiens apportés par l'Ifce, le fonds EPERON, certains conseils régionaux, l'ANR, etc.⁷.

Entre 2004 et 2006, la France figurait au 6^{ème} rang mondial en termes de publications scientifiques équines derrière les Etats-Unis, le Royaume uni, l'Allemagne, le Brésil et la Pologne et produisait 4 % des publications mondiales³⁷. Les pôles de recherche équine français couvrent une large palette de thématiques mais sont disséminés sur l'ensemble du

³⁷ Hippolia, 2008. La recherche équine en France et dans le monde, dossier de bibliométrie réalisé par les Haras nationaux avec l'appui du CNRS-INIST pour le compte du Pôle de compétitivité Filière équine, Hippolia, 24p.

territoire, ce qui ne facilite pas toujours les échanges entre équipes (Figure 13). Depuis peu, la recherche sur le cavalier (non mentionnée Figure 13) se développe également dans toute la France.

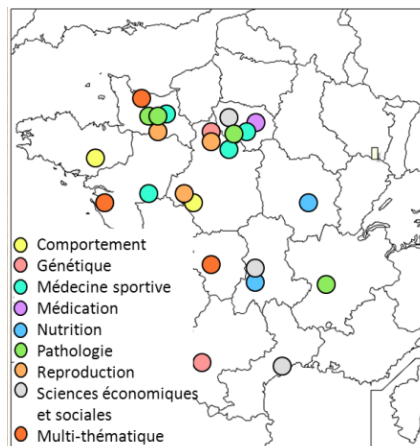


Figure 13 : Principaux pôles de recherche équine en France (Ifce)

Comme dans la plupart des autres pays, plus de 50 % des publications traitent de pathologie ainsi que de leur traitement ou prévention³⁷. Génétique et comportement sont, en particulier, des thématiques en plein essor, pour lesquelles il est important que la France conserve son avance. La génétique s'est fortement développée en lien avec les progrès des technologies de séquençage et d'analyse fine du génome, si bien que la génomique pourrait devenir un outil très puissant de dépistage précoce de pathologies, de prédisposition à certaines pathologies, ou d'aptitude pour une discipline ou un niveau particulier. L'étude du comportement s'est développée parallèlement à l'émergence des questionnements relatifs au bien-être animal, aux capacités d'apprentissage, à la caractérisation du tempérament des équidés et à l'amélioration de la relation homme-animal.

Par ailleurs, depuis 2011, la recherche équine française dispose d'une fondation de coopération scientifique : la fondation Hippolia dont les objectifs sont de renforcer et de promouvoir le développement de programmes de recherche et de formation liés à la santé, au bien-être et à la performance équine³⁸. Cette fondation devrait promouvoir grandement la recherche équine française.

6. PREOCCUPATIONS DES ACTEURS DE LA FILIERE

Au fur et à mesure de l'évolution des besoins des hommes, des politiques associées et des techniques disponibles, la filière s'est construite, sans véritablement se structurer, s'accommodant plus ou moins d'une tutelle étatique progressivement remise en cause. Cette filière est néanmoins une source d'emplois, d'activités secondaires et de loisirs importante. Trait d'union entre tradition et modernité, villes et campagnes, plaisir et performance, elle rassemble une grande variété d'acteurs, parfois opposés mais généralement animés par la même passion pour le cheval. La conclusion de ce chapitre présente les principales préoccupations ressenties par les acteurs d'après les auditions réalisées dans le cadre du projet et les synthèses du sénat, du conseil économique, social et environnemental et du réseau REFerences. Elle regroupe des visions à plus ou moins court terme qui ne se recoupent qu'en partie avec les analyses à long terme des déterminants de l'évolution de la filière identifiés par le groupe de travail et présentés dans le chapitre suivant (IV. Les déterminants de l'évolution de la filière équine française à l'horizon 2030).

6.1. L'instabilité de l'emploi, un poids pour les salariés et les employeurs

La filière équine représente une source d'emplois importante, en particulier agricoles, caractérisés par une certaine précarité et un fort turn-over qui touche particulièrement les jeunes, 48 % d'entre eux quittant leur poste après un an d'activité³⁹. Ceci peut pour partie s'expliquer par un désenchantement à la découverte d'une activité professionnelle choisie à partir de l'expérience de l'amateur ou du cavalier de loisir⁴⁰. Les employeurs reconnaissent que les métiers au contact du cheval présentent souvent des conditions de travail difficiles, des salaires peu élevés, ainsi que des horaires

³⁸ www.hippolia.org

³⁹ Cordilhac C., Lefebvre S., Mahon G., 2011. Emploi, métiers et formations dans la filière équine. Institut français du cheval et de l'équitation, Institut français du cheval et de l'équitation, p. 62.

⁴⁰ Chevalier V. et Le Mancq F., 2010. Excellences sportives. Economie d'un capital spécifique, Editions du Croquant, « Champ social ». In Faure Jean-Michel, Fleuriel Sébastien (éds)

parfois peu compatibles avec une vie de famille si des efforts d'organisation du travail ne sont pas proposés. Ces éléments peuvent occasionner de fortes déceptions chez les jeunes salariés avant tout motivés par la passion et le contact des chevaux. Du côté de l'entreprise, le renouvellement de ces salariés présente un coût économique important. Au-delà, tout ceci est un frein à la professionnalisation des salariés qui n'accumulent pas suffisamment d'expérience pour devenir spécialistes de leur métier. A ces questions s'ajoutent celles relatives au statut des salariés, qui avait connu des améliorations grâce à la baisse de la TVA en 2005. Aujourd'hui, encore 56 % des salariés, et plus particulièrement des femmes, sont en contrat précaire³⁸ et certains acteurs professionnels craignent que le relèvement de la TVA n'accroisse cette situation, en particulier dans un contexte où il semble difficile d'envisager la répercussion de cette hausse sur les tarifs pratiqués aux consommateurs. Par ailleurs, le poids important des bénévoles et des amateurs au regard de celui des professionnels, associé à l'ambiguïté sur le statut de professionnel, fait qu'une partie des acteurs ne sont pas spécifiquement formés à ces métiers. En outre, la formation n'est pas toujours adaptée, le niveau à l'entrée en formation pose souvent problème et certains métiers ne disposent pas de formation spécifique permettant aux jeunes de se préparer à la vie active. Ceci crée une inadéquation entre les compétences des candidats et celles attendues par les employeurs.

6.2. Le professionnalisme en question

Un débat récurrent au sein de la filière oppose les « professionnels » aux « amateurs », chacun ayant sa définition de l'une et l'autre catégorie⁴¹. Ainsi, les éleveurs qui se définissent comme « professionnels » par le fait qu'ils essayent de vivre de leur activité, accusent les autres d'exercer une concurrence déloyale et trouvent illégitime qu'ils reçoivent des aides de l'Etat alors que leur activité relève du loisir. Ils leur reprochent en outre d'avoir pris le pouvoir au sein des associations professionnelles alors que leur approche de l'élevage est trop éloignée de la réalité économique et qu'ils ne compensent pas cela par une culture scientifique capable d'apporter un plus en termes de programme de sélection par exemple. D'autres acteurs pensent néanmoins qu'il n'est pas possible d'associer le professionnalisme à un statut d'entreprise, ou que les éleveurs véritablement professionnels sont trop peu nombreux pour faire une distinction, sachant que la filière fonctionne par ailleurs en grande partie grâce à l'importance des éleveurs « amateurs ». Enfin, il y a ceux qui pensent que le compromis serait un soutien aux entreprises plutôt qu'aux éleveurs, un effort de valorisation des jeunes actifs afin que ceux-ci prennent des responsabilités et une attribution de primes selon des critères d'éligibilité qui correspondent à une politique, des objectifs et non pas un statut. Ces difficultés pour différencier éleveurs professionnels et amateurs participent à la grande opacité du marché des chevaux de selle français qui, tout comme le « recyclage » des chevaux de course et de sport vers l'équitation de loisir nuit au développement de véritables débouchés pour les chevaux de loisir comme de haut niveau et donc aux éleveurs. Cette question du professionnalisme peut également se poser pour les cavaliers de haut niveau, qui sur un plan financier, ne peuvent pas vivre de la compétition et doivent y associer une autre activité.

6.3. L'incertitude sur le financement de la filière

Il est très difficile de percevoir la capacité de résistance de la filière aux aléas économiques. En effet, la passion peut inciter à poursuivre l'activité, même en cas d'échec, grâce à une mobilisation plus importante de fonds privés, ce qui limite en conséquence l'autorégulation en fonction de la demande. De ce fait, les résultats économiques des acteurs de la filière sont variables, et plus ou moins préoccupants en fonction des ressources financières personnelles de chacun. Malgré tout, on observe une régression du nombre d'élevages. Les éleveurs déclarent se heurter, entre autres, au prix élevé des actes vétérinaires, de la semence et des intrants en général, tout comme à la concurrence internationale en très nette progression.

Les résultats économiques des éleveurs et entraîneurs de chevaux de course sont également en baisse et souffrent de la diminution du nombre de propriétaires. Actuellement, le segment courses fonctionne, entre autres, grâce à de très grandes fortunes qui peuvent y investir sans en attendre de retour financier, ce qui est vital pour le galop. En outre, la menace d'une diminution du financement de la filière par les paris hippiques, en lien avec l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne, renforce les craintes de difficultés de financement de ce segment.

Par ailleurs, la filière a longtemps été gérée par l'Etat, au travers des Haras nationaux, et le recentrage progressif des missions de cet établissement génère de nombreuses craintes, car il s'accompagne d'une diminution des aides publiques à la filière.

⁴¹ Gesca, 2009. Reste-t-il un espace de compétence aux éleveurs d'équidés en France et en Europe? In: Gesca (Ed.), 3ème édition des assises de l'élevage, p. 37.

6.4. La question du foncier : une préoccupation locale

Le développement des activités liées à l'équitation nécessite de l'espace, un espace dont la disponibilité est variable selon les régions. Peu abordée à l'échelle nationale, la question foncière prend une place importante dans les débats locaux, comme cela a été le cas dans les ateliers régionaux organisés dans le cadre de cette étude prospective. Elle est néanmoins très contrastée entre l'évocation de ressources importantes libérées par l'agriculture, comme c'est le cas en Languedoc-Roussillon, et à l'opposé, une concurrence très forte entre cultures, urbanisation et activités équestres en zone périurbaine. Cette concurrence entraîne une surenchère des prix, qui peut devenir prohibitive pour l'agriculture et les activités équestres dans certaines régions.

6.5. L'évolution de l'équitation : entre nostalgie et innovations

La fidélisation des cavaliers dans les centres équestres semble être un enjeu partagé par de nombreux acteurs de la filière. L'apprentissage de l'équitation est un processus long, qui nécessite, au moins pendant un temps, une certaine forme d'inconfort et une discipline d'apprentissage qui peuvent être très éloignées des attentes de la clientèle et créer un fort turn-over, en particulier au cours la première année de pratique. Les centres équestres ne disposent pas toujours d'une cavalerie adaptée à une clientèle pressée d'obtenir des résultats et peu familière des équidés et des dangers qu'ils présentent, ce qui contribue à la déception et à l'abandon de certains clients. Des innovations pédagogiques ont néanmoins permis d'attirer un public de jeunes enfants, mais les transformations liées au développement de l'équitation infantine et ludique rencontrent l'opposition des partisans de l'équitation traditionnelle, de la recherche technique et du beau geste, fondée sur une pédagogie de l'effort et de la persévérance. Les acteurs de l'offre équestre sont parfois eux-mêmes victimes d'un véritable tiraillement entre passion pour l'équitation traditionnelle et nécessité d'assurer un chiffre d'affaires. Certains acteurs professionnels craignent ainsi que les contraintes du marché n'aboutissent à une baisse du niveau technique de l'enseignement et des enseignants, et à une limitation des possibilités de progression des uns et des autres⁴².

⁴² Tourre-Malen C., 2009. Evolution of equestrian activities and social change in France from the 1960s. *Mouvement Soc*, pp. 41-59.

IV. LES DETERMINANTS DE L'EVOLUTION DE LA FILIERE EQUINE FRANÇAISE A L'HORIZON 2030

Bernard Coudurier, Marion Cressent, Christine Jez, Florence Méa

A partir de l'état des lieux de la filière, des dynamiques d'évolution passées et des questionnements actuels sur son avenir, le groupe de travail de la prospective a recensé une quarantaine de facteurs d'évolution susceptibles d'avoir un impact sur l'avenir de la filière équine. Ceux-ci ont été caractérisés, hiérarchisés et répartis en cinq composantes qui ont constitué la base de la construction des scénarios :

- le contexte économique et sociétal,
- les attentes des usagers et de la société vis-à-vis du cheval et des activités équestres et hippiques
- les politiques publiques et les réglementations
- l'offre équestre et hippique
- l'organisation et les stratégies des producteurs de chevaux

Le chapitre présente les grandes tendances et perspectives d'évolution des différents éléments regroupés au sein de ces grandes « composantes » thématiques, synthétisées sous forme de microscénarios.

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIETAL

(Christine Jez)

L'histoire du cheval et de ses utilisations est fortement marquée par des éléments qui lui sont extérieurs. Plusieurs grands bouleversements majeurs de la filière sont la conséquence d'évolutions du contexte général, économique et sociétal, parmi lesquelles l'essor de la pétrochimie par exemple, qui a permis la motorisation de l'agriculture et des transports aux dépens de la traction animale⁴³. S'il n'est pas exclu que certains éléments de ce type aient encore un poids dans les années à venir, d'autres paramètres pourraient impacter la filière équine dans les 20 prochaines années comme, par exemple, l'augmentation de la population mondiale qui renforce les préoccupations en termes de disponibilités de ressources naturelles pour la production d'énergie et l'alimentation dans un contexte de changement climatique et d'incertitudes pour les récoltes. En effet, la population mondiale compte aujourd'hui pratiquement sept milliards d'habitants et devrait en totaliser entre 7,8 et 8,8 milliards dans 20 ans d'après les Nations Unies. La France, quant à elle, pourrait s'enrichir de trois à huit millions de personnes. Cette croissance de la population, qui devrait s'accompagner d'une forte croissance de la demande alimentaire mondiale totale, pourrait entraîner une forte pression sur les espaces cultivables⁴⁴, et une augmentation du prix des céréales dont pourrait pâtir la filière équine.

A côté de ces changements globaux considérés comme tendanciels à l'échelle mondiale dans le cadre de ce travail de prospective à l'horizon de 20 ans, le groupe de travail s'est interrogé sur les perspectives de croissance économique de la France car elles constituent une source d'incertitudes du fait de leur impact potentiel sur les usages du cheval. La réflexion globale sur les éléments déterminants pour l'avenir de la filière équine française a également fait apparaître l'importance des évolutions de la société, en amont des usages du cheval et du lien qu'entretiennent les hommes avec la nature.

Ainsi, dans cet exercice de prospective, la réflexion sur le « contexte » se rattache plus particulièrement à celle sur les tendances et perspectives d'évolution de l'économie et de la société françaises.

⁴³ Rossier E., Coleou J., Blanc H., 1984. Les effectifs de chevaux en France et dans le monde. Le cheval : Reproduction, sélection, alimentation, exploitation, INRA, Paris, pp. 11-24.

⁴⁴ Paillard S., Treyer S., Dorin B., 2010. Agrimonde. Scénarios et défis pour nourrir le monde. Quae. p. 296.

1.1. Tendances et perspectives d'évolution

(1) Les perspectives de croissance de l'économie française

Le contexte actuel est marqué par une double interrogation sur les perspectives de croissance économique à long terme et sur les conséquences, potentiellement durables, d'une crise qui, bien que d'ampleur globale, n'affecte pas tous les pays de la même façon. Pour la filière équine, ces éléments sont d'une très grande importance dans la mesure où, bien que fortement démocratisée, l'équitation reste pratiquée en majorité par des cavaliers issus de catégories socio-professionnelles moyennes à supérieures⁴⁵. S'il est encore trop tôt pour porter un diagnostic certain sur les effets récents de la crise économique dans ce secteur, il est néanmoins justifié de s'interroger sur les effets d'une crise qui toucherait plus massivement et durablement les classes moyennes de la société, ou à l'opposé sur les possibilités d'un retour à une croissance soutenue qui pourrait favoriser la massification des activités équestres et hippiques.

Le groupe de travail n'a pas lui-même construit d'hypothèses d'évolution sur ce sujet extrêmement complexe mais a considéré le contexte économique suffisamment déterminant pour lui accorder une place prépondérante dans l'exploration de l'avenir de la filière équine. Le contexte économique choisi en amont de la construction de chaque scénario s'appuie ainsi en partie, et très globalement, sur les scénarios d'évolution de la croissance économique française à l'horizon 2030 publiés en 2011 par le Centre d'Analyse Stratégique⁴⁶ (CAS), eux-mêmes fondés sur une réflexion mondiale. Ils n'ont pas été analysés en détail par le groupe de travail mais lui permettent de s'autoriser certains cadres de réflexion.

Les cinq scénarios de croissance pour la France à l'horizon 2030 :

- un *scénario Noir* de trajectoire pessimiste de l'économie française dans un contexte de déflation généralisée ;
- un *scénario Fil de l'eau* de prolongation des tendances de reprise molle ;
- un *scénario Croissance non soutenable* qui aboutit à de nouveaux déséquilibres, après une période de croissance relativement dynamique, l'absence de vision à long terme et une absence de prise en compte de la contrainte environnementale ;
- un *scénario Croissance soutenue et soutenable* qui pointe les gains associés à la réorientation de l'appareil productif dans une perspective soucieuse de l'environnement ;
- un *scénario Croissance soutenue et soutenable et marché du travail plus efficace* qui illustre les gains supplémentaires associés à la mise en œuvre de politiques volontaristes sur l'emploi dans le cadre du scénario de *Croissance soutenue et soutenable*.

(2) L'évolution du contexte sociétal

Parmi les caractéristiques de la société dont les évolutions peuvent être déterminantes pour la filière, le groupe de travail a choisi en particulier de s'interroger sur celles qui peuvent jouer un rôle sur les usages du cheval du fait d'un intérêt individuel étendu à une large part de la société ou d'un engagement collectif. La réflexion a ainsi porté sur la disponibilité et l'occupation du temps libre, le niveau de vie, le lien social et les relations de l'Homme à l'animal. Ces éléments sont à l'origine de choix de contextes très généraux qui guident la construction des scénarios complets, mais n'ont pas été formalisés en microscénarios.

Des vies plus longues, plus de temps libre et de mobilités, mais des classes moyennes qui s'appauvrissent

Un allongement de la durée de la vie

La durée de vie des français a gagné pratiquement 40 % en un siècle et la tendance à l'augmentation de l'espérance de vie devrait se poursuivre pour atteindre en moyenne en 2030 entre 80 et 82 ans pour les hommes et entre 86 et 90 ans pour les femmes⁴⁷. Cette évolution s'accompagne d'un ralentissement de la croissance démographique, aboutissant à un vieillissement de la population. En France, la part des plus de 65 ans pourrait passer de 17 % en 2010 à 22-24 % en 2030⁴⁸. Au-delà des enjeux socio-économiques qui en découlent, l'augmentation de la proportion de personnes âgées et très âgées aura des implications sur la demande de biens et de services, offrant potentiellement de nouvelles opportunités à la filière équine dans les secteurs du loisir, du service à la personne, de la thérapie et du lien social.

⁴⁵ Idéactif, 2008. Etude géomarketing. Optimisation des axes et supports de communication. FFE, p. 22.

⁴⁶ Pichon A., Schaff C., 2011. France 2030 : cinq scénarios de croissance Centre d'analyse stratégique, p. 121.

⁴⁷ D'après les calculs de l'ONU, de l'Europe (Eurostat) et de l'INSEE

⁴⁸ Parant A., 2011. Démographie. In: International, F. (Ed.), Rapport vigie 2012, tendances à l'horizon 2020-2030. Futuribles International, Paris, p. 289.

Le développement du temps libre et des mobilités

Le rapport à l'espace a changé, en lien avec le rapport au temps, marqué par une accélération technique qui permet de s'informer, de communiquer et de se déplacer toujours plus vite et plus loin⁴⁹. Pour autant, alors que le temps vécu augmente et que le temps travaillé diminue, l'occupation du temps libre est en voie de devenir centrale dans la culture collective et les modes de vie, favorisant l'étalement urbain, le développement des mobilités et les vacances⁵⁰. Ainsi se crée un lien entre le temps disponible et le choix de lieu de résidence, d'activités, de moins en moins dépendant du lieu de travail. Cette évolution favorise ainsi la multi-appartenance des personnes à différents territoires et s'illustre par une tendance à vivre toujours plus loin de son lieu de travail et donc par une augmentation constante des déplacements par personne et par jour. Elle offre aussi une plus grande ouverture aux loisirs. La qualité de vie hors travail devient un critère de choix, pour ceux qui le peuvent, du travail lui-même. Ainsi nos modes de vie, nos choix de rapports familiaux, à la nature, aux vacances, à la culture sont devenus des aménageurs territoriaux⁵¹ ; ils favorisent l'attractivité des zones de vacances et font évoluer les lieux de pratique des sports et autres loisirs.

Des classes moyennes qui s'appauvrissent

Plus de temps libre et des vies plus longues sont *a priori* des éléments favorables au développement des activités de loisir, sportives, touristiques ou culturelles. Ce sera très certainement le cas, mais avec des arbitrages entre activités qui dépendront du contexte économique mais aussi de la répartition des richesses. De ce point de vue, si à l'échelle planétaire les 20 prochaines années devraient être marquées par une réduction de la pauvreté et le développement de nouvelles classes moyennes, les évolutions pourraient être moins sensibles en France où, même si le taux de pauvreté stagne, le nombre de personnes pauvres augmente. Entre les 30 % des plus modestes et les 20 % des plus aisés, les classes moyennes subissent une érosion caractérisée par un décrochement des franges inférieures qui se rapprochent des catégories les plus modestes⁵². Cette évolution interroge sur le véritable potentiel de développement de l'équitation même si le cœur de la clientèle actuelle semble encore pouvoir s'enrichir de nouveaux cavaliers, à moins d'une évolution du contexte économique plus en rupture. Mise en rapport avec le vieillissement de la population, cette situation renvoie à la question de la pérennité des systèmes de protection sociale et plus particulièrement des retraites. Elle souligne les incertitudes sur les priorités politiques à venir en général et sur l'intérêt et la place qui pourront être accordés au cheval dans ce contexte.

Un lien social en recomposition

Plusieurs signes d'évolution de la société tels que la déstabilisation de l'institution familiale, la croissance de l'isolement (6,1 % des personnes vivaient seules en 1962, elles seront 18-20 % en 2020)⁵³, le désinvestissement dans la sphère politique et le syndicalisme, la hausse de la délinquance et des incivilités, laissent penser qu'on assiste plutôt à un affaiblissement des relations que les individus entretiennent avec leur famille, leurs amis, leurs collègues ou leurs voisins, des mécanismes de solidarité et des connivences qui façonnent le sentiment d'appartenance collective. Mais ces évolutions, qui sont en partie aussi la conséquence d'une accélération du temps qui « dévore » l'Homme moderne, témoignent d'une expression forte de l'individualisation et d'une aspiration à la liberté de choix. Ainsi les acteurs modernes veulent être libres et certains signes comme une meilleure acceptation de l'homosexualité ou du divorce par exemple montrent qu'ils y parviennent⁵⁴. Être libre, ne signifie pas pour autant être seul, mais pouvoir se rattacher à des groupes que l'on choisit selon le principe des affinités⁵⁵. Cette évolution est favorisée par l'émergence de réseaux qui offrent des liens sociaux plus diversifiés, plus souples et librement choisis⁵³ et peut concerner différentes sphères qu'elles soient culturelles, politiques ou industrielles : le mouvement des Indignés, l'essor de la démocratie participative, les différents mouvements de créateurs rassemblés autour de projets interactifs ou qui se réunissent simplement pour partager leurs innovations, en sont des exemples. Ainsi, la société devient une société d'échanges de savoirs, de connaissances et de flux dans laquelle la liberté mobile évoquée précédemment renforce aussi les liens des uns aux autres, de maison en maison, de la ville à la campagne, du travail vers les vacances⁵¹. Dans l'avenir, elle peut rester fondée sur l'individualisme ou évoluer vers un fonctionnement plus collectif et solidaire sur la base de groupes d'intérêts et d'un sentiment d'appartenance collective favorisé par la recherche d'affinités. La diversité des usages du cheval peut dépendre des dynamiques collectives qui pourraient se mettre en place par le biais des réseaux qui s'organisent en lien avec cet animal (adoption de chevaux, organisation de randonnées et de manifestations telles que la Route du Poisson⁵⁶ par exemple, passion du cheval, échanges de propriétaires, adeptes de l'équithérapie...).

⁴⁹ Rosa H., 2010. Accélération. Une critique sociale du temps. La Découverte. p. 464.

⁵⁰ Viard J., 2006. Eloge de la mobilité. Essai sur le capital temps libre et la valeur travail. Edition de l'Aube, Paris. p. 205.

⁵¹ Viard J., 2012. Nouveau portrait de la France. Edition de l'Aube. p. 208.

⁵² Cette G., 2011. L'évolution des salaires en France. Futuribles n°378, pp. 41- 50.

⁵³ Hérault B., 2012. Les conduites alimentaires : miroir du changement social. Formation Futuribles 29 Mars 2012, p. 51.

⁵⁴ Bréchon P., Tchernia J.-F., 2009. La France à travers ses valeurs. Armand Colin. p. 320.

⁵⁵ Cusset P.-Y., 2009. Le lien social en crise? Futuribles, pp. 5-21.

⁵⁶ La Route du Poisson est une manifestation sportive d'attelage équestre, organisée tous les trois ans, début septembre, de Boulogne-sur-Mer à Paris. Elle est uniquement ouverte aux chevaux de trait qui, traditionnellement, transportaient ainsi le poisson frais jusqu'aux marchés parisiens avant l'ouverture des voies de chemin de fer.

De nouveaux rapports de l'Homme à la nature et à l'animal

La nature dans son ensemble et les animaux en particulier sont perçus différemment qu'ils ne l'étaient il y a quelques décennies. Alors que les contacts avec la nature sont devenus de plus en plus épisodiques et artificiels, de nouveaux rapprochements sont explorés par le biais du tourisme vert, des sports de plein air, voire de « nature ». Ces nouvelles proximités sont encouragées par la facilité à se déplacer qui permet d'aller vivre des expériences « ailleurs ». En parallèle avec la recherche de ces rapports privilégiés avec la nature, la société reste confrontée à l'opposition entre le souhait de la protéger et son exploitation, au risque de la détruire. Cependant, les questions liées à l'écologie et au développement durable interrogent de plus en plus la population sur le rapport à la nature en général et sur l'impact des individus et de toute l'espèce humaine sur les ressources et les milieux naturels. Ainsi, un changement s'opère, renforcé par la perception de la nature comme une source de réalisation, de découvertes, de sensations⁵⁷ et de prise de conscience du lien entre soi et le monde.

Simultanément, la raréfaction des contacts avec des animaux (autres que les chiens et chats) dans la vie courante, la diminution de la connaissance empirique de leur comportement et de leurs besoins, le développement d'un anthropomorphisme imputant aux animaux les états mentaux et affectifs des humains, ont fait émerger de nouvelles attitudes face au monde animal. C'est dans ce contexte que se sont développés l'empathie envers toutes sortes d'animaux et le rejet des douleurs et souffrances évitables⁵⁸, associé en particulier à la condamnation des pratiques liées à l'élevage et à la pêche, qui s'étendent progressivement à d'autres relations entre l'Homme et des animaux telles que celles qu'entretient l'Homme avec le cheval dans ses différents usages et notamment en compétition.

1.2. Les évolutions du contexte économique et sociétal comme principaux moteurs des scénarios

(1) Reprise de la croissance ou enlisement dans la crise ?

Alors que l'engouement pour les activités équestres qui anime la filière depuis plus de 20 ans interroge sur les limites de leur croissance, les sondages⁵⁹ font part d'un très fort potentiel de développement encore limité par des contraintes entre autres économiques. Afin d'ouvrir la réflexion sur les forces et faiblesses de la filière pour satisfaire les attentes d'une population fortement attirée par le cheval, le choix a été fait de diminuer l'importance de la contrainte économique. Un premier contexte, favorable au développement du loisir est donc proposé. Il associe une reprise lente de la croissance économique à une amélioration du pouvoir d'achat des classes moyennes, qui profitent de leur temps libre en accordant une place plus importante aux loisirs et plus particulièrement aux activités de plein air. Cette situation économique peut se rapprocher de celle décrite par le scénario de « Croissance soutenue et soutenable et marché du travail plus efficace » du Centre d'analyse stratégique (CAS), marqué par des politiques volontaristes sur l'emploi, des réformes structurelles dans le domaine de la concurrence, de la R & D et de l'environnement, favorables à la croissance à long terme mais occasionnant dans un premier temps des innovations et des coûts importants avant d'atteindre des gains de compétitivité.

A l'opposé, compte tenu de l'évolution de la crise économique de 2008 vers une crise de la dette dont l'issue est encore très incertaine, le groupe a aussi souhaité explorer un scénario de déclin économique durable, une option qui se rapproche du second scénario CAS, marqué, à l'horizon 2030, par une croissance faible, un fort taux de chômage, peu d'innovation et des délocalisations. L'impact majeur d'une telle situation est de dégrader le pouvoir d'achat des classes moyennes au point d'orienter leurs arbitrages en termes de loisirs vers des activités moins coûteuses que les activités équestres.

(2) Une société centrée dans un cas sur les relations entre les individus, et dans l'autre sur le rapport de l'Homme à l'animal

Après avoir défini deux évolutions du contexte économique opposées, le groupe de travail a choisi d'explorer des évolutions de la société, qui ne sont pas incompatibles, mais qui peuvent aboutir à des scénarios très contrastés pour la filière équine. Le premier explore un futur dans lequel la société serait marquée par un développement des solidarités fondé sur des réseaux sociaux alors que l'autre imagine une évolution forte de l'empathie de la population vis-à-vis des animaux, se traduisant par une montée en puissance des préoccupations relatives à leur bien-être.

Ces scénarios supposent une évolution du contexte économique moins déterminante que dans les cas précédents. Ainsi, le développement d'une société mettant en avant de nouvelles formes de solidarités correspond plus

⁵⁷ Héas S., 2004. Anthropologie des relaxations. Des méthodes modernes de loisirs, de soin et de gestion personnelle. L'Harmattan, Paris.

⁵⁸ Le Neindre P., Guatteo R., Guémené D., Guichet J.-L., Latouche K., Leterrier C., Levionnois O., Mormède P., Prunier A., Serrie A., Servièrre J., 2009. Douleurs animales. Les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage. Rapport d'expertise. Expertise scientifique collective. INRA, p. 340.

⁵⁹ SOCIOVISION-COFREMCA en 2006, TNS SOFRES en 2007 et BVA en 2011

particulièrement à un contexte économique cheminant d'une « Croissance non soutenable » fragilisée par une persistance de l'endettement et à une absence de prise en compte de la contrainte environnementale, vers une « Croissance soutenue et soutenable » favorable à la réorientation de l'appareil productif dans une perspective soucieuse de l'environnement.

L'hypothèse d'une évolution forte des préoccupations vis-à-vis du bien-être des animaux est quant à elle plutôt indépendante du contexte économique. Le choix a été fait, pour l'explorer de façon plus approfondie, de ne pas considérer dans ce cas un contexte économique limitant tel que celui défini dans le scénario Noir du CAS afin de rendre possible la présence du cheval dans l'environnement familial.

2. LES ATTENTES DES USAGERS ET DE LA SOCIÉTÉ VIS-A-VIS DU CHEVAL ET DES ACTIVITÉS EQUESTRES ET HIPPIQUES

(Marion Cressent)

Le cheval alimente les rêves et désirs des hommes depuis des siècles et a ainsi une place très particulière dans la société française. Néanmoins, cette place n'a cessé d'évoluer. Actuellement, l'évolution simultanée de la perception des animaux par la société, notamment au travers du bien-être animal, et de la connaissance du cheval par les personnes qui les côtoient, est déterminante dans l'évolution de la relation que l'homme entretient avec le cheval et dans l'évolution des usages des chevaux, de leur rôle dans la société, mais également de la façon de s'en occuper. De plus, la prise de conscience de la nécessité d'un développement plus durable entraîne une plus grande utilisation du cheval comme support de ce développement durable et peut contribuer au maintien des différentes races de chevaux sur le territoire. L'engouement des français pour diverses activités physiques, et en particulier les sports de plein air, a aussi contribué au développement de l'équitation comme loisir sportif ou moyen de détente en relation avec la nature. L'exploitation du potentiel éducatif du cheval permet d'aider de plus en plus de personnes en difficulté d'insertion. En revanche, la consommation de viande chevaline est depuis toujours sujette aux tabous et polémiques et l'évolution de la consommation des viandes de toutes sortes ne fait qu'amplifier sa disgrâce. L'attraction de la société pour les jeux d'argent et de hasard, en particulier les paris hippiques, est quant à elle déterminante pour l'avenir des courses et de la filière dans son ensemble. Le groupe de travail a donc retenu, comme déterminantes pour l'avenir de la filière équine française, les dimensions suivantes :

- La sensibilité à l'image du cheval pour satisfaire le rêve et répondre aux demandes de loisir, d'épanouissement, de jeu
- La relation Homme-cheval et le bien-être animal
- L'intérêt du cheval pour le développement territorial
- La consommation de viande chevaline
- La place du sport dans la société, l'esprit de compétition et la concurrence des autres sports de nature
- La reconnaissance des valeurs éducatives du cheval
- L'attraction du public pour le jeu et les paris

2.1. Les attentes des usagers et de la société : tendances et perspectives d'évolution

(1) Sensibilité à l'image du cheval pour satisfaire le rêve et répondre aux demandes de loisir, d'épanouissement, de jeu

Le cheval, un animal unique, porteur de multiples valeurs

Le cheval semble avoir eu très tôt une place symbolique particulière puisqu'il est l'animal le plus représenté dans l'art préhistorique, alors qu'il n'était vraisemblablement pas le plus abondant⁶⁰. Contrairement à d'autres animaux, le symbolisme du cheval est complexe et multiple car aucune valeur ne lui semble prioritairement attachée (comme la ruse au renard par exemple)⁶¹. Ainsi, chacun est libre d'associer au cheval des valeurs différentes : par exemple force, courage, loyauté, puissance, mais aussi sensibilité ou liberté, fougue et vitesse. Ceci se confirme dans les expressions de la vie quotidienne où le cheval est très utilisé mais où le vocabulaire renvoie deux images opposées : celle du cheval de travail, soumis, fort et déterminé, et celle du cheval d'agrément, fougueux, imprévisible, avec beaucoup de tempérament⁶². De même, les chevaux sont très présents dans le quotidien et représentent à la fois le luxe et les biens

⁶⁰ Wagner, M.A., 2005. Le cheval dans les croyances germaniques: paganisme, christianisme et traditions, vol. 73 : Nouvelle bibliothèque du moyen âge, Champion, 974 p.

⁶¹ Cirlot, J.E., 2002. A Dictionary of Symbols, Courier Dover Publications

⁶² Fédération française d'équitation : L'équitation en France, fiches thématiques, www.ffe.com

de consommation courante. Ainsi, des marques très variées l'utilisent comme effigie (Poulain, Ferrari, Hermès, Demeco, Malboro, ...) ou comme support de publicité et ceci pour tous les types de produits, de l'accès internet aux bijoux aux parfums de luxe en passant par les aliments. Les publicitaires utilisent le fait que les nombreuses valeurs portées par le cheval sont source d'émotion et de désir pour toute la population⁶³. Cette image est d'autant plus chargée d'émotion que le monde actuel est exigu et en constante accélération⁶⁴: le cheval symbolise à la fois la liberté, la fuite de la vie de tous les jours et le retour à des valeurs moins modernes⁶⁵. Selon Olivier Domerc, ancien rédacteur en chef de Culture Pub, « contrairement aux chiens et aux chats, le cheval permet de tout vendre. Peu d'animaux ont cette image de « passeur » à la fois forte et universelle ». Les spécialistes de la communication aiment son côté fédérateur, qui leur permet de gommer les problèmes de race ou de religion, il fait figure d'alliance entre rêve et réalité, virilité et féminité⁶⁵.

Ainsi, le cheval tient une place unique dans le cœur et l'imaginaire des français. Il est leur troisième animal préféré⁶⁶ et, bien que cela ne soit pas toujours possible, un français sur trois aimerait posséder un cheval⁶⁷. De fait, le cheval a perdu son utilité auprès des hommes en tant que source d'énergie ou moyen de transport, mais les français souhaitent toujours côtoyer des chevaux, même s'ils ne sont pas cavaliers, en particulier pendant leurs loisirs ou congés. Ainsi les promenades en calèche ont un grand succès, tout comme les baptêmes à poney et les spectacles équestres. Les français souhaitent également continuer à voir des chevaux dans les campagnes. Qui n'est jamais allé donner du pain dur ou des pommes aux chevaux du pré voisin ? Par ailleurs, au-delà même du contact direct avec les chevaux, l'extraordinaire succès de toutes les figurines et jouets représentant des chevaux (par exemple chevaux à bascule, poneys à coiffer, poneys clubs miniatures) et de tous les jeux d'élevage de chevaux ou d'équitation sur internet ou sur consoles confirment ce besoin d'intégrer les chevaux et l'imaginaire qui les accompagne dans les jeux, et ceci dès l'enfance.

Perspectives

Quoi qu'il arrive, il semble donc peu vraisemblable que les chevaux disparaissent de l'imaginaire des Français. En revanche, c'est la proximité et les liens plus ou moins forts avec les chevaux, ainsi que l'utilisation qui en est faite, qui peuvent varier au cours des siècles, particulièrement en fonction du contexte économique, politique ou environnemental du moment.

(2) La relation Homme-cheval et le bien-être animal

De l'animal utile à l'animal aimé en passant par le signe de noblesse

Lors de sa domestication (- 8000 ans) le cheval était essentiellement destiné à être mangé et ce n'est qu'environ un millénaire plus tard qu'il a commencé à être utilisé soit pour porter des biens ou des humains, soit pour tracter⁶⁸. Il devient alors un allié indispensable à l'homme. Au moyen-âge la cavalerie, qui remplace massivement les fantassins, est accaparée par les chevaliers et le cheval devient un moyen de s'anoblir puisque, quiconque était assez riche pour posséder un cheval et s'équiper pouvait devenir chevalier, et donc noble⁶⁸. C'est également au moyen-âge que naît la différenciation culturelle entre cheval de selle, instrument et emblème d'une aristocratie d'origine guerrière, et cheval de trait, source d'énergie, moteur de transports et auxiliaire de travail des paysans⁶⁸. Aux XVII^e et XVIII^e siècles le symbolisme du cheval pour le pouvoir de la classe dominante s'accroît et l'équitation est réservée à une minorité. De nouveaux écarts culturels se creusent entre les différents usages et types de chevaux. Au XIX^e siècle, malgré l'essor industriel et technique, les chevaux n'ont jamais été aussi nombreux ni aussi présents. Ils sont de toutes les corvées et sur tous les fronts. Ceci contribuera à l'élaboration et à la multiplication des races, certains chevaux ayant pour seul usage de servir à la distinction de l'élite, dont les seuls loisirs sont équestres. Ainsi, la noblesse se passionne pour le pur-sang tandis que la bourgeoisie montante recherche des chevaux aux rondeurs évocatrices d'opulence. Le XIX^e siècle fut également l'époque qui vit éclore l'idée de protection animale. Au XX^e siècle, pour la première fois depuis le néolithique, le cheval perd son utilité fonctionnelle pour entrer dans la sphère des loisirs, du sport, du jeu⁶⁸. Ceci s'accompagne d'une forte augmentation du nombre de cavaliers, et en particulier de cavalières, plus spécifiquement à partir de 1930 où ces dernières sont autorisées à monter à califourchon⁶⁹. Cette augmentation de la proportion de femmes cavalières va pleinement participer aux mutations en cours. En effet, alors que les hommes limitent volontiers leurs contacts avec le cheval au temps qu'ils passent sur son dos, les femmes prennent plaisir à « mater » les chevaux au travers des activités de pansage, nourrissage...⁶⁹. L'ancienne culture, basée sur l'art d'utiliser au mieux

⁶³ www.soncheval.com/pourquoilechevaldanslapub.html

⁶⁴ Rosa H., 2010. Accélération. Une critique sociale du temps. La Découverte. p. 464.

⁶⁵ Bastides-Coste, C., 2004. « Le cheval, fils de pub », Cheval magazine, no 397, décembre 2004

⁶⁶ Sondage IPSOS, 2005 ; <http://www.ipsos.fr/ipsos-public-affairs/sondages/animaux-preferes-francais>

⁶⁷ Sociovision Cofremca, 2006. Le cheval et les loisirs des français, quelles sont les réelles opportunités de développement à l'horizon 2010, Séminaire interne des Haras Nationaux des 16 et 17 novembre 2006.

⁶⁸ Digard, JP, 2004. Une histoire du cheval, actes sud, 230 p.

⁶⁹ Tourre-Malen C., 2009. Évolution des activités équestres et changement social en France à partir des années 1960, Le Mouvement Social 2009/4, N° 229, p. 41-59.

l'animal et de le respecter sous peine de le perdre ou de l'endommager fait place à une culture où le cheval n'est plus un instrument mais un être vivant à part entière, doté d'une volonté et d'une âme propres⁶⁸. Le cheval devient l'objet de tous les soins, de toutes les attentions et de toutes les compassions. On ne le « respecte » plus, on « l'aime »⁶⁸. Cette époque voit également l'émergence des chevaux « potagers », hébergés dans le jardin familial, dont l'entretien absorbe l'essentiel du temps libre de la famille et dont l'utilisation est souvent très limitée. A partir des années 2000, avec l'apparition des « chuchoteurs », utilisant des méthodes qualifiées d'« éthologiques » et naturelles, c'est l'envie de mieux comprendre son cheval et de mieux communiquer avec lui qui apparaît.

Protection animale, bien-être du cheval et sécurité des hommes

Cette évolution de la place du cheval s'accompagne d'une transformation des préoccupations relatives au bien-être animal et à la protection des animaux. Les premières idées de protection animale sont apparues au XIX^e siècle, alors que le cheval était utilisé partout et que beaucoup de chevaux mourraient au travail. Ainsi la société protectrice des animaux (SPA) a été créée en 1845 pour la protection des chevaux, avant d'élargir ses combats aux autres animaux⁷⁰. Aujourd'hui de nombreuses fondations militent pour la protection des animaux, dont les chevaux, parmi les plus connues : 30 millions d'amis née en 1976 et la fondation Brigitte Bardot née en 1987. Le nombre de personnes impliquées dans ces fondations (700 000 donateurs à la fondation Brigitte Bardot⁷¹, 27 400 adhérents à la SPA en 2010⁷⁰) témoigne de l'engouement de la population pour cette cause animale. Néanmoins, les maltraitements envers les chevaux n'ont pas pour autant disparu : la fondation Brigitte Bardot recense 117 équidés recueillis depuis 2005 et pas moins de dix appels par semaine de particuliers qui ne peuvent ou ne veulent plus assumer l'entretien de leur équidé⁷¹, tandis que le centre d'hébergement et de protection des équidés maltraités (CHEM), créé en 1978, recense actuellement 800 équidés hébergés chez des bénévoles, la plupart retirés à leurs propriétaires sur décision de justice⁷². Contrairement au XIX^e siècle, ces animaux ne meurent pas d'épuisement ou d'accident dus à un travail trop pénible, mais souffrent le plus souvent de non entretien par leur propriétaire (absence de nourriture, pieds non entretenus...). Par ailleurs, certains cas de maltraitance peuvent être involontaires, souvent dus à une méconnaissance des besoins spécifiques demandés par cet animal. En effet, la transformation du cheval « utile » en cheval « aimé » s'est accompagnée d'une modification du type de personnes chargées de s'en occuper qui, pour certaines, ne disposent d'aucune connaissance en la matière et s'improvisent homme de cheval.

Néanmoins, pour les néophytes comme pour les hommes de chevaux, la notion de bien-être est difficile à objectiver et à mesurer. Elle est le plus souvent définie par les cinq libertés établies en 1979 par le Farm Animal Welfare Council⁷³ et selon lesquelles le bien-être d'un animal est assuré lorsque les conditions suivantes sont réunies : (1) absence de faim, de soif et de malnutrition ; (2) absence d'inconfort ; (3) absence de douleur physique, de maladie ou de blessures ; (4) possibilité d'exprimer des comportements normaux de l'espèce ; (5) absence de peur ou d'anxiété. Si les trois premières libertés semblent relativement faciles à assurer et leurs conséquences simples à mesurer, il n'en est pas de même des deux dernières. En effet, pour les équidés, le respect de la quatrième liberté implique que les chevaux puissent par exemple brouter ou exprimer des comportements sociaux, ce qui n'est pas le cas quand ils vivent en box. Par ailleurs, l'absence de peur ou d'anxiété, en particulier pour les animaux sortant en compétition, semble être difficile à assurer. Ainsi, garantir le bien-être des chevaux au cours des nombreuses utilisations dont ils font l'objet est une tâche qui peut sembler complexe et contraignante. A l'opposé, des raisonnements anthropomorphiques poussés à l'extrême ou accompagnés d'une méconnaissance des besoins des chevaux peuvent finalement aller à l'encontre du bien-être animal et créer souffrance ou maladie. Les aspects réglementaires associés au bien-être animal sont développés au paragraphe I.3.1(4) « La réglementation sur le bien-être des chevaux ».

Relation Homme-cheval et sécurité des hommes

Outre le problème de maltraitance involontaire, la méconnaissance des chevaux pose également un problème de sécurité. En effet, une étude réalisée auprès de vétérinaires américains a révélé que les chevaux étaient responsables de 15 % des accidents, derrière les bovins et les chiens⁷⁴. En France, les milieux équestres représentent la deuxième branche des secteurs verts la plus dangereuse en termes de gravité après la sylviculture⁷⁵ et plus de 70 % des accidents impliquent directement le cheval. Une étude réalisée dans le milieu des courses montre que 60 % des accidents sont dus à une chute de cheval, tandis que 10 % proviennent de coups de pieds et 7 % de coups de tête⁷⁵. Des accidents graves peuvent donc se produire à pied, y compris pour des personnes habituées à manipuler des chevaux. Il est donc indispensable que les gens qui acquièrent un cheval, ou qui sont amenés à côtoyer ponctuellement des chevaux, soient informés du danger potentiel représenté par cet animal.

⁷⁰ www.spa.asso.fr

⁷¹ www.fondationbrigittebardot.fr

⁷² www.chem.fr

⁷³ www.defra.gov.uk/fawc/

⁷⁴ Landercasper, J., Cogbill T., Strutt, P. et Landercasper, B., 1988. Trauma and the Veterinarian, *Journal of Trauma-Injury Infection & Critical Care*, 8;28.

⁷⁵ La sécurité dans les milieux équestres, Octobre 2009, Direction générale Humanisation du travail, Belgique

Ainsi, l'évolution du rôle du cheval d'animal « utile » à animal « aimé » a profondément modifié les relations que les hommes entretiennent avec lui et a conduit à la naissance du simple désir de « prendre soin » de son cheval, de communiquer avec lui, tout en lui assurant un maximum de bien-être. Néanmoins, il semble important tant pour son bien-être que pour celui de son propriétaire ou cavalier, de ne pas oublier que le cheval est un « gros » animal potentiellement dangereux nécessitant un entretien et une manipulation particuliers.

(3) Intérêt du cheval pour le développement territorial

Après avoir disparu des campagnes, le cheval peut-il retrouver une place dans les territoires ?

Après avoir été omniprésent en France jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le cheval a progressivement disparu des territoires français. En effet, suite au développement des engins motorisés et à l'accélération des modes de vie, il est devenu trop « lent » et donc inutile. Ce n'est qu'à partir de la fin du XX^e siècle, suite au développement des pensées écologiques et des mouvements politiques écologistes (1970), à la mise en place de réflexions autour des principes d'un développement durable, ainsi qu'à la prise de conscience générale de la société sur la nécessité de protéger l'environnement que le cheval a progressivement fait sa réapparition en dehors des centres équestres et des champs de courses. Le cheval présente, en effet, un intérêt indéniable pour le développement des territoires : sa présence donne à certains territoires leur identité, à d'autres une attractivité particulière par la présence d'hippodromes, d'événements équestres, ou de chemins de randonnée spécifiques. En ville, il met en valeur les volontés écologiques ou de développement durable des communes, c'est un agent écologiquement propre, socialement riche et parfois économiquement intéressant qui peut être utilisé pour de multiples activités : ramassage des ordures, tri des déchets, communication environnementale, entretien des espaces, transport d'enfants, etc. En agriculture, il est très utile dans les structures biologiques, en particulier la viticulture ou le maraîchage, et est incontestablement un excellent complément des machines pour le débardage. En particulier, dans les territoires fragiles, il permet de circuler ou d'entretenir l'espace sans abîmer les sols ou les écosystèmes, il est également particulièrement indiqué pour l'entretien de milieux spécifiques à préserver car il favorise l'ouverture des milieux et le maintien de la biodiversité végétale et animale⁷⁶. Ainsi, un certain nombre de zones Natura 2000 l'utilisent seul ou en complémentarité avec des ovins ou des bovins. Dans les territoires délaissés temporairement ou définitivement, il entretient l'espace et prévient l'embroussaillage, en montagne par exemple. En milieu périurbain, d'une part il utilise et entretient les petits espaces délaissés par les agriculteurs et en attente d'urbanisation, d'autre part le développement des fermes équestres contribue à l'aménagement des espaces.

De manière plus générale, la traction animale, en particulier lorsque les chevaux sont entretenus en extensif, peut être considérée comme une énergie renouvelable, énergies que l'Etat français s'est engagé à développer pour atteindre 23 % de la consommation totale d'énergie à l'horizon 2020⁷⁷. Si la traction animale était officiellement reconnue comme énergie renouvelable, le développement de telles initiatives pourrait faire l'objet d'aides financières et donc se développer encore davantage.

Perspectives

L'évolution récente de la société et l'amplification des réflexions autour de la sauvegarde de la planète et le développement durable semblent être des moteurs puissants pour la diversification de l'utilisation du cheval au service de l'aménagement des territoires. Néanmoins, le prolongement et le durcissement de la crise économique actuelle, la baisse des financements publics et le développement d'une économie de marché pourraient à l'opposé freiner la réalisation de ces projets, pas toujours rentables d'un point de vue purement économique.

(4) Consommation de viande chevaline

La consommation de viande chevaline en France : une histoire, des symboles et un présent polémique

La viande de cheval est consommée par l'homme depuis la préhistoire, comme en témoignent les scènes de chasse des peintures rupestres. Néanmoins, lors de la domestication du cheval, son image d'animal à viande se modifie progressivement et sa consommation diminue peu à peu⁷⁸, en particulier suite à plusieurs interdictions successives (détaillées dans le paragraphe IV.3.1(4) « La réglementation sur le bien-être des chevaux »). Un tabou autour de l'hippophagie sera imposé au VIII^e siècle, lié à la volonté de lutter contre les rites païens des peuples germaniques qui sacrifiaient des chevaux et en consommaient la chair pendant leurs fêtes religieuses, puis la viande chevaline sera dénigrée par la royauté avant d'être rétablie par Napoléon III. La société protectrice des animaux a d'ailleurs joué un

⁷⁶ Fleurance G., Dumont B., Farruggia A., Mesléard F., 2007. Impact du pâturage sur la diversité biologique des prairies, 33e Journée de la Recherche Equine, Paris, 8 mars 2007, Les Haras nationaux, 245-258

⁷⁷ www.developpement-durable.gouv.fr

⁷⁸ Leteux S., 2005. L'hippophagie en France. Terrains & travaux (n° 9), pp. 143-158.

rôle fondamental à ce sujet, notamment en promouvant l'hippophagie comme un moyen de protection du cheval âgé⁷⁹. Au XIX^e siècle, les arguments en défaveur de la viande de cheval n'étaient plus ni religieux ni sanitaires mais essentiellement commerciaux et moraux. En effet, la viande chevaline est consommée essentiellement par les pauvres, voire les miséreux et est associée non seulement aux ordures et à la charogne, mais aussi à la prostitution⁷⁸. Très rapidement après sa légalisation, les vertus de cette viande sont reconnues et de nombreux médecins prescrivait aux malades et aux travailleurs à forts besoins énergétiques d'en consommer. De 1870 à 1970, la consommation de viande chevaline progresse lentement, essentiellement dans les villes à forte concentration ouvrière mais reste marginale : en 1888, elle ne représente qu'un peu plus de 3 % de la consommation totale de viande. Après un pic de consommation en 1911, l'hippophagie diminue rapidement à partir de 1970 (Figure 14), parallèlement à la diminution de la proportion d'ouvriers dans la population⁷⁸.

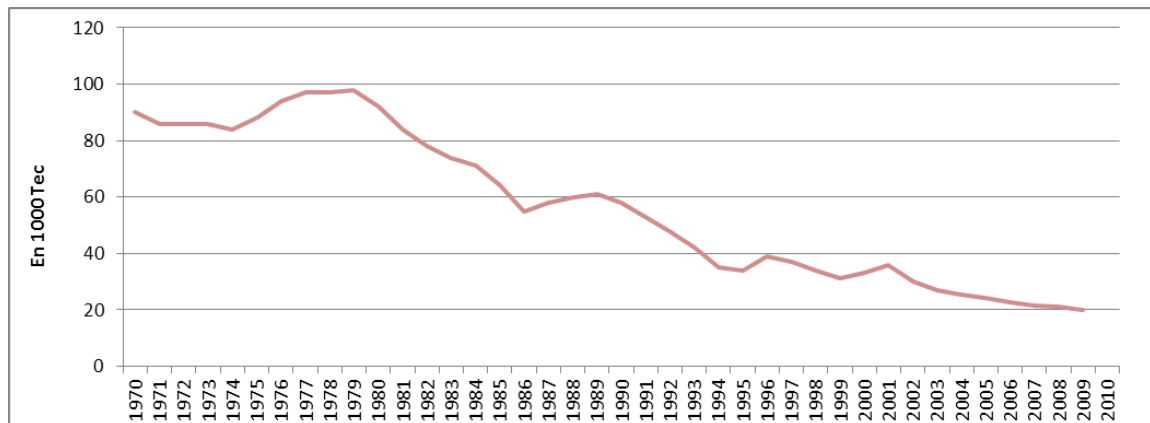


Figure 14 : Evolution de la consommation de viande de cheval (données FranceAgriMer)

Plus récemment, la consommation moyenne de viande chevaline par habitant français, malgré quelques augmentations lors des crises sanitaires touchant les autres espèces bouchères, continue de diminuer. Cette diminution peut s'expliquer par une évolution de l'offre disponible, mais aussi et surtout par les prix relatifs des différentes viandes⁸⁰. En effet, l'argument du faible coût du cheval par rapport au bœuf disparaît à partir des années 1990⁷⁸. En outre, la crise économique et la baisse du pouvoir d'achat à partir de 2007-2008 accentuent la diminution générale de consommation de viande des ménages et par conséquent celle de viande chevaline. Ce comportement s'accompagne d'une modification du type de viande consommée, en faveur des viandes blanches⁸⁰. En effet, la part de viande bovine dans la consommation française est passée de 39 % en 1970 à 29 % en 2009, tandis que la consommation de viande de volaille passait de 16 à 28 % de la consommation totale de viande. Par ailleurs des discours privilégiant les viandes blanches, moins grasses, des portions carnées quotidiennes moins grosses, voire des journées sans viande amplifient ce phénomène⁸⁰ tout comme les discours décrivant l'élevage comme une activité polluante, consommant des céréales au détriment de l'alimentation humaine⁸⁰ et ne respectant pas toujours le bien-être animal. Pourtant, contrairement aux autres viandes rouges, la viande de cheval est très peu grasse, moins de 5 % de lipides dans les morceaux principalement consommés, dont 60 % environ sont des acides gras insaturés. Ces propriétés nutritionnelles intéressantes pourraient représenter un avantage pour la viande chevaline dans une société sensibilisée à ces aspects nutritionnels.

Le marché italien de la viande chevaline

L'Italie, premier consommateur européen de viande chevaline de l'Union européenne est le principal débouché des poulains produits en France pour la viande (71 % des animaux exportés vivants)⁸¹, qui sont ensuite engraisés puis abattus en Italie. Néanmoins, en dix ans, la consommation italienne de viande chevaline a reculé d'environ un tiers, passant de 70 000 environ à 50 000 tonnes par an⁸². De plus, la part des viandes issue d'animaux importés vivants régresse au profit de l'importation directe de viandes, qui représentent actuellement plus de la moitié des disponibilités, contre un tiers au début des années 2000. La croissance apparente des importations en provenance de l'Union européenne masque vraisemblablement une augmentation des achats en provenance des pays tiers du fait de points de débarquement qui induisent dans un second temps des flux intracommunautaires. Ainsi, les débouchés italiens de viande et de poulains français semblent progressivement diminuer, ce qui pourrait mettre en péril la filière de production française.

⁷⁹ Interbev, 2010, Pour en finir une bonne fois pour toutes avec les idées reçues..., dossier de presse, 20p.

⁸⁰ FranceAgriMer, 2010. La consommation française de viandes. Evolutions depuis 40 ans et dernières tendances. Les synthèses de FranceAgriMer, 1, septembre 2010.

⁸¹ Heydemann P., Boyer S., Couzy C., Dornier X., Madeline L., Morhain B., Ragot N., 2011. Panorama économique de la filière équine. Les Haras Nationaux, Le Pin-au-haras. p. 241.

⁸² FranceAgriMer, 2010. Le marché italien de la viande chevaline : un marché dépendant des importations, Les synthèses de FranceAgriMer, 3, novembre 2010.

La diminution de la consommation de viande chevaline apparaît donc comme une tendance lourde en France, à laquelle s'ajoute la diminution des débouchés italiens de viande et poulains français.

(5) La place du sport dans la société, l'esprit de compétition et la concurrence des autres sports de nature

Développement du sport en France et place de l'équitation

La première phase de développement du sport en France s'est faite au travers de l'essor des clubs civils entre 1880 et 1920. Ainsi, en 1958, l'essentiel de la pratique sportive concerne les jeunes avec un net avantage pour les garçons et la pratique de compétition et en 1967, l'INSEE évaluait à 39 % les français de plus de 14 ans pratiquant un sport⁸³. A partir des années 1980, de nouveaux publics apparaissent mais la compétition reste néanmoins prioritaire⁸³. Dans les années 2000, les pratiquants sont toujours de plus en plus nombreux et en 2010, la proportion de français de plus de 15 ans pratiquant une activité physique est estimée à 89 %⁸⁴, soit plus de deux fois plus qu'en 1967. Néanmoins seuls 65 % pratiquent une activité physique régulièrement (au moins une fois par semaine) et 30 % adhèrent à un groupement. Les principaux objectifs qui poussent alors à la pratique sportive sont le bien-être (89 % des pratiquants) et la santé (83 %), suivis par le besoin de faire des rencontres (69 %)⁸⁵. De manière générale, les sports se retrouvent pratiqués sous trois formes : compétition de masse organisée par les clubs ; sport de haut niveau qui relève de clubs professionnels et pratiques de sportifs non affiliés à une association⁸⁵.

Bien que le nombre de licences ne représente qu'une petite partie des personnes pratiquant une activité physique, c'est un moyen objectif de quantifier les évolutions des pratiques sportives. Ainsi, de 1949 à 2003, le nombre annuel de licences délivrées par les fédérations sportives agréées a été multiplié par huit (Figure 15a), mais cette évolution peut se diviser en trois phases. De 1949 à 1956, la croissance annuelle moyenne est de 3 %, et est principalement due aux fédérations scolaires et universitaires. De 1957 à 1986, la croissance annuelle moyenne atteint 5,8 %, et toutes les « familles » de fédérations sont concernées. Enfin, depuis 1987 un fort ralentissement de la croissance est observé (1,0 % par an en moyenne), malgré une tendance à la reprise dans les dernières années. Tout au long de cette période, la proportion de femmes a été en progression constante : de 19,4 % des licences en 1962⁸⁵, les femmes représentent 37,6 % des licences en 2010⁸⁶.

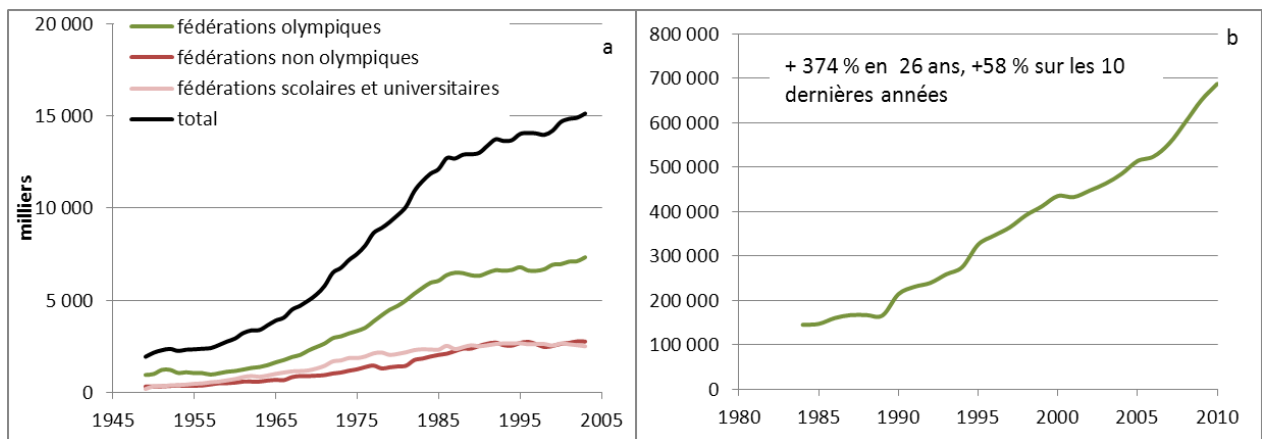


Figure 15 : Evolution a : des licences et autres titres de participation tous sports compris (d'après Crosnier et Boisson, 2004⁸⁵) et b : d'équitation⁸⁷

Alors que la croissance du nombre total de licences, tous sports compris, n'était plus que de 1 % par an à partir de 1987, la progression du nombre de licenciés d'équitation a été d'environ 6 % par an de 1984 à 2010 (Figure 15b) ce qui est sans équivalent parmi les grandes fédérations et spectaculaire pour une fédération qui ne comptait que 20 000 cavaliers en 1949⁸⁸. Dans le même temps, les activités équestres ont connu d'importants bouleversements : entre autres démocratisation, développement de la pratique chez les femmes et les enfants⁸⁸, émergence de l'équitation de loisir, diversification des pratiques, développement des centres équestres et évolution des méthodes

⁸³ INSERM, 2008, Activité physique, contextes et effets sur la santé, expertise collective, 826p.

⁸⁴ Lefevre B et Thierry P, 2010, Les premiers résultats de l'enquête 2010 sur les pratiques physiques et sportives en France, bulletin de statistique et d'étude STAT-INFO, ministère des sports, 4p

⁸⁵ Crosnier, D. et Boisson, JP., 2004. Un demi siècle de licences sportives, bulletin de statistique et étude, stat-info, n°04-06, novembre 2004, 8p.

⁸⁶ Données ministère des sports

⁸⁷ Données fédération française d'équitation

⁸⁸ Tourre-Malen C., 2009. Évolution des activités équestres et changement social en France à partir des années 1960, Le Mouvement Social (La Découverte), n° 229, octobre-décembre 2009, pp. 41-59.

d'enseignement⁸⁹. La multiplication du nombre de cavaliers est donc assortie d'une multiplication des usages du cheval et la fédération française d'équitation est aujourd'hui la troisième fédération la plus importante après le football et le tennis et la première fédération féminine parmi les fédérations de plus de 100 000 licenciés⁸⁶.

La croissance de l'équitation s'explique-t-elle par la proximité avec la nature ?

Les « sports de nature »⁹⁰ représentent des pratiques sportives qui permettent, de manière privilégiée, la découverte d'un milieu naturel. Ils peuvent se diviser en pratiques terrestres (14 fédérations dont l'équitation), nautiques (12 fédérations) et aériennes (8 fédérations). Environ un français de plus de 15 ans sur trois pratique un sport de nature et quatre des dix activités physiques et sportives les plus pratiquées en France sont des activités de nature. Le vélo et la randonnée pédestre représentent une grande part de ces activités et, plus généralement, les activités terrestres sont plus représentées que les activités nautiques ou aériennes. En revanche, contrairement à la natation, la randonnée ou le vélo qui sont très pratiquées pendant les vacances d'été, l'équitation est proportionnellement moins pratiquée l'été que le reste de l'année⁹¹.

Comme l'équitation, la croissance du nombre de licences des fédérations sportives de nature est très importante, 9 % par an entre 2001 et 2005, contre seulement 4 % par an pour les autres fédérations sportives unisport⁹¹, et 3 % par an pour l'équitation sur cette même période⁸⁷, ce qui montre un engouement très fort, bien que récent, pour ces sports. Ainsi, si le développement de l'équitation est, de manière générale, plus important que celui de la moyenne des autres sports, il est similaire, voire inférieur à celui des autres sports de nature. Cependant, comme l'équitation ne semble pas se pratiquer tout à fait comme certains autres sports de nature c'est-à-dire plutôt au quotidien que l'été, et souvent en manège ou carrière, donc pas toujours en plein air et dans la nature, les autres activités pourraient lui être préférées, en particulier si elles sont plus accessibles financièrement, comme la randonnée pédestre par exemple.

(6) Reconnaissance des valeurs éducatives du cheval

Bien que la fédération française d'équitation communique de plus en plus largement sur les valeurs éducatives du cheval et sur le fait que l'équitation favorise le respect des autres, de la vie animale et du milieu naturel, donne le goût de l'effort, de l'engagement et de la persévérance, et contribue au bien-être physique des pratiquants⁹², les valeurs éducatives du cheval restent le plus souvent méconnues et sous utilisées.

Pourtant, monter un cheval et en prendre soin n'est pas anodin. Pour les enfants, dont les adultes s'occupent en temps normal, cela permet une inversion des rôles qui plaît aux enfants et les responsabilisent, tout en leur apprenant à être plus autonomes. En effet, au poney club c'est l'enfant qui doit prendre soin d'un animal beaucoup plus gros que lui, le diriger et communiquer avec lui. L'équitation propose donc un véritable parcours pédagogique dans lequel le jeune cavalier doit s'affirmer et composer avec l'autre. Que cet autre soit un cheval, un poney ou encore un camarade⁹².

Par ailleurs, l'équitation est un très bon facteur de socialisation. En effet, le poney ou le cheval permettent aux personnes couramment victimes de préjugés de prendre ou de reprendre confiance, grâce à une relation sans *a priori*⁹³. Qui plus est, chaque cavalier partage les poneys et les chevaux avec les autres cavaliers et avec l'équipe du club, ce qui permet de développer des liens sociaux fondés sur le partage⁹⁴. Ainsi, l'association « Cheval Insertion, Maison d'enfants à caractère social » dispose d'une maison d'enfants à caractère social liée à un centre équestre⁹⁵ qui accueille des jeunes ayant des problèmes de type insertion sociale délicate, rapport problématique aux autres ou développement personnel difficile. Dans cette association, l'activité équestre est le principal support éducatif utilisé. Une « microsociété » est reconstruite autour d'un centre équestre, non réservé à ces jeunes, ce qui leur permet d'acquérir les valeurs inhérentes à une vie sociale équilibrée. Le centre équestre fonctionnant également avec un public « ordinaire », les échanges sont enrichissants pour tous les jeunes présents. Autre exemple, l'association « Cheval et Insertion en Ile de France⁹⁶ », créée en 1993 a pour objet de « promouvoir, coordonner, proposer et concevoir des actions d'animation, de prévention ou d'insertion sociale par le cheval ». Le cheval ou le poney devient un partenaire éducatif et relationnel, afin de favoriser l'apprentissage de valeurs comme le respect, le partage, la discipline et l'écoute. Plusieurs activités sont proposées : un poney-club itinérant, qui permet de responsabiliser les

⁸⁹ Digard J.-P., Ould Ferhat L., Tourre-Malen C., Caporal A., Vialles N., 2004. Cultures équestres en crise : professionnels et usagers du cheval face au changement. Rapport aux Haras Nationaux, CNRS, 2004. 38 p.

⁹⁰ Catégorie officielle. Pour le Code du Sport : « Les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains ou des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que les cours d'eau domaniaux et non domaniaux ».

⁹¹ MSJS, 2007. Sports de nature, repères et actions. Ministère de la santé, de la jeunesse et des sports, 6p

⁹² Fédération française d'équitation, l'équitation en France, www.ffe.com

⁹³ Houard A., 2007. Cheval et handicap. Ethnozootechnie N°81 Les aides animalières : Animaux au service du handicap, p. 107.

⁹⁴ L'équitation en France, Fédération française d'équitation, fiches thématiques, www.ffe.com

⁹⁵ <http://www.cheval-insertion.com>

⁹⁶ www.cheval-insertion.org

plus grands, de valoriser des quartiers et d'intéresser les parents ; des séances hebdomadaires d'équitation pour adolescents qui, en provoquant la motivation et l'implication des jeunes, constituent un levier de motivation tant au niveau social que scolaire ; des stages de découverte ou stages équestres... L'association est également présente en milieu carcéral où les objectifs sont un peu différents : oxygénation, ressourcement affectif et relationnel, prévention de la récidive, développement des compétences et insertion.

De manière générale, ces actions sont très positives à plusieurs niveaux⁹⁷ :

- Sur le plan de la reconstruction (ou construction) personnelle, le cheval est un moyen de trouver une place par rapport à l'animal, mais aussi par rapport à soi-même et aux autres.
- Sur le plan relationnel, il peut devenir un excellent médiateur pour renouer le dialogue et, pour lui, il est possible de poser des règles, de parler de cadre, de sécurité, de confiance et de valeurs (courage, volonté, persévérance...).
- Sur le plan psychique, par le biais du pansage, du soin apporté au cheval, se crée une situation où un individu ajuste ses comportements face à l'autre ; cet axe ouvre la porte à l'apprentissage de la gestion des émotions et de la capacité d'être responsable d'un autre que soi.
- Sur le plan physique, l'équitation permet d'apprendre à ajuster ses mouvements corporels à ceux du cheval.
- Enfin, sur le plan professionnel, le monde équestre regorge de métiers, avec des formations adaptées à tous les niveaux et à tous les goûts. La pratique d'une activité en lien avec le cheval est donc l'occasion de découvrir un univers professionnel et de se projeter vers un avenir.

Les retours de ces expériences, tant auprès des jeunes qu'en milieu carcéral, sont tous très positifs et aucune autre méthode ne semble pouvoir égaler les résultats obtenus avec le cheval. Leur développement auprès d'un public plus important est néanmoins freiné par le manque de financement, qui dépend avant tout de la volonté publique, au niveau de l'Etat ou de l'Europe, d'encourager ce genre d'initiatives.

(7) Attirance du public pour le jeu et les paris

Une croissance source de développement ou d'addiction ?

Après avoir été interdits pendant de nombreuses années, les jeux de hasard et d'argent ont été légalisés progressivement à partir du dernier tiers du XVIII^e siècle, notamment par la création de la loterie royale. Les casinos seront ensuite légalisés en 1906, puis le PMU créé en 1931 et la loterie nationale en 1933, qui deviendra ensuite Française des jeux en 1976⁹⁸. Ces trois opérateurs se partagent encore aujourd'hui la majorité des jeux d'argent et de hasard, jeux de plus en plus prisés en France. En effet, le poids des dépenses de jeux d'argent et de hasard des ménages a augmenté de + 148 % de 1960 à 2005 pour atteindre 134 € par an et par habitant en 2004⁹⁹. Néanmoins, cette dépense ne représente que 0,9 % du budget des ménages français, chiffre très légèrement inférieur à la moyenne de l'Europe à 25 (1,0 %)⁹⁹.

Près d'une personne de 18 à 75 ans sur deux déclare avoir joué de l'argent au cours de l'année écoulée, mais seul un joueur sur cinq joue au moins une fois par semaine (joueur régulier), et un peu moins d'un sur dix déclare avoir dépensé plus de 500 € dans l'année⁹⁸ (joueur dépensier), les hommes jouant globalement plus que les femmes. Parmi ces joueurs réguliers ou dépensiers, 3,7 % peuvent être qualifiés de joueurs excessifs, 7,1 % de joueurs à risque modéré et 12,2 % de joueurs à risque faible. Cette proportion, bien que difficilement comparable à cause de méthodologies différentes, semble relativement faible par rapport aux pays développés ayant déjà réalisé ce type d'enquête. De manière générale, les joueurs excessifs présentent des proportions plus importantes de personnes masculines, jeunes, précaires financièrement, célibataires et pas ou peu diplômées par rapport aux autres types de joueurs.

Contrairement aux jeux de tirage et de grattage, qui ne nécessitent aucun apprentissage, les paris hippiques et sportifs semblent rester une affaire d'initiés puisqu'ils ne représentent que 23,2 % des joueurs réguliers et/ou dépensiers. En revanche, 62 % des joueurs du PMU sont des joueurs réguliers et il semble que les jeux de type PMU, paris sportifs et Rapido soient plus associés au jeu excessif ou à l'addiction que les autres formes de jeux⁹⁸.

Perspectives

Si les paris hippiques étaient autrefois limités par la nécessité de se déplacer sur un hippodrome ou dans un point de vente, la loi du 12 mai 2010 a permis la mise en place de jeux de hasard et d'argent sur Internet pour trois secteurs : les paris sportifs, les paris hippiques et le poker. Ce développement permet à tout un chacun de jouer et parier

⁹⁷ Haxaire, C., 2011. cheval et insertion, equ'idée, n°74, pp 40-41

⁹⁸ Costes, JM, Poucet, M, Eroukmanoff, V, Le Nezet, O, Richard, JB, Guignard, R, Beck F et Arwidson, P, 2011. Les niveaux et pratiques des jeux de hasard et d'argent en 2010, Tendances, Observatoire français des drogues et des toxicomanies, INPES, 8p

⁹⁹ Trucy, 2006. rapport d'information fait au nom de la commission des Finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation sur l'évolution des jeux de hasard et d'argent.

n'importe quand et de n'importe où, ce qui peut entraîner une augmentation très importante et rapide du nombre de parieurs et de paris. En revanche, cela peut également favoriser les problèmes de dépendance au jeu. En outre, une crise économique persistante ou accentuée, augmentant le nombre personnes présentant un ou plusieurs des profils décrits ci-dessus pourrait entraîner une augmentation rapide du pourcentage de joueurs excessifs.

2.2. Les attentes des usagers et de la société : microscénarios

La construction des microscénarios sur les attentes des usagers et de la société en 2030 est issue d'un travail de réflexion global sur l'ensemble des évolutions présentées, en relation avec le contexte socio-économique.

(1) Microscénario 1 : Le cheval pour tous, à tout âge et tout niveau

Les pratiques de loisir se développent considérablement, tant en milieu urbain et périurbain que rural, et se diversifient, créant de nouveaux liens entre ville et campagne. Le fort désir de cheval s'est concrétisé pour une partie de la population et les activités équestres sont devenues un loisir accessible à une grande majorité de la population. Elles sont pratiquées régulièrement à tout âge, tout niveau et séduisent à nouveau un public masculin. Les cavaliers et leurs familles sont à la fois très friands des compétitions de type « club », où il se construit une ambiance très ludique et des randonnées entre amis ou en famille dans la nature, où ils peuvent se ressourcer. Les français, qu'ils soient cavaliers ou non, aiment jouer et parier, tant sur les courses hippiques que les sports équestres ou d'autres sports. Les villes à forte image hippique misent sur le cheval pour favoriser leur attrait touristique. Cette société très tournée vers la nature ne considère pas, pour la majorité, le cheval comme un bien de consommation.

(2) Microscénario 2 : Le cheval réservé à une élite sociale

La pratique équestre, et plus encore la possession d'un cheval, sont devenues des activités coûteuses, réservées à une élite sociale et professionnelle et inaccessibles aux classes moyennes de la population. Le cheval est donc délaissé au profit de loisirs de nature bon marché (randonnée pédestre, VTT,...), et la valorisation de la force motrice des chevaux est limitée. L'équitation est redevenue un moyen d'affirmer son statut social, en particulier au travers de la pratique de la compétition à haut niveau. En revanche, les attentes du plus grand nombre par rapport au cheval se recentrent sur le jeu et les paris hippiques, qui se maintiennent. La consommation de viande de cheval reste faible, même si la valorisation bouchère des animaux réformés est souvent un impératif économique

(3) Microscénario 3 : Le cheval, source d'harmonie et de développement des territoires

Le cheval est reconnu et valorisé pour ses nombreuses vertus en lien avec le développement personnel, les relations sociales et plus largement avec le développement et l'aménagement des territoires. Il est une source d'animation, d'amélioration de la qualité de la vie et un vecteur de la protection des ressources naturelles. L'équitation se démarque des autres activités éducatives et de loisir par la relation à l'animal, tout en permettant de créer du lien entre les individus et de contribuer à leur bien-être. Les centres équestres sont de véritables lieux de rencontre entre cavaliers et habitants locaux et le tourisme à cheval a le vent en poupe, associant contact avec la nature et découverte du patrimoine dans une ambiance conviviale. En revanche, le rôle important du cheval dans la société encourage peu à sa consommation et donc à sa production pour la viande. Ce besoin de contact avec la nature favorise les courses hippiques parmi les jeux d'argent, mais le développement des jeux d'argent et de hasard induit des préoccupations éthiques relatives à l'addiction au jeu.

(4) Microscénario 4 : Le cheval, compagnon de vie

La perception de la nature et des animaux a considérablement évolué au sein de la société, renforçant sa sensibilité pour la protection animale. Longtemps considéré comme un animal utilitaire, le cheval est devenu un compagnon de vie. Animal admiré, aimé, respecté, que l'on souhaite comprendre et dont on aime prendre soin, le cheval est aussi ce compagnon fidèle, qui ne juge pas et qui permet de rompre avec différentes formes de solitude, de se rendre utile et d'entretenir une relation affective qui ne déçoit pas. Dans l'environnement familial, la présence du cheval, dont les soins et l'entretien constituent un loisir pour tous les membres de la famille, renforce le lien entre les générations et le fait de monter à cheval n'est plus central par rapport aux activités autour du cheval. La majeure partie de la société refuse de consommer de la viande de cheval et les courses étant décriées, les parieurs jouent indifféremment sur toutes les offres hippiques et sportives du PMU.

3. LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES REGLEMENTATIONS

(Christine Jez)

Les politiques publiques relatives à la filière équine sont caractérisées par des évolutions qui relèvent à la fois de politiques nationales et de l'application de politiques européennes. Compte tenu de la récente réorganisation des structures publiques d'encadrement de la filière, la politique française du cheval constitue d'une part une source d'inquiétude liée notamment à la baisse des financements, et d'autre part une opportunité de plus grande autonomie pour les acteurs de la filière. Toute aussi déterminante pour le financement de la filière, la régulation des paris hippiques relève de grandes incertitudes, en particulier pour l'économie du secteur des courses dont l'équilibre est remis en cause par l'ouverture du marché des jeux en ligne à des opérateurs privés. Dans un cadre plus conjoncturel, la filière est confrontée à l'incertitude sur l'issue des débats entre la France et l'Union européenne sur la fiscalité des activités équestres et hippiques, qui renvoie à leur statut et à celui de leurs revenus. Enfin, l'évolution des relations entre l'Homme et l'animal présentées dans les chapitres précédents, mais aussi celle des réglementations sur le bien-être des animaux dans des pays tels que la Suisse et les Etats-Unis, incitent à s'interroger sérieusement sur les évolutions possibles. En Europe, des réglementations sur le bien-être des chevaux font déjà l'objet de controverses et pourraient avoir un fort impact sur la compétition équestre et hippique. Le groupe de travail a donc retenu, comme déterminantes pour l'avenir de la filière équine française, les dimensions suivantes :

- La politique française du cheval et ses financements
- L'administration et la régulation des paris hippiques
- La fiscalité appliquée aux activités équestres et hippiques
- La réglementation sur le bien-être des chevaux

3.1. Les politiques publiques et les réglementations : tendances et perspectives d'évolution

(1) La politique française du cheval et ses financements

Une restructuration récente qui traduit le recul progressif de l'Etat dans l'administration de la filière

Pendant plusieurs siècles, le Ministère de l'agriculture a eu comme objectif de guider l'évolution des races et d'aider la production pour satisfaire les besoins du pays en chevaux de toutes sortes¹⁰⁰. Il a pour cela créé l'administration des Haras, qui a été un outil majeur de mise en œuvre de la politique du cheval en France, et qui, depuis plus de trois cents ans, s'est adaptée pour répondre successivement aux besoins de l'armée française, des agriculteurs, des éleveurs, des associations de race, des cavaliers, des passionnés de chevaux et des entreprises et collectivités territoriales¹⁰¹. En 2000, le service des Haras est devenu « les Haras nationaux », établissement public à caractère administratif, regroupé depuis 2010 avec l'Ecole nationale d'équitation au sein de l'Institut français du cheval et de l'équitation (Ifce)¹⁰². Cet établissement, recentré sur des missions de service public et placé sous la tutelle des Ministères chargés des Sports et de l'Agriculture, constitue un opérateur public unique pour accompagner la professionnalisation de la filière équine. Les activités des Haras nationaux, qui relevaient du secteur marchand et concurrentiel dans l'étalonnage et l'identification de terrain¹⁰³ ont été confiées à un groupement d'intérêt public, France Haras, dans le but d'être privatisées. En parallèle de ces réformes, les différentes phases de la modernisation de l'Etat se sont accompagnées de réductions budgétaires et d'une séparation entre les fonctions politiques et techniques des différentes instances publiques. Ceci se traduit par la reprise, par le Ministère en charge de l'agriculture, de la définition de la politique du cheval, de la préparation des textes réglementaires, de l'exercice du rôle d'autorité de tutelle et de la répartition des encouragements à la filière versées par l'Ifce. D'un point de vue réglementaire, le Ministère de l'agriculture doit contribuer à l'essor des activités liées au cheval afin de soutenir le développement économique de la filière et son insertion dans les territoires. Pour assurer cette mission tout en améliorant l'efficacité des financements, une première étape de responsabilisation et d'appui à la structuration et à la professionnalisation des acteurs de la filière a été considérée comme prioritaire¹⁰⁴. Cette phase nécessite un accompagnement et des transitions progressives qui justifient le maintien d'appuis financiers voués à disparaître dans un proche avenir. Cette tendance est générale dans la plupart des pays de l'Union européenne, et accompagnée par la Commission européenne.

¹⁰⁰ Gendry J., 1973. Le Cheval. Paris. p. 128.

¹⁰¹ <http://www.haras-nationaux.fr/information/accueil-equipaedia/culture-et-patrimoine/histoire-des-haras.html>

¹⁰² Lebrun J., 2010. Les enjeux et les perspectives de la filière équine en France. Conseil économique, social et environnemental, p. 29.

¹⁰³ pose de transpondeur ou de boucles auriculaires et signalement graphique

¹⁰⁴ Une nouvelle politique pour le cheval. 2003. Ministères en charge des sports, de l'agriculture, et de la réforme budgétaire, p. 28.

Des financements en baisse au niveau national

Jusqu'en 2002, le financement public de la filière équine dépendait des ressources financières apportées par les paris hippiques, reversées directement par le PMU au service des Haras puis aux Haras nationaux. Par souci d'un meilleur contrôle et d'une meilleure efficacité de la dépense publique, les subventions ont été découplées des ressources par la Loi de finances 2002 ; le prélèvement de l'Etat sur les enjeux du PMU est depuis intégré dans les recettes du budget national et le financement de la filière est intégré dans le budget des ministères en charge de l'agriculture et des sports. Le niveau des subventions suit la réduction des crédits d'intervention de l'Etat imposée par la Révision générale des politiques publiques (RGPP). Leur attribution est ensuite déterminée en adéquation avec les objectifs politiques définis par l'Etat parmi lesquels figure l'autonomisation financière et professionnelle de la filière¹⁰⁵. En conséquence, cela se traduit par une baisse rapide des subventions publiques nationales.

Cette contraction du financement public a été en partie compensée par la création d'un fonds de financement géré par les professionnels de la filière, le fonds Eperon (Encouragement aux projets équestres régionaux ou nationaux), qui soutient des projets d'investissements ou des actions permettant de structurer et de fédérer la filière, d'en améliorer la connaissance ou encore de la développer vers l'international. La création de ce fonds, dont le budget annuel est de l'ordre de dix millions d'euros, est en cohérence totale avec l'objectif politique d'autonomisation et de professionnalisation de la filière, à condition que son abondement par les recettes du PMU ne soit pas remis en cause, ce qui reste une incertitude pour l'avenir.

Les subventions nationales

- Le financement de l'Ifce

L'Ifce, opérateur de l'Etat, a pour missions de promouvoir l'élevage des équidés et les activités liées au cheval et de favoriser le rayonnement de l'équitation et l'art équestre français. En 2012, la subvention pour charges de service public attribuée par le ministère en charge de l'agriculture à l'Ifce représentait 38,8 millions d'euros, un montant en baisse de 15 % par rapport à 2000. L'Ifce reçoit également une subvention du ministère chargé des sports qui représentait 7,1 millions d'euros en 2012¹⁰⁶. Jusqu'en 2015, le soutien de l'Etat au fonctionnement de l'Ifce sera réévalué en fonction de l'évolution de son organisation territoriale et de l'avancée du transfert des missions concurrentielles à des opérateurs privés. Au-delà, il dépendra des missions qui seront confiées à l'institut parmi lesquelles le système d'identification des équidés, la formation et la recherche, le soutien au sport de haut niveau, le rayonnement de l'équitation traditionnelle française, l'aide à la structuration des filières équines et l'animation territoriale culturelle et sportive, missions récemment confirmées par les audits RGPP¹⁰⁷.

- Les aides directes à la filière

Le soutien budgétaire du ministère en charge de l'agriculture est attribué au titre de la gestion équilibrée et durable des territoires du programme pour l'économie et le développement durable de l'agriculture, de la pêche et des territoires. Les aides à la filière sont destinées à soutenir la production de chevaux par le financement de concours d'élevage et l'attribution de primes aux naisseurs de chevaux ayant obtenu des résultats en compétition ; elles prennent aussi la forme de subventions aux organisateurs de concours, aux associations nationales de races agréées, mais aussi aux associations ayant un rôle national et d'intérêt général (Handi-cheval, Ligue de protection du cheval, Institut du droit équin).

De l'ordre de 12 millions d'euros en 2000, le montant du soutien est passé à 9 millions d'euros en 2010 et a pratiquement baissé de moitié en deux ans, atteignant 4,52 millions d'euros en 2012. En parallèle, la filière a subi les conséquences de la libéralisation du service public d'équarrissage (pour tous les animaux) depuis 2009, dont les frais ne sont désormais plus pris en charge par l'Etat. Une compensation partielle de la baisse des subventions est proposée par la création d'un nouveau fonds de 3 millions d'euros en 2011 en faveur de l'élevage dans les filières trait, chevaux et poneys de sport. Ce fonds, prélevé sur le fonds Eperon sera alimenté à partir des gains des paris hippiques et sera géré par la Société Hippique Française (SHF) société mère fédératrice du monde de l'élevage et du sport. Cette intervention viendra compenser très partiellement le désengagement progressif et direct du ministère en charge de l'agriculture et constitue une nouvelle étape dans le processus de responsabilisation des acteurs de la filière¹⁰⁸.

Les soutiens des collectivités territoriales

Des crédits spécifiques peuvent être affectés à la filière équine en région par le biais des Contrats de plan Etat-région (CPER). Pour la période de 2007 à 2013, seules cinq régions françaises (la Bourgogne, les Pays de la Loire, la Lorraine, la Basse-Normandie et la Champagne-Ardenne) bénéficient d'une ligne budgétaire spécifique pour soutenir la filière équine. Dans le cadre de ces contrats, les engagements de l'Etat à l'égard de la filière équine représentent plus de six

¹⁰⁵ Les conclusions de la Révision générale des politiques publiques (RGPP) de juin 2008 ont recommandé de mieux cibler les aides à la filière cheval et d'éviter le saupoudrage, de responsabiliser les acteurs et de travailler en concertation sur la redistribution au profit de la filière.

¹⁰⁶ Budget primitif 2012 de l'Ifce

¹⁰⁷ Rapport d'activité 2011. 2012. IFCE, p. 25.

¹⁰⁸ Commission des finances du Sénat

millions d'euros pour la période en cours¹⁰⁹, un montant généralement inférieur à la contribution même des régions. Plus généralement le montant des engagements globaux de l'Etat dans le cadre des CPER est en hausse depuis leur création en 1984, confirmant la tendance à la territorialisation des politiques publiques. Les régions attribuent par ailleurs des cofinancements dans le cadre de programmes de développement rural soutenus au niveau européen par le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER). Quelques régions ont établi en parallèle et en lien avec les conseils des chevaux et l'Ifce, des plans pluriannuels régionaux pour la filière hippique (Pays de Loire, Bretagne...). Au-delà, de nombreuses actions sont soutenues par des collectivités de toutes tailles au titre de leurs politiques de formation, d'éducation, d'appui aux activités sportives, au tourisme, à l'agriculture ou à la biodiversité ; la diversité des structures impliquées est telle qu'il est difficile d'évaluer ces différentes interventions à l'échelle locale.

Les aides européennes

Le cheval a été reconnu à l'échelle européenne comme ressource pour le développement rural durable. Ainsi, les acteurs de la filière équine peuvent prétendre à des aides communautaires, dans le cadre général des aides du Fonds européen agricole de garantie (FEAGA, 1^{er} pilier de la PAC) s'ils appartiennent au secteur agricole selon la définition européenne¹¹⁰, et plus généralement dans le cadre du FEADER qui relève du 2^e pilier de la PAC et soutient par exemple les races menacées d'extinction par une prime (PRME)¹¹¹. La filière peut également bénéficier de soutiens du fonds européen de développement régional (FEDER). Une plus grande prise en compte des aspects environnementaux, sociaux et territoriaux au cours des réformes successives de la PAC est plutôt favorable au cheval.

Quelle intervention publique à l'horizon 2030 ?

Il y a seulement 15 ans, l'action publique en faveur de la filière équine semblait évoluer très lentement. Le souhait d'améliorer l'efficacité des financements publics, mais aussi de respecter les réglementations européennes et de prendre en compte les évolutions des usages du cheval a peu à peu amené l'Etat à revoir ses missions et, par conséquent, sa façon d'administrer et de financer la filière. S'il semble impossible de remettre en cause les missions de l'Etat relatives à la veille sanitaire, il semble acquis, au moins à moyen terme, d'après les dernières déclarations sur la politique du cheval qu'il restera nécessaire d'assurer un encadrement institutionnel de la filière grâce à l'Ifce et de maintenir un engagement public en matière de traçabilité, de régulation génétique, de soutien aux races menacées, d'utilisation du cheval comme médiateur dans les politiques d'insertion, mais aussi de recherche et de formation. Cette évolution s'est accompagnée d'une disparition des aides nationales aux acteurs de la filière qui n'interfère pas avec le développement parallèle de nouvelles formes de soutiens aux activités équestres et hippiques dans le cadre de politiques régionales visant à développer l'économie locale, l'aménagement du territoire ou encore le développement d'activités socio-éducatives ou environnementales. Ces engagements possibles peuvent traduire une volonté nationale d'approfondissement de la territorialisation des politiques, ou naître de l'initiative même des collectivités territoriales, conscientes de l'importance des activités équestres et hippiques pour l'aménagement du territoire, le tourisme, la culture et l'économie locale. A l'opposé, il n'est pas exclu non plus que dans un contexte économique extrêmement difficile, à l'horizon de 20 ans, l'action publique nationale et régionale opte pour une libéralisation totale du secteur, supprimant tout soutien financier aux acteurs de la filière, à l'exception des soutiens non spécifiques pour lesquels il serait difficile d'exclure le cheval en particulier (aides européennes à l'agriculture ou au développement rural par exemple qui seraient accordées à d'autres secteurs). L'Etat devrait cependant conserver son engagement en matière de traçabilité.

(2) L'administration et la régulation des paris hippiques

Comment l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne menace le financement des courses hippiques ?

Les paris sur les courses hippiques se distinguent des autres jeux d'argent par leur histoire, liée à celle de l'élevage et de l'amélioration des différentes races d'équidés. Le système français des courses a été très administré depuis la première loi organique du 2 juin 1891 qui subordonne les sociétés de courses au contrôle du Ministère de l'Agriculture et autorise celles qui ont « pour but exclusif l'amélioration de la race chevaline » à organiser dans leurs hippodromes la prise de paris sur le modèle du pari mutuel. Dès le début, il est prévu des prélèvements par l'Etat sur les enjeux ayant pour objectif de financer des œuvres de bienfaisance d'une part, et l'élevage d'autre part. De surcroît, les besoins de la reconstruction après la 1^{ère} guerre mondiale donnent lieu à de nouveaux prélèvements destinés au financement de la construction d'hôpitaux, de réseaux d'adduction d'eau potable, et à la modernisation de l'enseignement agricole.

En 1930, les sociétés parisiennes reçoivent l'autorisation de prendre des paris hors des hippodromes ; elles se regroupent alors sous le nom de PMU pour gérer et collecter les mises des parieurs. La motivation pour le jeu

¹⁰⁹ 1,2 millions d'euros pour la Bourgogne, 1,3 millions d'euros pour les Pays de la Loire, 2 millions pour la Basse-Normandie

¹¹⁰ Pour le droit communautaire, seule l'activité d'élevage peut-être considérée comme une activité agricole. Un centre équestre sans activité d'élevage ne pourra ainsi pas être considéré comme agricole.

¹¹¹ La PRME représente un montant de 1,5 million d'euros par an en France pour les chevaux de trait

l'emporte alors sur le spectacle et le sport qui attirent le public sur les champs de courses. Les nouveaux prélèvements sur les enjeux sont directement rattachés aux budgets des ministères intéressés et attribués aux différents bénéficiaires sans passer par le budget national ; en 1941, ils représentent déjà 12 % des paris enregistrés par le PMU. Les prélèvements atteindront 14,5 % en 1956, permettant la création de nouveaux fonds pour les familles (1956), pour le développement du sport (1980) ou de la vie associative (1984). Afin de garder le contrôle sur le PMU, l'Etat impose une restructuration de l'institution des courses qui aboutit en 1983 à la transformation du PMU en groupement d'intérêt économique, sous tutelle de l'Etat, par lequel les sociétés de courses doivent passer obligatoirement pour organiser des paris hors des hippodromes¹¹². Ce monopole permet au PMU d'afficher un chiffre d'affaires important, parmi les cinquante plus importants en France tous secteurs confondus, et de contribuer au financement de la filière hippique et de l'économie nationale. En effet, les dix milliards d'euros de paris pris en 2011 ont rapporté plus d'un milliard d'euros à l'Etat et un peu plus à la filière courses à travers le retour aux sociétés de courses, comprenant entre autres le financement des frais de fonctionnement du PMU (Figure 16).

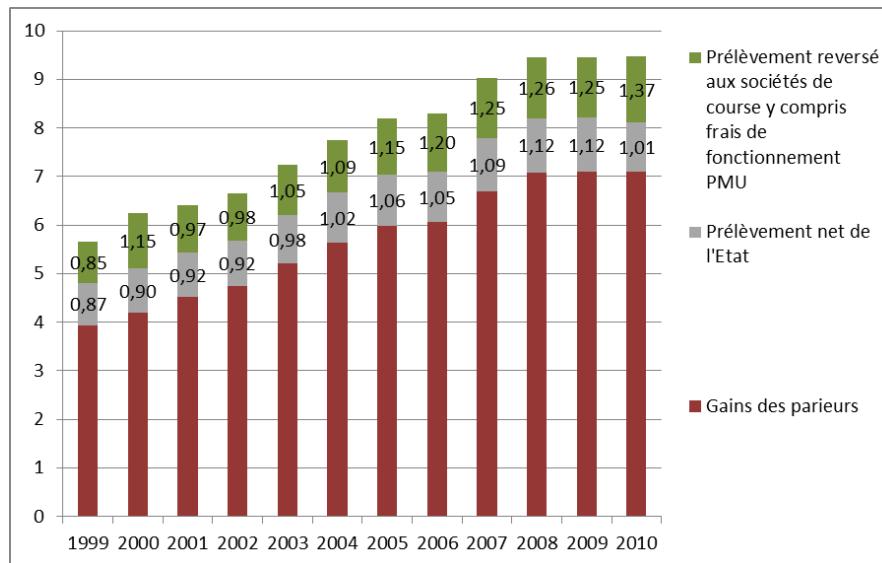


Figure 16 : Evolution de la répartition des enjeux des paris hippiques de 1999 à 2010 en milliards d'euros (Source : Ifce)

Mais le développement des jeux en ligne sur Internet, difficiles à taxer par l'Etat bien que facilement accessibles pour les joueurs, est venu perturber l'équilibre du système à un moment où, par ailleurs, l'Union européenne signifiait à la France que le monopole du PMU (et de la Française des jeux, FDJ) était en totale contradiction avec la volonté européenne de libéraliser les services et d'offrir plus de concurrence en matière de jeux¹¹³. D'autres pays européens étaient incriminés pour les mêmes motifs ; certains ont choisi de se mettre rapidement en conformité en libéralisant les jeux, complètement comme l'Italie et le Royaume-Uni ou plus partiellement comme l'Allemagne et la Belgique, alors que d'autres tels que le Portugal et la Suède ont défendu le monopole d'Etat au motif de la lutte contre l'addiction, s'engageant à contenir le montant des enjeux. Compte tenu des efforts commerciaux du PMU et de la FDJ pour développer la clientèle, il était difficile pour la France de plaider pour le maintien du monopole en avançant de bons résultats en matière de limitation de la dépendance grâce à des jeux raisonnables et responsables¹¹⁴. Les différents arbitrages ont ainsi abouti à la loi du 12 mai 2010 qui ouvre à la concurrence le secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Cette loi tente de répondre aux demandes de l'Union européenne tout en légalisant l'existence d'opérateurs privés par leur agrément (7 opérateurs de paris hippiques ont été agréés dès l'application de la loi). La loi impose un taux de retour aux joueurs maximum de 85 %, une fiscalité directe de 7,5 % des mises et une redevance de 8 % sur les sommes engagées par les parieurs au profit des sociétés de courses au titre de la mission de service public d'amélioration de l'espèce équine et de promotion de l'élevage qui leur est confiée. Cette dernière mesure n'a pas été acceptée au niveau de l'Europe, qui a ouvert une procédure contre la France portant sur la compatibilité de cette redevance avec le droit européen^{115,116}. Dans l'attente d'une issue à cet examen, des aménagements fiscaux permettent aux Sociétés de course de récupérer ces montants. La loi d'ouverture du marché a également permis aux communes d'implantation des hippodromes de bénéficier, au *pro rata* des enjeux des courses effectivement misés sur lesdits

¹¹² Camillieri S., 2008. Les finances publiques et le jeu. Centre d'études et de recherches financières et fiscales (CERFF). Université Jean Moulin Lyon 3, p. 227.

¹¹³ Martignoni-Hutin J.-P., 2011. Une sociologie du gambling contemporain. Pouvoirs 4, pp. 51-64.

¹¹⁴ Myard J., 2011a. Rapport sur la proposition de résolution européenne (n°3534) de M. Jacques Myard sur la taxe affectée au profit des sociétés de courses dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne. Assemblée nationale, p. 71.

¹¹⁵ La taxe constituerait une aide d'Etat non compatible avec les règles des traités européens sur la politique de concurrence et les autorités françaises auraient commis une erreur en qualifiant les missions de service public confiées aux sociétés de courses de services d'intérêt économique général (dans le sens où le service ne bénéficie qu'au secteur équin).

¹¹⁶ Trucy F., 2011. Evaluation de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. Sénat, p. 315.

hippodromes, d'une fraction de 15 % du prélèvement fiscal sur les paris hippiques, dans la limite de dix millions d'euros au total et de 700 000 euros par commune.

L'ouverture à la concurrence n'a jusqu'alors pas pénalisé le PMU qui s'impose comme le premier site de paris en France grâce à la réussite de sa diversification dans un contexte où les prises de paris en ligne ne représentent qu'environ 10 % des enjeux mais présentent néanmoins une forte croissance (+30 % entre 2010 et 2011)¹¹⁷. Plus incertain est l'avenir du financement de la filière hippique. En effet, la remise en cause potentielle du retour aux Sociétés de courses menace le fonctionnement actuel des courses dans la mesure où la redevance représente 80 % de leur budget, budget destiné à l'organisation des courses, l'entretien des centres d'entraînement et plus particulièrement au versement des primes et allocations aux éleveurs et propriétaires de chevaux. En outre, une partie du montant reversé aux sociétés de courses permet de financer des projets structurants et innovants pour l'ensemble de la filière équine à travers le fonds EPERON (neuf millions d'euros en 2010). Cette ressource est ainsi déterminante dans la mesure où, par ailleurs, il n'existe pas de droit à l'image qui permettrait une indemnisation pour l'utilisation des courses en support aux paris¹¹⁸.

Une régulation à construire entre libre concurrence, protection des consommateurs, et financement de la filière

Le fonctionnement du secteur des courses, dont l'économie repose en grande partie sur les paris hippiques, se retrouve ainsi dans le tourbillon de la politique des jeux qui concerne une grande variété d'opérateurs. Son avenir pour rester fondé sur le système historique dépend en premier lieu du maintien d'un retour des enjeux aux Sociétés de courses. Si la part de 8 % semble « institutionnalisée » à l'échelle française, elle n'en reste pas moins incertaine au niveau européen. Le principe d'un prélèvement permettant l'organisation des courses et le versement d'encouragements pourra certainement être justifié pour être compatible avec le droit européen mais le montant en être limité en fonction du volume des enjeux, sous la pression d'opérateurs étrangers, et notamment des bookmakers en guerre contre l'interdiction des paris à cote fixe. Dans le meilleur des cas la France parviendra à défendre un retour de 8 % des enjeux pour le financement des missions confiées aux Sociétés de courses, éventuellement réduit en cas de poursuite de la croissance des paris hippiques. En effet, maintenir ce pourcentage à long terme ne pourra certainement être défendu que par la nécessité de maintenir un montant global suffisant pour garantir le fonctionnement des courses.

Par ailleurs, la problématique générale de la régulation des jeux d'argent et de hasard n'en est qu'à ses débuts avec la loi de 2010. Les multiples débats sur le sujet ont la vertu de relancer les préoccupations sur les impacts sociaux et sanitaires¹¹⁹ des jeux d'argent et de hasard. La volonté d'ouverture et de stimulation de la concurrence qui l'emporte actuellement peut très bien se retrouver, à long terme, confrontée à ses conséquences en matière de santé publique et induire un retour au monopole d'Etat sur les jeux, sous une forme différente de celui qui a existé dans le passé, fondé sur une maîtrise des enjeux et des règles garantissant le jeu responsable. A long terme, avec le développement d'opérateurs mondiaux puissants, une libéralisation totale des jeux, y compris dans les points de vente « physiques », n'est pas à exclure du fait de l'incapacité à contrôler et taxer les sociétés. Cela signifierait pour les courses la disparition totale des retours financiers à la filière et la concentration des courses par les entreprises privées sur quelques hippodromes regroupant les moyens techniques, matériels et humains.

Ces évolutions possibles doivent être mises en perspective par rapport à l'intérêt des parieurs. Le retour à la filière, s'il parvient à s'inscrire dans la durée, n'assurera sa pérennité que si les enjeux sont suffisants. Organiser 18 000 courses par an pour 30 000 chevaux en activité ne peut se faire sans la contribution de parieurs ou de joueurs qui devront faire des arbitrages parmi la multitude d'offres qui leur sera proposée.

(3) Fiscalité appliquée aux activités équestres et hippiques

La reconnaissance agricole, une évolution majeure pour les acteurs économiques qui entre en conflit avec l'harmonisation de la fiscalité à l'échelle européenne

Jusqu'en 2005, seules les activités liées à l'élevage des chevaux étaient considérées comme agricoles. Les activités de transformation et d'utilisation du cheval étaient quant à elles soumises à des régimes distincts du point de vue social, fiscal et économique, occasionnant des distorsions de concurrence et un manque de lisibilité. Par exemple, les centres équestres sous statut commercial étaient taxés à 19,6 % alors que ceux sous statut associatif étaient exonérés. Afin de simplifier les régimes d'imposition des différents intervenants, et en particulier des éleveurs entraîneurs¹²⁰, le code

¹¹⁷ Bilan 2011 du marché des jeux en ligne en France. 2012. ARJEL, p. 28.

¹¹⁸ Myard J., 2011a. Rapport sur la proposition de résolution européenne (n°3534) de M. Jacques Myard sur la taxe affectée au profit des sociétés de courses dans le cadre de l'ouverture à la concurrence des jeux en ligne. Assemblée nationale, p. 71.

¹¹⁹ Jeux de hasard et d'argent. Contexte et addictions. 2008. Expertise collective. INSERM, p. 497.

¹²⁰ Certains étaient imposés au titre des Bénéfices Industriels et Commerciaux (BIC), et d'autres à celui des Bénéfices Non Commerciaux (BNC).

rural français a intégré les activités de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation (à l'exception du spectacle) dans les activités agricoles.

L'harmonisation du statut des entreprises a été officialisée par la loi sur le Développement des Territoires Ruraux (DTR) en février 2005. Cette loi permet aux éleveurs, dresseurs, entraîneurs et centres équestres d'accéder aux aides agricoles et au foncier, mais aussi de bénéficier d'avantages fiscaux parmi lesquels l'application d'un taux réduit de TVA¹²¹. Il est à noter que la réforme n'a pas modifié le régime fiscal des propriétaires de chevaux de courses non éleveur et non entraîneur, ni celui des éleveurs sans sol¹²². De nombreuses activités ont ainsi vu leur TVA passer de 19,6 % à 5,5 %. C'est le cas des centres équestres en particulier, pour qui cela a permis, entre autres, une amélioration du statut des employés et une remise à niveau des infrastructures.

En 2006, paraît la Directive TVA européenne, qui considère que seules les prestations relatives aux denrées alimentaires destinées à la consommation humaine et animale ainsi que les animaux vivants, les graines, les plantes et les ingrédients normalement destinés à être utilisés dans la préparation de denrées alimentaires et les intrants agricoles peuvent faire l'objet d'une TVA réduite¹²³. Ainsi, des taux réduits ne peuvent être appliqués à la fourniture d'animaux de compagnie (chiens, chats, lapins nains, cochons d'Inde, canaris, etc.), pas plus qu'aux poneys et chevaux de course qui ne sont pas destinés à la consommation humaine ou animale ni à être utilisés comme intrants agricoles¹²⁴. De nombreux pays européens, dont la France, se retrouvent ainsi en infraction par rapport à cette directive et sont peu à peu traduits en justice suite à la plainte d'un Etat membre.

En France, le Sénat conforte la position des acteurs français en adoptant une résolution qui précise que « la France ne partage pas l'analyse de la Commission européenne qui tend à priver la filière équine du bénéfice de l'application d'un taux réduit, au motif que tous les chevaux ne sont pas destinés de manière générale ou habituelle à la consommation ». Elle considère, au contraire, que « le taux réduit de TVA, ou à défaut un taux intermédiaire, doit continuer à s'appliquer à l'ensemble de la filière équine, tant à la livraison des équidés qu'aux activités qui s'y rattachent ».

En parallèle, la loi de finances française du 28 décembre 2011 remonte le taux de TVA de 5,5 % à 7 % pour les denrées qui ne sont pas directement consommables par l'humain. Cela s'applique aux activités équestres et hippiques bénéficiant du taux réduit.

En 2012 : la France est condamnée par la Cour de Justice de l'Union européenne pour ne pas avoir correctement transposé la directive TVA en appliquant un taux réduit aux opérations relatives aux équidés. Elle doit donc modifier sa législation pour éviter d'être soumise à la procédure des pénalités de retard. Les taux réduits de TVA peuvent néanmoins être appliqués pour les animaux vivants, « normalement » destinés à être utilisés dans la préparation des denrées alimentaires et pour les activités en lien avec les équidés dans la mesure où elles constituent des livraisons ou des prestations de services destinées à être utilisées dans la production agricole. Les acquisitions d'étalons ou de pouliches à des fins reproductives, ainsi que les actes techniques liés à la monte peuvent bénéficier d'un taux réduit de TVA dans la mesure où elles constituent des approvisionnements ou intrants agricoles pour les élevages de chevaux (élevages de tous types, y compris les chevaux de race). En revanche, les opérations liées aux courses de chevaux ainsi que les activités de centres équestres – qui relèvent de la compétition, du sport, des loisirs ou du tourisme et non d'une utilisation de chevaux dans la production agricole au sens de la directive – ne peuvent pas bénéficier d'un taux réduit de TVA¹²⁵.

Le relèvement du taux de TVA de 7 % à 19,6 % pour la filière équine constituera un changement important pour les entreprises dont la clientèle ne récupère pas la TVA, une clientèle pour qui cette augmentation constitue un surcoût net si elle est entièrement répercutée sur la prestation. C'est le cas des clients particuliers des centres équestres par exemple. L'évolution fiscale fragilise ainsi les acteurs économiques de la filière équine, alors que la fiscalité de ce secteur en particulier ne constituait pas un enjeu majeur pour les Etats membres, ce qui renforce le sentiment d'injustice ressenti par la filière¹²⁶.

Un recours de plus en plus exceptionnel aux taux de TVA réduits

L'harmonisation fiscale européenne est aujourd'hui considérée comme un enjeu majeur pour faire face à la crise budgétaire et à la dégradation des finances publiques dans les différents pays de l'Union européenne. A plus long terme, la Commission évoque l'incidence du vieillissement de la population sur les marchés du travail, les modes

¹²¹ Parmi les autres avantages fiscaux figurent l'allègement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties sur des terres agricoles, des déductions pour investissement pour aléas, l'utilisation du fuel domestique à la place du gazole, l'immobilisation possible des chevaux, l'étalement des revenus exceptionnels et la soumission des plus-values lors de la cession de terres ou bâtiments... Bertrand-Ferrandis C., 2007. Economie de la filière cheval en Midi-Pyrénées : une analyse à partir d'enquêtes professionnelles. Ecole Nationale Vétérinaire. Université Paul sabatier, p. 137.

¹²² Eleveurs qui mettent en pension dans un haras les poulinières qu'ils achètent, puis vendent ou mettent à l'entraînement les poulains qui viennent à naître.

¹²³ Une dérogation existe cependant pour les livraisons de plantes vivantes et autres produits de la floriculture, y compris les bulbes, les racines et produits similaires, les fleurs coupées et les feuillages pour ornement, qui bénéficient d'un taux réduit de TVA.

¹²⁴ DIRECTIVE 2006/112/CE DU CONSEIL du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée. 2006. Union Européenne, p. 118.

¹²⁵ Fraïoli P., 2012. Loi de finances 2012, les activités hippiques au coeur des modifications de l'application du taux réduit aux livraisons des produits et services agricoles. Equ'Idée. IFCE, pp. 39-41.

¹²⁶ Myard J., 2011b. Rapport visant au maintien par les Etats du taux réduit de TVA pour certaines opérations liées à la filière équine en application du principe de subsidiarité. p. 26.

d'épargne et de consommation, comme des facteurs de dégradation des finances publiques¹²⁷. Dans cette perspective, il est probable que le financement de l'Etat reposera moins sur l'imposition du travail et les revenus du capital, mais plus sur la fiscalité indirecte et notamment sur la TVA. L'augmentation des taux de TVA est une tendance qui devrait se poursuivre au sein d'une dynamique d'harmonisation à l'échelle européenne et de forte limitation du recours aux taux réduits. La Commission examinera prochainement en détail tous les taux de TVA des pays européens et leurs justifications¹²⁸. C'est lors du débat qui s'ensuivra que se repositionneront les arguments en faveur de l'application de taux réduits pour les activités équestres, en particulier leur justification par rapport à leur intérêt en tant que sport bénéfique pour la santé et à leur caractère agricole. Compte tenu de la critique de la Commission sur le fait que l'utilisation des taux réduits n'est souvent pas l'instrument le plus adapté aux objectifs poursuivis, notamment lorsqu'il s'agit d'encourager la consommation d'un produit considéré comme socialement souhaitable, l'issue de la discussion dépendra fortement des éléments produits pour convaincre la Commission.

L'avenir de la TVA sur les activités équestres et hippiques semble ainsi s'orienter à long terme vers un retour au taux standard, sauf pour l'élevage qui bénéficie du droit d'antériorité. La discussion n'est cependant pas fermée et peut aboutir à une rupture si les arguments développés par la France et d'autres pays parviennent à convaincre la Commission de la pertinence du taux réduit pour atteindre les objectifs poursuivis et de l'absence d'obstacle au bon fonctionnement du marché intérieur.

A l'horizon de 20 ans, compte tenu des évolutions en cours, le groupe de travail de la prospective a considéré qu'il serait plus pertinent, pour se préparer au changement, d'envisager l'augmentation du taux de TVA comme une tendance lourde plutôt que de compter sur le maintien d'un taux réduit très incertain.

(4) La réglementation sur le bien-être des chevaux

Une réglementation générale pour les animaux et des codes spécifiques à certaines activités équestres

Les devoirs des hommes vis-à-vis des chevaux sont régulés par un ensemble de lois qui, pour la plupart, sont relatives au bien-être des animaux en général. Plus précisément, le cheval est concerné par les lois relatives aux animaux de rente, mais il a la particularité de dépendre aussi dans certains cas d'une codification (code du sport, code des courses de galop, code des courses de trot) d'une grande force juridique dans la mesure où elle s'apparente à une obligation contractuelle pour la délivrance d'agrément aux sociétés et acteurs impliqués. Contrairement à la codification, la législation concernant le bien-être du cheval évolue lentement. C'est néanmoins grâce au cheval qu'est apparue la première loi relative à la protection des animaux en 1850, une loi qui réprimait officiellement les mauvais traitements publics et abusifs infligés aux animaux domestiques, et plus particulièrement aux chevaux, souvent maltraités par les cochers ou dans les mines dont ils ne sortaient jamais, et fréquemment mutilés sur les champs de bataille¹²⁹. La législation, relative dans un premier temps à « la protection des animaux », relève avant tout du droit rural qui dispose de textes relatifs à la protection des animaux dans les activités d'élevage ou d'utilisation des animaux. Mais elle peut s'articuler avec le droit pénal en cas de mauvais traitements et actes de cruautés, avec le droit civil ou encore avec le droit vétérinaire. Les règles qui s'appliquent sont fortement dépendantes du statut accordé à l'animal. Aujourd'hui encore, les animaux sont juridiquement classés dans la catégorie des « choses », opposée à celle des « personnes », et ils constituent à ce titre un bien appropriable qui n'a ni droit ni devoir. Cependant, si l'animal n'a aucun droit, il engendre des devoirs et constitue une source de responsabilité pour son propriétaire ou son détenteur¹³⁰. Ainsi, depuis 1976¹³¹, il est inscrit dans le code rural¹³² que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce, les mauvais traitements envers les animaux sont interdits, l'utilisation abusive des animaux est interdite ». La « sensibilité de l'animal » apparaît ainsi comme le fondement de la législation protectrice des animaux, à une époque où se développe au sein de la société un intérêt croissant pour la protection animale. Cette évolution remet en cause l'appartenance de l'animal aux « choses » sans pour autant l'assimiler aux « personnes »¹³³. Le bien-être animal se décline selon différentes thématiques dont certaines font ou peuvent faire l'objet de réglementations. C'est le cas des conditions de détention et de transport qui s'appliquent à l'ensemble des équidés. Se distinguent ensuite des mesures relatives aux usages du cheval avec en premier lieu les usages alimentaires et les usages en compétition.

¹²⁷ Livre vert sur l'avenir de la TVA. 2010. Commission Européenne, p. 25.

¹²⁸ Vers un système de TVA plus simple, plus robuste et plus efficace, adapté au marché unique. 2011. Commission Européenne, p. 18.

¹²⁹ Dupas F., 2005. Le statut juridique de l'animal en France et dans les Etats membres de l'Union européenne : historique, bases juridiques actuelles et conséquences pratiques. Ecole Nationale Vétérinaire. Université Paul Sabatier, p. 126.

¹³⁰ Verhaeghe J., 2006. Protection animale en France et dans l'Union européenne: textes, réglementations et nouvelle approche juridique Ecole nationale vétérinaire. Paul sabatier, p. 191.

¹³¹ Loi 76-629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature

¹³² Article L.214-1 du Code Rural

¹³³ Le Neindre P., Guatteo R., Guémené D., Guichet J.-L., Latouche K., Leterrier C., Levionnois O., Mormède P., Prunier A., Serrie A., Servièrre J., 2009. Douleurs animales. Les identifier, les comprendre, les limiter chez les animaux d'élevage. Rapport d'expertise. Expertise scientifique collective. INRA, p. 340.

Les conditions de détention

Les devoirs des détenteurs d'animaux inscrits dans le Code rural reprennent les fondements établis par la loi du 10 juillet 1976 selon lesquels le propriétaire doit placer l'animal dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce. Il est par ailleurs interdit de faire subir des mauvais traitements aux animaux domestiques ou sauvages apprivoisés ou tenus en captivité¹³⁴. Le droit français est, en ce sens, conforme à la réglementation européenne. La directive ne s'applique pas aux animaux destinés à participer à des compétitions, des expositions ou à des manifestations ou activités culturelles ou sportives. La réglementation française se distingue néanmoins de la convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, ratifiée par la France et par la CEE en 1978^{135;136} et des directives qui en découlent par son approche beaucoup plus centrée sur les obligations et interdictions concernant l'activité d'élevage que sur le bien-être des animaux en tant que tel.

En Suisse, la législation est plus poussée. Le parlement fédéral a adopté en 2005 une nouvelle loi sur la protection des animaux qui met l'accent sur l'information et la formation des détenteurs d'animaux et des personnes qui s'en occupent. Des ordonnances successives précisent entre autres que les chevaux ne doivent pas être détenus à l'attache et que les jeunes chevaux doivent être détenus en groupe. Depuis 2008, la détention de chevaux dans des enclos clôturés de fils de fer barbelés y est aussi interdite malgré les vives oppositions que cette mesure a suscitées, notamment quand les chevaux sont élevés avec des bovins¹³⁷. En outre, pour détenir plus de cinq chevaux à titre privé, il est nécessaire de suivre une formation d'une journée à l'issue de laquelle est délivrée une attestation de compétences ; au-delà de onze chevaux, une formation de 22 jours (Equigarde®) permet aux professionnels d'obtenir un certificat, obligatoire pour l'exercice de l'élevage. Des variantes de ces formations se sont ensuite développées pour répondre aux besoins des éleveurs, au-delà de l'exigence réglementaire.

Le transport des équidés

Les dispositions réglementaires relatives au transport des animaux font partie des plus anciennes mesures de l'Union européenne en matière de protection animale. La première recommandation du Conseil de l'Europe de 1961 a abouti à une Convention en 1968¹³⁸, qui posait déjà les bases des textes réglementaires actuels. A partir de 1996, entrent en vigueur de nouvelles règles issues de la modification de la Directive européenne de 1991¹³⁹. Le texte¹⁴⁰ fixe la durée de transport des équidés domestiques à huit heures au maximum, à l'issue de laquelle les animaux doivent être déchargés, alimentés et abreuvés et bénéficier d'une période de repos d'au moins vingt-quatre heures dans un point d'arrêt agréé avant de poursuivre leur voyage. Les animaux les plus fragiles (malades, blessés, gravides, nouveau-nés...) sont considérés comme inaptes au transport sauf s'il est nécessaire pour dispenser un traitement vétérinaire ou pour un abattage d'urgence pour autant que cela n'entraîne pas de souffrances supplémentaires aux animaux.

La refonte de l'ensemble de ces règles par l'UE en 2005 renforce la responsabilité des intervenants, les normes et contrôles appliqués aux véhicules de transport, les règles de transport de longue durée, les mesures de surveillance et d'autorisation. Depuis le 5 janvier 2007, le règlement européen est appliqué en France¹⁴¹ pour tous les déplacements de chevaux sur plus de 65 km dans le cadre d'une activité économique.

Certains lobbies considèrent cependant cette réglementation comme insuffisante. C'est le cas de l'association « World Horse Welfare » qui, en 2011, a transmis à la Commission Européenne, aux Etats membres et au Parlement, un dossier avec des propositions d'amendement du dernier Règlement du Conseil de l'Europe relatif à la protection des animaux pendant le transport. Cette organisation défend entre autre l'intérêt des chevaux destinés à l'abattage, généralement de faible valeur et donc moins considérés ; elle propose la limitation de la durée totale du transport à douze voire neuf heures (interrompue par une pause obligatoire à partir de huit heures de transport) et de nouvelles règles concernant l'abreuvement des animaux pendant le transport. Compte tenu de la répartition sur le sol européen des structures agréées pour abattre des chevaux, le transport très longue durée d'animaux vivants, les souffrances et les risques de maladie qu'il occasionne leur semble injustifié.

¹³⁴ Article R214-17 du Code Rural

¹³⁵ Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages J.O. L 323, 17/11/1978, p. 0014-0022

¹³⁶ Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. 1976. Conseil de l'Europe.

¹³⁷ Quoi de neuf depuis 2007? Impact économique, social et environnemental du cheval en Suisse. 2009. Observatoire de la filière suisse du cheval, p. 47.

¹³⁸ Convention européenne sur la protection des animaux en transport international. 1968. Conseil de l'Europe.

<http://conventions.coe.int/treaty/fr/Treaties/Html/065.htm>

¹³⁹ Directive du conseil n°91/628/CE du 19 novembre 1991, modifiée par la directive du conseil n°95/29/CE du 29 juin 1995

¹⁴⁰ La directive de 95 a été transposée en droit français par l'arrêté ministériel du 5 novembre 1996 relatif à la protection des animaux en cours de transport

¹⁴¹ Modification du Code Rural livre II, titre 1^{er} chapitre IV section 3 transport.

Le droit européen et la protection des animaux

L'Europe a été amenée à s'intéresser au bien-être des animaux d'élevage dans le cadre de sa politique agricole commune, et a mis en place des réglementations qui ont pris une importance croissante avec les années, s'orientant principalement vers une amélioration de la condition des animaux dans les élevages modernes intensifs¹⁴². Dans ce domaine, l'UE dispose des normes parmi les plus strictes au monde, régulièrement réévaluées pour tenir compte de l'évolution des connaissances scientifiques, de celle du regard de la société sur le bien-être animal et de l'expérience acquise.

Le Traité de Rome du 25 mars 1957 classait les animaux d'élevage dans la catégorie des « marchandises et des produits agricoles », c'est-à-dire dans la catégorie des « choses ». Les découvertes scientifiques sur la sensibilité animale et l'évolution de la société ont ensuite favorisé l'émergence de la notion de bien-être animal. Ainsi, le Traité de Maastricht du 7 février 1992 comprend une déclaration relative à la protection des animaux qui invite à la prise en compte des exigences en matière de bien-être animal lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la législation communautaire dans les domaines de la PAC, des transports, du marché intérieur et de la recherche.

Dans le Traité de Lisbonne, entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, un nouvel article a été introduit. Selon cet article : « Lorsqu'ils formulent et mettent en œuvre la politique de l'Union dans les domaines de l'agriculture, de la pêche, des transports, du marché intérieur, de la recherche et développement technologique et de l'espace, l'Union et les Etats membres tiennent pleinement compte des exigences du bien-être des animaux en tant qu'êtres sensibles, tout en respectant les dispositions législatives ou administratives et les usages des Etats membres en matière notamment de rites religieux, de traditions culturelles et de patrimoines régionaux. »

L'hippophagie et l'abattage

- L'hippophagie d'un point de vue réglementaire¹⁴³

L'interdit alimentaire en France ne relève pas du réglementaire en dehors des prescriptions d'ordre sanitaire. Ainsi, même le cannibalisme jadis incriminé en Europe et encore aujourd'hui dans certains pays, n'est pas interdit en France alors que les actes d'horreur et de barbarie qui le précèdent sont des crimes. Cependant, depuis 732 et jusqu'en 1866, la consommation de viande de cheval était interdite en Europe. Cette interdiction, fondée sur des raisons religieuses « conjoncturelles » évoquées dans le chapitre précédent, aurait perduré après l'achèvement de la christianisation de l'Europe et le renversement des idoles païennes. En 1832, l'intérêt que présente la viande de cheval pour l'alimentation des populations les plus défavorisées pose la question de la légalisation de l'hippophagie, qui se pratique alors clandestinement. La propagande hippophagique est soutenue plus tard par la Société protectrice des animaux (SPA), qui voit dans l'attribution d'une valeur marchande à l'animal qui part à l'abattoir une solution à la maltraitance des vieux chevaux qu'il n'est pas rare, à cette époque, de voir mourir d'épuisement en pleine rue sous les coups des charretiers¹⁴⁴. Il faut attendre ensuite 1866 pour qu'une ordonnance de police autorise la vente de la viande de cheval et encourage ainsi la libre concurrence en cassant l'ancien privilège corporatif des bouchers. La consommation de viande de cheval connaît ensuite un relatif succès, avant de décliner avec l'amélioration des conditions de vie de la population¹⁴⁵. En 1967, pour prévenir un éventuel risque de salmonellose, l'usage de la viande de cheval dans les cantines scolaires et les restaurants universitaires est interdit. Plus tard, suite une première épidémie liée à une maladie parasitaire – la trichinellose¹⁴⁶, la réglementation a imposé un diagnostic de trichines à tous les chevaux importés pour l'abattage. Grâce à cette mesure et au renforcement des contrôles en abattoir, la viande de cheval est aujourd'hui de nouveau autorisée mais non pratiquée car l'hippophagie est loin d'être populaire, même après un léger retour de faveur suite à la crise de la vache folle¹⁴⁷. Alors que la consommation de viande de cheval ne cesse de régresser, l'hippophagie fait de nouveau polémique. La SPA qui défendait l'hippophagie pour le bien-être des animaux au milieu du XIX^e est aujourd'hui engagée dans une campagne de communication contre la consommation de viande de cheval au sein du collectif « un cheval, ça ne se mange pas », conçu par la Fondation Brigitte Bardot. En parallèle, le 24 janvier 2010, plusieurs députés ont déposé une proposition de loi devant l'Assemblée nationale visant à conférer au cheval le statut d'animal de compagnie¹⁴⁸. Cette évolution permettrait indirectement de limiter la consommation de viande de cheval dans la mesure où la France a ratifié en 2003 la convention européenne pour la protection des animaux de compagnie de 1987 qui stipule par exemple que « *Aucun animal de compagnie ne doit être dressé d'une façon qui porte préjudice à sa santé et à son bien-être, notamment en le forçant à dépasser ses capacités ou sa force naturelles ou en utilisant des moyens artificiels qui provoquent des blessures ou d'inutiles douleurs, souffrances ou angoisses* ». La proposition de modification de statut fait donc l'objet

¹⁴² Antoine S., 2005. Rapport sur le régime juridique de l'animal. Ministère de la Justice, p. 50.

¹⁴³ Le chapitre précédent présente la consommation de viande de cheval du point de vue des consommateurs, celui analyse les aspects réglementaires

¹⁴⁴ Digard J.-P., 2006. Pourquoi mange-t-on certains animaux et pas d'autres ? Réflexions sur le statut relatif des animaux domestiques. Colloque Ocha "L'homme, le mangeur, l'animal. Qui nourrit l'autre ?", p. 3.

¹⁴⁵ Leteux S., 2005. L'hippophagie en France. Terrains & travaux (n° 9), pp. 143-158.

¹⁴⁶ La trichinose est une maladie parasitaire qui affecte généralement les animaux carnivores et omnivores. Le cheval, bien qu'herbivore, était contaminé par l'ingestion accidentelle de cadavres de rongeurs présents dans l'avoine.

¹⁴⁷ Poulain J.-P., Corbeau J.-P., 2002. Penser l'alimentation. Entre imaginaire et rationalité., Privat, Toulouse, p. 206.

¹⁴⁸ Luca L., 2010. Proposition de loi visant à modifier le statut juridique du cheval en le faisant passer d'animal de rente à animal de compagnie. Assemblée nationale, p. 2.

d'une forte opposition du monde de l'élevage, des courses et de nombreux autres professionnels qui soutiennent qu'une telle mesure contribuerait à mettre en péril à la fois la filière de production de viande chevaline mais aussi toutes les activités liées aux secteurs des courses et du sport. La proposition de loi n'est pas passée et semble relever du non-sens dans la mesure où la qualification « animal de compagnie » est individuelle et ne saurait s'appliquer à l'espèce dans son ensemble. En effet, l'animal devient animal de compagnie par sa destination, c'est celui qui vit avec l'homme. De nombreux juristes réfléchissent néanmoins à cette question de statut mais leur objectif est avant tout de trouver une alternative aux catégories juridiques existantes qui ne distinguent que les choses et les personnes¹⁴⁹.

- L'abattage des animaux pour la boucherie

La réglementation de l'abattage des animaux s'attache à ce que toutes les précautions soient prises afin d'épargner aux animaux toute douleur ou souffrance évitable à l'abattage, mais peut être également un moyen indirect de limiter la consommation comme nous le montre l'exemple américain décrit ci-dessous. La première législation communautaire sur le bien-être des animaux d'élevage, en 1974, concernait l'étourdissement des animaux avant l'abattage. Des évolutions successives ont ensuite abouti à la directive de 1993¹⁵⁰ toujours en vigueur, qui exige, entre autres, que les animaux soient abattus dans un abattoir¹⁵¹.

Cette directive, devenue obsolète compte tenu du développement de nouvelles technologies d'étourdissement et de mise à mort, sera remplacée très prochainement par un nouveau règlement européen qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2013¹⁵². Il oblige le personnel responsable de la prise en charge et de l'abattage des animaux à posséder un certificat de compétence et définit avec précision les méthodes d'étourdissement et de mise à mort autorisées. Il vise également la construction, la configuration et l'équipement des abattoirs en insistant sur leur adéquation avec l'objectif de bien-être animal et exige qu'un responsable du bien-être des animaux soit nommé au sein de chaque abattoir.

Au-delà de la considération des conditions d'abattage, tous les chevaux ne peuvent effectivement pas être destinés à la consommation humaine. Cela dépend des traitements médicamenteux dont certains imposent un délai minimum d'attente après leur administration alors que d'autres conduisent à une exclusion de la consommation humaine irrévocable. Les propriétaires peuvent également, par choix, exclure définitivement leur cheval du circuit boucher.

L'arrêt de l'abattage aux Etats-Unis de 2006 à 2012

L'histoire de l'abattage des chevaux pour la consommation humaine aux Etats-Unis est très liée à celle de l'hippophagie en Europe. En effet, avant la seconde guerre mondiale, les chevaux y étaient plutôt orientés vers l'équarrissage et transformés en aliments pour animaux de compagnie ou en engrais. C'est la promotion de la consommation de viande de cheval en Europe après-guerre qui a orienté les Etats-Unis vers la production de viande de cheval pour l'exportation¹⁵³. Ainsi, bien que la viande de cheval soit très peu consommée aux Etats-Unis, 100 000 chevaux y étaient encore abattus en 2006 et 33 000 partaient vers des abattoirs étrangers, l'essentiel étant destiné à l'exportation. Mais depuis le second épisode de la crise ESB, l'évocation d'un report de consommation des européens de la viande bovine vers la viande équine provenant notamment des Etats-Unis, a fait prendre conscience à la société américaine de l'existence de la filière bouchère chevaline pour l'exportation. Diverses associations de protection des animaux, mais aussi d'éleveurs et de vétérinaires ont ainsi fait pression sur le gouvernement américain et obtenu l'arrêt de l'abattage des chevaux pour la consommation humaine par une loi promulguée en 2006¹⁵⁴. Cette interdiction n'a pas mis fin à l'abattage des chevaux, mais l'a déplacé des Etats-Unis vers le Mexique et le Canada. En conséquence, le prix des chevaux (hors chevaux haut de gamme) a baissé de 8 à 21 % depuis 2007, les abandons ou négligences envers les chevaux ainsi que les transports très longue durée se sont considérablement développés¹⁵⁵. L'administration américaine a aussi constaté du fait de cette interdiction, la perte d'expertise en matière de contrôle de chevaux destinés à la boucherie. Ceci souligne l'affaiblissement de la filière et a finalement motivé un retour en arrière. En novembre 2011, le président américain, a ainsi signé un projet de loi fédéral autorisant le département américain de l'Agriculture à inspecter la viande de cheval destinée à la consommation humaine, ouvrant la voie au retour des abattoirs de chevaux aux Etats-Unis¹⁵⁶. Contre toute attente, l'un des opposants les plus virulents à l'abattage des chevaux, le PETA (People for Ethical Treatment of Animals), a approuvé la levée de l'interdiction, déclarant que « la quantité de souffrance que [l'interdiction] a engendré avait dépassé la somme des souffrances auxquelles elle devait mettre fin ». La mesure d'arrêt de l'abattage de chevaux présente donc un bilan très controversé dont les enseignements montrent encore une fois la complexité de la question de la réglementation de la consommation de viande de cheval. En Amérique du Nord, le terme « d'abattage » n'est plus utilisé que pour la destination bouchère, le terme d'« euthanasie » lui est substitué pour les autres mises à mort¹⁵⁶.

¹⁴⁹ Antoine S., 2005. Rapport sur le régime juridique de l'animal. Ministère de la Justice, p. 50.

¹⁵⁰ Directive du Conseil 93/119/EC du 22 décembre 1993 sur la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort - J.O. L 340, 31/12/1993, p. 0021-0034

¹⁵¹ L'abattage d'animaux en dehors d'un abattoir est strictement interdit pour les équidés

¹⁵² RÈGLEMENT (CE) N° 1099/2009 DU CONSEIL du 24 septembre 2009 sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort

¹⁵³ Lenz T.R., 2011. The unwanted horse - a major welfare issue. In: Rollin, C.W.M.a.B.E. (Ed.), Equine welfare. Blackwell publishingLtd., Chichester, pp. 425-431.

¹⁵⁴ La loi de 2006 n'interdit pas l'abattage des chevaux mais l'utilisation des fonds fédéraux pour l'inspection vétérinaire des carcasses de chevaux destinées à la consommation humaine, stoppant ainsi l'abattage des chevaux sur tout le territoire

¹⁵⁵ Action Needed to Address Unintended Consequences from Cessation of Domestic Slaughter. 2011. In: US-GAO (Ed.). US Government p. 68.

¹⁵⁶ Lenz T.R., 2011. The unwanted horse - a major welfare issue. In: Rollin, C.W.M.a.B.E. (Ed.), Equine welfare. Blackwell publishingLtd., Chichester, pp. 425-431.

Le bien-être des chevaux de sport et de courses : quel cadre réglementaire ?

- La réglementation des épreuves

Les courses hippiques et les sports équestres sont intimement concernés par les préoccupations et réglementations vis-à-vis du bien-être animal car ils présentent certains dangers dont les plus importants sont liés à l'association de la vitesse et du saut, en particulier d'obstacles fixes. En effet la vitesse expose à des risques de lésions musculaires, tendineuses ou ligamentaires et dans les cas les plus graves des lésions pulmonaires, voire dans des cas extrêmement rares mais spectaculaires, des ruptures vasculaires entraînant la mort de l'animal¹⁵⁷. Les dangers associés au saut peuvent être mineurs lorsqu'il s'agit de blessures liées aux chocs des membres sur les obstacles ou beaucoup plus graves pour le cheval comme pour le cavalier en cas de chute. De ce fait, le concours complet d'équitation, qui comprend une épreuve de cross avec obstacles fixes, et les courses de steeple-chase sont les compétitions les plus risquées. Ce constat a motivé des évolutions des disciplines en vue d'en améliorer la sécurité. A partir des années 1980, le développement de la pratique en club fait évoluer le concours complet d'équitation en termes de qualité des parcours et de sécurité. Malgré tout, alors que la discipline était olympique depuis 1912, le Comité international olympique (CIO) a envisagé de l'exclure en 2002 entre autres à cause du danger représenté pour les cavaliers et les chevaux. Il a ainsi exigé l'assouplissement des règles du cross, qui a pris effet aux Jeux d'Athènes en 2004. Les parcours de cross sont depuis beaucoup plus courts et plus sécurisés. En France, le règlement fédéral national de la discipline a également évolué dans ce sens.

Dans le secteur des courses, le steeple-chase, discipline la plus prestigieuse des courses d'obstacles, fait partie des événements les plus réglementés. C'est aussi le type de courses le plus controversé, notamment au Royaume-Uni où le parcours du Grand National de Liverpool représente une distance de plus de 7 000 mètres comprenant 30 obstacles. Un accident mortel et trois chevaux euthanasiés en 2011 et 2012 constituent un bilan suffisamment négatif pour que les associations pour la protection des animaux redemandent l'interdiction du Grand National. Pourtant, plusieurs facteurs avaient été identifiés comme des causes d'abandon de la course (suite à une chute par exemple) et avaient donné lieu à des aménagements spécifiques¹⁵⁸. L'identification de l'utilisation de la cravache comme facteur de chute¹⁵⁹ et sa condamnation par les associations de protection des animaux a même abouti à une révision complète des règles d'utilisation, limitant la fréquence et spécifiant les conditions d'utilisation¹⁶⁰. Le sujet fait toujours polémique au Royaume-Uni comme en France. Il s'ajoute aux interrogations sur l'amélioration de la sécurité des parcours. La réduction de leur distance est un moyen contesté d'améliorer la sécurité car il peut se solder par une augmentation de la vitesse et donc du danger. Les autorités des courses sont néanmoins mobilisées pour défendre le prestige des courses et éviter, à l'extrême, leur interdiction comme c'est le cas dans l'Etat de Victoria en Australie où les défenseurs des animaux ont porté plainte suite à des accidents mortels de chevaux lors de steeple-chases. L'évolution de la réglementation s'accompagne de recherche sur les matériaux utilisés pour la construction d'obstacles, mais aussi de recherches spécifiques visant la réduction des chutes rotationnelles et des accidents cardio-vasculaires. Au-delà, la prévention des risques passe par la restriction de l'autorisation de courir aux seuls chevaux en pleine forme, et donc par la surveillance des médicaments, couplée aux examens de santé.

- Le « dopage » ou « contrôle des médicaments »

Le dopage correspond à tout usage de substances ou de procédés visant à modifier artificiellement les performances ce qui peut porter préjudice à l'éthique sportive ou au bien-être animal¹⁶¹ en augmentant les risques d'accidents et d'épuisement. Pour les courses, la lutte contre le dopage est fondée sur la nécessité de garantir la régularité des épreuves et sur le fait qu'un cheval partant dans une course doit être en bonne santé, une garantie pour sa sécurité et celle du jockey. Elle est gérée par la Fédération Nationale des Courses Françaises (FNCF) alors que le pouvoir réglementaire et disciplinaire est de la compétence des Sociétés Mères, sous contrôle des Ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur. Pour les sports équestres, c'est avant tout l'équité des compétitions et le bien-être animal qui justifient la lutte contre le dopage.

La lutte contre le dopage dans les sports équestres : une approche dérivée du monde du sport humain

Alors que le dopage sportif existe depuis très longtemps, c'est en 1965 qu'apparaît, en France, la première loi contre le dopage. En 1989, le dispositif est appliqué aux animaux participant à toute compétition organisée par les fédérations sportives agréées par le ministère en charge des sports, en particulier à la Fédération française d'équitation. Le règlement disciplinaire de la FFE est établi en conformité avec la législation française et intégré au code du sport qui regroupe la législation relative à la pratique sportive. Il explicite l'organisation du contrôle, les procédures et les sanctions disciplinaires encourues. Les épreuves internationales sont sous l'autorité de la Fédération Internationale

¹⁵⁷ Allen K., 2011. Welfare issues in the event horse. In: Rollin, C.W.M.a.B.E. (Ed.), Equine Welfare. Blackwell Publishing Ltd, Chichester, pp. 463-472.

¹⁵⁸ Proudman C., Pinchbeck G., Clegg P., French N., 2004. Equine welfare : Risk of horses falling in the Grand National. Nature 428, pp. 385-386.

¹⁵⁹ Pinchbeck G.L., Clegg P.D., Proudman C.J., Morgan K.L., French N.P., 2004. Whip use and race progress are associated with horse falls in hurdle and steeplechase racing in the UK. Equine Veterinary Journal 36, pp. 384-389.

¹⁶⁰ Guide to procedures and penalties 2012, an explanatory guide to assist effective enforcement of the rules. 2012. In: authority, B.h. (Ed.), p. 66.

¹⁶¹ Toutain P.-L., 2005. Du contrôle anti-dopage aux contrôles des médicaments chez le cheval : l'approche européenne. Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France 158, pp. 31-40.

d'Équitation qui dispose d'un règlement vétérinaire qui énonce le code de conduite pour le bien-être des chevaux, les règles de santé et d'hygiène des chevaux, organise les contrôles vétérinaires lors des manifestations internationales, les procédures de prélèvement et d'analyse pour le contrôle des médications et définit les règles de traitement des chevaux en compétition. Toutes les fédérations nationales affiliées doivent par ailleurs adhérer à un autre code de conduite qui défend le respect du bien-être des chevaux et insiste notamment sur les efforts qui doivent être faits pour que les animaux soient traités avec humanité une fois leur carrière terminée. La FEI autorise la médication de chevaux en compétition, contrairement à la FFE, à condition que la pathologie et le traitement ne mettent pas en jeu la santé de l'animal et que son bien-être soit respecté. Le système international est donc plus flexible que le système français¹⁶² et que le système suisse qui applique lui aussi la politique de tolérance zéro alors que la Fédération américaine a une politique plus laxiste. Dans quelques pays dont la France, des collectifs de cavaliers militent en faveur de l'instauration d'une autorisation de médication à usage thérapeutique (AUT), un système utilisé chez les humains. En Suisse, il a été évoqué par exemple l'intérêt de pouvoir soigner les chevaux jusque sur les places de concours pour leur permettre, notamment, de mieux récupérer des voyages en camion, particulièrement éprouvants. Le président de la Fédération suisse des sports équestres a déclaré s'y opposer, argumentant que plutôt que de masquer la fatigue du cheval, il est préférable de planifier ses déplacements afin d'arriver un jour plus tôt sur le lieu de concours et permettre ainsi un travail de détente ou le recours aux massages¹⁶³. La lutte contre le dopage est ainsi extrêmement liée au bien-être de l'animal, notamment à travers la prévention des accidents, qui par ailleurs a des conséquences sur la sécurité des cavaliers. Elle évolue avec les méthodes d'analyse qui permettent de détecter des quantités de plus en plus infimes de substances d'une gamme de plus en plus large de molécules, mais aussi avec les avancées de l'industrie pharmaceutique et les progrès de la thérapie génique qui entraînent le développement de nouvelles méthodes de dopage.

La lutte contre le dopage dans les courses hippiques : une réglementation stricte pour garantir la régularité des courses et prévenir les accidents

Dès 1903, la Société d'encouragement pour l'amélioration des races de chevaux en France prévoit, dans son code des courses, qu'il est « interdit d'administrer ou de faire administrer à un cheval le jour de la course et en vue de la course, un stimulant quelconque, que ce soit sous forme de pilules, par voie de piqûres ou tout autrement ». Depuis, le principe du « tout est interdit en course » est toujours d'actualité et fonde l'organisation de la lutte contre le dopage dénommée « contrôle des médications ». Le code des courses interdit certaines substances pendant la carrière du cheval y compris pendant les périodes de repos alors que d'autres seront prohibées en compétition mais autorisées à l'entraînement pour raison médicale. Ainsi, hormis les antiparasitaires stricts¹⁶⁴, les vaccins et la plupart des antibiotiques, tout est interdit. Les contrôles vérifient l'absence de toutes substances prohibées dans l'organisme du cheval, en l'occurrence dans l'urine et le sang.

La systématisation des contrôles est très poussée : 99 % des courses sont aujourd'hui contrôlées contre seulement 76 % en 1999. Par ailleurs, un cheval peut être contrôlé à n'importe quel moment de sa vie, même après son retrait de la compétition. En 2011, sur les 30 839 prélèvements effectués, seulement 0,23 % se sont avérés correspondre à des cas positifs qui peuvent être sanctionnés par un déclassement du cheval, une interdiction de courir, de lourdes amendes ou encore le retrait de la licence de l'entraîneur. La pression exercée a ainsi des effets positifs reconnus qui sont à l'origine d'une diffusion des réglementations françaises dans d'autres pays. Le dopage des jockeys est aussi extrêmement surveillé. Ces sportifs peuvent en effet être tentés de maigrir rapidement pour satisfaire aux sévères contraintes de poids grâce à la prise de diurétiques ou à la consommation de cocaïne pour son effet coupe-faim et stimulant.

Vers une rencontre entre règlements et codifications

Les évolutions présentées laissent apparaître une tendance lourde à la prise en compte des préoccupations relatives au bien-être des chevaux (Cf. IV.2.1(2) « La relation Homme-cheval et le bien-être animal »), préoccupations intimement liées à la prévention des risques d'accident pour les chevaux et leurs cavaliers, mais aussi aux positions par rapport à la destination bouchère des animaux. Deux systèmes parallèles se côtoient, l'un très général sous influence européenne au sein duquel le cheval est peu distingué des autres animaux de rente, et l'autre plus sectoriel qui s'adapte aux évolutions de la société dont font partie les pratiquants. Bien que relatifs au bien-être des animaux, ils ne font pas nécessairement appel aux mêmes valeurs ou aux mêmes représentations du bien-être de l'animal. De nombreux sujets font ainsi polémique et laissent entrevoir les possibilités, ou tout du moins les motivations, d'évolutions à venir du monde de l'équitation. On le voit déjà, à travers l'engagement que demande la FEI à ses adhérents en faveur du bien-être des animaux, notamment en fin de carrière. Ce lien est moins évident dans le monde des courses qui prend cependant les devants grâce à ses moyens financiers en investissant dans des maisons de retraite pour chevaux. Contrairement aux autres animaux, la gestion de la fin de vie, ou de la fin de carrière du cheval

¹⁶² Lambomez P.-E., 2011. Aspects réglementaires et techniques de la lutte contre le dopage dans le milieu équestre : conséquences sur les performances. Faculté de Pharmacie. Université Henri Poincaré, p. 149.

¹⁶³ Conti J., 2009. Dopage : les règles qui dérangent. Le Temps, p. 1.

¹⁶⁴ Le lévamisole par exemple, n'est pas un antiparasitaire strict car il possède des propriétés immunostimulantes, il est donc interdit.

est un point important des préoccupations relatives au bien-être et la destination bouchère un sujet ultime auquel ramènent les questions relatives au transport, à l'abattage, au statut de l'animal et aux codes de conduite vis-à-vis des chevaux. Les évolutions des usages du cheval justifieront certainement l'élargissement des règles d'utilisation au-delà du sport et des courses. La simple détention d'animaux en est un exemple dans la mesure où les condamnations pour maltraitance d'animaux se développent, qu'elles soient ou non intentionnelles, liées ou non à une mauvaise connaissance des besoins du cheval. La réglementation sur les médicaments, même si elle est très sévère en France, aura probablement aussi plutôt tendance à se renforcer et à renforcer ses moyens de contrôles notamment vétérinaires. Au-delà des thèmes évoqués, le champ de la réglementation reste très large et ouvert : la France interdira-t-elle un jour l'utilisation des animaux dans les cirques ? Sera-t-elle protégée des abandons de chevaux qui touchent d'autres pays comme l'Irlande¹⁶⁵ grâce à son système d'identification performant ?

3.2. Les politiques et réglementations : synthèse et perspectives

Pour construire les microscénarios de la composante « politiques publiques et réglementations », le groupe de travail a imaginé une diversité d'hypothèses d'évolution des facteurs décrits précédemment, fondant ses choix sur les évolutions passées, les tendances actuelles, les signes d'un changement possible et d'éventuelles ruptures possibles à l'horizon 2030. Il a ensuite retenu les combinaisons d'hypothèses qu'il a jugées les plus pertinentes pour la réflexion prospective (elles sont plausibles, cohérentes et intéressantes pour envisager l'avenir) ; celles-ci forment les microscénarios de la composante « politiques publiques et réglementations ». En général, le groupe de travail a considéré que le recentrage des missions de l'Etat, au niveau national, était un processus irréversible qui aboutissait à une baisse des subventions, avec cependant un déploiement possible des soutiens à la filière par le biais des collectivités territoriales. Néanmoins, cela ne signifie pas la disparition d'une politique du cheval dans la mesure où les différentes explorations du futur considèrent que le rôle de l'Etat dans le domaine de la santé publique humaine et vétérinaire, en lien avec le cheval et ses usages, se maintiendra dans tous les cas. Alors que le premier microscénario offre une version plutôt tendancielle des évolutions, les deux microscénarios suivants se situent en rupture par rapport aux tendances observées. Ils sont fondés sur des évolutions de la société, marquées dans un cas par la priorité à la qualité de vie et dans un autre par une évolution forte des préoccupations vis-à-vis du bien-être des animaux. L'un explore le développement du soutien des collectivités territoriales à la filière équine, en lien avec l'importance et le rôle local du cheval ; l'autre insiste sur les renforcements possibles des réglementations sur le bien-être animal, en les explorant parfois jusqu'à une situation extrême.

(1) *Microscénario 1 : Un Etat désengagé de la filière équine*

L'Etat, sous très forte contrainte budgétaire et mobilisé par des priorités sociales et économiques plus générales, n'apporte plus de soutien direct à la filière. Il reste néanmoins très fortement impliqué dans la veille sanitaire. Pour permettre le maintien du segment courses, qui lui assure des rentrées fiscales, il continue à encadrer et réguler les paris sur les courses hippiques, accordant un retour à la filière de l'ordre de 5 % des paris pris par le PMU. En France, tout comme dans les autres pays européens, ni l'élevage de chevaux, ni les activités équestres et leurs intermédiaires ne peuvent bénéficier d'une TVA à taux réduit. Les réglementations dans le domaine du bien-être animal, de l'environnement, et de la protection des usagers évoluent lentement et n'ont pas d'impact limitant sur le développement des activités. La réglementation sur le transport des animaux n'évolue pas.

(2) *Microscénario 2 : Une action publique décentralisée qui soutient les initiatives en faveur de l'utilisation du cheval*

Après avoir soutenu l'autonomisation de la filière, l'Etat délègue aux collectivités territoriales et aux régions l'appui au développement de la filière. L'action publique territoriale intègre le cheval dans ses ressources, considérant son impact favorable vis-à-vis de l'environnement, et plus généralement du bien-être dans la société. Elle soutient les initiatives en faveur de l'utilisation du cheval dans le cadre de démarches de contractualisation avec des acteurs économiques locaux ayant fait preuve de leur professionnalisme. Le développement de services éducatifs, sociaux, médicaux, culturels et environnementaux est particulièrement encouragé.

A l'échelle nationale, l'Etat décide de reprendre le monopole sur les jeux de hasard et paris sportifs compte tenu des problèmes de santé publique créés par l'addiction aux jeux ; il utilise une part de ses prélèvements sur les enjeux des paris pour améliorer la santé publique et restitue le complément aux collectivités territoriales pour financer des opérations à caractère social, éducatif, médical, culturel ou environnemental encourageant l'utilisation du cheval. Pour être en accord avec sa politique de santé publique, il s'engage par ailleurs à contenir la croissance des jeux de hasard

¹⁶⁵ Leardon D., O'Toole D., Duggan V., 2012. A demographic survey of unwanted horses in Ireland 2005-2010. Irish Veterinary Journal 65, p. 3.

et des paris sportifs. En retour, pour soutenir le secteur des courses, dont le développement est freiné, il accorde un taux de retour élevé à la filière, correspondant à 8 % des enjeux.

(3) *Microscénario 3 : Un Etat régulateur désengagé financièrement*

L'Etat s'est progressivement désengagé du développement économique de la filière et a opté pour une libéralisation totale des paris hippiques, allant jusqu'à la privatisation du PMU et la fin de son monopole sur les paris en dur. Il concentre ses missions sur la veille sanitaire et la régulation des activités en lien avec le cheval. Compte tenu de la pression de la société pour favoriser le respect du bien-être des animaux, les réglementations concernant les activités équestres et hippiques sont considérablement renforcées. Le steeple-chase et les autres courses d'obstacles sont interdits, les efforts sont limités en compétition sportive alors que l'entrée des chevaux en compétition n'est plus possible avant l'âge de trois ans pour leur permettre de finir leur croissance. La forte pression contre l'abattage des chevaux a abouti à des mesures visant l'interdiction de la consommation de viande de cheval, dans un contexte où, de toute façon, il n'est plus concevable pour les propriétaires de chevaux de les valoriser en boucherie. Par ailleurs, pour éviter plus généralement les mauvais traitements, intentionnels ou non, aux équidés, les acquéreurs de chevaux doivent suivre une courte formation validée par l'obtention d'un permis de détention et se déclarer auprès d'un vétérinaire ou d'un professionnel référent. L'activité de reproduction est également régulée par la délivrance d'un permis d'élever aux candidats ayant fait preuve de leurs connaissances en la matière.

4. L'OFFRE EQUESTRE ET HIPPIQUE

(Bernard Coudurier)

La filière équine a la particularité d'offrir des activités très diversifiées dans les secteurs de la compétition sportive, le loisir, les courses, la traction, l'éducation et la rééducation par exemple. Entre la production de l'animal et son utilisation finale interviennent de multiples acteurs qui proposent des produits variés allant du cours d'équitation à la course hippique en passant par l'organisation de compétitions sportives ou de randonnées dans la nature. Leurs stratégies en matière de réponse aux attentes des usagers et leurs innovations sur les produits proposés à la clientèle sont des éléments déterminants pour l'avenir de la filière.

Parmi ces acteurs intermédiaires, les centres équestres jouent un rôle particulièrement important compte tenu de la popularité de l'équitation. La diversification de leur offre, l'évolution de la qualité de leur accueil et de leurs pédagogies d'enseignement contribuent en effet à l'attrait de l'équitation, tandis que l'évolution du coût de leurs prestations en conditionne son accès. D'autre part, la pratique de l'équitation dans le cadre fédéral associée aux centres équestres est intimement liée à la pratique de la compétition sportive et, par conséquent, à sa popularité et à son impact médiatique. Hors du cadre fédéral, les cavaliers peuvent aussi bénéficier d'une offre équestre qui se développe et se diversifie. Le secteur des courses repose, en revanche, sur des logiques complètement différentes. L'évolution de l'offre de courses est depuis de nombreuses années liée intimement à celle des paris, mais des limites apparaissent, tant par la capacité à recruter des chevaux partants que des propriétaires pour les acquérir. Le groupe de travail a donc retenu les dimensions suivantes comme les plus déterminantes pour l'avenir de la filière équine française :

- L'offre des centres équestres
- La place de la compétition sportive et de sa médiatisation
- Les offres hors centres équestres
- L'offre hippique

4.1. L'offre équestre et hippique : tendances et perspectives d'évolution

(1) *L'offre des centres équestres*

La multiplication des centres équestres peut-elle se poursuivre indéfiniment ?

Toujours plus d'établissements équestres mais une taille moyenne quasi stable

Historiquement, depuis le développement de l'équitation à poney, l'offre des centres équestres a suivi l'accroissement de la demande. Au cours de la dernière décennie, le nombre d'établissements adhérents à la FFE, tant clubs qu'organismes de manifestations et concours, a progressé régulièrement, à un rythme de l'ordre de 5 % par an, sensiblement équivalent à celui des licences « pratiquants » (Figure 17). Le nombre de licences par établissement

adhérent est relativement stable au fil du temps, légèrement supérieur à 80. L'accélération constatée sur la période 2007/2010 a été suivie d'un tassement en 2011, suggérant une relative érosion de la clientèle par adhérent.

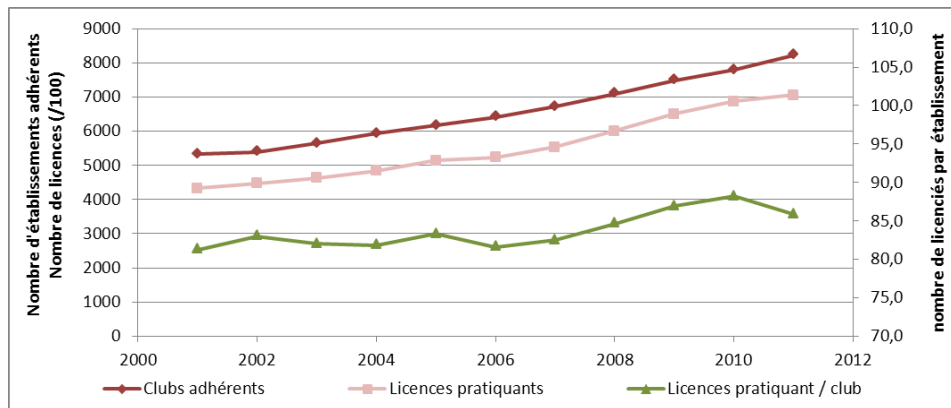


Figure 17 : Nombre d'établissements équestres, de licenciés et nombre moyen de licences par établissement (Source FFE)

Les résultats des enquêtes 2006-2008 des Observatoires Economiques Régionaux^{166,167} (Ile-de-France non prise en compte) sont cohérents avec cet ordre de grandeur et montrent clairement que le nombre de licenciés s'accroît avec l'ancienneté de la structure. La relative stabilité du nombre de licenciés par club adhérent FFE s'explique donc par l'entrée continue de nouvelles structures de petite taille.

Ces éléments justifient que l'on s'interroge sur la poursuite du rythme de développement actuel. Un tassement voire un repli du nombre de pratiquants ne peut être exclu si le contexte économique continuait à se détériorer. Il en résulterait une situation de concurrence exacerbée dans un marché parvenu à saturation, situation relativement inédite pour les centres équestres malgré quelques prémices dans les régions comprenant le plus d'établissements (Ile-de-France par ex.).

Une localisation préférentielle en milieu péri-urbain

Pour autant, l'accroissement du nombre d'établissements adhérents de la FFE (clubs et organisateurs) n'a pas été totalement homogène selon les départements sur la période 2001-2011 (Figure 18). Il se réduit dans les départements les plus densément peuplés, en particulier ceux de la petite couronne et de la ville de Paris (dont le nombre d'établissements équestres a même régressé).

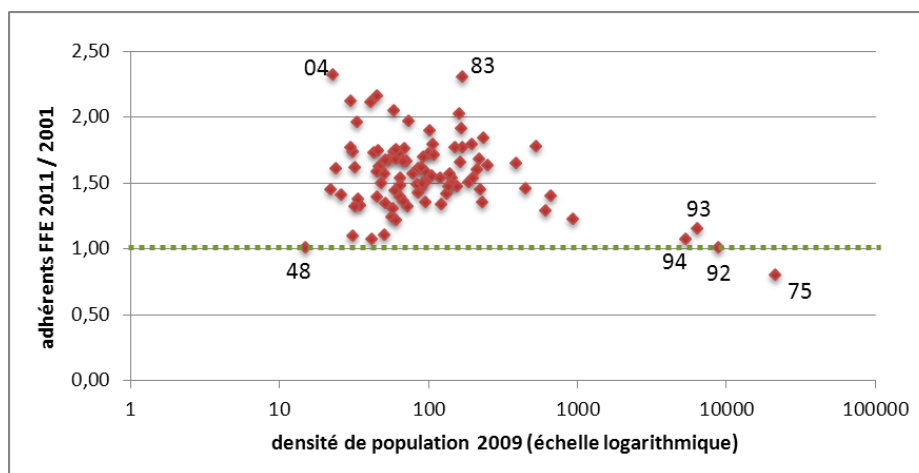


Figure 18 : Evolution du nombre d'adhérents FFE selon la densité de population du département d'implantation ; seuls les départements présentant des évolutions extrêmes sont identifiés (d'après données FFE et SSP¹⁶⁸)

L'implantation de centres équestres requiert en effet une population suffisante à distance raisonnable : l'étude géomarketing¹⁶⁹ commanditée en 2008 par la FFE montre que 58 % des licenciés pratiquent dans un club distant de

¹⁶⁶ Heydemann P., Boyer S., Couzy C., Dornier X., Madeline L., Morhain B., Ragot N., 2011. Panorama économique de la filière équine. Les Haras Nationaux, Le Pin-aux-haras. p. 241.

¹⁶⁷ Bogaert M., Heydeman P., 2010. Les centres équestres, diversité et poids économique à partir des observatoires économiques régionaux, 3^{ème} journée du réseau REFérences

¹⁶⁸ Service de la statistique et de la prospective du ministère en charge de l'agriculture

13 km ou moins. Toutefois, les centres équestres stricto sensu (organisateur exceptés) nécessitent également un minimum d'espace pour l'implantation de leurs infrastructures. Si l'étude géomarketing montre effectivement un taux de pénétration de l'équitation inversement proportionnel au taux d'urbanisation, elle met également en évidence que pas moins d'un quart des licenciés résident dans des communes de moins de 10 000 habitants, plutôt jeunes, relativement aisées et périurbaines, en cohérence avec les résultats des études de recensement exhaustif des équidés et formes de loisirs équestres sur différents territoires¹⁷⁰.

Ainsi, il existe encore des potentialités de développement de centres équestres, maximales dans les zones périurbaines en développement, mais plus limitées quand la densité de population devient trop importante. Passé un certain seuil, cette dernière peut devenir un frein au développement

L'irrésistible ascension du secteur privé

Dans les années 1970, la proportion d'établissements équestres sous statut associatif était de 70 %¹⁷¹, puis la tendance s'est inversée. Entre 2001 et 2011, la part des établissements privés est passée de 55 à 65 % de l'ensemble des établissements ; cette évolution concerne plus particulièrement les clubs alors que la part des structures associatives est restée importante parmi les organisateurs de manifestations et concours. La quête de satisfaction du « client-cavalier » résultant de la marchandisation de l'équitation¹⁷² a induit des changements positifs par rapport aux années 1970 : attention particulière à la qualité de l'accueil, diversification des méthodes d'enseignement, renforcement des critères de sécurité, hygiène des locaux, amélioration de la qualité du matériel et de la cavalerie des clubs... La multiplication des petites structures qui en a résulté (les clubs associatifs restant, en moyenne, de plus grande taille que les privés, comme le montrent les enquêtes des observatoires économiques régionaux (OER)), la volonté de rentabilité, conjuguées aux nouvelles directives pédagogiques, ont également favorisé le contact des cavaliers (à pied) avec leurs chevaux et poneys (monte, mais également harnachement, pansage...)

Cette tendance se poursuit actuellement. Néanmoins, seule une inversion au moins partielle permettrait de réimplanter des centres équestres dans les zones les plus densément peuplées. En effet, un regain du secteur associatif pourrait favoriser l'accès du plus grand nombre à l'équitation, dans un contexte d'économie solidaire, aidée et encadrée, le secteur marchand étant désormais trop contraint économiquement par la pression foncière.

Adaptation et diversification des prestations offertes aux cavaliers : une évolution radicale en quelques décennies

Une adaptation de la cavalerie et de la pédagogie

La juvénalisation de l'équitation¹⁷² procède d'un bouleversement technique : l'arrivée des poneys dans le paysage équestre français. A partir des années 1980, des poneys-clubs – pour l'essentiel, de petites entreprises unipersonnelles – se créèrent dans de nombreuses villes. Le fléchage volontaire des licences FFE donne une idée du développement de la cavalerie à poney : de l'ordre d'une licence poney pour quatre licences cheval en 1990, le rapport est passé à sept pour dix en 2011. L'adaptation de la cavalerie s'est accompagnée d'une adaptation tout aussi profonde de la pédagogie, devenue partie prenante de la fidélisation des cavaliers¹⁷² dans un contexte d'abandon massif de la pratique passée l'année d'initiation. Une « pédagogie du plaisir et de la réussite », majoritairement ludique et centrée sur l'élève s'est ainsi progressivement substituée à la culture équestre héritée des militaires, cette transition s'accompagnant d'une moindre connaissance du cheval et de son comportement¹⁷³.

Le retour au cheval comme monture prioritaire associé à une pédagogie de l'effort « à l'ancienne » ne peut se concevoir que dans le contexte d'une équitation de haut niveau redevenant l'apanage de pratiquants réguliers. Il constituerait une inversion de tendance par rapport à l'initiation ludique, à poney, d'une population juvénile constamment renouvelée.

La diversification constante des disciplines proposées

Les statistiques de la FFE ne permettent pas d'appréhender directement l'offre des centres équestres en matière de disciplines sportives mais en offrent un aperçu indirect au travers de la diversification des compétitions organisées au niveau Club et des certificats d'aptitude délivrés (Galops). Entre 2001 et 2011, le nombre de disciplines donnant lieu à des compétitions au niveau Club s'est fortement accru (Figure 19) de même que la proportion de clubs impliqués dans ces différentes disciplines. La diversification des activités proposées aux adhérents est donc avérée, la représentativité des disciplines autres qu'olympiques s'accroissant très fortement. A noter que certaines d'entre elles requièrent des espaces largement ouverts (endurance, TREC, notamment) et ne peuvent donc être proposées par l'ensemble des clubs. Il en va de même quand des installations dédiées sont requises (équitation de travail, notamment).

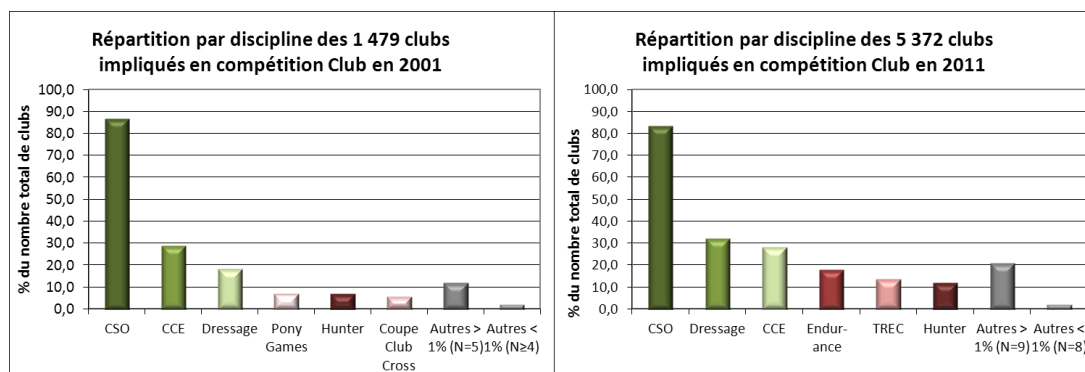
¹⁶⁹ FFE, Etude géomarketing, Optimisation des axes et supports de communication, disponible sur le site <http://www.ffe.com>

¹⁷⁰ Vial C., 2008, Cheval et territoire : les équidés et les formes de loisirs équestres dans les territoires ruraux et périurbains, 34ème Journée de la Recherche Equine pages : p65-76

¹⁷¹ rapport d'orientation FIVAL, AG du 3 mai 2005

¹⁷² Tourre-Malen C., 2009, Évolution des activités équestres et changement social en France à partir des années 1960, La Découverte | Le Mouvement Social, 2009/4 - N° 229, p. 41 à 59

¹⁷³ Digard, J.P., 1995, « Cheval, mon amour », Terrain [en ligne], n° 25 | 1995



NB : endurance sous-estimée en 2001

Figure 19 : Evolution de la répartition par discipline des clubs impliqués en compétition Club entre 2001 et 2011 (d'après données FFE) (CSO : Concours de saut d'obstacles ; CCE : Concours complet d'équitation)

Les examens fédéraux attestant de la progression des pratiquants concernent pour l'essentiel les Galops de cavalier, de type « généraliste ». Toutefois, certains Galops concernent également des disciplines plus spécifiques, notamment attelage, pleine nature, voltige...¹⁷⁴. Entre 2001 et 2011, la part de ces dernières a presque doublé, passant de 3,3 à 5,6 %. La liste des disciplines s'est également diversifiée, passant de quatre à douze, ce qui atteste indirectement de l'élargissement de l'offre de formation de la part des centres équestres. Parmi les examens relatifs à ces nouvelles disciplines, les Galops éthologie, mis en place à compter de 2005, ont suscité d'emblée un intérêt particulier. Ils représentaient 10 % des Galops autres que cavalier en 2011. Cette tendance, qui suit le développement de centres équestres dédiés à l'éthologie, correspond à un choix délibéré de prise en compte de cette discipline en émergence de la part de la Fédération, après une période de relative réticence¹⁷⁵.

La tendance actuelle est donc clairement à la diversification de l'offre marchande pour un public de plus en plus nombreux, avec un développement important de l'éthologie, pouvant aboutir à une forme d'équitation « à pied », si le contact avec le cheval prend le pas sur son utilisation. Seul le retour à une culture de la performance pourrait induire une rupture, et le retour en force des disciplines majeures, notamment olympiques, concours de saut d'obstacles en tête.

Un prix moyen de l'heure d'équitation qui semble avoir peu évolué compte tenu de l'inflation, mais des disparités considérables

En euros constants, le prix de l'heure d'équitation semble avoir relativement peu évolué au fil du temps (Tableau 1). Différents éléments y ont sans doute concouru, notamment la réduction des coûts liés à la substitution des chevaux par des poneys et la réduction du taux de TVA en 2005.

Tableau 1 : Données fragmentaires disponibles concernant l'évolution du prix de l'heure d'équitation entre les années 80 et les années 2000

Année	Source	Catégories	Prix en € courants	Prix en € constants ^d
1984	Enquête GHN ^a	Senior	6,5	11,3
		Junior	6,0	10,6
		Scolaire	4,3	7,5
1991	Enquête GHN ^a	Senior	9,4	12,9
		Junior	8,5	11,7
		Scolaire	6,5	9,0
2002	Estimation AGPC ^b	-	12	13,9
2005 à 2008	Enquêtes OER ^c	Cheval	13	13,8
		Poney	11	11,7

^a Echantillon moyen de 58 établissements équestres

^b Etabli à partir du chiffre d'affaire des établissements membres

^c Hors Ile de France

^d Recalculés en équivalence 2011 selon évolution de l'indice INSEE des prix à la consommation (y compris tabac)

Les chiffres cités ne sont cependant que des moyennes, alors qu'une forte variabilité des prix semble la règle. Les enquêtes des observatoires économiques régionaux, réalisées dans un nombre considérable de structures, soulignent l'importance des disparités¹⁶⁷, 90 % des prix étant compris entre 10 et 20 €, pour une valeur moyenne de 12 €.

Malgré les réserves à apporter sur ces chiffres et leur interprétation, il semble n'y avoir eu de surenchère ni à la hausse ni à la baisse sur les prix pratiqués, du moins en moyenne car la diversification des tarifs semble avoir suivi celle des prestations. Une mise en concurrence plus forte sur un marché parvenu à maturité pourrait changer cette donne.

¹⁷⁴ La Ref n° 65, janvier 2006

¹⁷⁵ Digard J.P., Ould-Ferhat L., Tourre-malen C., Caporal A. et Vialles N., 2004, Cultures équestres en crise : professionnels et usagers du cheval face au changement, Les Haras Nationaux, CR final d'activité 2001-2003

Offre des centres équestres : quelles évolutions ?

Les dernières décennies sont caractérisées par un accroissement du nombre de centres équestres mais également par des changements qualitatifs majeurs, en particulier la juvénilité de la clientèle. Ces profonds changements ont conduit les centres équestres à adapter leur cavalerie, leur pédagogie et leurs installations, dans un contexte peu concurrentiel du fait de l'accroissement continu de la clientèle¹⁷⁶. L'offre équestre devrait donc continuer à s'adapter au contexte de la demande, lequel sera lui-même dépendant de l'évolution du contexte économique ou des changements sociétaux.

Jusqu'à-là, les investissements semblent avoir privilégié le logement des chevaux plutôt que l'accueil et le confort des cavaliers. Un développement massif du marché de l'équitation rendant le secteur plus concurrentiel, ou le simple rétablissement d'une TVA à taux plein, pourraient conduire à un renforcement significatif de cette tendance. Elle favoriserait l'émergence d'établissements low-cost aux installations sommaires, tournés vers l'initiation d'une clientèle passagère plus attirée par le contact avec les chevaux et le côté ludique de l'enseignement que par le désir de progresser sur un plan technique. Ce type d'établissement pourrait toutefois cohabiter avec des écoles d'équitation proposant à une clientèle fidèle une offre variée de prestations haut de gamme tout en se montrant attentives aux conditions d'accueil des cavaliers. A l'extrême, dans un contexte de crise économique persistante, des établissements de ce type, mais aux prestations encore plus sophistiquées, pourraient se retrouver seuls en lice pour satisfaire une clientèle aisée, exigeante, mais particulièrement restreinte.

A l'opposé de ces évolutions fondées majoritairement sur des moteurs économiques, des changements sociétaux tels que la place accordée au cheval dans le développement personnel et la préservation de l'environnement, ou la priorité donnée au bien-être de l'animal, conduiraient à une offre des centres équestres beaucoup plus polyvalente qu'actuellement et à se tourner vers des publics aussi diversifiés que l'entreprise ou le handicap. L'évolution corrélative de la réglementation pourrait notamment les amener à assurer des activités de formation et d'expertise autour du cheval, en complément des activités traditionnelles d'équitation.

(2) Place de la compétition sportive et médiatisation

Offre de compétition

La compétition, organisée presque exclusivement dans le cadre fédéral, joue un rôle majeur de structuration du secteur équestre. La proportion de cavaliers licenciés détenteurs également d'une licence compétition s'est progressivement accrue depuis le début des années 2000, avant de se stabiliser aux environs de 20 % à partir du milieu de la décennie¹⁷⁷. La compétition club, en particulier, est de plus en plus populaire, le nombre de licences correspondantes ayant été multiplié par 2,6 sur la même période jusqu'à représenter 76 % du total en 2011.

Le concours de saut d'obstacles (CSO) en reste le pilier, puisqu'en 2011 il représentait encore 66 % des épreuves organisées à tous niveaux¹⁷⁸, un chiffre en baisse depuis dix ans compte tenu de la diversification des disciplines, et notamment du développement de l'endurance (Figure 20).

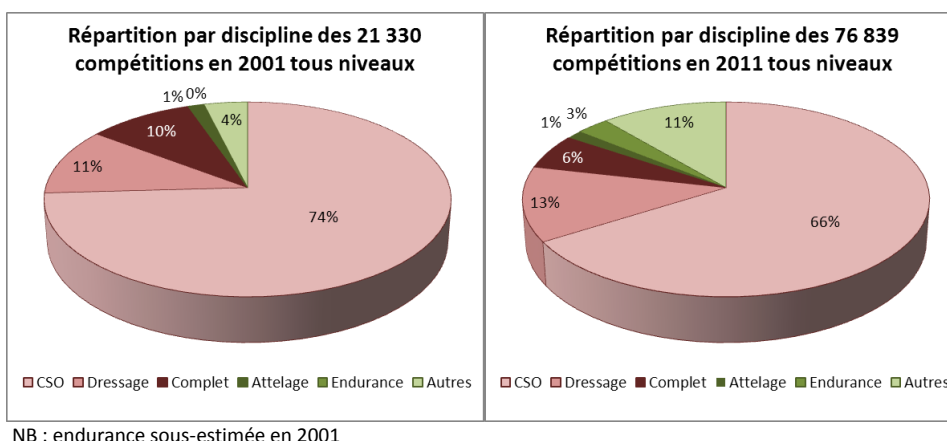


Figure 20 : Evolution de la répartition par discipline des compétitions à tous niveaux entre 2001 et 2011 (REFFerences, d'après données FFE178)

Ce bilan global nécessite toutefois d'être affiné par niveau de compétition, professionnel et amateur d'une part, club d'autre part. Dans un contexte de très fort développement de la compétition club (multipliée par 5,72 en dix ans) et de

¹⁷⁶ Marry P., 2009. Tradition et avenir : le lien qu'il faut préserver. ENE - Traditions équestres : développements et renaissances, p. 9.

¹⁷⁷ D'après données FFE

¹⁷⁸ Réseau REFFerences, 2011. Annuaire écus 2011, Tableau économique, statistique et graphique du cheval en France, données 2010/2011, Institut Français du cheval et de l'équitation, 63p

croissance mesurée de la compétition professionnelle et amateur (multipliée par 1,70), la progression la plus fulgurante concerne les disciplines autres qu'olympiques qui ont plus que décuplé (Tableau 2). Ce constat vaut pour la compétition club, mais aussi pour le niveau professionnel et amateur (dit Pro – Ama), encore que pour celui-ci la sous-évaluation du nombre des épreuves d'endurance en 2001 conduise à relativiser fortement le résultat obtenu.

Tableau 2 : Evolution relative du nombre de compétitions par type d'épreuve (ou discipline) entre 2001 et 2011

Nombre d'épreuves 2011 / 2001	Pro - Ama	Club
Toutes épreuves	1,70	5,72
Sous total olympiques	1,45	5,22
<i>dont CSO</i>	1,21	5,54
<i>dont dressage</i>	2,88	6,03
<i>dont CCE</i>	1,46	2,85
Sous total autres qu'olympiques	16,4	11,5

NB : endurance sous-estimée en 2001

Parmi les disciplines non olympiques, et pour la seule compétition club, de loin la plus pratiquée, les plus populaires étaient respectivement : les pony games, l'attelage et le hunter en 2001 ; le hunter, les pony games, le TREC, le horse ball et l'endurance en 2011. Cette évolution confirme le développement des disciplines ludiques et de plein-air, mais aussi de disciplines plus exigeantes comme le hunter et l'endurance.

Médiatisation des activités équestres

Les sports équestres sont très peu médiatisés auprès du grand public, même pour des compétitions de niveau mondial tels les récents JO 2012 de Londres. Ce constat résulte de plusieurs handicaps dont un format de compétition peu adapté, souvent trop long et l'absence de vedettes connues du grand public. La filière attire des sponsors prestigieux (Hermès, Longines, Rolex), mais qui misent sur les événements plutôt que sur les cavaliers dont la notoriété reste insuffisante même pour les meilleurs d'entre eux. Le public est connaisseur, fortuné et peu nombreux. Peu de lieux véritablement dédiés permettraient d'ailleurs d'accueillir suffisamment de spectateurs. Par ailleurs, la culture équestre est une culture de discrétion et l'image de luxe véhiculée par les compétitions n'est pas de nature à inciter le grand public à s'y intéresser. La médiatisation reste donc à ce jour ciblée vers un public de cavaliers, avec de nombreuses revues dont le nombre s'est accru et dont la plus ancienne, leader de la presse équestre, remonte à 40 ans.

Des signes d'évolution apparaissent cependant, comme la création par Equidia d'une seconde chaîne de télévision entièrement dédiée aux activités équestres Equidia Life, aux côtés de la chaîne hippique Equidia Live.

Compétition et médiatisation des activités équestres : quelles évolutions ?

Dans un contexte de développement de l'équitation à destination d'un public de plus en plus important et diversifié, on pourrait voir se développer deux formes de compétition équestre, l'une de haut niveau, l'autre orientée vers des disciplines ludiques pour satisfaire un public large. Si les changements sociétaux venaient à donner la priorité au développement personnel et à la préservation de l'environnement, ou encore au bien-être animal, la compétition se recentrerait sur les disciplines qui mettent en avant le jeu et la performance collective, la valeur éducative et/ou le contact avec le cheval étant privilégiés.

La poursuite de l'internationalisation des disciplines olympiques, concours de saut d'obstacles en particulier, pourrait toutefois relancer l'esprit de compétition. Les moyens importants mobilisés au sein de nations jusque-là peu parties prenantes sont en effet de nature à stimuler le marché des meilleurs cavaliers au niveau international, ce qui pourrait susciter des vocations parmi les jeunes cavaliers, avec le rêve de faire un jour partie de l'élite, sur le modèle du football. Cette rupture serait toutefois plus vraisemblable dans un contexte de crise économique induisant un retour à l'équitation traditionnelle et à l'esprit de compétition. La médiatisation de l'équitation serait alors spécialisée et internationale. Peu développée auprès du grand public, elle resterait une affaire de spécialistes, les rares sponsors ciblant comme aujourd'hui un public restreint et élitiste.

A contrario, dans les situations de développement massif de l'équitation, la médiatisation deviendrait grand public. Les cavaliers professionnels pourraient contribuer à la promotion du sport équestre, le format des épreuves étant adapté pour attirer un public plus large.

(3) Les offres hors centres équestres

Le tourisme équestre et la pratique hors structures : des activités en fort développement

La popularité croissante du tourisme équestre

L'évolution du nombre de licences FFE fléchées tourisme illustre l'importance de la pratique du tourisme équestre, et l'évolution de l'offre correspondante (certains cavaliers pratiquant en dehors de toute structure et du cadre fédéral). Cet engouement s'est accompagné d'une mutation des conditions dans lesquelles ce « tourisme vert » est pratiqué. Si au début des années 1960, les petits groupes de cavaliers à l'origine de la création de l'Association nationale du tourisme équestre pratiquaient la randonnée solitaire, au long cours, avec un minimum de confort et un maximum d'improvisation, une nouvelle figure, plus hédoniste, a progressivement remplacé cet archétype fondateur¹⁷⁵ : le voyageur s'est effacé devant le « touriste » qui veut consommer de l'aventure organisée (balisage), détendue, confortable (intendance et chambres d'hôtes), courte (en « étoile ») et conviviale (« tribale »). Dès les années 1990, des études mentionnaient le rôle du cheval comme un acteur du tourisme rural¹⁷⁹). Une analyse socio-économique du marché des produits du tourisme équestre¹⁸⁰ a montré que ce marché était constitué de plus de 2 000 très petites structures équestres, à faible degré de spécialisation équestre et à l'offre polyvalente (enseignement, produits touristiques voire hébergement et restauration). Les produits les plus vendus restaient les leçons (53 % d'entre eux) et les promenades (29 %), les stages et randonnées n'étant proposés que par une partie d'entre eux (17 % et 12 % respectivement), soit une prédominance de produits pour cavaliers assidus, peu d'offres étant proposées aux touristes et cavaliers occasionnels. Une seconde analyse socio-économique de la clientèle du tourisme et des loisirs équestres, commanditée en 2009 par le Comité national de tourisme équestres (CNTE)¹⁸¹, mettait en évidence des pratiques de l'équitation fondées sur des motivations variées et des besoins différenciés. La désignation Loisir -Tourisme Equestres (LTE) semblait mieux correspondre aux pratiquants et mettait en évidence le lien fort qui existe entre les pratiques de loisirs ludiques en club avec apprentissage et celles du tourisme équestre hors club nécessitant de l'assistance et du conseil. Il existe donc encore un besoin d'accompagnement de ce type de demande. Un label « centre de tourisme équestre » a été créé il y a déjà 20 ans par FFE-CNTE pour répondre aux enjeux de professionnalisation et favoriser la qualité de services des opérateurs du tourisme équestre en France. Le nombre d'établissements engagés dans ce processus est en constante augmentation, pour un total de 305 seulement en 2010¹⁸⁰. Des efforts considérables ont également été réalisés par les instances fédérales (organes déconcentrés du CNTE notamment) et les collectivités locales pour améliorer les infrastructures du tourisme équestre¹⁸², conduisant au balisage de plus de 16 000 km d'itinéraires sur l'ensemble du territoire. A titre d'illustration, l'offre de randonnée itinérante à cheval créée en 1987 par l'association « Jura du grand huit »¹⁸⁰ est passée de 750 km d'itinéraires à 1 700 km, en partenariat avec 34 gîtes et 16 centres équestres. Une offre encore plus globale mettant en réseau ces itinéraires avec ceux de départements voisins se constitue par ailleurs sous l'appellation de « Grande Traversée du Jura » à cheval. L'édition de guides CNTE « Créer et aménager des itinéraires et des hébergements équestres » et « Balisage et signalisation d'un itinéraire de randonnée équestre », ou la mise en place en 2011 d'un cursus de formation au balisage destiné aux bénévoles titulaires d'une licence FFE¹⁸², ont complété cette démarche. Enfin, d'autres formes plus anecdotiques d'itinérance équestre se sont développées récemment, telles que les vacances en roulotte ou l'itinérance accompagnée d'un âne bâté. Ces formes de tourisme concernent principalement le quart sud-est de la France où l'association cévenole « Sur le chemin de R.L. Stevenson » avait ouvert la voie en 1994 (étude de 2009 sur la filière asine¹⁸⁰).

La quantification récente de l'ampleur de l'équitation indépendante

L'enquête TNS Sofres-FIVAL¹⁸³ portant sur la période 2002-2007 a évalué à près de 2,2 millions le nombre de cavaliers pratiquants réguliers ou occasionnels. Ce chiffre est à mettre en regard des 0,7 million de licences FFE 2011, les propriétaires indépendants non licenciés étant des utilisateurs potentiels de prestations équestres, pensions notamment. Sur la période 2005-2008, le dispositif des observatoires économiques régionaux a montré que l'activité de pension représentait une part significative du chiffre d'affaires des centres équestres¹⁶⁷, mais il s'agit des montures de cavaliers propriétaires pratiquant le plus souvent, quoique pas toujours, dans le centre équestre ou, parfois, de chevaux détenus dans le cadre d'écuries de propriétaires. Des études de recensement exhaustif réalisées sur quatre territoires restreints mais contrastés¹⁷⁰¹⁸⁴ ont confirmé l'importance pressentie du nombre d'équidés appartenant à des propriétaires indépendants et analysé leurs formes d'organisation, marchande ou domestique. Une évolution de l'agriculture vers une plus grande disponibilité de terres agricoles favoriserait une dissémination des équidés au sein des espaces, par le développement des propriétaires totalement autonomes quant à leurs besoins. Inversement, un resserrement de l'équitation sur les classes aisées irait plutôt dans le sens d'une augmentation de la place relative des

¹⁷⁹ Rossier E., Lemaire S., 2004, La filière hippique en France : quelques repères et chiffres clés, Bull. Acad. Vét. France - 2004 - Tome 157 - N°1

¹⁸⁰ Editions Atout France, 2010, Tourisme et cheval, une ressource au service des destinations, 178 p.

¹⁸¹ Bouhaouala M., 2010, Analyse socio-économique de la clientèle du tourisme et loisirs équestres, Journée Atout France, Destination et tourisme autour du cheval, 9 Mars 2010

¹⁸² Boyer C., 2012, Les infrastructures du tourisme équestre, séminaire équi-meeting tourisme, ENE, 9-11 mai 2012

¹⁸³ TNS sofres-FIVAL, 2007. Les pratiques équestres, principaux résultats. Enquête réalisée pour la FIVAL. Novembre 2007, 41 p.

¹⁸⁴ Vial C., Aubert M., Perrier-Cornet P., 2011, Les choix organisationnels des propriétaires de chevaux de loisir dans les espaces ruraux, Economie Rurale, n° 321

pensions. Compte tenu de l'importance de ce type de cavaliers, l'enjeu est donc d'importance pour les pourvoyeurs d'offres équestres.

Les autres offres de services utilisant le cheval

Le cheval lourd et sa réutilisation pour la traction : une reconversion qui peine à prendre une réelle ampleur

Les autres offres autour du cheval sont multiples, mais particulièrement disparates en termes de valorisation économique effective. A ce jour, la plus significative d'entre elles constitue une « offre » équestre atypique par rapport à toutes les autres, puisqu'il s'agit de la valorisation d'espaces herbagers par les chevaux. Les races de trait y occupent encore une place prépondérante, puisqu'en 2010, leurs effectifs de juments saillies représentaient encore 30 % du total national, avec une forte concentration sur les zones de massifs dans un objectif de valorisation d'espaces herbagers difficiles à des fins de production de viande. Sur la décennie 2000-2010, leurs effectifs ont décliné de 13 %, le cheptel national total restant stable¹⁷⁸. Cette valorisation, encore très liée au débouché viande qui s'érode, est donc sur le déclin après la période de croissance des décennies précédentes. Des usages alternatifs fondés sur la traction animale ont donc été recherchés, au niveau national et régional^{185;186}, avec à ce jour un succès encore relatif.

Après sa disparition des villes, évoquée dans le paragraphe I.2.1(3) « Intérêt du cheval pour le développement territorial », le cheval a été réintroduit à l'initiative de collectivités locales désireuses de valoriser son potentiel de sympathie et son image écologique. Un travail de recensement récent¹⁸⁷ a fait apparaître une quarantaine d'actions territoriales innovantes utilisant des chevaux, parmi lesquelles le cheval en ville. Selon une estimation de la revue Cheval Magazine d'octobre 2010, il y aurait aujourd'hui en France entre 130 et 200 communes ayant mené une expérience de cheval territorial même si ces expériences ne perdurent pas partout. Un nombre limité de cas d'études montrent qu'installer durablement le cheval au sein de l'espace public passe par une phase d'expérimentation et de tâtonnements, tant organisationnels que techniques, et que ces initiatives, pas toujours intéressantes économiquement, génèrent un réel impact social et écologique. Le développement du cheval en ville restera donc largement conditionné par des facteurs économiques ou à défaut d'évolution sociétale permettant de pallier son surcoût.

L'autre recours à la traction équine concerne les travaux agricoles et forestiers. Dans les années 1980, certaines exploitations utilisaient encore des chevaux, et d'autres y revenaient¹⁸⁸. De fait, l'enquête réalisée à l'époque montrait que les exploitants utilisant la traction chevaline étaient plutôt âgés, exploitaient de petites surfaces, avec, pour une petite moitié d'entre eux, le cheval comme moyen exclusif de traction... Le problème de la formation des plus jeunes par les anciens était mis en avant. Compte tenu de l'intérêt potentiel de l'énergie animale¹⁸⁹, un certificat de spécialisation d'utilisateurs de chevaux attelés a été mis en place. Il était dispensé dans six centres de formation en 2010¹⁹⁰. Dans le domaine du matériel hippottracté, des progrès ont également été réalisés avec la mise au point de matériel agricole moderne à traction animale. Les activités agricoles les plus concernées sont la viticulture et le maraîchage^{191;192} qui requièrent un travail de précision. Le cheval est également utilisé pour le débardage en terrains difficiles, en complément du matériel conventionnel¹⁹³. Pour autant, il n'existe pas de données permettant de quantifier l'ampleur de ces différents usages de traction, lesquels restent faibles. Selon l'association France Trait, seuls quelques pour cent des chevaux lourds produits trouveraient preneur annuellement pour la traction animale en milieu urbain et rural.

Le cheval médiateur et thérapeute : des potentialités sous exploitées

Le rôle bienfaisant du cheval dans l'éducation, la médiation et la réinsertion est désormais reconnu (Cf. IV.2.1(6) « Reconnaissance des valeurs éducatives du cheval »). L'équithérapie, soin dispensé à une personne dans ses dimensions psychique et corporelle en utilisant le cheval comme médiateur, est devenue un moyen de traitement à part entière. Cette reconnaissance a conduit à la mise en place de différents dispositifs, tant au niveau matériel, avec l'installation d'équipements dédiés dans des établissements équestres pour l'accueil des cavaliers handicapés, qu'au niveau des formations d'enseignants. Des modules de formation beaucoup plus longs sont dispensés par des institutions dédiées : Fédération nationale des Thérapies avec le Cheval, doyenne de la spécialité dont les formations sont réservées aux détenteurs d'un diplôme d'état (santé, médico-social) possédant le niveau galop 3 ; Fédération Nationale Handi-Cheval ; Société française d'équithérapie. Le recours à ces nouvelles utilisations du cheval reste toutefois notoirement insuffisant en regard des besoins, aux dires des institutions concernées. Prodiguées majoritairement hors secteur marchand, ces prestations ne se développeront sans doute réellement que dans un

¹⁸⁵ Conseil du cheval Midi-Pyrénées, 2011, Cheval et diversification des activités en milieu rural, colloque Cap Découverte, 14 Octobre 2011.

¹⁸⁶ Réseau des acteurs d'espaces naturels de Rhône-Alpes, 2010, Les cahiers techniques Rhône-Alpes, Energie animale et gestion des espaces naturels, 20 p.

¹⁸⁷ Wanneroy A., 2011, L'utilisation du cheval dans des missions de service public : analyse de projets locaux innovants, Mémoire de fin d'études, ENITA de Bordeaux, 82 p.

¹⁸⁸ Rossier E., 1984, La traction chevaline, une ancienne formule pour un nouvel avenir, Economie Rurale, n° 162

¹⁸⁹ Association Hippotese, 2011, fiche Energie animale : la traction animale comme source d'énergie renouvelable

¹⁹⁰ Association Hippotese, 2011, fiche La formation

¹⁹¹ Association Hippotese, 2011, fiche Le travail de la vigne

¹⁹² Association Hippotese, 2011, fiche Le Maraîchage

¹⁹³ Association Hippotese, 2011, fiche Le débardage

contexte d'économie solidaire. D'autre part, pour les cavaliers handicapés désireux de pratiquer l'équitation, la FFE a mis en place en 2009 un brevet fédéral d'encadrement équi handi, destiné à familiariser les enseignants d'équitation avec la spécificité des publics sportifs en situation de handicap, 70 enseignants ont obtenu leur diplôme au printemps 2010 à l'issue de la première promotion, ce qui est peu par rapport aux 7 000 enseignants de la FFE¹⁹⁴.

Les autres utilisations : success stories et signaux faibles...

Au fil des années, l'événementiel hippique s'est considérablement étoffé : visites et spectacles dans des structures d'Etat (Cadre Noir, Chantilly, Haras national du Pin...) ou privées (Puy du Fou, Zingaro...); salons (Salon du cheval de Paris, Equitalyon, Cheval Passion d'Avignon...); concours et rassemblements (Generali Open de France, Mondial du Lion, Equirando, Franche Comté terre de traits...), etc. Quelques inventaires disponibles¹⁸⁰¹⁹⁵ montrent clairement la popularité croissante de ce type d'événements auprès du grand public.

A l'opposé, quelques signaux faibles apparaissent, en lien avec une perception du cheval plus proche de celle de l'animal de compagnie que de l'animal de rente : « maisons de retraite » pour chevaux réformés, notamment des courses ou de la garde républicaine ou pensions pour chevaux âgés de particuliers¹⁷³, et plus récemment, apparition de l'« equility »¹⁹⁶, le cheval évoluant en toute liberté aux côtés de son maître sur le modèle de l'agility canin, « discipline » en marge de l'équitation éthologique qui constituait une première transition en ce sens¹⁷⁵. Le développement de ce type de prestations sera largement dépendant de l'évolution sociétale en la matière.

Autres offres hors centres équestres : quelles évolutions ?

La dernière décennie, a été marquée par une démocratisation de la pratique de l'équitation et par un développement concomitant du tourisme équestre. A une échelle plus modeste, la popularité des spectacles équestres a progressé. Quant aux autres usages du cheval, très diversifiés, ils restent encore objectivement anecdotiques, même s'ils suscitent un fort capital de sympathie. La valorisation des territoires herbagers par les chevaux lourds constitue un cas particulier, puisqu'elle reste importante en volume mais tend à décliner. La diversité de ces trajectoires d'évolution ne permet donc pas de dégager des perspectives tendancielle au niveau global de l'offre hors centres équestres. Il faut plutôt s'attendre à ce que l'évolution des contextes économique et sociétal induise un renforcement ou au contraire un affaiblissement de tel ou tel usage du cheval, assorti d'une adaptation du mode d'organisation associé.

Ainsi, un contexte de crise économique restreignant l'usage du cheval aux catégories sociales les plus aisées devrait favoriser les offres marchandes d'accompagnement personnalisé (pédagogie, entraînement et soins des chevaux...) ainsi que du tourisme équestre haut de gamme, à destination de propriétaires indépendants. La rareté et le coût des ressources rendraient par ailleurs l'usage du cheval trop coûteux, impliquant de renoncer à sa force motrice dans les villes et les campagnes, ainsi qu'à son emploi pour valoriser les espaces herbagers. Si son utilisation pour l'équitation ou la traction ne devenait plus centrale par rapport aux activités autour du cheval, sa détention deviendrait essentiellement le fait de particuliers, au titre d'animal compagnon, ce qui induirait une forte rétraction de l'offre équestre en général. Le cheval n'étant plus qu'occasionnellement compagnon de promenade ou de voyage, ses détenteurs ne feraient appel aux prestataires et établissements équestres qu'en fonction de leurs besoins les plus incontournables. Un nouvel usage, quasi contemplatif, pourrait néanmoins voir le jour, avec la création de parcs où les chevaux vivraient en liberté. A *contrario* de ces évolutions, une extension de l'usage du cheval à des fins d'épanouissement personnel et de préservation de l'environnement, serait de nature à maintenir voire à amplifier cet usage. Une offre organisée entre propriétaires indépendants et cavaliers pourrait se mettre en place sous une forme associative, sans moyens propres. Un contexte marchand, avec un fort souci de rentabilité réduirait le recours au cheval dans les seules villes à forte image hippique, où des spectacles équestres seraient préférentiellement organisés. Si, en revanche, l'évolution sociétale privilégiait le développement personnel et l'amélioration du cadre de vie, la dimension conviviale des activités équestres se trouverait encore renforcée : contact avec la nature, associé à la découverte du patrimoine... Les activités liées à l'équithérapie prendraient toute leur place. Le cheval deviendrait simultanément acteur du développement, avec le développement de la traction dans les villes comme en agriculture. Il serait également utilisé pour l'entretien des espaces herbagers, en dépit de l'érosion de sa finalité bouchère.

(4) Offre hippique

Offre de courses et activité des hippodromes

L'offre de courses s'est progressivement accrue pour accompagner l'évolution de la croissance des paris hippiques. Sur la période 2000/2010, le rythme de progression annuel de l'ensemble des courses a été proche de 1 %¹⁷⁸ (Figure 21).

¹⁹⁴ Fondation A&P Sommer / Société d'Ethnozootecnie, 2010, Thérapies, insertion sociale, équilibre personnel : un cheval pour vivre, 13 p. Dossier réalisé à l'occasion du colloque « Un cheval pour vivre », 18 juin 2010, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris

¹⁹⁵ Cordilhac C., 2012, Travailler dans le secteur du tourisme équestre : Quels métiers et quels emplois en France ? Annexe : Typologies des métiers du tourisme et du loisir dans la filière cheval, séminaire équi-meeting tourisme, ENE, 9-11 mai 2012

¹⁹⁶ <http://www.equility-club.fr/>

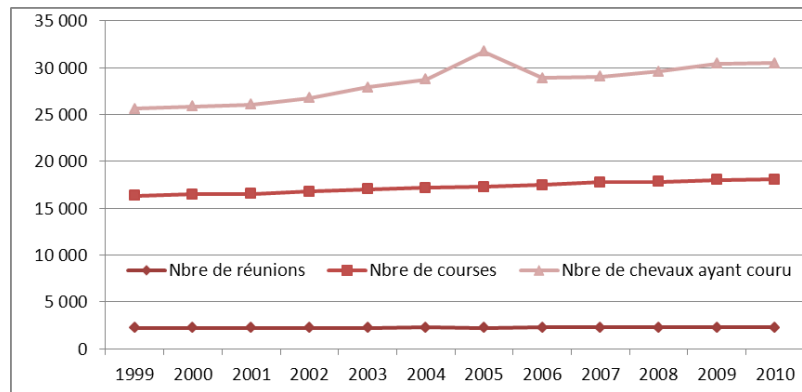


Figure 21 : Evolution du nombre de réunions de courses, de courses et de chevaux ayant couru dans l'année de 1999 à 2010 (Source FNCF)

Toutefois, cette croissance est plus de neuf fois supérieure si on ne prend en considération que les seules courses support de PMU, dont la part s'est accrue jusqu'à atteindre 63 % du total en 2010¹⁹⁷. De façon à occuper l'espace de jeu tous les ¼ d'heure de 11h à 20h, les courses se sont multipliées sur les hippodromes majeurs de province et les paris sont étendus à des courses étrangères qui représentent désormais plus de 5 % des courses supports de paris. Ce dispositif est aujourd'hui saturé, le volume des courses PMU progressant plus vite que celui des enjeux, qui tend à stagner. Il en a résulté des difficultés d'organisation des entraîneurs, de mobilisation des bénévoles et une perte de rentabilité par réunion pour les sociétés de courses. Ces difficultés sont accentuées pour les organisateurs de courses de galop, rendues onéreuses par le revêtement en herbe des pistes, sur lesquelles on ne peut multiplier les courses et qui nécessitent un entretien important non mécanisable. L'équilibre historique trot / galop se trouve donc fragilisé dans les courses PMU. Quant aux sociétés organisatrices gérant des hippodromes non concernés par l'intéressement aux enjeux PMU (soit les ¾), elles restent dépendantes de la subvention de la Fédération nationale des courses françaises qui assure la cohésion du tissu régional des hippodromes en mutualisant les pertes d'exploitation. En définitive, si le nombre de sociétés de courses en activité reste très élevé et a peu évolué sur la dernière décennie, passant de 248 à 234¹⁷⁸, force est de constater que les paris pris directement sur hippodromes régressent fortement (1/3 sur la dernière décennie), signe que les hippodromes se vident. Les animations organisées sur certains d'entre eux à titre de diversification sont un succès, mais ces expériences ont plutôt concerné jusque-là des hippodromes majeurs, supports d'enjeux PMU.

L'autre limite à la multiplication des courses réside dans la capacité des organisateurs à engager un nombre suffisant de chevaux partants. Sur la décennie 2000/2010, ce nombre a progressé d'un peu plus de 1 % par an, soit à peine plus que la progression du nombre de réunions. Par contre, le nombre de chevaux ayant couru dans l'année s'est davantage accru, de près de 2 %, le nombre de départs par cheval se réduisant de 8 à 7,5 entre 2000 et 2010. Le nombre de chevaux de courses s'est donc accru.

Investissement des propriétaires dans les chevaux de courses

Les courses ne pourraient exister sans l'investissement de particuliers passionnés, bien souvent à la recherche du prestige que leur offre la participation aux courses¹⁹⁸. De fait, la part des frais d'entraînement couverte par les prix obtenus en courses était estimée à 55 % seulement en France¹⁷⁸. Ce taux moyen masque en fait des écarts importants entre trot et galop, le taux de retour net au propriétaire (déduction faite du pourcentage revenant aux entraîneurs et jockeys) ayant été évalué récemment¹⁹⁷ à 65 % et 41 % respectivement. Ce différentiel résulte essentiellement des prix de pension et d'entraînement, beaucoup plus élevés dans le cas du galop, les encouragements et allocations restant du même ordre de grandeur par cheval bien qu'en moyenne les trotteurs participent à deux fois plus de courses. En outre, dans le cas du trot, le propriétaire est aussi fréquemment l'entraîneur voire le driver du cheval, d'où le terme de modèle « intégré ». A noter que le prix d'achat des chevaux ne rentre pas en ligne de compte dans les ratios mentionnés. Dans ce contexte pour le moins tendu au plan économique, l'évolution du montant des encouragements distribués en courses n'est pas sans impact sur le maintien ou le recrutement des propriétaires de chevaux. Ces encouragements sont constitués des prix et allocations (pour presque 80 % du total, ne concernant que les chevaux gagnants), de primes aux propriétaires et aux éleveurs, ainsi que de contributions diverses. Sur la période 2001/2010, le volume total des encouragements a connu un taux de croissance élevé, de l'ordre de 5 % par an, malgré une tendance au plafonnement et à un différentiel en faveur du trot (6 % contre 4,5 % en galop). Cette croissance, très supérieure à celle du nombre de chevaux ayant couru, a donc constitué un facteur incitatif à l'investissement dans les chevaux de courses.

Sur la période 1999/2010, le nombre de propriétaires ayant fait courir au moins un cheval dans l'année s'est globalement accru, mais avec de très fortes disparités entre types de courses : quasi stable en trot, il s'est accru de

¹⁹⁷ Augereau D., 2012, L'institution des courses : La réforme incontournable d'un modèle d'avenir, Rapport remis à M. François Fillon, Premier ministre

¹⁹⁸ Digard J.-P., 2001. Les courses de chevaux en France, un jeu/spectacle à géométrie variable, Etudes Rurales, N°157-158, Editions de l'EHESS, 2001, pp. 95-106

1,5 % par an en galop. Ainsi, pour faire face aux besoins supplémentaires de chevaux partants, l'augmentation des effectifs de trotteurs a été assurée à nombre de propriétaires quasi constant, alors que celle des galoiseurs a nécessité un recrutement significatif de nouveaux propriétaires, lequel donne déjà des signes d'essoufflement compte tenu du coût du modèle international du galop¹⁹⁷. Le malaise de ces propriétaires était clairement exprimé dans un message de campagne¹⁹⁹ du Syndicat des propriétaires de chevaux de courses de Galop : « Le PMU s'enrichit, la filière s'appauvrit ». L'évolution passée n'appelle donc pas une poursuite tendancielle, du moins en galop, malgré le développement de formules de multipropriété, à défaut d'adoption possible du modèle intégré du trot.

Offre hippique : quelles évolutions ?

La dernière décennie a été marquée par l'accroissement modéré mais régulier du nombre de courses et de chevaux engagés, ainsi que par la relative stabilité du nombre de sociétés de courses en activité, lequel reste élevé. La croissance significative du volume des encouragements distribués s'est accompagnée d'une augmentation modérée du nombre de propriétaires, mais l'un et l'autre montrent des signes de plafonnement. Ces tendances ne pourraient se poursuivre que dans un contexte d'offre équestre et hippique abondante, avec élargissement du public des courses impliquant un marketing ciblé sur les jeunes parieurs, avec leadership européen du PMU. En complément, la diversification induite par les animations sur hippodromes faciliterait l'entretien et la valorisation des structures, assurerait le soutien des collectivités locales et stimulerait le bénévolat. Avec la hausse du volume des allocations, le cheval de courses resterait un investissement de passion et de loisir mais redeviendrait abordable pour de nombreux propriétaires. Si, au contraire, en situation de crise économique, les jeux et paris n'étaient plus populaires que dans le seul espoir du gain, le PMU devrait s'efforcer de capter une clientèle de parieurs jeunes et versatiles. Un nombre encore significatif d'hippodromes pourraient se voir équipés d'une technologie High Tech permettant le suivi des courses à distance, notamment sur Smartphones. Le simple maintien du volume des encouragements dans un contexte général de renchérissement des coûts induirait une sérieuse réduction du nombre de propriétaires indépendants, les coûts d'entretien des chevaux de course devenant exorbitants. L'intégration jusque-là spécifique du trot (même propriétaire, entraîneur, voire driver) s'étendrait au galop.

La limitation des paris pour lutter contre l'addiction réduirait l'offre de courses et donc le nombre d'hippodromes, l'activité se recentrant sur les plus importants où une technicité suffisante a pu se maintenir. La réduction corrélative du volume des encouragements aurait pour effet de restreindre le périmètre des propriétaires aux seules personnes pouvant s'offrir ce genre de loisir coûteux. Enfin, dans un autre contexte sociétal, le fort cadrage réglementaire des épreuves, avec limitation de l'effort demandé aux chevaux, provoquerait le désintérêt des turfistes passionnés, les parieurs jouant dès lors indifféremment sur l'ensemble des offres proposées, hippiques ou non. Il en résulterait une régression générale des courses, recentrées pour la plupart sur un nombre restreint d'hippodromes adossés à des casinos. Par crainte d'une interdiction totale des réunions, des courses virtuelles pourraient même se développer en parallèle. Les propriétaires indépendants disparaîtraient, les organisateurs de courses intégrant la gestion des hippodromes et détention des chevaux.

4.2. L'offre équestre et hippique : microscénarios

Pour construire les microscénarios de la composante « offre équestre et hippique », le groupe de travail a tout d'abord formulé des hypothèses d'évolution pour chacun des éléments de la composante. Toutefois, il n'a pas recherché d'emblée les combinaisons les plus pertinentes entre ces différentes hypothèses indépendamment des évolutions envisagées au sein des autres composantes. En effet, l'offre équestre et hippique est avant tout dépendante des attentes des usagers, à quelques exceptions près d'activités non rentables financées par des fortunes personnelles. Les microscénarios déjà élaborés pour la composante « attentes des usagers » ont donc servi de point d'entrée pour combiner les évolutions possibles de l'offre.

Quatre microscénarios d'offre équestre et hippique ont été élaborés. Le premier envisage une offre équestre abondante, concurrentielle et diversifiée, assortie d'un déploiement de la filière courses qui profite de l'engouement général pour le cheval. Le deuxième explore une situation de forte contraction du marché dans laquelle seule une offre équestre élitiste, portée par l'esprit de compétition, reste proposée. Les courses restent populaires mais se rétractent en optant pour l'innovation technologique. Dans le troisième, le rôle de médiateur social et de facteur de développement durable du cheval occupe une place prépondérante dans une offre équestre sous-tendue par une économie solidaire. L'offre hippique s'est fortement contractée. Enfin, le dernier table sur une offre équestre adaptée à des usages individuels parmi lesquels l'équitation proprement dite n'occupe plus une place centrale, la simple relation au cheval se suffisant souvent à elle-même. La filière course s'est effondrée et ne subsiste que sous un format restreint et privatisé.

¹⁹⁹ Paru dans « Jour de Galop » du 28 octobre 2011 (in Augereau, 2012)

(1) Microscénario 1 : une offre équestre et hippique abondante, concurrentielle et diversifiée

Pour capter tous les types de clientèles, deux types de centres coexistent et se complètent : des écoles d'équitation privilégiant la variété de l'offre d'équitation avec des pédagogies adaptées, attentives à la qualité de l'accueil des cavaliers et à la fidélité de la clientèle ; des centres de loisirs équestres, misant sur l'apprentissage des bases de l'équitation et le contact avec le cheval, davantage tournés vers le côté ludique et l'initiation pour une clientèle davantage passagère. La compétition joue un rôle structurant pour l'ensemble du secteur de l'équitation, mais professionnels et pratiquants évoluent dans deux mondes très différents. Le marché est en perpétuelle croissance, tiré par la diversification des disciplines et leur déclinaison selon le niveau des cavaliers. Pour promouvoir leur activité, les cavaliers de haut niveau se prêtent au jeu de la médiatisation. Le format des compétitions a été adapté pour séduire un large public, attirant de nouveaux sponsors. L'équitation d'extérieur a pris beaucoup d'ampleur. C'est le cas en particulier du tourisme équestre pratiqué par des groupes de cavaliers, propriétaires indépendants regroupés au sein d'associations qui contribuent à l'entretien et au développement des circuits. L'ampleur des autres services impliquant le cheval reste conditionnée par la rentabilité des prestations, ou à défaut par les retours attendus en termes d'image ou de fréquentation touristique : cheval communal et spectacles équestres notamment. Le PMU est devenu leader en Europe grâce à un marketing ciblé sur les jeunes parieurs et à la multiplication des types de courses proposés. Le réseau des hippodromes s'en trouve conforté, d'autant que des animations y sont proposées pour un public familial de tous âges. Avec l'accroissement du volume des allocations, le cheval de course, tant galopeur que trotteur, reste un investissement de passion et de loisir mais redevient accessible à de nombreux propriétaires d'horizons divers.

(2) Microscénario 2 : une offre équestre et hippique élitiste, portée par l'esprit de compétition

Les clubs équestres, dont le nombre a diminué, se sont lancés dans une course à la qualité de l'accueil des cavaliers et de leurs chevaux. Des prestations d'enseignement sur mesure sont proposées, alliant nouveauté et sensations, dans une ambiance de clubs élitistes fidélisant la clientèle. La compétition à haut niveau est redevenue très structurante pour les clubs et fait naître des vocations. La médiatisation de l'équitation échappe au grand public et reste une affaire d'initiés mais avec une audience à l'échelle internationale. Le développement des propriétaires indépendants a créé une forte demande de services équestres à la carte, tant pour l'équitation que pour la randonnée. Ces prestations sont assurées par des moniteurs « free-lance », parfois en collaboration avec les centres équestres pour la mise à disposition de leurs équipements. Des sociétés spécialisées proposent également une offre de tourisme équestre haut de gamme permettant la découverte du patrimoine français à cheval. La demande d'offres de services valorisant la force motrice des chevaux est trop faible pour permettre son développement et des races de trait sont en voie de disparition. La captation d'une clientèle plus jeune, grâce à un suivi des courses à distance en temps réel, a permis aux paris hippiques de maintenir leur part de marché. Un nombre encore significatif d'hippodromes proposent des courses high-tech permettant au PMU d'assurer un bon niveau d'activité et de se développer à l'international. Malgré le maintien du volume des allocations, le nombre des propriétaires de chevaux de courses s'est considérablement réduit, les coûts d'entretien et d'entraînement étant devenus exorbitants. Le modèle du trot (propriétaire entraîneur, voire driver) s'étend au plat et à l'obstacle pour partager les coûts et les risques.

(3) Microscénario 3 : une offre équestre et hippique axée sur le développement personnel et le cadre de vie

Les centres équestres se sont diversifiés vers des formations tournées vers la délivrance de certificats d'aptitude. Certains vont jusqu'à proposer, en parallèle des activités équestres, des prestations complètes de poulinaie sur site, pour les juments de propriétaires indépendants. Ainsi, l'apprentissage et la pratique de l'équitation traditionnelle ne constituent plus l'activité majoritaire des centres, qui deviennent des lieux d'expertise, d'échanges, mais aussi de rencontres à l'occasion de manifestations équestres largement ouvertes sur l'extérieur. Une partie des centres équestres s'est par ailleurs spécialisée dans l'équitation scolaire, la rééducation, ou l'équithérapie. La compétition est avant tout un outil d'animation, recentré sur les disciplines qui mettent en avant le jeu et la performance collective. Même le concours de saut d'obstacles a évolué pour devenir plus divertissant. Les cavaliers d'élite se mobilisent eux aussi pour promouvoir l'équitation et attirer un public diversifié vers les activités impliquant le cheval. Des associations de cavaliers sans moyens propres mais très actives organisent de nombreuses activités d'extérieur dans une ambiance conviviale. Une diversité de métiers se développe. En complément de son emploi dans l'éducation, la réinsertion et la thérapie, le cheval contribue à des actions de communication, de médiation et d'animation. D'autres activités tirent parti de sa force de traction et sont orientées vers les services à la personne, les services communaux ou l'agriculture de niche. Herbivore, le cheval contribue également à l'entretien de territoires à cette seule fin, la production pour la viande étant progressivement délaissée. Dans un contexte de limitation des paris, l'activité se concentre sur les centres d'entraînement et les hippodromes les plus importants où la technicité a pu se maintenir. Elle permet d'offrir un suivi des chevaux à distance en temps réel pour un public de parieurs plus jeune mais plus restreint. Le

plafonnement du volume des allocations a mis fin à la diversité des propriétaires de chevaux de course. Seuls demeurent les plus fortunés, pour qui posséder et voir courir leurs chevaux en France est une activité de passion et de loisir.

(4) Microscénario 4 : une offre de services autour du cheval supplante l'équitation et la course hippique

Les centres équestres sont devenus des lieux de formation et d'expertise autour du cheval. Orientés vers les services aux propriétaires indépendants, ils offrent des prestations à la carte et dispensent des cours d'équitation ainsi que d'hippologie, d'éthologie, de soins et d'entretien des chevaux. Certains se sont également diversifiés dans des formations courtes permettant la délivrance des permis d'aptitude requis pour la détention et la mise à la reproduction des chevaux. De nouvelles formes de compétition particulièrement respectueuses du bien-être animal ont vu le jour. Les concours de présentation de chevaux en main sont devenus très populaires. Le cheval bénéficie d'une forte notoriété dans l'ensemble des médias. Peu d'offres équestres sont proposées hors des clubs, l'équitation étant avant tout individuelle : le cheval n'est plus qu'occasionnellement un compagnon de promenade et de voyage. Leur formation initiale acquise, ces propriétaires indépendants restent relativement isolés des professionnels du monde du cheval, hormis les maréchaux ferrants et vétérinaires. Certains font toutefois appel à des prestataires ou des centres équestres mettant à disposition d'une clientèle familiale les moyens dont elle a occasionnellement besoin, transport par exemple. L'équitation n'est plus primordiale par rapport aux activités qui gravitent autour du cheval, jusqu'à sa simple contemplation. Ainsi, des chevaux vivent en liberté dans des parcs pour la seule satisfaction du public. La limitation des efforts demandés aux chevaux a émoussé l'intérêt des passionnés et le pari hippique n'est plus qu'une offre de jeu parmi d'autres. Un nombre minimal d'hippodromes high-tech, adossés à des casinos, concentre l'essentiel des courses. Par crainte d'une interdiction totale des réunions, des courses virtuelles sont développées en parallèle. L'économie de la filière courses a été totalement privatisée par les organisateurs des réunions et fonctionne en circuit fermé. Les propriétaires indépendants ont disparu.

5. ORGANISATION ET STRATEGIE DES PRODUCTEURS DE CHEVAUX

(Florence Méa)

Les stratégies et l'organisation des éleveurs de chevaux diffèrent nettement de celles rencontrées dans les autres productions animales. En premier lieu, 85 % de la production est assurée par des acteurs « non-spécialisés », néanmoins qualifiés d'« éleveurs » par le Service d'information relatif aux équidés (SIRE) de l'Ifce, qui considère comme éleveur « tout propriétaire d'au moins une jument ayant été conduite à la saillie au cours de l'année ». Cette dénomination regroupe ainsi différents profils de producteurs dont les logiques de fonctionnement divergent et peuvent avoir une forte influence sur l'orientation de la production et des systèmes d'élevage qui s'y rattachent. La réflexion a conduit à ce que, à l'horizon choisi, les connaissances auront évolué en tendance, notamment en génomique, et permettront la détermination des caractéristiques des animaux grâce à l'analyse du profil génétique, sans pour autant considérer de rupture majeure à ce niveau. En revanche, l'appropriation des nouveaux outils par les éleveurs a été considérée comme un fort élément d'incertitude. En effet, les innovations en reproduction, génétique, techniques d'élevage, alimentation, évaluation du tempérament et maîtrise de la santé sont diversement reçues par les acteurs de terrain. Alors qu'en quelques années, l'adoption de l'insémination artificielle par les éleveurs de chevaux et poneys de sport, et ceux de chevaux de trait a permis l'extension de l'aire géographique de diffusion de la génétique et l'ouverture d'un marché international, ces techniques sont encore prohibées par les stud-books de pur-sang, voire celui du trotteur français pour le transport de la semence. Ce choix de considérer l'utilisation des outils comme un domaine d'incertitude plus grand que celui de l'évolution même des outils souligne la volonté de s'interroger sur les relais entre la recherche et les acteurs de production, et par conséquent sur les stratégies des organisations professionnelles.

Un autre clé du développement du marché de la production équine est la structuration des acteurs entre amont et aval. Produire les chevaux que les clients recherchent, organiser un circuit pour permettre aux uns et aux autres de se rencontrer, préparer les chevaux à leur utilisation future, être capable de les orienter selon leurs aptitudes, sont les enjeux qui pourraient être déterminants pour la production dans les années à venir.

Les enjeux déterminants décrits ci-dessus incitent à s'interroger sur les évolutions possibles des différentes composantes qui définissent les acteurs, leurs stratégies et leurs perspectives. Le groupe de travail a donc retenu, comme déterminantes pour l'avenir de la filière équine française, les dimensions suivantes :

- Profil et objectifs des éleveurs
- Techniques de production et acceptation des innovations
- Organisation des acteurs et des circuits : de l'élevage à la commercialisation
- Internationalisation des échanges

5.1. Les producteurs de chevaux : tendances et perspectives d'évolution

(1) Profil et objectifs des éleveurs

L'élevage de chevaux : entre activité secondaire et loisir passionné

Intimement lié à l'homme dans les sociétés anciennes tant dans les domaines agricole que civil ou militaire, pour toutes les catégories sociales, le cheval est longtemps resté un producteur d'énergie, puis s'est simultanément imposé comme source de plaisir pour ses utilisateurs. Y compris dans les circonstances les plus difficiles comme à la guerre ou dans les mines, le cheval est un réconfort et un allié en plus d'être un « outil de travail ». Il s'est associé à un style et à un mode de vie, toujours proche des hommes, dans le travail, dans les forêts, à la chasse, dans les fêtes et les parades, les jeux, les courses, le manège, comme un moteur du bonheur et du prestige. La pratique de l'élevage s'inscrit très tôt dans ce schéma. Ainsi si l'on remonte à l'époque féodale, l'élevage était une activité des seigneurs, qui fournissaient des chevaux de guerre à leurs vassaux, en cherchant à améliorer sans cesse la race. Daniel Roche, dans « La culture équestre de l'Occident XVI-XIX^e siècles »²⁰⁰, décrit que depuis le XVI^e siècle, élever est une activité secondaire, il explique cette particularité par le fait que les chevaux peuvent vivre quasi sauvages pendant les premières années et peuvent se contenter, pour les races rustiques, de très peu de soins.

La reproduction et l'élevage des chevaux sont ainsi assurés depuis toujours par une grande diversité d'acteurs, rarement spécialisés dans cette activité. Aujourd'hui encore, les revenus de l'élevage équin, tous segments confondus, ne représentent en moyenne que 10 % de la totalité des revenus des propriétaires des juments et proviennent pour près de 80 % d'autres activités non liées au cheval (Figure 22). Au cours des vingt dernières années, le nombre moyen de poulinières par éleveur est resté stable et inférieur à deux.

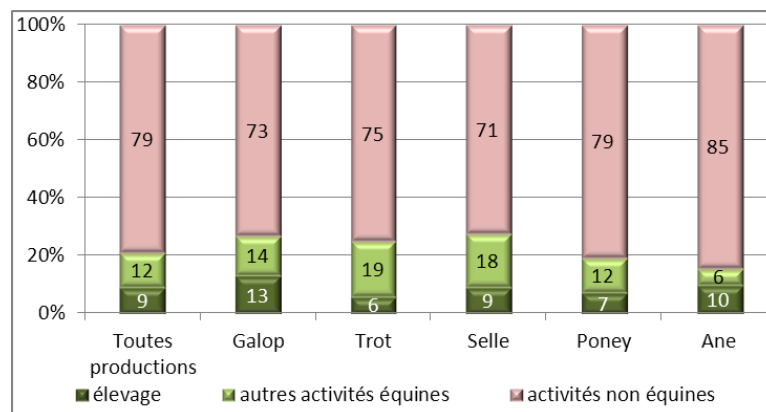


Figure 22 : Composition du revenu des éleveurs dans les différents segments de la filière (Source REFErences 2011²⁰¹)

La diversité des profils, des motivations autres qu'économiques et des pratiques de ces éleveurs si divers a fait l'objet d'études qui ont permis de décrire une typologie définissant quatre types d'éleveurs²⁰² :

- les particuliers amateurs : ne se considèrent ni éleveurs, ni professionnels. Leur production est limitée et irrégulière. Pour eux, l'élevage est une activité de loisir, à laquelle ils consacrent une part de leur temps libre et pour laquelle ils acceptent de perdre de l'argent. Ils destinent leurs produits à une utilisation personnelle qui peut être variée. Leur stratégie de production est basée sur un bon rapport qualité prix de l'étalon, et la proximité du centre d'insémination, une alimentation peu rationnelle et un suivi de la santé par un vétérinaire plus ou moins spécialisé dans le suivi des équins ;
- les éleveurs amateurs à double motivation : ils se considèrent comme éleveurs mais pas comme professionnels, ont des petites structures mais cherchent à produire au moins un poulain chaque année.

²⁰⁰ Roche D., 2008. « La culture équestre de l'Occident XVI-XIX^e siècle. L'ombre du cheval. Tome premier Le cheval moteur. » édition Fayard. 479p.

²⁰¹ Heydemann P., Boyer S., Couzy C., Dornier X., Madeline L., Morhain B., Ragot N., 2011. Panorama économique de la filière équine. Les Haras Nationaux, Le Pin-au-haras. p. 241.

²⁰² Couzy, C., 2007. Peut on encore parler d'éleveur, de cheval ou d'équitation de sport ou de loisir ? 33^{ème} Journée de la recherche équine, 8 mars 2007, Paris

L'élevage est une activité de temps libre pour laquelle ils espèrent un équilibre financier. Leur production est destinée à leur usage personnel mais aussi à la vente. Ils élèvent une seule race, choisie par passion. Leur stratégie est d'élever des chevaux qui leur plaisent et qu'ils pourront éventuellement vendre. L'alimentation est réalisée sur des bases incertaines et les soins par un vétérinaire pas toujours spécialisé dans le suivi des équins ;

- les professionnels réalistes : ils ont plus de trois poulinières, une production annuelle régulière avec recherche de rentabilité. Ils privilégient l'homogénéité de leurs produits plutôt que l'excellence de certains d'entre eux. Ils s'orientent vers une race adaptée à la discipline visée. Les stratégies de reproduction sont multiples. L'alimentation et la maîtrise de la santé sont assurées par un vétérinaire spécialisé ;
- les professionnels perfectionnistes : ils ont des structures importantes, leur production est régulière. Ils ne recherchent pas vraiment la rentabilité, l'argent investi provient d'autres sources de revenus. Ils produisent des chevaux destinés aux courses, à la compétition de haut niveau ou au sport amateur. Ils recherchent une valeur ajoutée, par la robe, la race ou les performances sportives. Ils n'élèvent qu'une seule race, choisie par passion. Leur stratégie est l'excellence, à tous les niveaux (génétique, alimentaire, sanitaire) afin d'atteindre la perfection recherchée en s'appuyant sur des experts spécialisés.

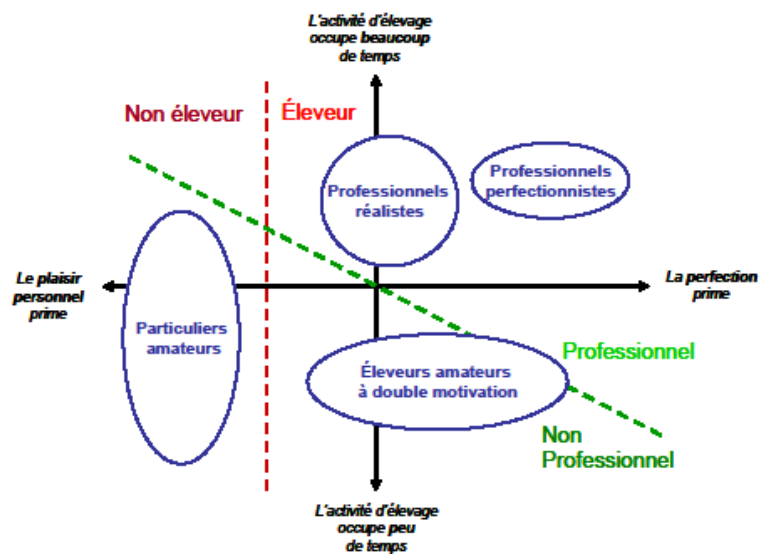


Figure 23 : Résumé de la typologie des éleveurs équins (d'après Couzy *et al.*, 2007²⁰²)

Cette typologie témoigne de la diversité des profils d'éleveurs dont 90 % considèrent qu'élever des chevaux est un loisir avant d'être une source de revenus, ce qui s'applique aussi aux éleveurs de chevaux de courses, souvent perçus comme plus professionnels et spécialisés, alors que seulement 15 % d'entre eux exercent uniquement l'élevage. Les éleveurs de chevaux sont ainsi caractérisés par leur volonté de satisfaire leur propre objectif de production souvent éloigné de la demande des utilisateurs. Passionnés par une race, un type de cheval et une discipline, ils orientent leur production pour atteindre leur rêve : produire le cheval idéal selon leurs propres critères. Le résultat comptable de l'activité n'est pas un enjeu de premier plan, même si en temps de crise, il peut devenir limitant pour l'activité.

Tendances et perspectives d'évolution des profils d'éleveurs

Le domaine de l'élevage est marqué par une forte empreinte de tradition où le savoir-faire « d'homme de cheval » s'acquiert avec de longues années de compagnonnage. Les experts auditionnés dans le cadre du projet envisagent difficilement une évolution du profil des éleveurs et de leurs objectifs de production. Pour autant, quelques évolutions du même type que dans les autres secteurs agricoles sont à noter : alors qu'autrefois, le fils prenait sans hésitation la suite de son père et poursuivait la tradition d'élever, on assiste aujourd'hui à l'arrêt de certains élevages, faute de repreneurs lors de la retraite du fondateur et à la vente aux enchères de l'ensemble des effectifs.

Dans le segment des chevaux de sport, les rapports entre éleveurs professionnels et amateurs font également l'objet d'évolutions. Autrefois les éleveurs professionnels étaient les seuls détenteurs du savoir-faire et des meilleures souches. Leur intuition des appariements entre les meilleurs reproducteurs leur conférait une avance technique indiscutable. Ils avaient même inventé un terme spécifique pour s'amuser des propriétaires « non spécialisés », on parlait des « juments de pharmacien » pour décrire en une image la jument de famille, montée en compétition par les enfants, qui après leurs études la laissent chez leurs parents... pharmaciens ! Pour « occuper » la jument, lui assurer une descendance sans tenir compte de ses réelles aptitudes sportives ou génétiques, les parents mettent la jument à la reproduction et ainsi deviennent éleveurs. La descendance de ces juments ne pouvait en aucun cas concurrencer celle des poulinières des éleveurs professionnels. Aujourd'hui, avec l'accélération de la diffusion de la génétique haut

de gamme des chevaux et poneys de sport, les moyens élevés de certains amateurs sont devenus déterminants et leur permettent de produire à qualité égale à celle des professionnels, la frontière entre amateurs et professionnels devient de ce point de vue très difficile à établir.

Dans un contexte de diminution des soutiens, les particuliers qui écoulent leurs produits à très bas prix, sans souci de rentabilité, contribuent à accroître la concurrence entre les éleveurs qui se considèrent comme « professionnels » et les autres. Les relations entre ces deux catégories ne s'équilibrent pas. En particulier, les amateurs ne sont pas clairement les clients des professionnels, faute d'une offre de service claire et transparente qui reste à établir et à structurer par les professionnels à destination des amateurs.

Par ailleurs, la montée de la concurrence internationale accroît cette rivalité du fait du développement, dans d'autres pays européens tels que les Pays Bas, l'Allemagne et la Belgique, d'élevages focalisés sur la performance économique et technique, et la réponse aux attentes des clients. Il semble qu'en France, passion du cheval et rationalisation économique coexistent plus difficilement. Des solutions, à l'image de celles adoptées dans les autres filières de production animale existent pourtant : des élevages à faibles coûts en intrants et une recherche générale de baisse des coûts de production. Les références technico-économiques, obtenues récemment par les études des Observatoires économiques régionaux et du réseau REFERENCEs²⁰³, mettent en évidence des écarts majeurs des chiffres d'affaires selon les pratiques adoptées, ce qui laisse envisager une marge de progression pour la rentabilité des exploitations. Ainsi le chiffre d'affaire moyen dégagé par élevage est de l'ordre de 15 000 € par an, ce qui cache une grande disparité puisque la moitié des élevages ne déclare aucun chiffre d'affaires, à l'opposé des élevages de chevaux de courses étudiés ayant plus de cinq poulinières ont un chiffre d'affaires qui peut atteindre 250 000 €. De même, l'excédent brut d'exploitation des entreprises analysées va de valeurs négatives à près de 40 000 € pour des entreprises diversifiées avec un centre équestre ou un autre atelier agricole.

Dans ce contexte plutôt marqué par la stabilité, le groupe de travail a dû, pour dégager des perspectives d'évolution possibles, réfléchir aux événements extérieurs qui pourraient induire des changements dans le domaine de l'élevage et s'imposer aux acteurs. Ainsi, la pression croissante de la concurrence internationale, une réalité perçue au quotidien, pourrait, en se renforçant, bousculer les modes de réflexion et obliger au changement. De plus en plus de chevaux étrangers, non seulement des reproducteurs ou des compétiteurs d'exception, mais également des chevaux de loisirs ou d'amateurs, sont importés, alors qu'une partie de la production française trouve difficilement acquéreur. Les éleveurs français pourraient ainsi être incités à réagir face à l'augmentation des importations et chercher à reprendre des parts dans un marché international en créant leurs propres démarches techniques et commerciales pour conserver ou accroître leur clientèle.

Parmi les facteurs d'évolution possibles, la crise économique, qui freine le pouvoir d'achat, pourrait inciter des particuliers ou des éleveurs amateurs à limiter la mise à la reproduction de leurs juments. Les premiers chiffres de l'année 2012, qui montrent par rapport à 2011 une diminution estimée à 30 % du nombre de juments saillies par des étalons gérés par France Haras²⁰⁴, renforcent cette hypothèse. Cette activité de loisir peut en effet être suspendue ou limitée pendant une période sans grand préjudice pour le propriétaire de la jument. Que se passerait-il si la crise durait et devenait plus sévère ? Certains éleveurs pourraient être contraints à arrêter leur activité ou à limiter la taille de leur élevage pour minimiser les pertes. D'autres, pour poursuivre leur activité, pourraient être tentés par une réflexion économique de fond, entre autres sur les coûts de production à adapter au type de produit afin de dégager un revenu de leur travail.

Enfin, parmi les signaux faibles perçus par le groupe de travail figure une probable influence croissante de la pression réglementaire portant sur les mesures qui garantissent le bien-être animal. L'apparition de nouvelles contraintes en matière de détention d'animaux et de chevaux en particulier est une évolution possible (cf. IV.3.1(4) « La réglementation sur le bien-être des chevaux »). L'élevage pourrait ainsi devenir une activité réservée à des personnes qualifiées. Un permis reconnaissant cette qualification constituerait pour le professionnel le détenant une garantie de qualité du service rendu à destination de ses clients, éleveurs amateurs ou simples propriétaires de jument conduite à la reproduction.

Au Royaume-Uni, c'est une décision portant sur la politique d'amélioration génétique qui incite les éleveurs à ne mettre à la reproduction que des juments sélectionnées dans ce contexte précis²⁰⁵. Les associations d'éleveurs incitent à la réflexion et cherchent à dissuader les propriétaires de juments médiocres de les faire reproduire, sauf si c'est pour leur usage personnel. De telles mesures peuvent-elles être prises en France ?

²⁰³ Heydemann P., Boyer S., Couzy C., Dornier X., Madeline L., Morhain B., Ragot N., 2011. Panorama économique de la filière équine. Les Haras Nationaux, Le Pin-au-haras. p. 241.

²⁰⁴ Calcul provisoire avant consolidation

²⁰⁵ Strategy for the Horse Industry in England and Wales Prepared by the British Horse Industry Confederation in partnership with the Department for Environment, Food and Rural Affairs, the Department for Culture, Media and Sport, the Welsh Assembly Government, December 2005

(2) Techniques de production et acceptation des innovations

Une sous-utilisation des techniques disponibles et une disparité dans l'acceptation des innovations

La conduite de la reproduction ainsi que les méthodes de sélection employées chez le cheval sont assez différentes de celles employées pour les autres animaux de rente. Les 51 associations de races agréées en France concourent à la politique d'amélioration génétique et de sélection au sein du stud-book concerné. Pour le cheval de sport, les reproducteurs mâles sont dans un premier temps sélectionnés sur des critères de conformation et d'aptitude précoce à la discipline de destination. Ensuite, leur réussite sportive à l'âge de la maturité, entre dix et quinze ans, conditionnera leur notoriété en tant qu'étalon en France et à l'étranger, et par conséquent le nombre de leurs descendants. Cette notoriété n'assure cependant pas que cet étalon n'aura à servir que les meilleures juments. En effet, aucun critère restrictif n'étant imposé aux juments, les propriétaires fortunés peuvent choisir le meilleur étalon pour des juments de moins bonne valeur phénotypique. Les femelles ne sont pas ou très peu sélectionnées. Fréquemment, c'est la jument qui a initié les enfants du propriétaire à la compétition qui est mise à la reproduction, pour vivre par l'intermédiaire de ces animaux, l'expérience sentimentale de la naissance d'un poulain, sans objectif de production. Pour les chevaux de course, la sélection des mâles tout comme des femelles est basée sur la réussite dans la discipline. Pour les races rustiques, locales et de terroir, la sélection vise des caractères d'adaptation. Par exemple, les Mérens qui vivent en semi-liberté dans les montagnes, se doivent d'avoir le pied sûr et c'est leur adaptabilité à l'environnement qui est, de fait, sélectionnée. L'extension récente de certaines de ces races (Mérens, Camargue, etc.) à des zones moins accidentées ou rudes peut en revanche entraîner une certaine fragilisation de ces populations.

De manière générale, les innovations techniques sont mises au service des éleveurs pour leur donner des outils de sélection des chevaux et d'amélioration de la performance. Dans certains cas, les techniques sont rapidement adoptées et leurs avantages sont exploités. Depuis les années 1980, l'insémination artificielle et la congélation de la semence, ont été utilisées dans les races de chevaux de sport pour permettre une double carrière sportive et de reproduction pour les mâles à forte valeur génétique. Elles auraient pu permettre également d'augmenter la diffusion d'une génétique de qualité en augmentant le nombre de descendants par étalon mais c'est seulement l'aire géographique de diffusion de la semence qui a augmenté, le nombre de juments servies par étalon ayant été longtemps réglementairement limité à 100. Leur équivalent chez la femelle est le transfert d'embryon, dont la limite de l'utilisation reste le prix de revient, en partie lié à l'efficacité limitée de la technique qui nécessite de nombreuses interventions. Celle-ci est réservée aux femelles de très haute valeur, dont la qualité de la production peut compenser l'investissement important lié à cette technique. On peut souligner ici que les races de chevaux de trait ont rapidement adopté l'insémination artificielle mais que les races de chevaux de courses de galop n'ont recours ni aux techniques d'insémination ni au transfert d'embryon. Seuls les trotteurs, autorisent la pratique de l'insémination immédiate sur place, c'est à dire que la semence de l'étalon est prélevée et diluée sur le même lieu que celui de stationnement des juments. Cette technique permet d'éviter à l'étalon de faire autant de sauts que de juments à servir le même jour au même endroit.

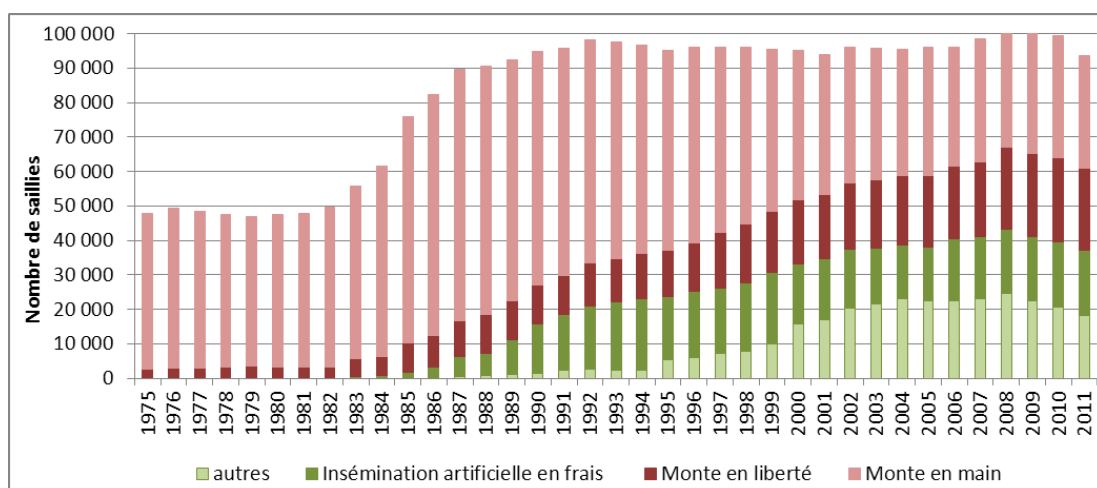


Figure 24 : Les différentes techniques de monte utilisées dans l'espèce équine (source Ifce SIRE)

La Figure 24 montre l'évolution de l'utilisation des différentes techniques de reproduction depuis 1975, en particulier l'apparition et l'augmentation rapide de l'insémination artificielle en sperme frais sur place, mais aussi de la semence congelée ou transportée (représentées par la légende « autres »), surtout à partir de 2000. En parallèle, la monte en liberté voit son importance augmenter, c'est le reflet du développement des races de trait, de poneys ou de races locales élevées en semi-liberté.

Alors que dans les autres espèces de rente, l'amélioration génétique est recherchée pour l'ensemble du cheptel sans s'attacher à un individu particulier, l'éleveur de chevaux cherche à faire reproduire un animal précis, qui présente un

potentiel particulier, pour le sport, les courses, pour son patrimoine génétique ou tout simplement pour la forte valeur affective qu'il lui porte. Ainsi, par exemple, le propriétaire ne retire pas systématiquement de la reproduction un animal hypofertile, mais peut chercher à mettre en œuvre des moyens techniques de pointe pour obtenir une descendance coûte que coûte.

Des indices de performance ont été élaborés pour doter les éleveurs d'outils prédictifs d'évaluation du potentiel génétique des animaux pour une discipline donnée, à partir de la valeur généalogique et des performances réalisées par l'individu, ses parents et/ou ses collatéraux. Ils permettent de comparer les chevaux pour une discipline donnée sur une période donnée et concernent les courses au trot et au galop (pour les seuls AQPS), et le sport : concours de saut d'obstacles, dressage et endurance. L'objectif est de permettre une accélération du progrès génétique, en passant d'une méthode de choix de croisements « intuitive » à une méthode raisonnée dont l'efficacité n'est vérifiable qu'en moyenne.

Ces outils n'ont pas été adoptés à l'unanimité par les éleveurs. Pourtant, les éleveurs de notoriété établie sont souvent également éleveurs d'animaux de rente où ces techniques sont largement diffusées. Ils ont donc connaissance des améliorations qu'une utilisation raisonnée de ces outils peut apporter. Pour les autres, leurs formations et expériences antérieures constituent pourtant des facteurs favorables à l'adoption de ces mêmes outils. La performance des chevaux, sous réserve qu'ils restent en France, est accessible par chacun, enregistrée par le site de gestion des compétitions de la Fédération française d'équitation et l'éleveur est souvent très attentif aux résultats de sa production. Il semble que les différences entre gestion d'une population et gestion des individus telles que décrites ci-dessus, expliquent pour partie ce refus. Dans les autres espèces, les éleveurs s'accommodent d'une petite proportion d'individus qui ne répondent pas entièrement à leurs attentes, pourvu qu'un progrès génétique mesurable sur une grande majorité de la population soit obtenu. Les éleveurs de chevaux, en revanche, n'éprouvent pas l'intérêt d'avoir recours à une technique qui ne permet pas, à coup sûr, de donner naissance à chaque fois au crack qu'ils espèrent.

Les effets de milieu ont été mis en avant pour expliquer cette « impossibilité » à utiliser ces outils chez le cheval de sport. Aux facteurs de variation usuels dans l'ensemble des espèces, tels que l'alimentation ou les techniques d'élevage, s'ajoute en effet une source de variabilité spécifique, l'« effet cavalier » ou interaction cheval-cavalier lors des épreuves. L'impact des différentes méthodes et techniques de dressage, d'apprentissage et d'entraînement peut également être mis en avant comme source de variabilité supplémentaire. Pour autant, l'héritabilité de la performance en concours de saut d'obstacles serait de l'ordre de 25 % (¼ de la variabilité due aux écarts entre gènes et ¾ due au milieu²⁰⁶), soit une valeur intermédiaire équivalente à celle de performances obtenues dans les autres espèces animales telle que la quantité de lait d'une vache ou la croissance journalière d'un porc à l'engrais. Pour les courses de trot, l'héritabilité de l'aptitude est d'environ 25 % tandis qu'elle est de 35 % pour le galop²⁰⁷. Les éleveurs du secteur des courses y sont néanmoins peu sensibles dans la mesure où ils considèrent que la performance est avant tout une question d'entraînement et d'éducation. Par ailleurs, dans ce domaine, la pratique des ventes aux enchères favorise les prix très élevés des chevaux dont les performances potentielles ne sont appréciées qu'à partir de leur généalogie et de l'expertise de l'acheteur. Cela ne milite pas en faveur de l'utilisation d'indices de performance.

Depuis les années 1980-1990, les besoins nutritionnels des différents types de chevaux ont été établis ainsi que les stratégies et les modalités d'alimentation permettant de les satisfaire²⁰⁸. A titre d'exemple des modèles de croissance et d'alimentation des jeunes chevaux sont proposés selon les objectifs de production : loisirs *versus* compétition. Les modalités d'élevage et d'alimentation sont aussi proposées pour contribuer à la maîtrise des maladies ostéoarticulaires et des coûts selon les objectifs visés²⁰⁹. Mais au contraire des autres espèces animales, pour lesquelles elles sont très répandues, dans l'espèce équine, l'existence même de ces techniques d'estimation et de satisfaction des besoins alimentaires est très peu connue et elles ne sont que très peu utilisées. Ces informations, complètement actualisées en 2011, sont cependant largement accessibles.

Perspectives

Le faible intérêt de la filière pour les indices génétiques ou BLUP (Best linear unbiased predictor) : « meilleur prédicteur linéaire sans biais », à l'heure du franchissement d'une nouvelle étape qu'est la caractérisation du potentiel de l'animal par l'analyse du profil génomique, amène à s'interroger sur sa perception de ces nouveaux outils. Pourtant, ces nouvelles techniques permettent non seulement d'espérer une accélération du progrès génétique sur des caractères « classiques » comme les performances sportives, mais également d'avoir accès à d'autres caractères particulièrement intéressants pour l'élevage et la relation Homme-cheval comme le tempérament ou certaines pathologies ostéo-articulaires ou respiratoires qui intéressent particulièrement les chevaux de compétition, sports et courses. Ces approches seront désormais utilisées au niveau international par des éleveurs curieux et passionnés de technologie, à la recherche d'une meilleure rentabilité technico-économique. Les éleveurs français sont actuellement devant le choix de participer ou non à ce mouvement innovant.

²⁰⁶ Tavernier L.

²⁰⁷ Jussiau R., Montméas L., Papet A., 2006. Amélioration génétique des animaux d'élevage. Bases scientifiques, sélection et croisements. Educagri. p. 322.

²⁰⁸ Martin-Rosset W., Jarrige R., Charlet P., 1984. Le cheval : Reproduction, Sélection, Alimentation et Exploitation., INRA, Paris. p. 689.

²⁰⁹ Martin-Rosset W., 2012. Nutrition et alimentation des chevaux. Quae. p. 624.

Malgré une recherche performante appuyée sur les travaux conduits dans les autres espèces de mammifères, la sous-utilisation des techniques s'explique en partie par le profil des éleveurs, majoritairement « non spécialistes ». De plus, les liens très forts entre l'Inra et les Haras nationaux qui ont conduit à une application directe des techniques sur le terrain, par exemple l'appropriation rapide de l'insémination artificielle et de l'échographie, se sont progressivement distendus. Par ailleurs, dans un contexte général de révision des politiques publiques, l'arrêt récent de l'étalonnage public a été entériné. Cette réorganisation met fin au retour systématique et quasi naturel des demandes techniques du terrain vers les laboratoires de recherche, du fait de la perte de contact direct entre l'éleveur et l'institution. Néanmoins, le besoin existe toujours et un nouveau mode de communication est à inventer. Dans le domaine de l'alimentation les efforts de vulgarisation sont également à développer. Le relais d'information, intervenant au quotidien auprès des éleveurs et des utilisateurs de chevaux grâce à des techniciens formés quadrillant le territoire pour apporter l'assistance nécessaire, souvent attendue par les professionnels (comme chez les autres espèces de rente), n'existe pas. Le réseau REFERENCEs d'observations technico-économiques a montré, tant au niveau des exploitations agricoles produisant des chevaux que des centres équestres les utilisant, que l'alimentation est un poste majeur à maîtriser pour ajuster au mieux les régimes alimentaires des animaux à leurs besoins spécifiques. En même temps, dans un souci de professionnalisation de la filière et de gain de compétitivité, cela pourrait permettre de réduire les coûts. Une marge de progrès considérable est donc possible en appliquant les recommandations proposées par l'Inra.

Parmi les nouvelles techniques disponibles, la caractérisation précoce du tempérament (propension à manifester des réactions de peur, motivation sociale, réactivité vis-à-vis des humains, persévérance ou « distractibilité » et l'activité locomotrice en situations menaçantes), établie sur des bases scientifiques par l'Ifce et Inra²¹⁰, peut s'avérer d'une grande efficacité pour orienter au plus tôt les chevaux selon leurs aptitudes ou pour adapter les méthodes de dressage en fonction des individus. Le tempérament des poulains peut être ainsi caractérisé dès l'âge de huit mois.

Améliorer le transfert de ces connaissances et techniques nécessiterait une refonte de tout le dispositif de mise à disposition des innovations mais pourrait permettre de faire progresser le niveau technique des acteurs de la filière.

(3) Organisation des acteurs et des circuits : de l'élevage à la commercialisation

Le cheval est un produit singulier comme l'explique Lucien Karpik²¹¹, à l'instar des grands vins, des œuvres d'art et des romans. Sa qualité est plus déterminante que son prix et il est difficile à définir, à comparer, à acheter et à produire. Il est également décrit comme incertain, c'est à dire que son acheteur n'est réellement sûr de sa qualité qu'après l'avoir acheté et essayé longuement. Pour le cheval, un long essai par un cavalier inexpérimenté ou trop ambitieux par rapport aux capacités du cheval peut entraîner une dégradation de ses acquisitions en dressage et ou de ses performances. Dans d'autres filières, les garanties se présentent sous forme de label, certifications, guides ou personnes qualifiées reconnues. Pour l'achat de chevaux, la capacité de jugement est longue et difficile à acquérir et l'opacité est de tradition, tant sur les prix que sur la qualité réelle des produits. Le marché du cheval est décrit par Chrystel Couzy²¹² comme fragmenté, peu organisé, non régulé et sans transparence de prix, avec une offre en partie déconnectée de la demande. Par ailleurs, le marché du cheval de sport ou de courses, n'est pas soumis aux contraintes économiques habituelles, car le caractère affectif passionnel des produits l'emporte bien souvent sur la rationalité économique et le producteur se comporte parfois comme un artiste. Il vend non seulement le fruit de son travail mais aussi un prolongement de lui-même et renonce par la vente à une relation intense avec l'animal. Entre l'éleveur producteur et le client se trouvent les enseignants et les marchands qui ont une démarche beaucoup plus pragmatique.

Cette diversité d'objectifs et d'acteurs rend difficile l'élaboration collective d'une stratégie efficace de production adaptée à la demande des utilisateurs. On peut néanmoins noter qu'à petite échelle, quelques races locales de chevaux, dédiées à des disciplines émergentes comme l'endurance, ou aux loisirs, ont déjà opté pour une offre en réponse à la demande. En outre, les éleveurs de chevaux de courses sont structurés (autour de la Société pour l'élevage du Cheval Français pour le trot et de France Galop pour le galop) et spécialisés. Dans le cas du sous-segment « trot », la spécialisation peut être renforcée par l'intégration verticale de l'ensemble des activités liées aux courses ; les éleveurs participent ainsi à l'exploitation de leurs chevaux en courses et en sont même parfois les drivers. La production de viande est également très organisée autour de son interprofession Interbev Equins, mais elle répond essentiellement à un marché d'exportation vers l'Italie en forte régression et très concurrentiel²¹³.

²¹⁰ Lansade, L., Bouissou, M.F. (2003). Caractérisation du tempérament chez le poulain après sevrage. 29^{ème} Journée de la Recherche Equine. 26 février, Paris, p.49-60.

²¹¹ Karpik, L., 2007, L'économie des singularités, Editions Gallimard, NRF, Bibliothèque des sciences humaines, 370p.

²¹² Couzy, C 2009, Le marché du cheval, atomisé, opaque, peu rationnel... mais bien réel. Premières analyses dans une perspective de sociologie économique, 35^{èmes} journées de la recherche équine, 26 février 2009, Paris.

²¹³ FranceAgriMer, 2010.

L'élevage de chevaux de selle se positionne différemment. C'est un marché uniquement piloté par l'amont, et peu tourné vers les demandes des utilisateurs. Peu structuré, cet élevage peut être considéré comme spécialisé par ses objectifs mais non par ses débouchés réels. Ainsi le déséquilibre est majeur entre les objectifs de production, à 80 % orientés vers le haut niveau sportif qui ne représente que 5 % des chevaux en activité, et la demande des cavaliers « consommateurs » au travers de l'équitation d'extérieur, de l'enseignement, de la compétition niveau club ou amateur, qui représentent 85 % de la demande (Figure 25). Ainsi la définition du type de cheval produit et le choix du marché auquel il s'adresse, ne sont pas forcément des réponses à une demande mais relèvent d'objectifs personnels directement liés à la motivation de l'éleveur. En conséquence, les évolutions observées dans la stratégie de production ou de commercialisation au cours de ces 20 dernières années sont minces au regard des évolutions tant contextuelles, comme l'arrêt de l'étalonnage public et l'ouverture des frontières, que technologiques, comme l'insémination artificielle, le diagnostic de gestation, le transfert d'embryon, la traçabilité sanitaire, le suivi de l'entraînement, la sélection des animaux, la caractérisation des performances.

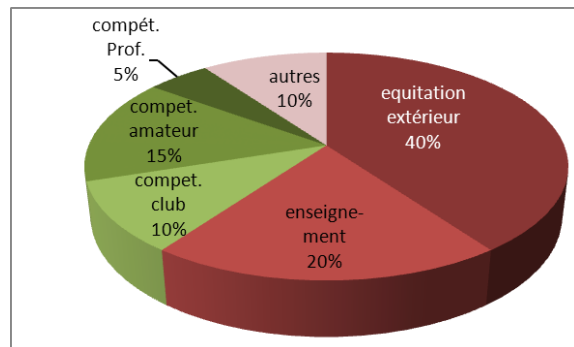


Figure 25 : Destination des chevaux de sport, loisir ou travail (Source REFERENCEs 2011²⁰¹)

Perspectives d'évolution

Aujourd'hui et sous l'impulsion de la Société hippique française (SHF), société mère du jeune cheval et poney de sport, la gouvernance de la filière est organisée par l'amont c'est-à-dire par les producteurs éleveurs ou les étalonniers eux-mêmes. La structuration par les associations de race ne permet pas aujourd'hui une mise en relation efficace avec la demande des utilisateurs. Le développement et la structuration des activités de production peuvent par exemple passer par l'organisation des acteurs de terrain afin de devenir des prestataires au service des amateurs. Si la passion peut certainement survivre sans se préoccuper du marché, elle ne peut ignorer la pression de concurrents étrangers attentifs aux attentes des usagers. La tendance à l'augmentation des importations est nette, tant en nombre d'animaux qu'en chiffre d'affaires ; plus de 10 000 chevaux ont été importés en 2010 (sur 60 000 chevaux achetés par des acquéreurs en France la même année) contre moins de 4 000 en 2000 tous chevaux confondus, soit une augmentation de +176 % en dix ans²¹⁴.

Même si la volonté et le moteur des éleveurs restent le « rêve de produire un champion », un contexte économique plus difficile et une augmentation de la pression foncière peuvent influencer cette production qui nécessite de l'espace pour se développer et alimenter une croissance des achats à l'étranger.

La question de la transformation des chevaux en produits qui répondent à la demande des usagers renvoie à l'évolution des systèmes d'élevage et au degré d'adoption par les éleveurs des évolutions technologiques en matière de traçabilité sanitaire, de suivi du dressage du jeune cheval et de son entraînement, d'amélioration génétique et de caractérisation des performances, techniques qui permettront d'apporter de meilleures garanties aux acheteurs et utilisateurs.

Parmi les raisons qui peuvent inciter certains acheteurs à se rapprocher de vendeurs étrangers, le manque de transparence de la commercialisation des chevaux en France est régulièrement dénoncé. La structuration de la profession peut, entre autres, avoir pour objectifs la création d'une relation de confiance entre éleveurs et acheteurs, et le développement d'une bonne réputation des élevages français aussi bien pour les acheteurs français qu'étrangers. Éleveurs, cavaliers formateurs de jeunes chevaux, marchands et enseignants d'équitation sont les acteurs potentiels de cette organisation du circuit de production et de commercialisation. Dans l'hypothèse d'une telle organisation, le client consommateur, de plus en plus déconnecté du monde rural, mais également les centres équestres qui n'ont pas tous le temps de former leurs chevaux, pourraient s'appuyer sur des professionnels de confiance. Parmi les hypothèses d'évolution, les éleveurs considèrent comme la plus favorable celle qui permettrait d'intégrer, dans les attentes des clients et dans les transactions, le fait que le cheval est un être vivant avant d'être un bien de consommation. A l'extrême, la création d'un permis d'acheter et d'utiliser un cheval viendrait certifier un niveau de connaissance des obligations de base liées au bien être de l'animal.

²¹⁴ Réseau REFERENCEs, 2011. Annuaire écus 2011, Tableau économique, statistique et graphique du cheval en France, données 2010/2011, Institut Français du cheval et de l'équitation, 63p.

Les nouveaux clients semblent capables de se fédérer en associations de consommateurs et d'imposer une organisation verticale pilotée par l'aval. Les associations de races ne seraient alors plus des éléments structurants et c'est l'usage qui guiderait la production, ce qui permettrait un débouché plus assuré mais entamerait les rêves de liberté des éleveurs.

A l'image des ventes aux enchères de chevaux d'élite, la commercialisation pourrait devenir une activité organisée, présentant une offre regroupée géographiquement et caractérisée pour répondre à la demande. L'outil internet fait partie des éléments qui favorisent la mise en relation entre demandeurs et producteurs.

Certaines initiatives locales montrent une volonté des centres équestres de participer à la formation de leurs chevaux et s'inscrivent dans une démarche de mise en marché des jeunes chevaux et partage du coût de valorisation avec les éleveurs. L'éleveur place son jeune cheval dans le centre équestre²¹⁵ et, dans un échange gagnant-gagnant, les moniteurs se forment en dressant et utilisant les chevaux. Le cheval dressé finit par être acheté par un cavalier du centre équestre, qui a pris tout le temps nécessaire pour vérifier qu'il correspondait bien à ses attentes. Dans d'autres cas, des rassemblements de chevaux spécifiques sont organisés pour les proposer à la vente. L'accent est porté sur la communication auprès des centres équestres et des cavaliers amateurs²¹⁶. Ces initiatives sont le signe d'une évolution qui peut à long terme contribuer à améliorer les transactions au profit de la satisfaction des clients.

Compte tenu de la précarité du débouché et de la spécialisation « chevaux de trait » des élevages qui ciblent ce marché, les éleveurs pourraient cesser l'activité dans les années à venir. La question des motivations de ces éleveurs se pose : seront-ils capables de continuer à élever pour leur seul plaisir ? En effet, le montant des subventions d'Etat au titre de la préservation de la biodiversité, s'il est maintenu, ne peut permettre à lui seul la poursuite de l'activité. Une meilleure insertion de la filière des chevaux de trait dans le cadre de la Politique agricole commune faciliterait également le maintien de ces populations de chevaux.

(4) Internationalisation des échanges

L'ouverture des frontières au sein de l'Union européenne a accru les échanges depuis 20 ans. Ainsi, les chevaux nés de père étranger sont de plus en plus nombreux en France et en 10 ans, le nombre de chevaux importés pour le sport a été multiplié par 5 et par 1,4 pour les courses²¹⁷. Par ailleurs, les Pays-Bas exportent 47 % de leur production tandis que la France n'en exporte plus que 15 %. Plus précisément, les pur-sang importés en France proviennent surtout d'Irlande, du Royaume-Uni, des Etats-Unis et d'Australie tandis que les chevaux de sports proviennent des Pays-Bas, d'Allemagne, d'Espagne et de Belgique. Ces chevaux représentent aujourd'hui 10 % des chevaux inscrits en compétition, soit six fois plus qu'il y a dix ans. La France exporte aussi des chevaux, partout dans le monde, notamment au Maghreb et au Proche et Moyen Orient, mais son principal partenaire commercial, en valeur, reste le Royaume-Uni. Aujourd'hui, parallèlement à l'accession à la compétition de haut niveau pour les cavaliers fortunés, de nouvelles nations arrivent sur la scène de la compétition internationale. Leurs cavaliers achètent parfois par millions de dollars leur place dans le haut niveau mondial, en achetant des chevaux « clé en main » quelques semaines avant les grosses échéances, et en s'offrant les services des meilleurs entraîneurs. Ainsi, on a assisté au triomphe du Saoudien Abdullah Al Sharbatly, à la 2nde place des derniers jeux équestres mondiaux à Lexington, avec une jument qu'il ne montait que depuis six semaines. La récente médaille de bronze par équipe de ses compatriotes aux Jeux Olympiques de Londres en concours de saut d'obstacles vient confirmer cette tendance. A l'extrême, pour percer sur la scène internationale, l'Ukraine a qualifié son pays pour les Jeux Olympiques de Pékin grâce à une équipe composée uniquement de cavaliers naturalisés. De très bons concurrents européens, rémunérés pour changer de nationalité, ont reçu des montures achetées à prix d'or et ont obtenu la quatrième place des Jeux équestres mondiaux en 2006 à Aix-la-Chapelle.

En Europe, les professionnels du circuit sont bien positionnés pour bénéficier de l'important chiffre d'affaire généré par ces pratiques pour toute la filière, même s'ils regrettent que le talent sportif des cavaliers passe au second plan derrière la capacité financière à investir. Le savoir-faire tant en élevage qu'en équitation reste néanmoins en Europe et en Amérique du Nord et tous ces cavaliers étrangers y sont basés. L'élevage, et donc le niveau des chevaux de sport, est déterminant et reste pour l'instant concentré en Europe. En France, à partir des années 1960, ce sont des anciens militaires qui ont créé les premiers centres équestres et sont devenus instructeurs²⁰³. Ils ont tout naturellement transmis leurs valeurs et les techniques issues de leur formation. La culture équestre est ainsi un héritage de l'armée. Cet héritage est difficile à compenser pour les nations nouvellement intéressées par l'équitation. Jusqu'où, dans ces conditions, pourra véritablement s'universaliser l'équitation? L'inscription par l'UNESCO de « l'équitation de tradition française » au Patrimoine culturel immatériel de l'Humanité est, à ce point de vue, une opportunité à bien valoriser.

L'élevage connaît le même développement des échanges internationaux, achats de chevaux et de génétique à l'étranger pour la production de chevaux dédiés à la compétition ou aux courses de haut niveau. Les acheteurs sont majoritairement des amateurs qui cherchent à acheter un cheval qui répond à leur demande. Le développement d'un marketing destiné à promouvoir l'élevage de proximité et à augmenter les échanges locaux pourrait permettre aux

²¹⁵ Initiatives du Conseil des chevaux de Poitou Charentes, du Conseil équin de la région Centre.

²¹⁶ Projet développé par l'Association nationale du Selle Français.

²¹⁷ Réseau REFERENCEs, 2011, Filière équine, chiffres clés 2011, Institut français du cheval et de l'équitation.

éleveurs français de s'adapter à ce type de clientèle. Dans le cas contraire, ils risquent de continuer à perdre des parts de marché en France.

Dans le secteur du galop, dont le stud-book est international, la mondialisation du marché date de la fin du XVII^e siècle et aujourd'hui, le marché des reproducteurs est totalement international, ce qui entraîne une spéculation sur les étalons dont les prix de saillie peuvent atteindre 300 000 €. Dans le trot, le stud-book reste national même si des croisements contrôlés avec du sang étranger ont été introduits depuis une trentaine d'années. De ce fait, le marché des reproducteurs et des performers est encore très national²¹⁸.

Au-delà des échanges, l'internationalisation prend de nouvelles formes comme l'investissement étranger dans des écuries basées en France. Ces changements touchent aussi bien le segment courses, et plus particulièrement le galop, que le segment sport.

5.2. Les producteurs de chevaux : synthèse et perspectives

Les microscénarios présentés ci-après ont été obtenus à partir des choix réalisés par le groupe de travail. Ils sont peu discriminants par rapport au segment courses et se différencient plutôt par rapport aux évolutions des segments sport et loisirs, moins structurés, qui présentent de plus fortes incertitudes liées à une forte dispersion des profils d'acteurs. Le premier microscénario est tendanciel : rien ne change vraiment et le système actuel parvient à survivre. L'exploration d'autres microscénarios plus en rupture fait le choix de ne pas mettre le système actuel en péril, en le faisant disparaître au profit d'importations massives de chevaux mais plutôt de considérer que les facteurs externes le pousseraient à évoluer. Ainsi, dans le second microscénario, sous la pression de la concurrence internationale et des contraintes économiques, les producteurs rationalisent leurs méthodes. Dans le troisième microscénario la contrainte prédominante est la forte pression réglementaire, qui oblige à évoluer. Les exigences des utilisateurs guident les évolutions décrites dans le quatrième microscénario.

(1) *Microscénario 1 : « le rêve du crack et la cueillette du cheval de loisir »*

La recherche du rêve, du loisir, du plaisir reste dominante et aucune organisation collective ne peut voir le jour, en particulier en raison des objectifs très individualistes des acteurs. La part des très petits éleveurs (propriétaires d'une ou deux juments) est constante et l'élevage reste plutôt dans une économie de type « casino », dans laquelle on espère toujours produire un crack « par hasard ». Les nombreuses belles histoires de chevaux qui sont devenus de grands gagnants alors qu'ils n'avaient ni la génétique ni la conformation pour gagner, entretiennent les illusions et les rêves. L'élevage de chevaux reste cantonné dans une logique de passion sans compter et ne parvient pas à entrer dans une logique de recherche de rentabilité. Les éleveurs sont joueurs et confiants dans leur propre compétence, si bien qu'ils ne cherchent pas à améliorer leurs performances technico-économiques. De nombreux stud-books continuent à gérer des races métissées aux effectifs insuffisants, et sans vraies spécificités.

En parallèle une filière très spécialisée continue à vivre et concerne 10 % des éleveurs. Cette filière opte pour une séparation d'avec les non spécialistes, pour s'adonner pleinement à son objectif de performance sportive. N'ayant pas assez d'éleveurs pour faire vivre un stud-book fermé ou avoir suffisamment de poids sur le marché de l'élite, elle s'oriente vers une race internationale comme l'ont fait les pur-sang depuis un siècle et demi et les trotteurs français avec les croisements avec les trotteurs américains entrepris depuis 20 ans.

La demande de chevaux de loisirs est donc contrainte, soit de puiser dans l'offre qui n'existe que pour satisfaire le rêve du producteur, exception faite du développement de quelques marchés de niche, comme les chevaux « pie », les chevaux ibériques ou lusitaniens, soit de se tourner vers les étrangers, qui proposent des produits mieux identifiés et caractérisés.

(2) *Microscénario 2 : « professionnalisation des petits éleveurs, la passion raisonnée »*

Le contexte économique motive la professionnalisation de l'élevage qui reste centré sur les chevaux de sport et de courses. Les chevaux de loisirs en sont des sous-produits, mais sont sélectionnés suffisamment tôt pour être formés à l'équitation de loisir. Ce scénario peut être considéré comme tendanciel dans un contexte économique qui serait plus difficile qu'il ne l'est aujourd'hui

Trois comportements sont possibles :

- Une partie des éleveurs a arrêté l'activité suite à quelques échecs, déceptions, et surtout difficultés économiques.

²¹⁸ Augereau D., 2012, L'institution des courses : La réforme incontournable d'un modèle d'avenir, Rapport remis à M. François Fillon, Premier ministre.

- Une autre partie des éleveurs change de comportement suite à des échecs, déceptions et décide de raisonner en fonction de la demande, et du résultat économique. Ils cherchent à identifier un marché qui correspond à la demande de leurs clients et organisent leur production dans ce sens. Ils prennent notamment en compte la demande des cavaliers occasionnels, de loisir et celle des centres équestres. Les prix des chevaux évoluent vers un prix moyen qui correspond au prix de revient de l'animal et permet de dégager une marge suffisante pour assurer la rentabilité de l'entreprise d'élevage. Ceci peut aboutir à la production de chevaux de moyenne gamme, en système plus extensif, encouragé pour préserver et valoriser des espaces sensibles. La réduction des coûts est recherchée à tous les niveaux : génétique, alimentation, personnel.
- Les autres poursuivent le rêve de faire naître un cheval de sport d'exception en restant très attentifs aux coûts de production. Le coût de l'équarrissage est devenu un frein à la production et à l'acquisition de chevaux, il est donc impératif d'améliorer la qualité des produits pour éviter d'avoir à produire en quantité pour y trouver la qualité. Tout cela exige une forte rationalisation économique, organisationnelle et structurelle.

Les échanges internationaux sont fortement développés compte tenu du dynamisme des marchés « cheval de sport » générés par les pays émergents, en particulier le Brésil, l'Inde et la Chine. Les éleveurs français exportent de plus en plus sur les marchés haut de gamme, et parviennent à reprendre des parts de marché sur le marché intérieur grâce à la valorisation précoce des rejets du sport pour le loisir.

(3) Microscénario 3 : « professionnalisation forcée, la passion encadrée par le permis d'élever »

Face aux difficultés pour les amateurs de trouver du terrain, d'obtenir la délivrance du permis d'élever, de déplacer leur jument pour la saillie, de surveiller le poulinage, de vendre leur poulain, etc., des centres d'élevage se créent pour offrir une gamme de services aux propriétaires de juments, ce qui existe déjà très largement pour les courses. L'extension des services offerts par les centres équestres et les écuries de propriétaires constitue des variantes de ce dispositif.

Le marché est segmenté entre le haut de gamme (ce qui existe aujourd'hui pour les pur-sang et les trotteurs français, et un peu pour les chevaux de sport), et le bas de gamme (jument de loisir sans origine à l'herbe toute l'année en troupeau avec un service minimum). C'est un marché de marques et de races locales garantissant un « plus » du produit comme les signes de qualité des produits alimentaires. Ces centres ne se contentent pas de faire du poulinage pour le compte d'autrui mais ont un rôle commercialement structurant pour le marché en caractérisant les produits, ce qui leur donne une valeur ajoutée. Ces centres sont une réaction au marché de cueillette en misant sur la typicité de produits. Pour les acheteurs, la proximité devient un critère de choix, de facilité et de garantie (SAV) ; ils achètent notamment des chevaux aux centres équestres, qui passent des contrats avec les éleveurs pour obtenir ou louer des chevaux répondant à des caractéristiques précises. Les éleveurs défendent leur image de marque et confient très tôt les animaux aux centres équestres (quand ils n'y sont pas nés) afin qu'ils puissent éduquer l'animal avec la participation du futur propriétaire.

L'offre se développe sur des produits qui étaient auparavant importés, comme le quater horse ou les races ibériques. De ce fait, les éleveurs français reprennent des parts sur le marché national.

(4) Microscénario 4 : « spécialisation par secteur, forte segmentation : des filières de production bien distinctes »

Les exigences du cavalier de loisir sont de plus en plus élevées. L'activité de loisir ne peut plus se contenter d'utiliser les chevaux inaptes à une pratique sportive intensive. De nouveaux éleveurs se sont donc installés pour répondre à cette demande. La spécialisation touche aussi la filière sport, qui mise sur la qualité, et produits moins de rejets. Elle valorise ses sous-produits grâce au développement de marques, éventuellement à l'export. L'élevage de chevaux de courses reste essentiellement entre les mains de passionnés dont ce n'est pas le métier principal.

La notion de type de cheval prévaut sur la notion de race pour la pratique régulière de l'équitation de loisir ; alors que la race « locale » est fortement mise en valeur dans le cadre du tourisme équestre. Le secteur sport se spécialise pour fournir un cheval athlète de haut et moyen niveau, respectivement pour cavaliers professionnels et amateurs très avertis. Les gros opérateurs du commerce, financiers et les cavaliers de haut niveau sont organisés en véritables entreprises. Le marché est piloté par l'aval : le consommateur.

Les éleveurs utilisent toutes les connaissances techniques disponibles pour produire et éduquer un cheval bien caractéristique à un coût limité. Une offre de services existe à tous les niveaux du processus y compris dans un cadre contractuel entre acteurs-utilisateurs et acteurs-professionnels du schéma : éleveur-centres équestres. La concurrence pourra venir des chevaux produits en Europe centrale, qui dispose de cheptels, de territoires, d'anciens haras et de personnels à valoriser. La filière sportive, déjà très au fait des technologies nouvelles, n'hésite pas à recourir aux indices génétiques, à la génomique, et aux nouvelles connaissances sur la nutrition. Dans le secteur du cheval de sport, le marketing et les services d'accompagnement à la commercialisation se sont développés pour lutter contre la

concurrence très européenne. On a donc d'un côté une internationalisation par les semences pour les chevaux de sport de haut niveau, donnant une race de sport universelle ; et d'un autre des choix de race basés sur l'affectif, la beauté, ou ce que véhicule socialement la race. Pour ces animaux, les acheteurs sont surtout des amateurs, qui achètent localement ou par le biais de poney-clubs ou centres équestres. Les ventes se font par internet ou par des associations locales d'éleveurs.

La valorisation se fait soit dans les centres équestres, soit dans des centres spécialisés pour le débouillage et le dressage des chevaux, centres qui permettent en même temps de former des « cavaliers professionnels », comme pratiqué dans le secteur des courses aujourd'hui. Après avoir privilégié pendant des années les chevaux à conformation lourde au détriment de leurs aptitudes au travail, les producteurs de chevaux de trait réorientent le format des chevaux lourds pour favoriser le débouché de la traction animale, suite à l'érosion continue du marché de la viande.

V. LES SCENARIOS

Christine Jez, Bernard Coudurier, Marion Cressent, Florence Méa

Dans ce chapitre sont présentés les quatre scénarios contrastés auxquels ce travail a abouti, offrant quatre images du futur possible de la filière équine à l'horizon 2030. Chaque scénario combine des microscénarios de chacune des composantes « Attentes des usagers et de la société vis-à-vis du cheval et des activités équestres et hippiques », « Politiques publiques et réglementations », « Offre équestre et hippique » et « Organisation et stratégies des producteurs de chevaux ».

Le récit intègre les différents segments qui constituent la filière équine, tels qu'ils sont détaillés dans le tableau suivant²¹⁹ :



Afin de nuancer les scénarios par rapport aux réalités locales, le récit est complété par une illustration de l'impact des scénarios à l'échelle de trois régions aux profils très contrastés :

- La Basse-Normandie, première région équine par le nombre de chevaux présents, région d'élevage, d'entraînement de chevaux de courses, et d'équitation. Les élevages bovins et équins y sont en concurrence pour l'accès aux surfaces agricoles.
- L'Île-de-France, première région équestre par le nombre de licenciés et première région hippique par le nombre de courses organisées chaque année. Les terres y sont convoitées par l'urbanisation.
- Le Languedoc-Roussillon, région touristique présentant un fort attachement culturel au cheval et un lien fort entre le cheval et le territoire. Le recul de l'élevage ruminant et de la viticulture y libèrent des surfaces agricoles.

Les impacts possibles de chaque scénario sur le type d'usagers, le cheptel d'équidés, les emplois, la localisation des chevaux et des activités équestres, ainsi que l'environnement et la biodiversité sont proposés en conclusion.

Ainsi chaque scénario se présente sous la forme suivante :

- *Un résumé*
- *Une histoire détaillée de la filière équine en 2030*
- *Une illustration régionale*
- *Un tableau d'impact socio-économique et environnemental*

Les deux premiers scénarios « **Tous à cheval** » et « **Le cheval des élites** » sont fondés sur des évolutions opposées du contexte économique. Dans le premier, le retour du pouvoir d'achat favorise l'accès aux loisirs alors que dans le second, la persistance de la crise en limite l'accès à certaines populations. Les deux suivants, « **Le cheval citoyen** » et « **Le cheval compagnon** » sont fondés sur des évolutions de la société, marquées dans « le cheval citoyen » par la priorité à la qualité de vie et à la solidarité, et dans « le cheval compagnon » par une évolution forte des préoccupations vis-à-vis du bien-être des animaux.

²¹⁹ Crédits photos : V. Niquin/lfce, E. Knoll/lfce, O. Mace/lfce, J.B. Hannebique/lfce, C. Jez/Inra, C. Fernandez

1. SCENARIO 1 – TOUS A CHEVAL

Le cheval dans le marché des loisirs, porté par une grande diversité d'entreprises

Après une période de lente reprise de la croissance, le pouvoir d'achat des classes moyennes s'est amélioré. Il leur permet de concrétiser enfin leur désir de monter à cheval à tout âge, quel que soit leur niveau. L'Etat n'apportant plus de soutien direct à la filière, celle-ci est économiquement autonome pour répondre aux attentes diverses de ces usagers toujours plus nombreux. Le développement du marché des loisirs équestres a stimulé la concurrence et la différenciation de l'offre équestre pour satisfaire tous les cavaliers, du touriste occasionnel au compétiteur régulier. Par ailleurs, grâce au succès des opérations de marketing ciblé sur les jeunes parieurs, les courses sont florissantes et le PMU est leader européen de la prise de paris hippiques. Ainsi, l'élan équestre profite à l'ensemble de la filière, mais nécessite une professionnalisation généralisée et des efforts importants pour réduire les coûts tout en améliorant l'offre. Pour concurrencer les importations croissantes de chevaux étrangers, de nouveaux éleveurs se sont investis dans la production des chevaux à moindre coût, adaptés à des usages de loisir plutôt que de compétition. En réaction, les producteurs de chevaux d'élite sont incités à mieux valoriser les chevaux non retenus pour la compétition en orientant précocement chaque animal vers un type de carrière. Cette nouvelle segmentation repose sur une organisation de filière qui relie l'élevage aux attentes des usagers. Les productions de l'élevage français sont de nouveau privilégiées par les cavaliers et recherchées sur le marché international.

En 2030

Le retour de la croissance économique a conforté le pouvoir d'achat des classes moyennes, leur permettant de profiter de leur temps libre. Les loisirs occupent une place importante dans les activités des français, en particulier les activités de plein air se développent. Par conséquent, le fort désir de cheval, observé à la fin des années 2000 dans les sondages, n'a fait que s'accroître et s'est concrétisé pour une partie de la population, suscitant une grande diversité d'offres portées par une grande diversité d'entreprises. En 2030, l'équitation se pratique à tout âge, tout niveau et séduit à nouveau un public masculin ; les activités de loisir se développent considérablement, à la fois en milieu urbain, périurbain et rural, sans toutefois être accessibles à tous les revenus.

Dans un marché totalement libéralisé, l'Etat n'apporte plus de soutien direct à la filière tout en restant impliqué dans la veille sanitaire. Toutefois la popularité des paris hippiques et les recettes fiscales qu'ils génèrent l'ont incité à maintenir un encadrement des courses à travers le système mutualiste historique, adopté au niveau européen, et le principe d'un retour des paris à la filière, réduit à 5 % des enjeux.

Pour répondre à cet engouement pour le cheval, deux types de structures équestres spécialisées accueillent en parallèle la demande de loisir, de ludique et de diversité : des écoles d'équitation qui se concentrent sur l'enseignement de disciplines variées fondé sur des pédagogies adaptées à chaque type de clientèle, et des centres de loisirs équestres dédiés à l'apprentissage des bases de l'équitation pour se tenir agréablement à cheval. Ces entreprises proposent des prix attractifs ; elles assurent leur rentabilité en se concentrant sur la maîtrise des coûts de production et d'exploitation et le développement de leur clientèle. En dehors de ces structures, les cavaliers indépendants sont regroupés au sein d'associations très actives, notamment en ce qui concerne l'aménagement des chemins de randonnée. Cela profite au tourisme équestre qui a pris beaucoup d'ampleur par rapport à la fin des années 2000, notamment en milieu rural. La compétition amateur et club fait l'objet d'un véritable marché en perpétuelle croissance dont les disciplines s'enrichissent régulièrement et sont déclinées en différents niveaux. Les mondes du trot et du galop sont également ouverts à la pratique des courses en amateur, ce qui permet aux chevaux de haut niveau de prolonger leur carrière. En revanche, la compétition de très haut niveau, déléguée aux fédérations, reste axée sur les disciplines des jeux équestres mondiaux. Les innovations en matière de mise en scène et de format des compétitions ont facilité la médiatisation des grands événements équestres, si bien que même les finales de compétitions sportives régionales et nationales ont pris la forme de spectacles dont l'entrée est payante.

Au cours des 20 dernières années, le public des courses s'est également élargi grâce à un marketing ciblé sur les jeunes parieurs et une multiplication des produits proposés. Le PMU est désormais leader pour la prise de paris dans une Europe où les courses prospèrent. Cet intérêt nouveau pour le pari hippique se traduit par une hausse du montant des allocations et favorise l'investissement dans les chevaux de course. Il permet également au réseau des hippodromes de se consolider en organisant une grande variété de courses adaptées aux différents types de participants.

Dans ce contexte, les villes à forte présence hippique misent sur le cheval pour favoriser leur attrait touristique. Néanmoins, elles sont pratiquement les seules à favoriser l'utilisation du cheval en ville et à soutenir l'organisation de

spectacles équestres, compte tenu des coûts élevés des prestations. Quant à la consommation de viande de cheval, elle est si faible que les abattages français, relancés par la nécessité de maîtrise des coûts, sont suffisants pour couvrir la demande.

Face à cet élan équestre, dans un premier temps, les nouveaux cavaliers se sont orientés vers l'achat de chevaux étrangers, plus adaptés à leur niveau et à leur usage que les chevaux français. Cette inadéquation entre la demande et l'offre a fini par inciter de nouveaux éleveurs à conquérir le marché du cheval de loisir. Pour y parvenir, ils se sont orientés vers un mode d'élevage minimisant les charges où le type de cheval prévaut sur la notion de race, sauf lorsque qu'il est possible de valoriser spécifiquement les atouts d'une race locale dans son berceau. Cette dynamique incite les éleveurs de chevaux de sport à se spécialiser dans la production de chevaux très haut de gamme et à mieux valoriser les chevaux non retenus pour la compétition de haut niveau grâce à une caractérisation précoce de leurs aptitudes renforcée par l'analyse du profil génétique des animaux, et une éducation adaptée. Ils s'approvisionnent sur un marché international de semence orienté vers la production d'un cheval de sport universel où la marque prend le dessus sur la race. En revanche, l'élevage de chevaux de course, reste essentiellement entre les mains de passionnés dont ce n'est pas forcément le métier principal.

Dans chaque système d'élevage, l'utilisation des connaissances scientifiques et techniques est devenue indispensable pour optimiser la production en fonction des contraintes individuelles et des choix en matière de types d'animaux produits ; l'adaptation des techniques au système est ainsi un élément clé de la segmentation. En aval, pour répondre à la diversité de la demande, les gros opérateurs du commerce et de la valorisation sont organisés en véritables entreprises qui proposent des services à toutes les étapes de l'acte d'achat. Ceci contribue fortement à rendre la filière d'élevage française concurrentielle sur son propre marché et sur le marché international.

En Basse Normandie en 2030

La montée en puissance de l'équitation de loisir confirme la vocation cavalière de la Basse-Normandie, dont la population équitante s'enrichit chaque week-end par la présence de franciliens. Poussée par l'expérience des Jeux Equestres Mondiaux en 2014, la région s'est imposée dans l'organisation d'événements équestres sportifs, valorisant la Normandie comme terre d'élevage. Le développement de structures de loisirs équestres diversifiées aux côtés des activités d'élevage et d'entraînement de chevaux de sport et de course engendre des complémentarités mais aussi parfois des rivalités, sources de conflits entre ces univers de cultures très différentes. Compte tenu du marché que représente le secteur loisir, la production de chevaux et poneys à coût maîtrisé s'est développée et constitue une forte concurrence pour les équidés de sport déclassés, à laquelle s'ajoute celle des éleveurs étrangers sur les chevaux de haut niveau. Pour y faire face, le segment sport a dû se spécialiser et améliorer sa rentabilité en sélectionnant rigoureusement les candidats à l'entrée du circuit de formation des jeunes chevaux à la compétition, ce qui permet de limiter les investissements sur des animaux à faible potentiel. Par nécessité, mais aussi pour se distinguer, cet élevage a recours aux dernières avancées en matière de techniques d'élevage et par conséquent, emploie des techniciens à double compétence zootechnique et équestre. Pour certains, le financement de ces nouvelles pratiques coûteuses passe par la diversification dans l'accueil de chevaux de loisir en pension.

En Ile de France en 2030

Malgré le fort développement des attentes équestres des franciliens, l'équitation peine à se développer compte tenu de la pression foncière et des temps de transport élevés qui caractérisent l'Ile de France. La création de structures équestres accessibles en métro ou RER, stoppée un temps par la crainte d'un plafonnement du marché, est devenue impossible alors que les structures de la grande couronne sont en concurrence forte avec l'urbanisation et l'agriculture périurbaine. A Paris et dans la petite couronne, la forte demande a accentué la sélection de la clientèle selon ses moyens financiers. La satisfaction du désir équestre s'exprime donc avant tout par la pratique hors région ; elle concerne principalement la population urbaine qui a les moyens et/ou la possibilité de monter à cheval pendant les vacances ou les week-ends. Cette pratique a orienté les centres équestres d'Ile de France vers le développement de formules d'apprentissage rapide pour cavaliers occasionnels dont l'objectif est d'acquérir le minimum de bases pour pratiquer l'équitation pendant les vacances. Elle a aussi ouvert le marché des structures de loisir et de détente avec hébergement en limite de région, proposant des activités variées pour les familles, dont l'équitation. La déconcentration en périphérie concerne également la détention et l'entraînement de chevaux de sport ou de course dont l'entretien est beaucoup moins coûteux dans les départements limitrophes, tout en restant proche des grands hippodromes franciliens.

En Languedoc Roussillon en 2030

Les évolutions présentées à l'échelle nationale s'expriment pleinement dans cette région touristique, très dynamique d'un point de vue démographique, où posséder un cheval est un signe d'attachement à la culture locale. L'engouement d'une partie de la population pour le cheval a été un accélérateur du développement et de la professionnalisation de l'équitation de loisir en Languedoc Roussillon. On y pratique tous les types d'équitations dans des structures variées et

innovantes pour répondre aux demandes de publics occasionnels de tous niveaux. Les offres touristiques comprenant une composante équestre, mais aussi les activités de pension et d'enseignement sont spécialisées, labellisées, et organisées en réseaux professionnels afin d'offrir un service de qualité et se distinguer des offres des acteurs non professionnels. Pour satisfaire ce marché, les producteurs de chevaux de trait se sont progressivement réorientés vers la production de chevaux de selle pour le loisir à partir de cheptels bien implantés localement, plutôt rustiques et capables de valoriser des espaces difficiles. Ils exploitent les zones traditionnelles d'élevage historiquement occupées par les ovins, et les bovins avec lesquels l'association est recherchée. La présence de chevaux est très forte aussi dans les zones de plaine où certaines zones autrefois destinées à la viticulture sont maintenant occupées par les centres équestres et les chevaux de cavaliers particuliers.

« Tous à cheval », les impacts en France en 2030

Usagers	Clientèle de classes moyennes, tous les âges, hommes et femmes
Chevaux	<ul style="list-style-type: none"> • Effectifs ↗↗↗ • Le cheval est un support de loisir • Forte segmentation entre loisirs / sports / courses • Fortes importations puis approvisionnement national
Emplois	<ul style="list-style-type: none"> • ↗↗↗ Salariés et travailleurs indépendants. • Accueil, pédagogie, animation, gestion et management au cœur des métiers
Géolocalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Zones touristiques, en complémentarité avec l'offre de découverte culturelle, sportive, nature ; lieux de villégiature des urbains. • Régions démographiquement dynamiques mais développement limité par la pression foncière et les temps de transport dans les zones urbaines et périurbaines des grandes métropoles. • Régions d'élevage cavalières où le loisir apporte complémentarités mais aussi rivalités avec l'élevage et l'entraînement de chevaux de sport et courses.
Environnement Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'animaux en milieu périurbain • Valorisation, par l'élevage de chevaux de loisirs à l'herbe, d'espaces délaissés par l'agriculture, amélioration de la biodiversité herbagère • Contribution à la qualité du paysage • Logique de marché défavorable aux races d'équidés n'ayant pas d'utilité immédiate

2. SCENARIO 2 – LE CHEVAL DES ELITES

Des usages restreints dans une société de fracture sociale et de pression sur les ressources naturelles

La crise économique persistante a profondément affecté les classes moyennes dont le pouvoir d'achat s'est dégradé. En parallèle, les tensions autour de l'accès aux espaces et aux matières premières agricoles renchérissent les coûts des pratiques équestres. Les classes moyennes et populaires privilégient donc les loisirs plus abordables et l'équitation retrouve une fonction de distinction sociale qui séduit une clientèle aisée et exigeante. Les centres équestres les plus réputés et innovants se sont adaptés à ce public à la recherche d'une ambiance de club élitiste. Les difficultés économiques favorisent en revanche les jeux d'argent dont les paris hippiques. Grâce au retour d'une partie du prélèvement de l'Etat sur les enjeux, à la modernisation des outils et à l'internationalisation de la clientèle, l'économie du secteur course se maintient. Sensible à l'augmentation de coûts structurellement déjà très élevés, les entraîneurs de chevaux de courses deviennent propriétaires, voire éleveurs, le trot restant néanmoins plus robuste que le galop. Pour sa part, le secteur viande disparaît sans trouver d'alternative à l'utilisation des chevaux de trait. En amont, l'élevage se concentre. Pour se maintenir, les éleveurs de chevaux de selle ont dû renforcer leur spécialisation et leur professionnalisation en produisant des chevaux de sport d'élite sélectionnés plus jeunes sur leur potentiel sportif ; les autres ont abandonné l'activité. Par contre-coup, une meilleure maîtrise technique et économique couplée à une orientation de carrière précoce des animaux permet à l'élevage français de s'imposer sur les marchés internationaux.

En 2030

Dans un contexte persistant de crise économique et de tension sur les ressources naturelles qui se répercute sur l'utilisation de l'espace agricole et les coûts d'entretien des animaux, la pratique équestre, et plus encore la possession d'un cheval, sont devenues des activités inaccessibles aux classes moyennes de la population. En revanche, la crise économique amplifie l'engouement d'une partie de la population pour les jeux et les paris. Dans ce contexte, l'Etat français, prioritairement mobilisé par les questions sociales et énergétiques, recentre ses missions relatives au cheval sur la veille sanitaire et n'apporte plus de soutien direct au développement de la filière. Cependant, pour permettre le maintien d'une filière qui lui assure des rentrées fiscales, il continue à encadrer et réguler les paris sur les courses hippiques, accordant un retour à la filière de l'ordre de 5 % des paris pris par le PMU.

Les pratiques équestres, restreintes à une clientèle aisée et exigeante en termes de qualité et de variété connaissent un grand succès auprès de cette population ; elles allient nouveauté et sensations tout en offrant du confort, du luxe, et des prestations sur mesure. En outre, l'équitation est redevenue un moyen pour affirmer son statut social, en particulier au travers de la pratique de la compétition à haut niveau qui séduit les cavaliers les plus riches, un peu partout dans le monde. Par conséquent, les milieux équestres entretiennent une ambiance de clubs élitistes qui séduit un public de plus en plus masculin, et la médiatisation de l'équitation reste une affaire d'initiés à un niveau international. En parallèle, le tourisme équestre haut de gamme s'est développé par rapport à la fin des années 2000 et permet à une clientèle aisée de découvrir le patrimoine français à cheval.

Dans ce contexte où les jeux et paris sont populaires, les joueurs privilégient ceux qui offrent les taux de redistribution des enjeux les plus élevés. Toutefois, les paris hippiques se maintiennent grâce à la possibilité de suivre les courses à distance en temps réel sur Smartphones, ce qui a permis au PMU de se développer à l'international et de capter une clientèle plus jeune qu'il y a 20 ans. Les allocations pour les vainqueurs des courses sont restées à leur niveau de la fin des années 2000 alors que le coût d'entretien des chevaux a considérablement augmenté. En conséquence, le nombre de propriétaires de chevaux de course passionnés s'est ajusté. Ils sont moins nombreux qu'en 2010 compte tenu de la difficulté à assumer les coûts d'entretien exorbitants des animaux. Pour diminuer ses charges, l'activité d'entraînement s'éloigne des grands pôles urbains, et le principe de l'intégration, historiquement pratiquée dans le secteur du trot, s'étend au reste des courses. Le regroupement de plusieurs activités autour d'un même acteur permet de partager les risques économiques entre les différents maillons et d'améliorer la maîtrise des coûts, mais les courses de galop peinent néanmoins à conserver un nombre de partants suffisant pour maintenir la parité avec les courses de trot.

Parallèlement aux activités équestres et hippiques, le développement d'offres de services valorisant la force motrice des chevaux est limité par une faible demande et surtout par des coûts trop élevés. En outre, le cheval lourd n'est plus prioritaire par rapport aux ruminants qui valorisent mieux les surfaces en herbe disponibles, et la consommation de viande de cheval reste faible, même si la valorisation bouchère des animaux réformés est souvent un impératif économique. Par conséquent, certaines races de chevaux de trait sont en voie de disparition.

En amont, l'élevage est fortement impacté par la pression sur les terres et l'augmentation du prix des matières premières agricoles. Les éleveurs de chevaux de course sont contraints à l'optimisation économique, la part de l'élevage par passion se réduit et le trot se distingue du galop par sa plus grande robustesse économique. Outre les contraintes économiques et foncières, l'élevage de chevaux de selle subit la contraction du marché, ce qui conduit à une réduction drastique du nombre d'élevages par rapport à la fin des années 2000 ; seuls subsistent les éleveurs spécialisés et professionnalisés. Leur motivation reste la production de chevaux d'exception, mais le débouché vers l'équitation de loisir n'est pas négligé pour autant. En effet, une caractérisation précoce des animaux, associée à une éducation adaptée, permet de valoriser au mieux la majeure partie des chevaux de capacité sportive non adaptée à la pratique à haut niveau, pour les adapter aux besoins de cavaliers moins expérimentés. Dans un contexte de production devenu moins spéculatif et plus réaliste, toutes les techniques disponibles sont mises en œuvre pour permettre la production, la caractérisation et la valorisation de chevaux issus d'une race de sport devenue européenne, si ce n'est universelle. En particulier les éleveurs ont su profiter des avancées de la recherche française en matière d'analyse du profil génétique des animaux pour reprendre une avance sur leurs concurrents européens. La commercialisation des produits est facilitée par des intermédiaires reconnus pour leur expertise et la qualité de leurs chevaux, qui structurent les relations entre éleveurs et utilisateurs. Bon gré mal gré, l'élevage français devient compétitif et reprend des parts sur son propre marché. L'export est dynamique et soutient la production ; sa part est même devenue très significative et contribue au maintien de l'élevage de chevaux de sport.

En Basse Normandie en 2030

Si la baisse du pouvoir d'achat des classes moyennes impacte fortement la pratique de l'équitation dans la région, la Basse-Normandie est inégalement touchée par la pression sur le foncier ; les activités équestres se concentrent autour des grands pôles touristiques tels que Deauville et en milieu périurbain alors que l'élevage s'est éloigné vers les zones rurales. La filière équine bas-normande traverse les crises grâce à sa compétence technique et la qualité de ses équipements en matière de production, de soins, et d'entraînement de chevaux d'élite de qualité pour une clientèle fortunée. Peu d'amateurs passionnés ont encore les moyens d'entretenir des animaux et d'investir dans la reproduction et l'éducation d'un cheval, ce qui limite les naissances de poulains de loisir et de trait. Les élevages encore en place sont spécialisés et optimisés en taille pour améliorer leur rentabilité et exporter. Une part de ces structures complète ses revenus en proposant ses services aux éleveurs sans sol, et plus généralement à des propriétaires de chevaux fortunés d'Ile de France en particulier.

En Ile de France en 2030

En Ile de France, région caractérisée par une très forte pression foncière et des prix élevés, le contexte de crise n'a pas considérablement impacté les grandes structures équestres implantées de longue date, mais principalement modifié le profil de la clientèle. Les centres équestres affichant les meilleurs résultats en compétition et innovants en matière de qualité d'accueil, attirent un public séduit par le côté « select » de l'équitation et le challenge sportif qui s'y rattache. Les tarifs pratiqués en région parisienne sont parmi les plus élevés de France, un impératif pour pouvoir recruter du personnel motivé, stable et compétent, gage de réussite face à la crise. Cette montée en gamme de la technicité et de l'accueil exclut les structures insuffisamment professionnalisées pour s'adapter et entraîne une régression du processus de démocratisation de l'équitation. Les propriétaires de chevaux, et plus particulièrement de chevaux de course, placent leurs chevaux dans des écuries hors Ile de France et même au-delà de l'Oise où le prix des terres est devenu tout aussi prohibitif.

En Languedoc Roussillon en 2030

Les conditions de prix, de climat et de qualité de vie qu'offre la région Languedoc-Roussillon lui permettent globalement de mieux surmonter les difficultés économiques en développant une clientèle de touristes français touchés par la crise persistante. En effet, les déplacements à l'étranger sont devenus trop coûteux et un certain nombre de français privilégient désormais les vacances en France. Le cheval est cependant moins qu'ailleurs réservé aux élites sociales du fait du fort attachement de la population aux équidés ; les languedociens s'adaptent aux contraintes économiques en élevant moins d'animaux, moins coûteux et plus rustiques, tels que les chevaux de race Mérens. Les structures équestres nées du changement de fiscalité en 2005 n'ont jamais réussi à se consolider et beaucoup n'ont pas résisté à la succession de crises ; seules les plus anciennes dont le professionnalisme et la capacité d'adaptation ont fait leurs preuves subsistent, ainsi que celles qui ont pu innover pour répondre aux attentes d'une clientèle plus occasionnelle et plus exigeante. Le recours à la pension, trop onéreux, contraint les propriétaires à prendre en charge leur cheval, individuellement, en s'associant avec un voisin, ou en ayant recours à des solutions informelles. Du fait de la baisse de l'activité équestre, l'élevage est moins présent dans les zones de montagnes, ce qui pose des problèmes d'entretien d'espaces dans lesquels il est également difficile de relancer l'élevage de ruminants.

« Le cheval des élites », les impacts en France en 2030

Usagers	Clientèle aisée, rééquilibrage des genres Parieurs issus des classes moyennes
Chevaux	<ul style="list-style-type: none"> • Effectifs ↘↘↘ • Le cheval est un signe de distinction • Spécialisation chevaux haut de gamme sport et courses • Exportations dynamiques de chevaux haut de gamme
Emplois	<ul style="list-style-type: none"> • ↘ Salariés et ↗ Moniteurs indépendants • Qualifications dans le domaine du luxe
Géolocalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Recentrage dans les zones touristiques fréquentées par les élites, ainsi que dans des zones spécialisées dans l'élevage de chevaux de haut niveau • Très forte baisse d'activité dans les zones non spécialisées auparavant ou peu attractives • Migration de l'élevage et de l'entraînement vers les zones à moindre pression foncière
Environnement Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Transformation de surfaces herbagères en cultures • Moindre entretien de certaines zones de garrigues ou de marais • Perte de qualité de paysage • Disparition des races de chevaux de trait et de certaines races de chevaux et poneys de selle

3. SCENARIO 3 – LE CHEVAL CITOYEN

Le cheval dans l'action publique et collective, lien entre les hommes, les territoires et la nature

Dans un contexte de globalisation et l'accélération des rythmes de vie, la société exprime un désir croissant de nature et de rapprochement entre les personnes auquel l'action publique territoriale répond par un soutien aux initiatives en faveur de l'utilisation du cheval au titre de l'aide à une activité économique, de la protection de l'environnement et du bien-être personnel et collectif. Les aides européennes, la décentralisation des soutiens nationaux et la restitution d'une partie du prélèvement de l'Etat sur les paris hippiques dont il détient de nouveau le monopole, permettent la contractualisation avec des entreprises équestres privées et associatives. Si l'équitation pour tous est au cœur du dispositif, le recours au cheval pour l'entretien des espaces, l'agriculture, les services communaux et à la personne, l'hippothérapie, l'éducation et la réinsertion est fortement encouragé. Les hippodromes les plus fréquentés et rentables sont intégrés dans la démarche de valorisation du patrimoine équestre et hippique, les autres disparaissent. Cette multiplicité des usages permet aux chevaux de changer de carrière au cours de leur vie, ce qui limite le besoin global en animaux. Le marché français est essentiellement approvisionné par des éleveurs français qualifiés qui commercialisent des produits adaptés à la nouvelle demande au sein de réseaux de proximité valorisant signes de qualité et certificats d'aptitudes à différents usages.

En 2030

Dans un contexte de globalisation, d'urbanisation, d'accélération des rythmes de vie et de dégradation de l'environnement, les français expriment le besoin de vivre autrement en se rapprochant de la nature grâce à leur multi-appartenance à différents lieux. Ils accordent une place importante à l'équilibre et à l'harmonie entre les individus, les animaux et la nature, à l'origine de nouvelles coopérations sous des formes plus solidaires. Le cheval s'inscrit naturellement dans cette évolution sociétale ; il est reconnu et valorisé pour ses nombreuses vertus en lien avec le développement personnel, les relations sociales et plus largement avec le développement et l'aménagement des territoires. L'action publique territoriale l'intègre d'ailleurs comme une ressource à part entière, favorable à l'environnement et plus généralement au bien-être de la société, un patrimoine qu'elle préserve et valorise à travers un soutien au développement de services éducatifs, sociaux, culturels et environnementaux liés à son utilisation. Grâce à cet engagement, fondé sur la contractualisation avec des acteurs économiques locaux et des interactions avec des dynamiques collectives, le cheval est une source d'animation, d'amélioration de la qualité de la vie et un vecteur de la protection des ressources naturelles.

Si l'Etat délègue aux régions ses missions d'appui à la filière, par contre, à l'échelle nationale, il reste engagé dans la filière à travers la régulation des courses. En effet, il détient de nouveau le monopole sur les jeux afin de limiter les problèmes de santé publique liés à l'addiction. Il utilise une part de son prélèvement sur les enjeux des paris pour améliorer la santé publique et restitue le complément aux collectivités territoriales pour financer des opérations à caractère social ou public encourageant l'utilisation du cheval. Pour être en accord avec une telle politique, il s'est engagé à contenir la croissance des jeux d'argent. En retour, pour soutenir ce secteur dont le développement est freiné par la limitation des paris hippiques, l'Etat accorde un taux de retour élevé à la filière correspondant à 8 % des enjeux.

Au sein d'une dynamique visant à améliorer la qualité de vie, l'équitation se démarque des autres activités éducatives et de loisir par la relation à l'animal qui attire un public en quête d'échanges, tout en permettant de créer du lien entre les individus et de contribuer à leur bien-être. Les centres équestres sont de véritables lieux de rencontre entre cavaliers de tous milieux sociaux, accompagnateurs et habitants de la localité à la recherche d'une ambiance et de nouvelles connaissances que ce soit pour rompre la solitude ou pour élargir le cercle familial ; ils participent à l'organisation d'événements équestres, et s'amuse en assistant aux épreuves sportives qui ont pris la forme de rallyes, de spectacles, d'épreuves adaptées pour le divertissement. Dans ce contexte très éloigné de la compétition de haut niveau, les cavaliers d'élite sont mobilisés pour faire la promotion de leur activité, susciter des vocations, tout en essayant de vivre de leur activité. Pour répondre à la demande publique tout en diversifiant leurs activités, une partie des centres équestres s'est spécialisée dans l'équitation scolaire, la rééducation, ou l'équithérapie. Tout comme les vacances à la campagne, le tourisme à cheval a le vent en poupe, associant contact avec la nature et découverte du patrimoine dans une ambiance conviviale.

L'importance des collectivités dans l'action publique conjuguée à la prise de conscience environnementale et citoyenne créent un contexte très favorable à l'utilisation du cheval pour l'entretien des territoires herbagers d'une part et la traction d'autre part, notamment en agriculture et dans les villes où un nouveau rapport entre l'automobile et l'animal

s'installe. Une diversité de nouveaux métiers se développe ainsi autour d'activités associant des compétences spécifiques à une excellente connaissance du cheval. La multiplicité des utilisations du cheval permet de les affecter à des tâches différentes au long de leur carrière en fonction de l'évolution de leurs aptitudes et de leur état de santé. En revanche, le rôle important du cheval dans la société encourage peu à sa consommation et à sa production pour la viande, et ces secteurs sont donc progressivement délaissés.

Le besoin de la société de se déconnecter d'un environnement trop virtuel favorise les courses hippiques parmi les jeux d'argent, notamment grâce au développement d'outils individuels de suivi des courses en direct qui restituent une ambiance proche de celle des hippodromes. Néanmoins, la régulation du montant des enjeux par l'Etat limite le montant des allocations et le nombre de propriétaires diminue ; seuls demeurent les propriétaires fortunés, pour qui posséder et voir courir leurs chevaux en France est une activité de loisir. De ce fait, l'activité se concentre sur les centres d'entraînement et les hippodromes les plus importants où la technicité a pu se maintenir.

L'évolution des courses impose donc une rationalisation économique de l'élevage qui passe par l'utilisation d'outils et techniques, notamment la sélection précoce à l'aide des nouveaux outils d'analyse du profil génétique des animaux, qui améliorent la rentabilité de l'activité. Les éleveurs de chevaux de selle, reconnus par l'obtention d'un permis d'élever, se sont professionnalisés et ne sont plus en concurrence directe avec les particuliers. Au contraire, ils offrent leurs services aux particuliers qui choisissent de confier la mise à la reproduction de leur jument à des professionnels qualifiés dans des centres d'élevage, à la fois pour le bien-être de l'animal, les échanges entre propriétaires et les services d'éducation et de commercialisation proposés, car la proximité est devenu un critère de choix, de facilité et de garantie. Afin de répondre aux multiples utilisations possibles des chevaux, le marché s'appuie sur des signes de qualité et des certificats d'aptitudes donnés aux chevaux pour différents types d'utilisations. Par conséquent, la sélection des chevaux s'est orientée vers des critères de facilité d'utilisation plutôt que de performance, ce qui permet aux éleveurs français de reprendre des parts sur ce marché, auparavant satisfait par l'importation.

En Basse Normandie en 2030

Région d'agriculture et de villes moyennes, la Basse-Normandie est particulièrement sensible au maintien et au développement d'activités qui permettent la dynamisation de ses zones rurales. Les collectivités territoriales soutiennent l'agriculture locale tout en accordant une attention particulière au cheval qui, à travers son élevage, sa préparation et son utilisation, est un atout majeur en termes d'occupation, d'animation, d'entretien, d'embellissement et d'attractivité touristique des territoires. A travers le développement des utilisations du cheval, de l'équitation en milieu scolaire à l'utilisation en ville dans les zones touristiques, en passant par l'organisation d'événements associés à la valorisation du patrimoine équestre, l'élevage et l'ensemble de la filière s'adaptent et se professionnalisent pour mieux répondre aux marchés publics. L'encadrement réglementaire de la reproduction par le permis d'élever a par ailleurs stimulé le développement de services qu'offrent les éleveurs les plus spécialisés aux détenteurs d'équidés souhaitant mettre leur jument à la reproduction. Cet exemple de diversification est parfois indispensable pour les structures qui restent exclusivement dédiées à la production de chevaux de course ou de sport, dont le marché est en récession. Ce segment est poussé à la rationalisation technique et économique ; il bénéficie d'aides à la formation et à l'emploi, ainsi que d'espaces collectifs d'exposition et de démonstration de chevaux à destination d'acheteurs, étrangers notamment, pour qui la Normandie est la vitrine française du cheval.

En Ile de France en 2030

En Ile de France, région jeune à très forte densité de population, la priorité est avant tout l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Pour y contribuer, la multifonctionnalité du cheval est valorisée dans les secteurs de l'action sociale et sanitaire, éducation, culture, réinsertion, sécurité, sport, tourisme et communication sur la protection de l'environnement. Des initiatives d'éducation voire de rééducation par le cheval se développent dans des centres spécialisés, mais aussi plus généralement dans les centres équestres, tandis que la police montée et des services communaux hippotactés renforcent la présence du cheval en ville ; elles sont fédérées et soutenues par les collectivités territoriales, en particulier dans les communes accueillant un hippodrome, grâce à un fort retour financier sur les paris hippiques. Ce soutien permet de favoriser l'accès de toutes les populations à l'équitation, notamment les enfants et adolescents de zones défavorisées. Ce contexte est propice à l'emploi de personnels spécialisés à double compétence, équestre et sociale. Toutefois, ces usages du cheval impliquent une relative proximité de la population avec les centres équestres dont le maintien en milieu périurbain, voire urbain, est donc favorisé sous la forme de petites structures. Longtemps lié à une forme de bourgeoisie, le cheval en Ile de France est désormais l'image des solidarités et de la citoyenneté.

En Languedoc Roussillon en 2030

En Languedoc Roussillon, la contribution des activités équestres à l'attractivité de la région et à l'entretien des territoires n'a fait que se renforcer avec le recul de l'élevage ruminant. Les collectivités régionales fédèrent et soutiennent les

utilisations multiples du cheval tout en favorisant sa présence dans les zones traditionnelles d'élevage. Les pratiques équestres populaires telles que endurance ou traditionnelles comme l'équitation de travail sont encouragées au travers de soutiens à l'élevage de races spécialisées et l'aménagement d'infrastructures permettant l'accueil touristique. La surveillance des sites d'intérêt pour les visiteurs se fait à cheval, tout comme celle des incendies dans l'arrière-pays. Le cheval est également très utilisé par les services communaux des villes anciennes dont les rues étroites ne sont pas accessibles aux camions. La mise en place du permis d'élever a incité les nombreux détenteurs particuliers à se tourner vers des structures collectives ou des éleveurs professionnels pour mettre leur jument à la reproduction. Cette formule leur permet de se rencontrer et d'échanger, en complément des lieux de convivialité que constituent déjà les clubs équestres. Que ce soit pour le transport dans les rues étroites, en agriculture biologique, pour découvrir la Camargue, le Pays Cathare, ou entretenir des paysages de montagne, le cheval a montré qu'il était adapté à des situations très spécifiques, comme si cela avait toujours existé. Il fait plus que jamais partie du patrimoine culturel et naturel régional.

« Le cheval citoyen », les impacts en France en 2030

Usagers	Bénéficiaires variés, tout niveau social
Chevaux	<ul style="list-style-type: none"> • Effectifs ↗ • Le cheval est vecteur de lien social et utile pour la collectivité • Chevaux orientés, éduqués et adaptés pour des usages spécifiques et variés • Approvisionnement local
Emplois	<ul style="list-style-type: none"> • ↗ salariés et ↗↗ bénévoles • Compétences multiples à assembler (psycho-sociales et connaissance du cheval, service public et attelage ou équitation,...)
Géolocalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Développement plus ou moins fort des activités en fonction des projets, spécificités et cultures locales des territoires
Environnement Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Contribution à la qualité du paysage et à l'agriculture biologique • Entretien d'espaces forestiers ou herbagers, amélioration de la biodiversité végétale • Réduction des pollutions par l'utilisation du cheval au niveau communal • Préservation des races locales, valorisées, en tant que patrimoine, à travers différents usages.

4. SCENARIO 4 – LE CHEVAL COMPAGNON

De l'exploitation au prendre soin, la recherche du bien-être de l'animal

En quelques décennies, la perception de la nature et des animaux a considérablement évolué au sein de la société. Le cheval est ainsi devenu un compagnon de vie, respecté pour lui-même et dont on aime avant tout prendre soin. Les propriétaires fréquentent les centres équestres pour y apprendre les soins et le comportement des chevaux, voire s'initier à des activités à pied ou à cheval pratiquées en concours. En parallèle, les revendications de la population pour le bien-être animal ont abouti à l'interdiction de la consommation de viande de cheval et au renforcement des réglementations concernant les pratiques équestres. Par conséquent, la détention et la reproduction sont réglementées tandis que les règles qui régissent les compétitions équestres et hippiques sont renforcées au prétexte d'éviter la souffrance des animaux. Le secteur courses, déjà transformé par la libéralisation totale des paris, va plus loin et organise des courses virtuelles en parallèle de celles, bien réelles, qui se disputent sur une vingtaine d'hippodromes high-tech adossés à des casinos. L'élevage est avant tout un loisir de propriétaires particuliers ; néanmoins, une partie des éleveurs, passionnés autrefois par la performance, produit des chevaux à la fois capables de présenter de longues carrières sportives et des caractéristiques esthétiques spécifiques. Un marché de chevaux inactifs s'est développé sur internet et répond au besoin grandissant de chevaux compagnons. La population équine vieillit et se renouvelle très lentement.

En 2030

En quelques décennies, la perception de la nature et des animaux a considérablement évolué au sein de la société, renforçant sa sensibilité pour la protection animale. Longtemps considéré comme un animal utilitaire, le cheval est devenu un compagnon de vie que l'on admire et que l'on aime, qu'il soit monté, attelé ou que l'activité de prendre soin constitue l'objet-même de la relation. Ce nouveau rapport au cheval, pour ce qu'il apporte et non pour le travail qu'il fournit, s'accomplit avec l'acquisition d'un animal pour ses caractéristiques propres ou l'adoption bienfaisante en fin de carrière. La présence du cheval dans l'environnement familial renforce le lien entre les générations et sa popularité auprès d'un public non cavalier et largement féminin, ce qui lui vaut une forte notoriété dans les médias.

Face à cette évolution sociétale, l'Etat concentre ses missions équines sur la veille sanitaire et la régulation des activités en lien avec le cheval. Pour limiter les éventuels mauvais traitements aux équidés, il a été instauré une obligation, pour les acquéreurs, de suivre une courte formation validée par l'obtention d'un permis de détention et de se déclarer auprès d'un vétérinaire référent. En effet, posséder un cheval implique désormais qu'il dispose en permanence d'un accès à un espace extérieur, sauf quand les conditions climatiques ne le permettent pas. L'activité de reproduction est également régulée par la délivrance d'un permis d'élever aux candidats ayant fait la preuve de leurs connaissances en la matière. En outre, la réglementation a été renforcée pour limiter les efforts des chevaux et les risques d'accident dans le cadre des courses et des compétitions d'équitation. Les méthodes de débouillage, indispensables pour permettre d'utiliser et même de côtoyer l'animal sans danger, sont réglementées et un âge minimal des animaux a été instauré pour débiter le travail, les courses ou les compétitions. Qui plus est, la consommation de viande de cheval est interdite. Désengagé du développement économique de la filière, l'Etat a opté pour une libéralisation totale des paris hippiques avec privatisation du PMU.

Quand il n'est pas un compagnon de vie au quotidien, le cheval est occasionnellement un compagnon de promenade, de voyage, d'aventure qui comble une grande partie des rêves équestres des cavaliers. Dans ce contexte, les centres équestres, même s'ils disposent encore de leur propre cavalerie, sont orientés vers le service aux propriétaires indépendants et dispensent, en plus des cours d'équitation, des cours d'hippologie, de soins aux chevaux et d'éthologie. De nouvelles formes de compétitions, respectueuses du bien-être animal ont vu le jour, tandis que les concours de présentation de chevaux en main se multiplient. Bien que l'intensité de l'effort demandé au cheval soit limitée, un circuit de compétition haut niveau se maintient. Plus généralement, le fait de monter à cheval n'est plus central par rapport aux activités autour du cheval. Ainsi des parcs où les chevaux vivent en liberté, presque à l'état sauvage, se multiplient, favorisant dans quelques régions la présence de races locales typiques et rattachées au patrimoine culturel et social. Le fossé est grand entre les amoureux du cheval à l'origine de ces initiatives et les parieurs qui, compte tenu du fort cadrage réglementaire des épreuves, jouent indifféremment sur toutes les offres hippiques et sportives du PMU. Pour attirer ces joueurs, une vingtaine d'hippodromes High-Tech et adossés à des casinos concentrent l'essentiel des courses. Par crainte d'une interdiction totale des réunions, des courses virtuelles se développent en parallèle.

Dans l'ensemble, la difficulté à se séparer des chevaux en fin de carrière ou en fin de vie accroît la population de chevaux âgés, sans activité ou sans valeur marchande. L'entretien de ces chevaux et leur élimination post mortem sont coûteux et

limitent la capacité d'achat ou d'entretien d'un nouveau cheval. Faute de débouchés, la mise à la reproduction des juments est avant tout un loisir. Une partie de la production provient de la naissance de poulains chez des cavaliers propriétaires d'une jument, une autre partie provient d'élevages de chevaux de selle, autrefois centrés sur la performance, maintenant orientés vers l'amélioration de la longévité de la carrière et l'esthétique. Toutefois, les éleveurs de races locales ancrées dans un terroir et destinées à des utilisations spécifiques perdurent. Pour minimiser les coûts et répondre au mieux à la demande, les éleveurs assurent la valorisation et la commercialisation des chevaux. Les transactions via Internet sont populaires, notamment les bourses d'adoption. Par conséquent le marché est le plus souvent franco-français sauf lorsque les amateurs de chevaux recherchent des caractéristiques esthétiques particulières, éventuellement liée à une race ; ils ont dans ce cas recours à l'importation.

En Basse Normandie en 2030

Dans cette région à forte tradition agricole et herbagère, la détention de chevaux compagnons de vie est facilitée par la relative disponibilité de l'espace. Toutefois, dans un contexte où les préoccupations vis-à-vis du bien-être des animaux ont fait évoluer les notions de performance, ce développement a fortement impacté les activités de production et par contrecoup de valorisation des chevaux, de sport et de courses en particulier. En effet, la diminution du nombre d'acheteurs potentiels, qui souhaitent avant tout conserver leurs chevaux âgés, et le manque de motivation de certains éleveurs dès lors que la recherche de performance est pondérée par de nouveaux critères, font régresser la production de poulains ; elle s'est concentrée chez les éleveurs les plus spécialisés, néanmoins plus nombreux que dans la plupart des autres régions. Nombre d'élevages disposant de prairies se sont reconvertis en pensions pour chevaux retraités ; ils accueillent en particulier des performers des courses et du sport de haut niveau en fin de carrière. Ainsi, le cheptel équin se maintient quantitativement dans la région, mais au détriment de sa dynamique de renouvellement. Les hippodromes accueillent de moins en moins de réunions de courses, hormis les deux principaux, mais des présentations de chevaux ainsi que des manifestations festives y sont organisées.

En Ile de France en 2030

Le manque d'espace et la très forte pression foncière contrecarrent le désir de proximité des familles avec le cheval. Le compagnon de vie équin existe néanmoins souvent, mais il est gardé en pension à proximité de la résidence secondaire, chez des amis ou des parents à la campagne. Le repli des chevaux vers les régions périphériques est devenu la norme, notamment en fin de carrière pour les chevaux de courses ou de sport. Seuls subsistent des « îlots », centres équestres ou d'entraînement tirant partie de la proximité des équitants ou des hippodromes, à la faveur de situations foncières préservées et de leur implantation historique. L'apprentissage du comportement et de la relation au cheval, initié par des structures franciliennes qui font maintenant références en la matière, se décline à tous les niveaux et se spécialise selon les usages du cheval. La région fait preuve d'un grand savoir-faire en matière d'organisation de compétitions, à pied ou à cheval, notamment sur les hippodromes. En effet, la contraction des paris a concentré les réunions de courses sur les plus grands hippodromes parisiens high-tech et adaptés à la moindre difficulté des épreuves imposée par des normes de protection animale de plus en plus strictes.

En Languedoc Roussillon en 2030

Pouvoir posséder un cheval fait partie des attraits de la région et de nombreuses familles cèdent au plaisir d'accueillir un équidé. Malgré la tradition et la connaissance des chevaux à travers l'équitation de travail, comme ailleurs, le cheval est de plus en plus considéré comme un compagnon de vie et la population équine vieillit. A la faveur d'une relative déprise agricole, les chevaux occupent l'espace devenu disponible à proximité des zones urbanisées, derrière les friches de vignes notamment. Des pensions accueillent des chevaux retraités dans les zones de montagne, suite au recul des ovins et à la disparition des chevaux lourds dont la production pour la viande n'est plus un débouché. Certaines disciplines typiques voire spécifiques ont dû s'adapter aux nouvelles réglementations limitant les efforts des chevaux ; c'est notamment le cas de l'endurance, ou de l'équitation de travail. A l'opposé, les centres équestres où les enfants viennent avant tout s'occuper des animaux sont de plus en plus nombreux et populaires. Cette diversification des pratiques, de plus en plus éloignées des traditions de l'équitation académique attire des opérateurs peu qualifiés.

« Le cheval compagnon », les impacts en France en 2030

Usagers	Public varié à dominante féminine sans distinction sociale
Chevaux	<ul style="list-style-type: none"> • Effectifs ↘ • La relation affective avant tout • Chevaux « coup de cœur » selon l'esthétique, le tempérament ou la régularité sportive • Approvisionnement local et importations de chevaux ayant des couleurs ou caractéristiques esthétiques recherchées (ex. : appaloosa, frisons...)
Emplois	<ul style="list-style-type: none"> • ↘ emplois en enseignement de l'équitation • ↘↘ en entraînement de chevaux de course • ↗ Conseil en élevage / éthologie / soins aux animaux • ↗ Services vétérinaires
Géolocalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes zones rurales ou périurbaines si disponibilités en espaces herbagers • Sanctuaires pour chevaux menacés de disparition ou chevaux retraités en fin de vie
Environnement Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> • Entretien d'espaces en herbe par des chevaux en fin de carrière • Préservation de races répondant à des usages ou caractéristiques recherchées (taille, couleur de robe,...)

VI. PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS DES SCENARIOS

Philippe Perrier-Cornet, Emmanuel Rossier

1. QUESTIONS SPECIFIQUES ET TRANSVERSES AUX SCENARIOS SOULEVEES PAR LA PROSPECTIVE

1.1. Usages, effectifs, localisations, positionnement international : des physionomies très contrastées à l'horizon de 20 ans.

Les quatre scénarios qui viennent d'être présentés tracent des physionomies très contrastées pour les mondes du cheval, en sachant toutefois que l'exercice des scénarios conduit à forcer le trait et accentuer les choses, au risque de la caricature, par rapport aux évolutions auxquelles on pourrait assister.

- Ils s'inscrivent en premier lieu dans des relations sociales et des relations homme ou femme-cheval très tranchées. D'un scénario à l'autre, ce ne sont pas les mêmes personnes qui utilisent le -ou montent à- cheval. Les groupes sociaux porteurs –ou exclus- des activités équestres sont différents et leurs représentations de l'animal sont contrastées. Le scénario du « Tous à cheval » est centré sur les classes moyennes qui accèdent massivement –hommes et femmes- à ce marché des loisirs quel que soit leur âge ; ce « Tous à cheval » est toutefois à relativiser, une logique de marché induisant par définition l'exclusion de ceux qui n'y ont pas accès. Dans ces pratiques marchandes de loisirs et touristiques, le cheval s'apparente ici en partie à un objet de consommation. Le scénario du « Cheval des élites », qui séduit à nouveau un public masculin sans pour autant exclure les femmes, véhicule d'abord l'image d'un cheval qui produit de la distinction. Celui du « Cheval citoyen » met à l'inverse l'accent sur l'accessibilité pour tous, selon une variété d'usages qui favorisent, au niveau de bassins de vie de proximité, le lien social et l'utilité collective ; il s'agit ici d'un cheval lien social et territorial, inscrit dans une pratique plus collective de l'équitation soutenue par des partenariats public-privé. Dans le scénario du « Cheval compagnon », la relation homme-cheval est de type affectif ; cela peut accentuer le côté féminin du monde du cheval, ainsi qu'une pratique plus individuelle ou familiale de l'équitation.
- Les quatre scénarios conduisent en second lieu à des effectifs d'équidés très différents à horizon de 20 ans. La démarche de prospective adoptée n'a pas pour objet et n'autorise pas de faire un travail de prévision quantifié. On peut toutefois affirmer que le scénario du « Tous à cheval », porté par un développement important du marché des loisirs équestres, conduirait à l'effectif le plus important d'équidés ; allons jusqu'à raisonnablement imaginer une multiplication par deux des effectifs actuels dans 20 ans, portée entre autres par la spécialisation des compétences des animaux en fonction des utilisations. A l'inverse, le scénario du « Cheval des élites » serait à terme celui ayant les plus faibles effectifs d'animaux ; accordons-lui comme ordre de grandeur, toujours d'une façon très indicative et grossière, une diminution de l'ordre de la moitié des effectifs actuels au bout de 20 ans. Le scénario du « Cheval compagnon », cheval peu actif physiquement voire inactif, s'accompagnerait difficilement d'un développement des effectifs d'animaux : les contraintes liées au bien-être ou la « bientraitance » des animaux, l'encadrement strict de l'effort physique en compétition, de l'activité de reproduction, ... ne plaident pas dans ce sens. Ce scénario se traduirait donc plutôt par un tassement, voire une baisse relative des effectifs, malgré l'engouement croissant d'un grand nombre de particuliers qui s'investiraient dans cette relation forte homme-animal. La protection des chevaux âgés et les soins qui leur sont accordés favoriseraient par ailleurs le vieillissement de la population équine. Dans le scénario du « Cheval citoyen », cheval territorial aux multiples usages, les choses seraient *a priori* plus ouvertes : il peut conduire à une croissance forte des effectifs, comparable à celle du scénario du « Tous à cheval », si les collectivités et l'ensemble des institutions en charge de l'action publique ou collective s'y engagent dans l'ensemble des régions françaises et que l'on assiste en même temps à la réhabilitation du cheval dans un certain type d'agriculture et à un investissement soutenu d'opérateurs privés dans des activités d'équithérapie et autres. Mais l'accroissement des effectifs peut rester plus modeste si, par exemple ou entre autres, les collectivités territoriales trouvent difficilement dans la durée les moyens pour soutenir le coût des usages de ce « Cheval citoyen ».
- Les scénarios tracent également des perspectives assez différentes quant aux types d'équidés qui deviendraient dominants et à leurs caractéristiques, même si tous concourent à la disponibilité de chevaux ayant un tempérament qui

les rende non dangereux pour les utilisateurs. Aux chevaux spécialisés du scénario du « Tous à cheval », parmi lesquels des chevaux de loisirs gentils et rustiques produits à faible coût, s'opposeraient les chevaux multi-usages, plus polyvalents, plus lourds pour certains, dans le scénario du « Cheval citoyen ». Les chevaux de sport d'élite qui seraient produits dans le scénario du « Cheval des élites » n'auraient pas grand-chose à voir avec ceux du scénario du « Cheval compagnon ». Dans ce dernier scénario, il y aurait une coexistence d'équidés compagnons (en moyenne beaucoup plus âgés et plus petits que dans tous les autres scénarios, « sélectionnés » sur leurs caractéristiques esthétiques et/ou affectives), de chevaux rustiques de races locales typiques préservées dans un souci patrimonial et de chevaux sportifs appréciés en fonction de leur performance dans la durée. Tous les scénarios en revanche, aspirent à une nouvelle adéquation de la production aux besoins plus diversifiés exprimés par la demande et globalement à une meilleure caractérisation précoce des chevaux pour leur meilleure orientation et pour en maîtriser les coûts.

- Les entreprises et les infrastructures du monde du cheval présenteraient également de fortes différenciations. Le nombre de centres équestres serait sans commune mesure entre le scénario du « Tous à cheval » et les scénarios du « Cheval des élites » ou du « Cheval compagnon » ; le nombre d'hippodromes varierait de 200 à 20 selon les scénarios. Aucune hypothèse n'a été faite dans cet exercice de prospective sur l'évolution du nombre d'éleveurs, mais il est probable que, vu les effectifs très différents d'animaux d'un scénario à l'autre, il en aille de même pour ceux qui les produisent.
- Par voie de conséquence, le contenu en emplois des scénarios devrait être très variable. C'est dans les scénarios du « Tous à cheval » et du « Cheval citoyen » qu'il serait le plus consistant, mais sous des formes différentes : essentiellement des travailleurs indépendants et des salariés privés, principalement employés dans les différents types des –nombreux– centres équestres, écoles d'équitation et centres d'entraînement dans le premier cas (auxquels s'ajouteraient un nombre conséquent d'emplois agricoles dans les élevages français dans l'hypothèse où ceux-ci sont concurrentiels) ; dans une mosaïque d'emplois dépendants pour beaucoup de partenariats public-privé, occupés par des travailleurs polyvalents ou très spécialisés, à la lisière des métiers de services éducatifs, sociaux, de santé, de l'environnement... dans le second (avec là aussi un nombre conséquent d'emplois agricoles dans les élevages). Les emplois dans le scénario du « Cheval des élites » seraient à l'évidence moins nombreux, mais sans doute plus qualifiés et plus rémunérateurs dans un secteur qui s'apparenterait dans ce cas à une industrie du luxe ou au marché de l'art, avec des producteurs de chevaux de sport moins nombreux mais performants. Le scénario du « Cheval compagnon », avec son nombre très réduit d'hippodromes et des centres équestres plus tournés ou réorientés vers des activités de service et de conseil à des propriétaires indépendants, avec des utilisations domestiques « peu actives » des équidés, serait manifestement moins porteur d'emplois ; ceux-ci seraient essentiellement concentrés dans le domaine du conseil et du service à des particuliers (y compris ceux des vétérinaires, pour lesquels on imagine dans ce scénario une forte sollicitation).

Dans ce même ordre d'idées, l'évolution en nombre et en activités des entreprises d'approvisionnement et de service à la filière suivrait les évolutions des emplois.

- Enfin, la localisation sur le territoire national des équidés et des établissements équestres serait sensiblement différente d'un scénario à l'autre. Cela concerne à la fois les types d'espace (rural, périurbain, de périphérie urbaine...) et les régions. Le scénario du « Tous à cheval » s'exprimerait pleinement dans les régions touristiques, attractives et dynamiques du point de vue démographique, comme l'ont bien illustré nos interlocuteurs en Languedoc-Roussillon ; et ce d'autant plus que des terrains –anciennes vignes, garrigues...– peuvent être disponibles à faible coût (ou, comme dans le cas de la Normandie, l'importance des herbages accessibles aux équidés). La complémentarité d'utilisation des espaces en herbe par les chevaux et les ruminants pourrait être renforcée et mieux valorisée notamment dans un contexte de crise structurelle du cheptel de ruminants et dans la nécessité d'entretien des surfaces en herbe (la réforme de la PAC sera un atout dans ce sens). Il aurait plus de difficultés dans les vastes espaces métropolitains, très denses et fortement urbanisés, du fait de la forte pression foncière – cf. les témoignages dans la région Ile-de-France, où cette pratique équestre de masse serait repoussée assez loin. Il aurait également peu d'ampleur dans les régions rurales « traditionnelles », de faible densité et éloignées des grandes agglomérations, donc d'une grande partie de la clientèle potentielle. A l'inverse, le scénario du « Cheval compagnon » peut s'épanouir partout (à l'exception des espaces urbains et leur périphérie immédiate). On peut penser que c'est dans ce scénario que l'on aurait la plus grande dispersion sur le territoire des équidés, le désir du « Cheval compagnon » pouvant se concrétiser dès lors que l'on peut disposer d'un peu de terrain pour loger un ou deux équidés. Il n'y a pas, dans ce scénario, de contrainte forte de proximité d'établissements, de clientèle, d'infrastructures : l'image de localisation des chevaux serait celle d'un ensemble de points isolés présents un peu partout. La présence des équidés dans le scénario du « Cheval citoyen » dépendra en partie de l'importance du cheval pour le territoire, du dynamisme des milieux associatifs et privés locaux porteurs de ces multi-usages du cheval, de la perception des enjeux par les collectivités territoriales et de leurs soutiens aux acteurs de la filière (des politiques incitatives des Régions aux investissements publics locaux). Tous les « projets de territoire » n'accorderont pas la même place au développement du « Cheval citoyen » ; l'image spatiale du cheval serait plutôt dans ce cas celle d'un maillage de taches, celles-ci correspondant aux territoires les plus porteurs. Ceci étant, on peut supposer que les territoires organisés autour de petites et moyennes villes seraient les mieux placés pour donner de l'ampleur à ce scénario. Quant au « Cheval

des élites », on peut aussi faire l'hypothèse d'une autre forme de localisation : autour de lieux emblématiques ayant une forte image de notoriété équestre et/ou de distinction sociale (la région de Deauville et des grands haras de renom en Normandie, le Lubéron ou l'arrière-pays varois dans le Sud...), voire d'une série d'implantations presque « hors sol ».

- Par ailleurs, on pressent bien que la position de la France dans le concert international impactera les différents scénarios, mais cela pourrait se faire d'une façon différente d'un scénario à l'autre. Cette prospective, restée centrée sur le cas français, gagnerait à être élargie par une plus grande prise en compte de ce que l'on sait aujourd'hui des évolutions possibles des filières équines dans d'autres pays, européens ou non européens. A titre d'exemple, on peut faire l'hypothèse que les scénarios du « Tous à cheval » et du « Cheval des élites » seraient plus exposés que les autres et plus fragilisés si l'on se trouve dans les prochaines années dans un contexte d'adoption massive d'innovations à l'étranger, en matière de génétique animale ou de conduite d'élevage, mais qui le seraient peu en France.

Cette diversité de situations auxquelles conduisent les différents scénarios pose cependant plusieurs questions communes, sur les plans économique, organisationnel, social, environnemental, sanitaire... transversales aux scénarios.

1.2. Des questions transverses récurrentes soulevées par la prospective

- Une première question transverse est celle de la relation Homme-cheval, très présente sous des formes différentes dans les quatre scénarios. Dans chacun d'entre eux, la façon dont ce lien s'établit, dont il se maintient et dont on « l'exploite » est un élément central.
- Sur le plan économique, tous les scénarios sont confrontés à des questions de **coût de production** des chevaux et des activités équestres ou de coût de fourniture des services équestres. Les observations effectuées par le réseau REFERENCEs, par exemple, montrent très clairement que le coût de l'alimentation est un levier majeur à maîtriser pour réduire les coûts. Or les coûts sont une composante essentielle de l'attractivité de l'élevage équin français pour ceux qui souhaitent s'y investir et sa rentabilité et ils conditionnent, plus généralement, l'efficacité de la filière par rapport à ses concurrentes étrangères. C'est un enjeu de taille dans la perspective d'une démocratisation des loisirs équestres vers un loisir du « Tous à cheval » qui séduit de nouveaux publics par la diversification des produits, si de surcroît on veut limiter les importations de chevaux à bas prix de pays limitrophes (Espagne, Belgique, Allemagne, Pays-Bas) ou plus éloignés (Europe de l'Est, USA, Amérique du Sud). C'est aussi une préoccupation pour le « cheval des élites », sous une autre forme : on s'adressera certes à une clientèle ayant les moyens, mais il faudra pour cela être en mesure de réaliser des investissements immatériels efficaces et spécifiques pour attirer celle-ci : investissements marketing pour créer de la notoriété, de la réputation, de la distinction/différenciation... d'une façon rentable. Les coûts de production –et d'entretien– des chevaux citoyens seront aussi un enjeu de taille : ils conditionneront la capacité des collectivités territoriales et autres institutions impliquées porteuses de ce scénario à soutenir durablement les activités, les multi-usages du cheval qu'il comporte. Le scénario du « Cheval compagnon » pose quant à lui une question plus spécifique, celle du coût de gestion des vieux chevaux, en particulier celui de leur élimination en fin de vie.
- Sur un plan organisationnel, un enjeu transversal est celui de la **gestion des évolutions/mutations au niveau des entreprises et des infrastructures du secteur**. Tous les scénarios comportent des accroissements, réductions, transformations à ce niveau. Comment gérer le passage de plus d'une centaine d'hippodromes à une vingtaine, ou opérer la mutation de ceux-ci vers d'autres fonctions ou missions ? Comment réguler la concurrence accrue entre établissements équestres dans un marché ouvert des loisirs ? Comment accompagner ou non la cessation d'activité des nombreux centres équestres et pensions actuels qui n'auront plus leur place dans le scénario du « Cheval des élites » ? Comment organiser, rendre durables des structures mi-publiques, mi-privées dans le scénario citoyen-territorial ? Comment aider les entreprises d'approvisionnement et de service à s'adapter dans l'une ou l'autre des situations ?
- Sur le plan social, on sait que **le statut du travail**, sa pénibilité, le fort renouvellement de personnel lié à un désenchantement à hauteur de la passion initiale pour les métiers du cheval, la précarité des emplois peu qualifiés pour la plupart, les faibles perspectives de carrière, la forte féminisation des emplois dans certains secteurs (un emploi sur deux, voire plus dans les métiers de l'équitation) caractérisent le monde du cheval. Les scénarios interrogent tous ces dimensions sociales du travail et de l'emploi, de différentes façons. Le scénario du « Tous à cheval » est porteur d'emplois, mais le risque est celui d'une précarisation accrue de ces emplois et d'un développement de prestations non déclarées du fait de la pression concurrentielle entre établissements pour réduire leurs coûts. Le scénario du « Cheval des élites » devra, lui, gérer une forte diminution des emplois dans le

secteur et sans doute une requalification ou reconversion de ceux qui seront maintenus pour les adapter à une clientèle exigeante. Dans le scénario du « Cheval citoyen », c'est la construction même de nouveaux profils d'emploi qui est en jeu : quels référentiels, quelles qualifications, quelles formations ?

- La prise en compte de ces premières questions communes fait ressortir la nécessité d'un développement des recherches en sciences sociales sur les opérateurs et utilisateurs dans le monde du cheval (cf. paragraphe suivant).
- Les **questions environnementales** traversent aussi les différents scénarios. Globalement, quel que soit le scénario, le positionnement de la filière sur l'environnement n'est pas forcément défavorable. Il fait ressortir des atouts, liés en particulier à l'avantage comparé des équidés par rapport aux autres herbivores en matière d'émissions de gaz à effet de serre, à leur rôle dans la valorisation, l'entretien et la préservation des surfaces en herbe, à leur contribution à la qualité des paysages. En revanche, les risques d'érosion de la biodiversité, de perte de patrimoine génétique ressortent aussi de façon récurrente. Dans le scénario de « Tous à cheval », on est dans une logique de marché et de réponse à des demandes qui ne raisonnent pas nécessairement sur le long terme et peuvent conduire à se désintéresser du reste, d'où le risque de disparition de certaines races. On peut faire un constat analogue pour le scénario du « Cheval des élites », dans lequel rien ne milite en faveur du maintien des races de chevaux lourds et de certaines races de chevaux et poneys de selle. L'attention portée aux questions de biodiversité, de risque de disparition de races est sans doute plus présente dans les deux autres scénarios, en particulier dans celui du « Cheval citoyen », qui permet de poser des enjeux collectifs de long terme pour l'avenir de la filière équine : les logiques de développement durable, d'identité culturelle partagée, de patrimoine commun à préserver et transmettre... y seraient sans doute plus présentes.
- Pour les questions relatives à la santé et **au bien-être des animaux**, dans leurs différentes composantes (éthologie, santé, risque sanitaire...), on se situe (avec certes une intensité variable d'un scénario à l'autre) dans une tendance lourde commune d'une demande accrue de médicalisation, de surveillance sanitaire, d'éthologie et de bien être des chevaux. Le risque sanitaire, transversal aux scénarios, quelle que soit l'importance des effectifs de chevaux d'un scénario à l'autre, concernerait en particulier les maladies émergentes et ceci indépendamment de la fréquence de déplacement des animaux, notamment parce que ces maladies utilisent les insectes comme vecteurs (cas de la peste équine et du virus du Nil occidental par exemple). Un problème, plus ou moins sensible selon les scénarios, sera donc celui de la présence de structures vétérinaires en mesure d'assurer des soins de qualité aux chevaux sur l'ensemble du territoire et plus seulement dans les zones de forte identité équestre. Une autre tendance lourde commune aux scénarios est celle de la diminution drastique, voire de la suppression de la finalité bouchère. Cela a des conséquences sur la gestion de fin de vie et le devenir des cadavres. Cette problématique est déjà très présente aux USA, pays ayant interdit l'abattage ; parallèlement à un circuit d'exportation d'animaux vivants vers les pays limitrophes, on y observe depuis de nombreux cas d'abandons, de négligence par les propriétaires. Tirant les enseignements des déviations entraînées par cette interdiction, les USA ont à nouveau autorisé l'abattage réglementé des chevaux. Ces questions de maîtrise sanitaire risquent d'être les plus aiguës dans le scénario du « Cheval compagnon » : les chevaux y seraient les plus dispersés sur le territoire, la destination bouchère interdite, etc. L'accroissement du nombre de propriétaires d'équidés, dont bon nombre sont des amateurs passionnés, fait également courir un risque de perte de connaissances spécifiques au cheval (alimentation, soins quotidiens, ferrure, etc.) qui peut aboutir, la plupart du temps involontairement, à des maltraitances par négligence. C'est pour cette raison que certains scénarios (« Le cheval compagnon », « Le cheval citoyen ») prévoient un permis d'élever ou de détention obtenus après une formation de sensibilisation et d'initiation.
- La plupart des scénarios mettent également l'accent sur la nécessité d'une caractérisation précoce des animaux, pour répondre à la différenciation de l'offre et à l'adéquation avec la demande. Cette préoccupation commune introduit le besoin d'un développement de travaux en génomique d'une part, sur le phénotypage d'autre part (cf. paragraphe suivant).
- Enfin, la question du dopage reste prégnante dans tous les scénarios, mais surtout pour « Le cheval des élites » et « Tous à cheval », et un peu moins dans le scénario du « Cheval compagnon » du fait du renforcement sévère de la réglementation en faveur de la protection des animaux et d'une recherche de performance sportive moins axée sur l'exploit.

2. PERSPECTIVES OUVERTES POUR L'ACTION PUBLIQUE, LA RECHERCHE ET LE DEVELOPPEMENT

2.1. Perspectives pour l'action publique

L'ensemble des scénarios est impacté par plus ou moins de présence de l'action publique, qu'elle le soit au niveau européen, de l'Etat ou des collectivités territoriales, laissant alors plus ou moins de place à une gouvernance socioprofessionnelle de la filière.

Le scénario « Tous à cheval » s'inscrit dans un marché très concurrentiel, nécessitant des réductions de coûts. Il entraîne une forte pression sur les emplois, sur la fiscalité et donc des enjeux en termes de formation, d'innovation, d'assistance technique, d'encadrement des courses. Il génère un risque sur le patrimoine génétique du fait d'une part d'un recours important, dans un premier temps, à des importations et d'autre part, à la recherche plutôt d'un type ou d'« une marque » de cheval que d'une race, amenant à des croisements les plus susceptibles de répondre aux usages sans distinction de populations.

Le scénario « cheval d'élite » s'inscrit dans une logique de crise et s'ouvre au marché du luxe. Il génère un risque sur le patrimoine génétique du fait d'une concentration d'un élevage à l'optimum économique dans un petit nombre d'exploitations hyper spécialisées et de la quasi disparition des chevaux de trait et des races correspondantes.

Le scénario du « cheval citoyen » porte des dimensions sociale, environnementale, territoriale, avec la mise en place d'un permis d'élever et un monopole d'Etat sur les paris davantage pour répondre à une préoccupation hygiéniste liée au contrôle de l'addiction au jeu. On s'insère dans des politiques de solidarité et des préoccupations de développement durable.

Pour le « Le cheval compagnon », la veille sanitaire devient centrale. Le permis de détention est exigé.

(1) L'action publique à l'échelle de l'Europe

Deux voies principales sont ouvertes dans ce cadre européen : la Politique agricole commune et la réglementation européenne.

- Pour la Politique agricole commune, l'enjeu est de taille. Les grandes orientations 2014 – 2020 visent à renforcer la compétitivité, la durabilité et l'ancrage de l'agriculture sur l'ensemble des territoires pour garantir une alimentation saine et de qualité, préserver l'environnement et développer les zones rurales.
- La production et la valorisation des équidés méritent de faire partie intégrante de la réforme de la PAC, dans laquelle elles ont été un peu délaissées jusqu'à présent. C'est dans le cadre du deuxième pilier davantage orienté vers l'innovation, l'équilibre territorial, l'environnement et le développement durable que l'action publique européenne peut largement bénéficier à la filière équine. C'est dans les scénarios « Tous à cheval » et « Le cheval citoyen » que cette insertion dans la PAC apparaît la plus légitime, notamment dans le cadre d'un développement rural équilibré, et compte tenu des besoins accrus du nombre de chevaux. Ils sont en effet plus en phase avec les grandes orientations du développement rural que l'on veut développer : soutien de l'emploi rural, diversification des exploitations agricoles, biodiversité, santé et bien-être animale. Le futur deuxième pilier devrait également permettre de tirer parti de la diversité des systèmes de production innovants (plein air intégral avec alimentation à base de fourrages pendant 8 à 12 mois de l'année, pâturage en rotation ou continu avec chargement adapté, mixte avec d'autres herbivores...), notamment pour une meilleure utilisation des espaces en herbe en zones de plaines fourragères et en particulier en zones difficiles (humides, sèches, montagnes) que le cheval sait bien exploiter.
- La réglementation européenne :
Celle-ci intervient sur des politiques plus transversales qui peuvent très fortement impacter l'évolution de tel ou tel scénario :
 - La fiscalité, et plus spécifiquement la TVA, évoluera-t-elle vers une hausse et une harmonisation des taux dont les conséquences seraient une réduction des capacités d'investissement, une précarisation accélérée des emplois,

une réduction du nombre d'entreprises ? ... Il ne serait pas impossible cependant de préserver un taux réduit pour les activités considérées comme agricoles : d'élevage, « de préparation et d'entraînement des équidés domestiques en vue de leur exploitation autres que celles du spectacle » (Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux) et/ou pour les prestations correspondant au droit d'utilisation des chevaux à des fins d'activités physiquement sportives (Loi n° 2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012, alinéa 14, annexe III de la directive CE 2006/112 du 28 novembre 2006 relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée). Il est particulièrement important à cet égard que la filière équine française et européenne s'inscrive dans la réflexion ouverte par la Commission européenne sur l'avenir de la TVA.

- La réglementation publique européenne peut intervenir sur de multiples aspects : transport, identification et traçabilité, gestion des livres généalogiques, bien-être animal, gestion des aides, protection du consommateur, notamment dans le commerce des animaux, concurrence, etc. Selon les politiques libéralisées ou plus protectionnistes, les effets seront plus ou moins forts, quels que soient les scénarios, mais plus particulièrement pour les scénarios « Tous à cheval » et « Le cheval citoyen ».
- Outre les positions de l'Etat français, les effets de lobbying jouent beaucoup. La mise en relation des socio professionnels au niveau européen et la dynamique d'un groupe filière équine au niveau du Parlement européen peuvent porter influence.
- Compte tenu des grands débats planétaires autour du développement durable (Rio + 20), les réglementations en faveur d'une économie verte et équitable devraient s'amplifier, dont la filière équine pourrait fortement bénéficier (gaz à effet de serre, économie d'énergie et traction animale, soutien à la biodiversité, etc.) C'est sans doute le scénario « Le cheval citoyen » et dans une moindre mesure, le scénario « Tous à cheval », qui pourraient fortement en bénéficier.

(2) L'action publique à l'échelle de l'Etat français

L'Etat, qui a joué un rôle prépondérant dans les dernières décennies sur la filière équine, risque de voir son impact plus réduit à l'avenir ou plus recentré. Son rôle joue essentiellement à deux niveaux : un rôle d'accompagnateur du développement économique, surtout dans les scénarios « Tous à cheval » et « Le cheval citoyen », un rôle de régulation, notamment pour la réglementation nationale, bien que celle-ci soit de plus en plus dépendante de la réglementation européenne.

Selon les scénarios, l'Etat pourra être amené à intervenir :

- Dans la politique du jeu et de l'encadrement des courses (scénarios « Tous à cheval », « Le cheval des élites » et « Le cheval citoyen »)
- Sur la délivrance des permis d'élever ou de détention (scénarios « Le cheval citoyen » et « Le cheval compagnon »)
- Sur l'incitation à la formation professionnelle pour accroître la compétitivité de la filière française (scénarios « Tous à cheval » et « Le cheval des élites ») ou lutter contre la précarité des emplois et favoriser leur adaptation (scénarios « Tous à cheval » ; « Le cheval des élites » et « Le cheval citoyen »), etc.
- Sur l'incitation à l'innovation, la recherche et le développement (scénarios « Tous à cheval » et « Le cheval des élites »), etc.
- Sur la traçabilité et la gestion de base de données d'identification
- Sur l'agrément de centres de soins aux chevaux âgés, de centres d'incinération et de services funéraires comme alternatives à l'équarrissage (« Le cheval compagnon »), avec un renforcement des contrôles.

C'est sur le plan de la veille sanitaire que l'Etat poursuivra essentiellement sa mission régaliennne en lien avec le réseau des vétérinaires sanitaires et spécialisés.

Dans le cadre du scénario « Le cheval citoyen », l'enjeu est une ré-appropriation par les politiques de l'Etat des thématiques pour lesquelles le cheval est un véritable acteur et médiateur : insertion, éducation, culture, environnement (« le cheval : réduction de troubles »), etc. Des stratégies de sensibilisation et d'information fortes sont nécessaires pour y parvenir. Le renouveau de la relation Homme-cheval constitue à ce titre une des grandes aspirations de la société depuis le début du XXI^e siècle.

L'intervention de l'Etat se fera moins par des interventions que par des incitations et la prise en compte de la filière dans ses politiques sectorielles.

L'Etat peut alors utilement s'appuyer sur un opérateur public, expert tant de l'élevage que des utilisations, effectuant les transferts de connaissances, le développement et l'accompagnement technique et économique et disposant d'implantations territoriales facilitant les partenariats avec les organisations professionnelles, les collectivités, les entreprises, etc.

(3) L'action publique à l'échelle des collectivités territoriales

La politique de décentralisation mise en œuvre depuis quelques décennies a opéré une redistribution des pouvoirs, des compétences et des moyens d'intervention au profit des collectivités territoriales avec un souci de plus grande efficacité et de plus grande proximité. Cette politique est référencée par les interventions de l'Union européenne à destination des régions, appuyées sur les fonds structurels. Ces deux tendances sont pérennes et peuvent influencer sur l'émergence de politiques spécifiques en faveur de la filière équine, dans le cadre notamment de plans régionaux de développement, voire dans des contractualisations entre l'Etat et les régions (contrat de Plan Etat-région). Les domaines de compétences territoriales susceptibles d'intéresser la filière équine sont nombreux : développement économique, aménagement du territoire, formation professionnelle, protection du patrimoine (conservatoire de races menacées), pour les régions ; aide sociale, aide aux personnes en difficultés, culture, tourisme, etc., pour les départements.

Le fonctionnement des collectivités fait qu'elles n'assurent généralement pas par elles-mêmes la mise en œuvre des actions. Il nécessite en parallèle une contractualisation avec un réseau de dispositifs associatifs ou d'autres formes juridiques (syndicat mixte, société d'économie mixte, groupement d'intérêt public, etc.). Ces schémas assurent un rôle clé dans la dynamique des projets territoriaux. L'ajustement entre les deux s'avère parfois difficile soit du fait d'une multiplicité des services concernés au sein d'une collectivité, soit d'une multiplicité de structures professionnelles porteuses de projets, soit d'une difficulté de financement des collectivités territoriales, risquant de ne pas pérenniser des politiques publiques territoriales et entraînant par défaut de subvention, une précarité des structures associatives.

C'est dans le scénario du « Cheval citoyen », mais également dans le cheval pour tous, que les politiques territoriales peuvent le plus être sollicitées. Elles sont alors en mesure de répondre efficacement à des préoccupations locales et de s'y adapter à partir d'un cadre général contractualisé.

Il est impératif que la filière équine poursuive son organisation régionale afin de bénéficier de l'effet rassembleur et unitaire d'un tel regroupement. Les voies de coopération seront alors très largement ouvertes.

2.2. Une gouvernance renouvelée

Une filière structurée est une filière dans laquelle les fonctions collectives nécessaires à la performance et à l'adaptation sont assurées par des organismes pérennes, légitimes et dotés de moyens adéquats.

Quel que soit le scénario, les orientations à 20 ans nécessitent de repenser fondamentalement les modes d'organisation et de financement des acteurs de la filière, entre l'aval et l'amont. Les structures socioprofessionnelles, souvent atomisées, de légitimités très variables et économiquement toutes fragiles, doivent se remettre en cause. Une importante réflexion, à défaut d'un programme de recherche, doit être mise en œuvre pour repenser la gouvernance et les modalités de financement de la filière, sans doute davantage placées entre les mains privées dans les scénarios « Tous à cheval », « Le cheval des élites », ou davantage dans la sphère publique pour « Le cheval citoyen » et « Le cheval compagnon ». Les filières équines devront par ailleurs s'insérer davantage dans les structures économiques et décisionnelles du monde agricole avec, selon les scénarios, des différences sur l'émergence à la Politique agricole commune, l'accès au foncier, les soutiens à l'installation, l'accès à l'appui technique et à la formation...

Une professionnalisation, une plus grande cohésion des acteurs et des structures, ainsi qu'une ouverture des acteurs de la filière sur la société et sur le monde sont indispensables pour inscrire la filière équine dans une spirale de croissance, de viabilité économique, de réponse efficace aux attentes de la société, tout spécialement dans les scénarios « Tous à cheval » et « Cheval citoyen ». L'action publique, qu'elle soit européenne, nationale ou territoriale, n'en sera que plus efficace.

2.3. Perspectives ouvertes pour la recherche et le développement

D'une façon générale, le transfert des connaissances et méthodes issues de la recherche peut contribuer à une meilleure réponse aux questions de l'élevage (mesures de phénotypes ; outil de progrès génétique ; réduction des coûts d'élevage...). Sur le plan de l'innovation, beaucoup de connaissances, de méthodes et outils ont été acquis par la recherche publique qui a été financée à 90 % des coûts réels par l'Etat depuis 1970. Le transfert de ces connaissances aux utilisateurs demeure insuffisant malgré la création d'un réseau de techniciens spécialisés équins de développement pour accompagner les utilisateurs comme chez les autres espèces. La poursuite des recherches avec un financement public pour les scénarios « Tous à cheval », « Le cheval citoyen », est indispensable ; de même qu'un cofinancement privé

croissant pour les scénarios du « Cheval des élites » et du « Cheval compagnon » en raison des enjeux qui leur sont spécifiques (soutiens de l'industrie pharmaceutique, mécénat...).

Dans le même temps, un problème récurrent de la filière équestre française est celui de l'adéquation entre l'offre, particulièrement les types et caractéristiques des chevaux que l'on produit et élève sur le territoire, et la demande, les attentes des utilisateurs. Ce constat n'est pas nouveau, il a simplement été rappelé à de nombreuses reprises lors des auditions.

Ces éléments et l'ensemble de la réflexion issue de la prospective débouchent sur les besoins généraux de recherche suivants, qui appellent quelques priorités sur lesquelles on reviendra en conclusion.

- Une première direction de recherche transverse dont la prospective appelle le développement est celle du comportement animal et tout ce qui tourne autour de la relation Homme-animal. La caractérisation du tempérament est une thématique de recherche à développer commune aux quatre scénarios : qu'il s'agisse de sélectionner des chevaux calmes adaptés aux cavaliers de petit niveau (club, randonnée) qui représenteraient la majorité des utilisateurs du « Tous à cheval », d'éviter d'élever des chevaux qui ne trouveront pas de débouchés en raison d'un tempérament inadapté dans « Le cheval des élites », ou encore d'écarter les peureux et les agressifs qui, dans les usages du « Cheval citoyen », seraient en contact avec des populations qui ne connaissent pas ou peu cet animal, ou enfin d'éviter les accidents domestiques chez les nombreux novices possédant un cheval compagnon. La recherche pourrait/devrait aussi se donner comme objectif de contribuer à la mise au point d'indicateurs de bien-être animal, en déterminant les conditions qui le favorisent. Les deux scénarios du « Cheval citoyen » et du « Cheval compagnon » nécessitent plus généralement d'approfondir la connaissance de la relation Homme-animal et du comportement naturel du cheval, afin de répondre à ce besoin de nature et d'harmonie entre les Hommes et les animaux.
- Il y a également la nécessité impérieuse d'une meilleure connaissance des acteurs, des opérateurs de la filière équestre. Au début des années 2000, un rapport au Conseil d'orientation scientifique et technique des Haras Nationaux (le COST) avait pointé ce fait que les recherches concernant –explicitement ou indirectement- le monde du cheval étaient quasiment toutes consacrées aux seuls animaux (reproduction, génétique, alimentation, santé et pathologies, locomotion... visant à l'amélioration de la performance animale), alors que la recherche ne s'intéressait pas ou marginalement aux Hommes qui utilisent les équidés, ni aux entreprises dans lesquelles se déroulent les activités équestres. Les choses ont commencé à évoluer depuis, mais d'une façon encore très timide et partielle. Or, les questions soulevées par la prospective qui viennent d'être présentées montrent que la filière a absolument besoin d'une meilleure connaissance technique, économique, sociale, du fonctionnement des activités équestres et de leurs acteurs et utilisateurs. Des recherches en amont en sociologie et en marketing stratégique sont nécessaires pour comprendre les représentations, les usages, les attentes, les relations des diverses clientèles à l'égard des chevaux. En économie, en gestion et en sociologie, des recherches de type universitaire de portée plus générale associées à des travaux très appliqués de recherche-développement, tels qu'ils sont engagés à l'institut de l'élevage sur les systèmes d'élevage avec la production de référentiels, sont nécessaires pour alimenter les réflexions sur l'organisation du travail dans les structures équestres, sur les questions de coûts de production (et donc d'achat par les particuliers amateurs) et d'entretien des chevaux. La recherche et la R&D devraient contribuer à ce que les opérateurs puissent introduire les innovations, changements de pratiques... qui permettraient d'améliorer la compétitivité des entreprises et/ou une meilleure adaptation de celles-ci à la demande. A titre d'exemple, un programme de recherche pluridisciplinaire, axé sur la compréhension et la modélisation des systèmes pris dans leur ensemble, pourrait être suscité autour de la question d'optimiser la façon dont on héberge les chevaux, afin d'allier performance économique, environnementale, bien-être et sécurité du cheval comme du cavalier (ou de celui qui s'en occupe), en contribuant à créer un nouveau type d'écurie, plus fonctionnelle et respectueuse de ces critères.
- Parallèlement, la prise en compte des attentes des utilisateurs autour du cheval de loisir²²⁰ ou de ses usages territoriaux ou thérapeutiques, tels qu'ils s'expriment dans les scénarios du « Tous à cheval » ou du « Cheval citoyen », supposent une inflexion ou une adaptation des recherches en matière d'amélioration génétique des équidés. L'intérêt des outils modernes de la génétique est évident, mais en ayant aussi comme objet de mieux contribuer à ce qu'un cheval réponde aux attentes des utilisateurs du cheval de loisir, du « Cheval citoyen » ou du « Cheval compagnon », pas seulement pour améliorer la performance sportive de l'animal en compétition. La sélection, la mise au point d'innovations dans les pratiques devront plus avoir pour objet d'aboutir à un cheval

²²⁰ Cheval de loisir : cheval permettant toute activité se faisant sur ou à côté de lui et pratiquée sur son temps de loisir, essentiellement sur quatre segments de marché : équitation polyvalente de club, équitation d'extérieur, compétition de petit niveau, cheval de « compagnie ». Le cheval de loisir correspond à des types de chevaux très variés, sans référence à une ou des races déterminées, répondant à une somme de caractéristiques : qualités mentales (sociabilité, caractère, équilibre), physiques (morphologie, locomotion, vitesse, d'entretien facile) et critères plus subjectifs (esthétique, couleur de robe, etc.) (Rossier E., 1990. Rapport de synthèse du groupe de travail „cheval de loisir“. Ministère de l'agriculture et de la forêt, Paris. 22p+ann.)

d'utilisation et d'initiation plus aisées et en toute sécurité pour un public varié. La génomique devrait être un des axes majeurs de recherche dans cette perspective. Dans chaque scénario, la sélection de types génétiques adaptés et souvent très spécialisés est un levier de la modernisation et de la plus ou moins grande intensification de la production. Elle nécessite une définition plus claire des objectifs de sélection, des innovations dans les outils et les méthodes, une plus solide organisation collective des acteurs, une acceptation sociale moins frileuse de ces technologies, associée à d'autres outils plus classiques. L'espèce équine ne peut demeurer à l'écart de ces innovations, la génomique incluse. Au contraire, cette filière peut retrouver un leadership européen, voire mondial, dans ce domaine en favorisant une évolution plus précise de la valeur génétique des animaux et une caractérisation précoce des potentialités des poulains permettant une optimisation de leur conduite, y compris dans le secteur des courses. Les évolutions récentes vers un étalonnage strictement privé et une libéralisation du droit à reproduire imposées par l'Europe éliminent progressivement la notion de génétique mâle collective. L'importance pour les éleveurs de disposer d'une information partagée, fiable et neutre sur la qualité des reproducteurs devient primordiale pour le maintien d'un progrès génétique. La génomique permet en outre la validation de quelques biomarqueurs en lien avec la réponse à l'entraînement ou certaines pathologies, voire pour la lutte contre le dopage. Elle est incontournable en tout cas pour assurer la confiance et la régularité des compétitions et la qualité et la fiabilité des informations. Il faut aussi souligner l'importance du phénotypage précoce, à grande échelle, qui nécessitera de définir des critères, de développer des outils, de valider les orientations prises.

- Dans cet objectif général d'optimiser les coûts et le bien-être des chevaux dans une perspective de développement durable, un autre axe de recherche, autour de la thématique de la conduite d'élevage, consisterait, entre autres, à évaluer les capacités du cheval à utiliser au maximum les aliments les moins coûteux, l'herbe pâturée et les fourrages conservés, pour satisfaire ses besoins nutritionnels au cours des cycles successifs d'élevage et d'utilisation. Corrélativement, cela devrait déboucher sur des programmes visant à l'évaluation de l'impact environnemental des chevaux, selon leurs différents types d'utilisation, de conduite, de localisation... en s'inspirant pour cela de caractéristiques qui sont à l'œuvre dans les différents scénarios pour ces critères. L'ensemble de ces résultats serait transférable aux entreprises équestres et agricoles ainsi qu'aux particuliers sur la base de référentiels technico-économiques. Pour cela, il faut d'une part que les connaissances en matière de conduite d'élevage des animaux et de gestion des surfaces fourragères soient transférées et d'autre part que la gestion génétique des races équines adaptées aux différents milieux soit mise en place, notamment pour les populations à faible effectif comme les races rustiques
- Les évolutions de la Politique agricole commune favorisant une agriculture plus respectueuse de l'environnement et une part plus grande des aides au développement rural peuvent générer des travaux de recherche pour caractériser les services écosystémiques apportés par la filière cheval, en particulier autour de l'entretien et la préservation de surfaces en herbe par les chevaux. Ceux-ci sont capables d'ajuster leur comportement alimentaire en réponse à des variations de disponibilité et de qualité du couvert végétal. Leur aptitude à valoriser des couverts végétaux de faible qualité pourrait les faire contribuer efficacement à l'ouverture des milieux. Cependant leur comportement au pâturage, avec des zones de refus et des zones où ils ont tendance à couper l'herbe très ras, limite la production de la prairie. Les équidés possèdent de nombreux atouts, complémentaires de ceux des ruminants, pour préserver ou augmenter la biodiversité des prairies. Les marges de progrès dans l'exploitation des fourrages, notamment l'herbe, par les chevaux sont importantes. Des stratégies innovantes de conduite des animaux et d'utilisation de la prairie demeurent à élaborer²²¹. L'utilisation par les chevaux de certaines de ces surfaces qui risquent d'être de plus en plus délaissées par l'exploitation des ruminants pourrait faire l'objet de travaux expérimentaux, dans le cadre de systèmes d'élevage moins intensifs et facilitant le regroupement de troupeaux et donc des modes de conduite moins onéreux et freinant des risques de délocalisation hors France. C'est peut-être l'atout du scénario « Tous à cheval » dans une logique de réduction des coûts et de la production adaptée à l'aval et répondant à un marché de masse.
- Les scénarios appellent enfin un développement des recherches en matière de santé animale. Le scénario « Tous à cheval » génère des risques sanitaires accrus liés à l'augmentation des effectifs. L'accroissement du nombre de chevaux sur des espaces restreints amènera sans doute d'autres questions de recherche (bien-être, facilité d'entretien, gestion des effluents). « Le cheval des élites » exige en revanche un meilleur suivi médical individuel car les effectifs sont faibles, la valeur des animaux élevée et les exigences de performance fortes. « Le cheval citoyen » nécessite une parfaite santé des animaux pour leur usage social. « Le cheval compagnon » implique une gestion plus affûtée des chevaux âgés et en fin de vie. Santé, bien-être et performances sont liés et ceci pour toutes les utilisations du cheval. Toutefois, les besoins de recherche en santé animale se différencient selon les scénarios : pour « Tous à cheval », la sécurité sanitaire prime, parallèlement

²²¹ Martin-Rosset W. coord., 2012. Nutrition et alimentation des chevaux. Quae Editeur. Chap. 10, « pâturage » et chap.14, « impact environnemental des chevaux »

bien évidemment à celle de la sécurité des utilisateurs (recherche sur les matériels : casques, gilets de protection, lisse de sécurité, .., développement de pédagogie permettant d'assurer la sécurité du cavalier, etc.). Les études d'épidémiologie et la mise en place de protocoles de prévention sont indispensables, notamment au vu de l'accroissement des échanges européens et internationaux et du réchauffement climatique augmentant le risque de maladies transmises par les insectes. Pour « Le cheval des élites », l'accent sera davantage mis sur tout ce qui améliore la performance (suivi médico-sportif de l'athlète, préservation de la santé), quitte à avoir une utilisation plus abondante de pharmacologie. Pour « Le cheval compagnon », mais pour les autres aussi, le vieillissement des chevaux, l'accès à la « retraite » et la gestion de la fin de vie sont et seront des problèmes majeurs. A vouloir maintenir un cheval en vie à tout prix, on peut l'amener à de très grandes souffrances.

Quelques questions plus transverses se posent pour les recherches en santé animale : i) la disponibilité des médicaments adaptés aux chevaux (les autorisations de mise sur le marché (AMM) étant très contraignantes et coûteuses pour les fabricants, le marché des chevaux est trop étroit pour les groupes pharmaceutiques) ; ii) Les antibio ou les antiparasito-résistances se développent rapidement tant pour le cheval que pour d'autres espèces. Cela nécessite soit de rechercher de nouvelles molécules aussi efficaces, soit, et c'est bien évidemment préférable, de mettre en place des stratégies et des techniques permettant de limiter les traitements et par voie de conséquence, leur élimination sur le sol.

En conclusion, par rapport au panorama actuel des recherches, la prospective conforte en partie des orientations de la recherche publique déjà existantes, mais insuffisamment transférées ou appropriées. Mais elle souligne aussi la nécessité de modifier la hiérarchie actuelle des recherches : la montée en puissance des travaux dans les domaines économique, social, environnemental, ainsi que sur le comportement animal est indispensable.

ÉCOLE NATIONALE d'EQUITATION

Le Cadre Noir de Saumur



Institut français du cheval et de l'équitation

lfce

Direction générale BP 207 – Terrefort
49411 Saumur Cedex
Tél : 08 11 90 21 31



Inra

147 rue de l'université 75338 Paris cedex 07
Tél : +33(0)1 42 75 90 00

Pour citer ce document :

Jez C. , Coudurier B., Cressent M., Méa F., Perrier-Cornet P. Rossier E. (2012).

La filière équine française à l'horizon 2030.

Rapport du groupe de travail de la prospective équine, Inra-lfce, 98 p.

Conception graphique de la couverture : Patricia Perrot, Inra / Mission Communication

Crédits photos : Inra/Jean Weber - lfce/Knolle - Inra/Eric Barrey - Inra/Christine Jez - FFE/PSV - FFE/Minodier